

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XXIV

TOME DIX-NEUVIÈME
(3^e série. — 1912)

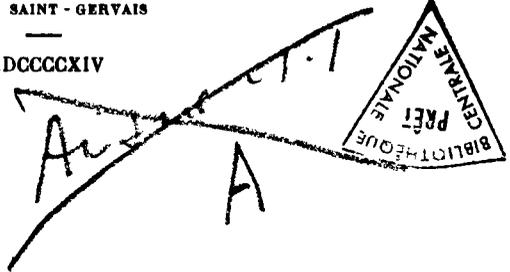


SOISSONS
IMPRIMERIE G. NOUGARÈDE

PLACE SAINT - GERVAIS

—
MDCCCCXIV

Pen 8°
10.017
1° Lc 2° 3.1



PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1912

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE L'ANNÉE 1912

Séance du 8 Janvier 1912

Présidence de M. FIRINO, Vice-Président

M. Firino présente les excuses de M. Lecer, qu'une indisposition empêche de présider cette première séance de l'année, et se fait son interprète pour exprimer aux membres de la Société les meilleurs vœux du Bureau.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1911 est lu et adopté.

Lecture est faite d'une lettre écrite par M. Blanchard, quelques jours avant sa mort et retrouvée inachevée dans ses papiers, par laquelle il donne la traduction d'une inscription que porte l'un des vases gallo-romains offerts au musée par la Société Française d'Archéologie. Voici l'extrait principal de cette lettre :

« Soissons le 8 octobre 1911

.

Depuis hier les cinq vases sont exposés dans une vitrine de la salle de céramique gallo-romaine et plusieurs Soissonnais sont déjà venus les voir.

J'ai profité de cette prise de possession pour étudier le graffito que M. de Valois avait lui-même décalqué.

Je ne l'avais pas véritablement compris jusqu'ici. TIENTES était pour moi vide de sens, parce que je ne faisais pas l'enjambement du *si* placé à la fin de la ligne, que je m'imaginai être incomplète. Ma lecture définitive, après mûr examen, est celle-ci :

HEC LAGONA PROVOCAT SITIENTES

Il y a dans « *provocat* » deux lettres entrelacées qu'on ne devine qu'après beaucoup d'attention : l'*R* et l'*O* de « *PRO...* ». La forme barbare *Lagona* pour *Lagena* est à remarquer aussi. Je traduis tout ceci par :

Cette bouteille provoque ceux qui ont soif

C'est une plaisante devise de buveur antique comme Brillat Savarin aurait pu en formuler sentencieusement à la vue d'une bouteille poudreuse de vieux Bourgogne, ornée de toiles d'araignées. »

Cette traduction a été reconnue exacte ou tout au moins la plus vraisemblable ; elle fait honneur à la sagacité autant qu'à l'érudition de notre regretté secrétaire et conservateur du Musée.

M. le Président présente ensuite un croquis qui fut dessiné par M. Emile Deviolaine, au moment même où le Colonel Riffaut du 67^e Rég^t tombait mort subitement sur la promenade du Mail, durant une revue d'inspection passée le 18 juin 1892, quand

commençait le défilé des troupes. Des remerciements sont adressés à M. Deviolaine pour l'envoi de ce croquis, rappelant un pénible incident qui se rattache à l'histoire locale ; il sera déposé aux archives de la Société.

Sont également présentés : un fer de lance antique trouvé dans le blocage de la chaussée Brunehant près de Chassemy, ressemblant au fer de javelot à douilles, découvert dans les sépultures marniennes de Valenton (S.-et-O.) et dont il est question au Bulletin de la Société d'Anthropologie, année 1910, page 513 — un exemplaire de l'ordre donné pendant l'occupation allemande en 1871 par le commandant de la place de Soissons pour le logement et la nourriture de la troupe (don de M. le Commissaire de Police à M. Blanchard) — plusieurs lavis réguliers, dressés en 1816, de fortifications de Soissons à cette époque (don de M. le Capitaine Maquet). Ces derniers documents seront déposés aux archives de la Société.

MM. Firino et Hennequin expriment le vœu que les membres de la Société veuillent bien signaler afin d'être mentionnés pour mémoire au Bulletin, les articles de journaux et de revues intéressant l'histoire locale qu'ils auraient l'occasion de rencontrer au cours de leurs lectures, en prenant soin de relever exactement le nom du journal ou de la revue, ainsi que la date du numéro où ces articles ont paru, de manière à faciliter les recherches ultérieures.

Il est ensuite procédé au dépouillement des bulletins de vote reçus ou déposés, pour l'élection du

bureau de la Société en 1912. A la presque unanimité des votants le bureau est ainsi constitué ;

MM. LECER, Président.
 FIRINO, Vice-Président.
 HENNEQUIN, Secrétaire Général.
 BOUCHEL, Secrétaire.
 BATTEUX, Trésorier.
 DE LARMINAT, Archiviste.
 MAQUET, Bibliothécaire.

Au nom du Bureau, M. Firino, présente les remerciements des membres élus et renouvelle l'assurance de leur entier dévouement aux intérêts de la Société.

M. Baudoux-Mutel est admis comme membre titulaire.

Les candidatures de MM. Ferté (Robert) de Soissons et Hubert sont présentées par MM. Lecer, Leloutre et de Roucy.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Vice-Président,
 FIRINO.

Le Secrétaire Général,
 HENNEQUIN.

Séance du 5 Février 1912

Présidence de M. LECER, Président

A l'ouverture de la séance, M. Lecer en son nom personnel exprime sa gratitude à ses collègues pour la marque de sympathie et d'encouragement qu'ils ont bien voulu lui témoigner en le réalisant Président et s'associe aux remerciements prononcés au

nom du bureau tout entier par M. Firino à la dernière réunion.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier 1912 est lu et adopté.

M. Firino donne lecture d'une intéressante notice sur la famille des De Vassan. (Elle est publiée dans ce volume, pages 156 à 200).

La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne ayant adressé, selon sa coutume, à notre Compagnie, d'aimables vœux en vers latins, M. l'abbé Hivet communique la réponse qu'il avait obligeamment accepté de faire et qui sera envoyée à Montauban. Voici le texte des vers reçus et retournés :

« Umbra fugit, volat hora, dies fugit, occidit annus, »

« Mors venit et saxis, » olim cecinere poetæ.

Nos umbras, horas, scriptis revocamus et annos.

Reddimus et saxis latebrosis lumina vitæ.

Sic agri cultor glebas invertit aratro,

Ut mandet curvis viventia semina sulcis.

Tu, soror, ardentem studium excolis artis aratro !

Campos historiæ florentes verte frequenter,

Et per te celebris florebit gloria patrum !

(*La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne* —
Montauban, 1912).

Réponse :

Vates et cecinit : « Fugit irreparable tempus ! »

Instemus que operi : tempus habemus adhuc.

Vivis nos pariter scriptis revocabimus usque,

Fratres unanimi, nobilia acta patrum.

Ante alios cives ô terque quaterque beatos,

Qui semper prisci temporis arva colunt !

Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale la communication de notre collègue M. Vauvillé sur les fouilles du cimetière des Longues-Raies, à Soissons, insérée dans le Bulletin de la Société d'Anthropologie de 1910 (page 526. — Séance du 3 novembre 1910).

M. le Président présente ensuite un arrêt du Conseil d'Etat du 30 août 1740, concernant la juridiction consulaire à Soissons, qui pourrait servir de base à quelques recherches historiques sur cette juridiction; il se propose de demander à l'un de nos nouveaux membres de bien vouloir se charger de ce travail.

MM. Robert Ferté et L. Hubert sont admis à l'unanimité comme membres titulaires.

Le tome XVI du Bulletin de la Société, correspondant à l'année 1909, qui vient de paraître, est distribué aux membres présents.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LE CER.

Le Secrétaire Général,
HENNEQUIN.

Séance du 4 Mars 1912

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance du 5 février dernier est lu et adopté.

Parmi les ouvrages reçus, M. Hennequin signale :

1° Le « *Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon* » importante publication en 4 fascicules in-4° (1907-1911), du Comité archéologique et historique de Noyon,

due à M. l'abbé Chrétien, où se trouvent d'utiles renseignements sur les paroisses du département de l'Aisne comprises dans l'ancien diocèse de Noyon (doyennés de Chauny et de Saint-Quentin notamment).

2° Les tomes xx, xxi et xxii des *Comptes-rendus et Mémoires du Comité de Noyon*, où figurent entre autres articles utiles à consulter : la Monographie du village de Babœuf, à propos de la famille de Barbançon, dont le dernier représentant fut député du bailliage de Villers-Cotterêts aux Etats-généraux de 1789 (tome xxi), et une Notice nécrologique sur le Cardinal Lecot, mort archevêque de Bordeaux en 1908 et né à Montescourt (Aisne) (tome xxii).

Parmi les publications intéressantes pour l'histoire locale, M. Hennequin signale également les articles suivants parus dans l'*Argus Soissonnais*, N^{os} des 28 décembre 1911 et 10 janvier 1912 : « Les seigneurs de Révillon (renseignements sur la famille du Général de Hédouville) — N^{os} des 17 et 25 janvier 1912 : « Le Général Charpentier » — N^o du 7 février 1912 : « Le Pékin de l'Empereur », article extrait de la Revue hebdomadaire (renseignements sur le rôle de Belly de Bussy, de Beaurieux, lors de la campagne de 1814). — Enfin une brochure où se rencontrent de nombreuses indications documentaires : « Les éphémérides du Pays de Guise, par Alfred Migrenne » (Minon, imprimeur-éditeur à Guise, 1912).

M. Bouchel, secrétaire, donne lecture d'une note sur les Pèlerinages de Sainte Geneviève à Blanzly et à Tartiers (publiée dans ce volume, pages 208-214).

Puis M. Lecer, président, fait le compte-rendu

suisant relatif aux Etudes manuscrites de M. Laurendeau sur Soissons et le Soissonnais :

« Au cours de notre séance du mois d'octobre dernier, j'ai eu l'honneur de vous présenter six volumes manuscrits rédigés autrefois par M. Laurendeau, professeur de dessin à Soissons, qui fut membre de notre Compagnie de 1854 à 1876. Ces volumes m'avaient été confiés par M^{me} Veuve Léguiller, fille de M. Laurendeau.

Un examen sommaire de ces manuscrits permettait de reconnaître qu'ils se rapportaient à des recherches historiques ou archéologiques locales, présentées autrefois à la Société, mais dont un certain nombre n'avaient pas alors été favorablement accueillies par son Bureau. Vous avez décidé que les manuscrits en question seraient confiés à quelques-uns d'entre nous avec mission de les voir de plus près et de rechercher s'il ne s'y trouverait pas des sujets d'étude qui, bien que n'ayant pas été acceptés par nos prédécesseurs, mériteraient cependant de vous être signalés.

Le volume n° 1 m'a été attribué ; mais avant d'en entreprendre l'analyse, il me paraît utile de vous présenter l'auteur des manuscrits dont il s'agit et de vous dire un mot du désaccord qui, pendant 10 ans et plus, troubla les rapports de M. Laurendeau avec le bureau de la Société et, en particulier avec son président, M. de Laprairie.

M. Laurendeau, archéologue érudit, qui avait comparé, épluché tous les écrits anciens se rapportant au Soissonnais, n'acceptait que sous béné-

ficé d'inventaire les nouvelles théories émises. Chercheur infatigable, il accompagnait et il surveillait les terrassiers qui, occasionnellement fouillaient le sol ; il interrogeait les maçons qui avaient à démolir quelque vieux mur, notait les moindres détails de ses découvertes et tâchait d'en déduire, soit la confirmation de faits connus, soit la réfutation d'opinions contestables. Berlette, Dormay, Cabaret, Leroux, Henri Martin avaient été rudoyés par lui. Ses collègues de la Société eux mêmes n'échappèrent pas à son examen sévère : M de Laprairie entre autres, qui, malgré la pénurie des documents connus à son époque, avait produit de nombreux écrits remarquables à tous les points de vue et avait fait faire un grand pas à la science archéologique de notre région,

M. de Laprairie s'efforça de ne pas répondre aux critiques dont il était l'objet, mais les membres du bureau, par dévouement pour leur président, n'acceptèrent pas de faire imprimer des articles qu'ils trouvaient trop peu déférents pour leur principal collègue. Alors ce fut la lutte ; lutte courtoise dans la forme, car M. Laurendeau, avant d'attaquer, ne manquait pas de s'excuser préalablement en manifestant pour la personne du président, pour son érudition distinguée, pour l'élévation de son caractère le plus profond respect. Mais ce n'en était pas moins une lutte tenace qui, de la part du bureau, se traduisait soit par un silence absolu sur les œuvres du collègue trouvé trop agressif, soit par la simple mention au procès-verbal d'un compte-rendu très-écourté. M. Laurendeau n'acceptait pas sans protester cette

manière de faire ; bientôt il revenait à la charge avec une nouvelle vigueur : de là le développement considérable de ses Manuscrits.

En outre des articles non admis par le bureau, M. Laurendeau présenta toutefois certaines études intéressantes qui furent acceptées et insérées en bonne place dans les volumes de notre Bulletin, comme elles le méritaient.

Quand M. Laurendeau quitta la Société, à la fin de l'année 1875, en raison des fatigues de l'âge qui l'empêchaient d'assister utilement aux séances, il crut devoir laisser à ses collègues, comme souvenir, un dessin de son prédécesseur, le peintre Hoyer. Ce geste aimable et les mots d'adieu que lui adressèrent ses collègues, prouvent que la lutte scientifique, si passionnée qu'elle ait été, ne laissa subsister de part et d'autre que des sentiments d'estime.

Cela dit, j'en arrive maintenant à mon compte-rendu du premier volume manuscrit laissé par notre ancien collègue :

A) Ce volume commence par une dissertation de 27 pages dont voici le résumé :

Leroux, dans son Histoire de Soissons, éditée en 1839, émet une opinion sur la succession des diverses enceintes qui ont entouré notre vieille cité à travers les âges. En 1853, M. de Laprairie, dans une étude publiée au Bulletin (1^{re} série, tome VII), fut d'un avis différent, que M. Leroux réfuta dans une étude spéciale. M. de Laprairie répliqua (Bulletin, 1^{re} série, tome XIII). C'est alors qu'à son tour M. Laurendeau entra en lice pour combattre à la fois

les deux systèmes des historiens précédents. Son exposé fait en séance n'a pas eu les honneurs de l'impression. Un second mémoire suivit, sans plus de succès ; puis un autre... On trouve seulement au Bulletin de 1862 (1^{re} série, tome xvi), dans un procès-verbal, quelques lignes concernant la campagne de M. Laurendeau, mais sans aucun commentaire. Ce procès-verbal annonce en même temps les découvertes que venait de faire ce collègue zélé, relativement aux traces de voies romaines relevées dans la plaine Nord de Soissons.

B) Le mémoire suivant (12 pages) est une critique assez vive de l'opinion de M. de Laprairie (1^{re} série, tome vii, page 213), qui a cru reconnaître dans les restes d'une arcade de la maison de Mademoiselle Viet, (aujourd'hui partie Est du Séminaire actuel), l'ancienne porte de la ville dénommée « Porte aux Anes ». Les preuves données par M. Laurendeau me paraissent irrécusables. Le Bulletin est muet sur cette protestation de M. Laurendeau.

C) Vient ensuite un Rapport de 26 pages relatif, à des découvertes faites peu de temps auparavant au cours d'un travail de terrassement exécuté à l'Ouest du chemin de Presles, non loin du coude que fait cette route ; nous dirions aujourd'hui un peu à l'Ouest de la pointe Sud de la Place du Lieutenant Pillot. C'était d'abord le reste d'une chaussée romaine qui, sur une longueur de 50 mètres se dirigeait vers l'Ouest, c'est-à-dire parallèlement à la route de Compiègne, puis, un peu plus loin, à

l'Ouest, un amas de grosses pierres régulièrement taillées, disposées de façon à figurer un fossé à section triangulaire de 2^m50 de largeur et 1^m de profondeur. M. Laurendeau croit voir dans ces pierres un reste de fortification. Il s'en inquiéta peu, mais la trace de la chaussée romaine le préoccupait davantage en raison de l'étude spéciale qu'il avait précédemment entreprise, et que nous avons déjà mentionnée, concernant les nivellements des voies ou rues anciennes relevées par lui dans la plaine bordant la lisière Nord de la ville. Il avait déjà relevé vingt traces de chemins de l'époque romaine et il se demandait si la découverte nouvelle ne constituait pas un 21^e élément du relevé général qu'il projetait d'établir. Il fit donc une enquête à ce sujet et il examina successivement toutes les directions des voies romaines ou autres signalées dans cette région et auxquelles pourrait se rattacher le bout de chaussée mis à jour.

Tout d'abord son attention fut attirée par le *Chemin du Pied d'Argent*. Ce chemin qui existe encore aujourd'hui sous le nom de *Sente du Pied d'Argent*, est un passage de 2^m30 de largeur qui, partant de la route de Paris à 150^m de son origine se dirige vers l'Ouest, c'est-à-dire vers le bout de chaussée en question. Il aboutirait aujourd'hui à l'angle Sud de la Place du Lieutenant Pillot s'il n'avait été récemment fermé à son extrémité Ouest. M. Laurendeau consulta les Archives Municipales et il y trouva, entre autres, un Procès-verbal daté de 1824, établi à l'occasion du classement de chemins, procès-verbal dans lequel le Chemin du Pied d'Argent

portait la désignation complémentaire suivante : « Ancien chemin de Soissons à Compiègne. » Le témoignage d'un des propriétaires riverains de ce chemin, consigné au procès-verbal, déclare tenir d'une tradition de famille que ce chemin a été déplacé à une époque relativement récente mais indéterminée, que son entrée fut reportée fortement du côté du Midi et que l'ancien chemin rendu à la culture a complètement disparu. L'enquête de M. Laurendeau s'arrête forcément là (1) et notre tenace chercheur n'a plus qu'à examiner si, parmi les autres voies anciennes, il s'en trouve une à laquelle on puisse rattacher le bout de chaussée récemment découvert. Malgré la minutie de ses recherches, il n'en reconnaît aucun et il en conclut naturellement que le bout de chaussée appartient à l'ensemble de rues et chemins anciens dont il a précédemment relevé les traces.

M. Laurendeau constate avec regret dans son manuscrit que le rapport relatant ces faits présenté par lui en séance, n'a pas figuré au procès-verbal.

(1) Au cours de la lecture du présent compte-rendu, l'un de nos collègues, M. Batteux, signala que l'*ancien chemin du Pied-d'Argent* a été découvert par lui tout dernièrement, lors de la construction de la maison qu'il vient de faire bâtir sur la route de Paris, à une cinquantaine de mètres de l'entrée actuelle de la sente du Pied-d'Argent, c'est-à-dire vis-à-vis l'axe de la rue de l'Echelle-du-Temple. Ce chemin se dirigeait bien vers l'Ouest. D'autre part, l'examen du croquis qui accompagne le rapport de M. Laurendeau indique que le bout de chaussée ancienne découvert à l'Ouest et près du Chemin de Presles, prolongé du côté est, c'est-à-dire vers la ville, viendrait se confondre avec la rue de l'Echelle-du-Temple en passant naturellement par la maison de M. Batteux. Nous voilà donc revenus, à 49 ans de distance, les collaborateurs de M. Laurendeau en prouvant que le bout de chaussée qui le préoccupait était la suite de l'antique chemin du Pied-d'Argent qui avait été également dénommé : Ancien chemin de Soissons à Compiègne.

D) Nous trouvons ensuite une courte étude de 12 pages renouvelant la querelle de l'emplacement de la Porte-aux-Anes. Nous n'en parlerions pas si, dans ce mémoire, M. Laurendeau ne nous faisait connaître des particularités concernant quelques immeubles de ce quartier et de certaines rues adjacentes. M. Suin avait déjà communiqué à la Société des renseignements de ce genre (1^{re} série, tome XII, pages 72 et 73). Nous croyons devoir vous signaler, en les résumant, les citations de M. Laurendeau sur ces divers points.

La maison qui forme la partie Est du séminaire s'appelait l'*Hôtel de Roye* au moment du siège de 1414 par l'armée royale. Elle était alors occupée par un avocat nommé Oziel (ou Aussuel) Bassuel qui avait rempli un rôle important pendant la défense de la Place, fait pour lequel il fut mis à mort. Ses biens confisqués furent donnés aux frères Minimes (Cordeliers) que les travaux de défense exécutés autour de la Place avaient privés de leur couvent qui avait été rasé.

Les Cordeliers obtinrent un peu plus tard le droit de s'établir *rue des Febves* (1435), sur l'emplacement qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution.

L'ancien Hôtel de Roye était devenu, à l'époque qui précéda la Révolution, l'Hôtel de Folleville.

Avant 1553, la rue Richebourg, qui aujourd'hui se termine en cul-de-sac, se prolongeait jusqu'aux remparts.

La rue Porte-aux-Anes conduisait aux *Bouloirs-Notre-Dame-des-Vignes*. Une rue dite des Bouloirs existait alors, percée parallèlement à la rue de la

Pomme Rouge, mais un peu plus à l'Ouest. M. Laurendeau dit avoir vu l'inscription : Rue des Boullairs, gravée sur un mur de la rue Porte-aux-Anes.

La rue Matigny d'aujourd'hui est indiquée : rue du Jeu de Paulme neuf (ou tripot) aux remparts.

La plupart de ces renseignements sont tirés de Berlette.

E) Dans l'étude suivante, M. Laurendeau attaque de nouveau M. de Laprairie au sujet de l'opinion qu'il émet (Bulletin 1^{re} S. tome VII, p. 199) sur l'âge de la partie de l'enceinte qui, au moyen-âge couvrait l'Ouest et le Nord de la ville. M. de Laprairie a cru reconnaître deux enceintes successives établies, l'une au XII^e siècle et l'autre vers 1414 : M. Laurendeau n'en admet qu'une.

Je n'ai nulle intention de chercher à départager les adversaires, mais je ne puis résister au désir de vous rappeler que, sans le soupçonner, en 1908, nous avons pris partie dans la querelle (Bull. 3^e Sér. T. xv, page 65) en émettant une opinion contraire à celle de M. Laurendeau. C'était à l'occasion de l'examen que nous passions ensemble des *murs de clôture des propriétés particulières avoisinant le Jeu de Paume* et nous avons conclu que ces murs avaient appartenu à une enceinte fortifiée, ce que nie énergiquement M. Laurendeau. Il est vrai que nous étions moins catégoriques que lui, car notre compte-rendu se terminait ainsi : «... sur des sujets aussi anciens, il est sage de ne pas être trop affirmatif ». Nous pouvons, je crois, nous en tenir à ce principe.

M. Laurendeau, dans son manuscrit, déclare que

le travail ci-dessus mentionné, déposé sur le bureau à la séance du 1^{er} août 1864, n'a pas été lu.

F) Enfin le dernier chapitre du volume contient le Rapport de l'Abbé Poquet, rapport lu en séance du 4 février 1867 et qui commente une grande partie des mémoires divers présentés par M. Laurendeau, entre autres le mémoire précédent. Il figure au Bulletin, 2^e série, tome 1, page 21. Naturellement M. Laurendeau y répond, mais assez brièvement : il a reçu en partie satisfaction. »

Après la lecture du compte-rendu qui précède, un membre appelle l'attention de la Société sur le délabrement de la Porte de l'Arquebuse, datant de 1638 et classée comme monument historique par arrêté ministériel du 19 juillet 1901 : elle se trouve actuellement dans un état tel, indépendamment de la détérioration artistique, qu'il peut y avoir lieu de concevoir des craintes pour la sécurité publique.

Cette porte dépend d'un bâtiment occupé par le génie militaire. Faute de bornes placées vers l'intérieur, à distance convenable, les voitures, souvent mal engagées par leurs conducteurs, viennent heurter les panneaux de la dite porte, en provoquant le descellement des gonds ainsi que le déplacement des assises voisines. Certaines de ces dernières ayant été brisées par les chocs répétés, il s'en est suivi un affaissement de l'ensemble de la construction et par suite une menace d'effondrement.

La façade est également en très mauvais état ; les

colonnes ioniques ornementales sont complètement ruinées à leur base et présentent un aspect lépreux lamentable.

Il serait nécessaire, il est même urgent au point de vue archéologique et historique (comme vraisemblablement au point de vue pratique) de consolider la Porte de l'Arquebuse en faisant remplacer ou resceller ses assises et de lui éviter à l'avenir de nouvelles dégradations, en faisant placer des bornes dans la cour intérieure.

Après discussion, les membres présents s'associent à la proposition de leur collègue ; ils chargent le bureau de la Société de signaler la situation aux autorités compétentes, et de faire auprès d'elles toutes démarches utiles pour obtenir qu'il soit remédié le plus promptement possible à cette situation, d'autant qu'il s'agit d'une construction classée, à la conservation de laquelle est attaché un intérêt public officiellement reconnu.

A ce propos un autre sociétaire, ancien élève du Collège et membre de son Conseil d'Administration, signale la détérioration que le temps a fait subir au fronton ornemental de la grande porte de cet établissement, qui elle aussi est classée (arrêté ministériel du 11 février 1908). Cette porte, reconstruite vers 1750, se compose principalement de deux colonnes doriques, supportant un motif sculptural en pierre tendre, représentant Pallas et Cérès. Au cours de l'hiver dernier, la statue de droite (Cérès) a perdu toute sa jambe gauche qui se trouvait en saillie ; sa coiffure est également dégradée. Quant à la statue de gauche (Pallas), il lui manque un pied. L'ensemble

du portail reste solide, mais la dégradation progressive du fronton sculpté finirait par lui enlever tout caractère artistique. Il conviendrait donc que les statues de ce fronton fussent convenablement restaurées. De même que pour la Porte de l'Arquebuse, les membres présents donnent mission au bureau de signaler l'état délabré du fronton de la Porte du Collège et d'en solliciter la réfection auprès de qui de droit.

M. le Président fait connaître que M. Lengelé se propose de reprendre prochainement ses fouilles intéressantes et fructueuses dans sa propriété des Longues-Raies ; six nouveaux objets gallo-romains y ont encore été trouvés, paraît-il, durant ces derniers temps.

Il signale également à titre de curiosité à élucider, que parmi les démolitions de l'ancienne maison formant l'angle de la place Dauphine et de la rue de Panleu (autrefois occupée par le fils de Racine et sur l'emplacement de laquelle va être édifiée une maison de banque), il vient d'être découvert une grande plaque de marbre portant cette inscription : « Palais de Chartres ». Cette pièce a été acquise par M. Gautret, Receveur des finances.

Sont présentés comme nouveaux membres titulaires, M. Noël, ancien capitaine, et M. Lengelé, par MM. Lecer, Firino et Ferté.

La séance est levée à 4 heures 1/2 et, avant de se séparer, les membres se rendent dans les locaux de la Bibliothèque et des Archives de la Société, où ils constatent l'appréciable amélioration que le zèle de MM. De Larminat et Maquet viennent d'apporter au

classement des livres et à la disposition des documents conservés.

Le Président,
LEGER.

Le Secrétaire Général,
HENNEQUIN.

Séance du 1^{er} Avril 1912

Présidence de M. FIRINO, Vice-Président

M. Firino présente les excuses de M. Lecer, président, empêché pour la séance de ce jour.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars dernier est lu et adopté.

M. Hennequin donne connaissance de la lettre qui a été adressée par M. le Président à M. le Ministre des Beaux-Arts, ainsi que des démarches faites auprès de la Municipalité de Soissons, relativement aux restaurations qu'il conviendrait d'effectuer tant à la Porte de l'Arquebuse qu'à la Porte du Collège, monuments classés. En ce qui concerne cette dernière, la Mairie a répondu qu'elle allait incessamment faire étudier un projet de réparation.

M. Firino rappelle qu'il a été voté, sur sa proposition, au budget départemental de 1912, un crédit de 10.000 francs pour ce genre de travaux, et dit qu'il y aurait lieu par conséquent de solliciter l'allocation d'une certaine somme sur ce crédit, pour la réparation des deux monuments de Soissons en question. Il est décidé qu'une lettre en ce sens sera adressée à M. le Préfet.

A ce propos M. Dubuquoy signale la promulgation récente d'une nouvelle loi relative à la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique (loi du 16 février 1912, Journal Officiel du 17 février, page 1521).

M. Batteux rend compte dans les termes suivants d'une brochure, gracieusement envoyée à la Société par M. Tordeux, et intitulée « BIBRAX » :

« Les fouilles opérées il y a un demi-siècle sur le plateau de Mauchamp ayant fait la pleine lumière sur cette question, l'auteur a jugé inutile de revenir sur des discussions aujourd'hui sans objet. M. Tordeux se borne donc à exposer son sujet avec méthode et précision; il analyse le récit de Jules César et fait voir que le camp de Mauchamp, de même que le camp dit de Saint-Thomas, répondent bien en tous points aux indications du général romain. S'il rapporte les arguments de Melleville en faveur de Laon-Bibrax, c'est pour rappeler que cette ville, fondée au iv^e siècle par le préteur Macrobe qui y transféra la garnison du Bibrax de César, fut appelée tantôt Landunum et tantôt Bibrax, comme l'ancien oppide auquel elle succédait et qui doit également porter ces deux noms. Depuis lors ce dernier a pris le nom de Vieux-Laon qu'il conserve encore aujourd'hui, tandis qu'un village voisin porte le nom de Berrieux, évidemment dérivé de Bibrax. L'erreur de Melleville trouve donc son explication dans une double confusion de nom de deux localités assez rapprochées, mais distinctes. »

M. l'abbé Hivet émet quelque doute étymologique relativement à Bibrax-Berrieux.

M. Buttet donne lecture d'un chapitre de l'étude qu'il a entreprise sur l'Académie de Soissons au XVIII^e siècle.

M. Maquet rend compte ainsi qu'il suit : 1^o d'une récente visite au cimetière des Longues Raies et des dernières découvertes faites dans cette ancienne nécropole par M. Lengelé; 2^o de la découverte d'un tronçon de voie romaine près la rue du Général-Pille, à Soissons :

I. *Visite au cimetière des Longues Raies.* Le 15 mars 1912, M. le colonel Lecer, Président, M. de Buttet et moi, nous nous sommes rendus au cimetière des Longues Raies pour assister à des fouilles exécutées par M. Lengelé.

La partie du cimetière Gallo-Romain qui devait être explorée est contiguë à la limite Ouest du stand de l'Arquebuse près de la butte de tir. Le travail préparatoire, c'est-à-dire l'enlèvement de la mince couche de terre arable, avait été effectué avant notre arrivée, et plusieurs fosses étaient à découvert. Ainsi que lors des visites précédentes, nous constatons que les sépultures ne sont pas placées suivant des règles définies. L'orientation générale de chacune d'elle est Nord-Sud, néanmoins un certain nombre sont orientées Est-Ouest. Quant aux ossements ils sont placés indifféremment sans tenir compte de l'orientation. Quelle que soit cette dernière il y a lieu de remarquer que leur profondeur n'excède pas 0^m90 à 1^m.

Six fosses ont été explorées par M. Lengelé qui apporte à ce travail un soin tout particulier. Dans l'une d'elles on trouva des ferrures, ayant dû servir

à entourer le cercueil, complètement rougies par la rouille et présentant, sur un côté, des dents de scie.

Les objets trouvés au cours de ces recherches sont les suivants :

1° Deux coupelles en terre de Samos, de taille différente, en très bon état, portant respectivement les marques ci-après : CTTI. M et MONTANV.

2° Un récipient de 0^m22 de hauteur, de forme sphérique à col court et étroit doté d'une anse, en terre rougeâtre commune n'ayant pas le poli et le brillant de la terre de Samos et ne portant ni dessin ni inscription.

3° Trois récipients en terre grisâtre commune de 0^m13 de hauteur, ayant vaguement la forme d'une cruche à col élancé pourvu d'une anse. Il est à remarquer que ces récipients qui, comme le précédent, ne portent ni dessin ni inscription, reposent sur un fond très étroit rendant leur équilibre instable.

4° Un petit vase en verre vert pâle légèrement irisé, de 0,04 à 0,05 de hauteur, de forme sphérique avec col étroit et plat doté de deux anses en verre dans chacune desquelles passe un anneau en bronze uni.

5° Une pièce de monnaie en bronze portant à l'avant une tête d'homme barbu et en exergue l'inscription : ANTONINUS... V X II, autrement dit : Antonin le Pieux qui régna de 138 à 161 de notre ère. (D'après une pièce identique possédée par M. Lengelé).

Quant au revers il a été impossible de le déchiffrer.

II. *Découverte d'un tronçon de voie romaine, rue du Général Pille.* Dans le courant du mois de mars, des

terrassiers qui procédaient à des fouilles pour la construction d'une maison sise rue du Général Pille, n° 48, ont mis à jour un tronçon d'ancien chemin qui, par sa position et sa constitution semble avoir appartenu au réseau de voies qui aboutissaient, à l'époque Gallo-Romaine, au péristyle du Château d'Albâtre.

Ce chemin, enterré sous une couche de terre de 1^m30 d'épaisseur est orienté Nord-Sud. Rencontré déjà à plusieurs reprises par les mêmes ouvriers lors de la construction des maisons voisines, il a été détruit en partie au n° 48, et ce qui reste longe la façade Ouest de la dite maison du côté du jardin. Il est regrettable qu'il n'ait pu être mis à jour dans toute sa largeur, car cela aurait permis d'en fixer la classification. Quoiqu'il en soit, la coupe longitudinale qui en a été faite a permis de distinguer nettement les quatre couches de matériaux qui composaient cette voie et par suite de supposer qu'elle avait dû appartenir à la catégorie des voies importantes.

On se souvient d'ailleurs que la rue du Général Pille a déjà fourni des découvertes importantes de l'époque Gallo-Romaine; elles ont été signalées le 7 juin 1909, à la Société, par M. Blanchard.

M. Bouchel lit une note sur le portail de l'Eglise de Saint Mard et sur les grottes de ce village. (Voir ci-après, pages 215 à 219).

M. Firino signale l'intérêt que présente certain cœuilleret qu'il a retrouvé aux Archives nationales et

dont il aura l'occasion de reparler à la Société, car la partie qui a trait à l'histoire topographique de Soissons mériterait peut être d'être publiée dans le Bulletin.

Il est procédé au scrutin pour l'admission de MM. Noël et Lengelé, comme membres titulaires. Ces Messieurs sont élus à l'unanimité.

Séance levée à 5 h. 1/4.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire Général,
HENNEQUIN.

Séance du 6 Mai 1912

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril dernier est lu et adopté.

Parmi les articles publiés dans les volumes reçus depuis la dernière séance, un membre signale celui des Fouilles de Condren (Aisne) paru dans le Bulletin de la Société de Compiègne, tome XIII (1910), et un autre de M. Vauvillé, sur les alignements de pierres de Cuisy-en-Almont, paru dans le Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris n^{os} 3-4 de 1911, page 171.

Est également signalée une suite d'articles concernant la Ferme de Mouflaye, parue sous la signature de M. Emile Gaillard, de Vic-sur-Aisne, dans les numéros des 27, 28, 30 mars, 6, 11, 13 et 18 avril 1912, de l'*Argus Soissonnais*.

M. Gautret, receveur des finances à Soissons, pré-

sente la plaque de marbre (dont il a été question à la séance du 4 mars) portant l'inscription :

PALAIS • DE • CHARTRES •

✍ EN OCTOBRE 1722 ✍

M. Gautret annonce qu'il remet cette pièce à la Société pour être déposée au Musée et donne à son sujet quelques intéressantes explications sur la probabilité de son origine. Des recherches spéciales vont être entreprises par un membre de la Société dans les titres de propriété de l'immeuble parmi les décombres duquel elle a été découverte, pour tâcher de parvenir à plus de certitude. Des remerciements sont votés à M. Gautret pour son offre généreuse.

M. Hennequin fait un exposé oral de l'importante thèse que M. Bourgin, actuellement archiviste aux Archives Nationales a consacrée à « La Commune de Soissons ». (Paris, 1908, in-8 de 434 pages) d'après l'ouvrage lui-même et d'après les comptes-rendus érudits qui en ont été donnés déjà par MM. P. Boissonnade dans la *Revue de synthèse historique* n° d'avril 1909) et G. Espinas dans *Le Moyen-Age* (n° de septembre et octobre 1909), enfin dans le *Journal des Savants*, sous la signature R. P. (1909).

M. Vauvillé lit une note sur le Congrès des Sociétés savantes, tenu à la Sorbonne en 1912, en ce qui concerne la section d'archéologie. Cette note sera déposée aux archives de la Société, avec les plans et la collection de cartes postales qui l'accompagnent.

M. Vauvillé offre en outre pour les archives de la Société, deux Extraits du Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, contenant deux articles dont il est l'auteur : l'un, relatif à quatre rangées doubles de grès dressés et alignés dans la forêt de Pinon ; l'autre, aux découvertes faites en 1910 par M. Lengelé dans le cimetière Gallo-Romain des Longues-Raies.

M. de Buttet donne la lecture d'un nouveau fragment de son étude sur l'Académie de Soissons.

M. Waendendries père communique verbalement le résultat de ses recherches sur les origines de la juridiction consulaire à Soissons et commente d'une manière intéressante à ce propos l'« Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 30 août 1740, ordonnant l'imposition d'une somme de 15.000 livres, sur tous les marchands, corps et communautés des villes de Soissons, Braisne (*sic*) et Vailly, pour payer le prix d'une maison acquise pour tenir à Soissons la Jurisdiction Consulaire et le Bureau des Marchands, pour les réparations faites et à faire à la dite maison et autres dépenses y relatives ».

M. le Président annonce qu'à l'occasion du dernier congrès des Sociétés Savantes à Paris, MM. Lefèvre-Pontalis, Pilloy de Saint-Quentin et Jadart de Reims, ont été nommés chevaliers de la Légion d'Honneur ; il propose de leur adresser des félicitations au nom de la Société. Cette proposition est adoptée avec empressement à l'unanimité.

Enfin sont présentés comme membres titulaires nouveaux MM. Gautret (par MM. Lecer et De Buttet),

Vergnol fils (par MM. Ferté et Batteux) et de Mussan
(par MM. Lecer et Firino).

Séance levée à 4 h 1/2.

Le Président,
LEGER.

Le Secrétaire Général,
HENNEQUIN.

Séance du 3 Juin 1912

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance du 6 mai est lu et adopté

M. le Président donne lecture des lettres de remerciement qu'il a reçues de MM. Lefèvre-Pontalis, Jadart et Pilloy en réponse aux félicitations qu'il leur avait adressées au nom de la Société à l'occasion de leur récente nomination comme chevaliers de la Légion d'Honneur.

Parmi les livres reçus au cours du mois, M. Hennequin signale notamment le très beau volume, orné de nombreuses et superbes gravures intitulé : *La Seigneurie d'Offémont*, par M. Paul Guyemer, ouvrage offert à la Société Historique de Compiègne par M. le comte Pillet-Will et publié sous les auspices de cette Société ; ainsi que la brochure réunissant les études de M. Jadart sur *Les cadrans solaires, légendes et devises boraires à Reims, dans la région, en France*. (Reims-Matot-Braine 1912). qui contiennent des indications sur certains cadrans solaires du département de l'Aisne et en particulier de la ville de Soissons.

M. de Buttet termine la lecture de la partie actuellement achevée de son étude sur l'Académie de Soissons. La suite de son travail fera l'objet de communications ultérieures.

M. Bouchel communique une note concernant le prieuré *dit* d'Allemant et le pèlerinage de St Guislain (Voir ci-après pages 201 à 207).

M. Firino donne lecture de l'analyse suivante des études manuscrites de M. Laurendeau relatives à la Campagne de 1814, contenues dans le volume dont il avait bien voulu se charger de rendre compte :

Parmi les manuscrits de M. Laurendeau confiés à notre honorable Président par la famille de l'auteur, on en trouve un assez volumineux qui pour titre : Souvenirs de 1814.

Dès le début, M. Laurendeau nous fait savoir à quelle date et pour quel motif ce travail a été composé.

« Ce petit recueil, écrit-il, est un extrait de lettres rédigées à la hâte que j'ai adressées à M. Edouard Fleury, en plusieurs fois, dans les cours des mois d'avril, mai et juin 1858 à l'occasion de la publication de son histoire : Le département de l'Aisne en 1814. »

On trouve tout d'abord la lettre que M. Laurendeau écrivait le 7 avril 1858 à Fleury pour le féliciter de son travail et lui annoncer l'envoi de quelques renseignements en vue de la 2^e édition annoncée, puis la réponse de Fleury, enfin les souvenirs de l'auteur divisés en plusieurs chapitres dont nous allons donner les titres :

1. Du camp de Soissons en 1814.

2. De l'état des fortifications de Soissons en 1814.
3. Etat du faubourg Saint-Vaast au 14 février 1814 et inutilité de sa défense.
4. De la réserve et des précautions à observer quand on raconte des faits contemporains.
5. Journée des 13 et 14 février 1814.
6. Faits se rattachant au siège de Soissons le 14 février 1814.
7. Quelques observations sur les travaux de défense qui précédèrent l'attaque du 2 mars 1814.
8. Quelques mots sur l'attaque de Soissons du 2 mars 1814.
9. Réflexions sur quelques traditions de cette époque.
10. Pont de Saint-Médard construit par Bulow le 2 mars 1814.
11. Equipage de pont laissé à Soissons par les ennemis et pont de bateaux construit par eux au-dessous de la ville.
12. Réflexions sur la capitulation de Soissons du 3 mars 1814.
13. Envahissement et pillage de la maison n° 6, rue du Pont.
14. De quelques particularités faisant suites aux sièges des 2 et 5 mars 1814.
15. Fait d'armes isolé dans la plaine de Crouy.
16. Déroute de Laon.
17. De la commission municipale de Soissons.
18. Documents sur MM. Letellier, Géhier, Branche et Morel.
19. Observations et faits divers relatifs au dernier siège de Soissons.

20. Remarque concernant la collection de M. Périn.

A la suite de ce travail, on trouve une nouvelle correspondance échangée entre Lauredeau et Fleury.

Puis vient une réfutation trop longue d'une tradition rapportée par M. de Bussières dans la séance de la Société archéologique du 1^{er} octobre 1850, tradition suivant laquelle les Alliés auraient demandé à quelle distance de Soissons se trouvait la ville d'Arène. Il ne s'agit évidemment pas du lieu dit Arlaines, où des fouilles ont fait retrouver des restes de constructions probablement Gallo-Romaines, mais de la commune d'Hartennes.

Signalons aussi une lettre écrite par un Soissonnais, nommé Barbereux, à Lauredeau en 1869 au sujet des événements de 1814, et une réponse de notre auteur à une note d'un lieutenant du 2^e bataillon de l'Aisne en 1814, du nom de Dégieux.

On trouve en outre dans le même volume le manuscrit du travail intitulé : « Les sièges de Soissons en 1814, » travail qui a été imprimé en annexe à notre Bulletin.

On rencontre enfin une pièce nullement relative à la période de 1814 ; c'est une note dans laquelle M. Lauredeau réfute une communication faite à notre Société par M. de Bussières au sujet de l'écroulement du bastion de Saint-Jean en 1833, et prend assez vivement à partie le génie de la place.

Fleury tira profit, pour la 2^e édition de son ouvrage, des communications qui lui avaient été faites, mais ne crut pas cependant devoir suivre pied à pied

notre auteur qui le lui reproche, avec une certaine amertume, dans une lettre en date du 3 décembre 1858.

Cependant Ed. Fleury n'avait fait que suivre les conseils donnés par son correspondant même dans le chapitre qui a pour titre : De la réserve et des précautions à observer quand on raconte des faits des contemporains.

« Je pense, dit M. Laurendeau, qu'il ne faut prendre la tradition pour guide qu'avec les précautions de la critique la plus timorée et la plus méticuleuse. Je vais même plus loin, je crois qu'il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre non seulement les récits qui nous arrivent par des souvenirs de seconde main, mais encore ceux qu'après un long laps de temps peuvent encore nous faire maintenant les témoins oculaires eux-mêmes, surtout à l'égard des dates. »

Or il faut noter deux faits importants : en 1814 notre écrivain n'avait que 11 ans et il n'a rédigé ses souvenirs qu'en 1858, quarante-quatre ans après les événements.

D'autre part, M. Laurendeau se laisse quelquefois entraîner par la passion ; on en trouverait la preuve en différents endroits et en particulier dans le chapitre 18 consacré à plusieurs de nos concitoyens. Il s'en rend d'ailleurs compte lui-même, car il n'adresse ce chapitre à Fleury qu'à titre confidentiel, et, à la suite d'une note du même chapitre, on lit : « Cette note n'a pas été envoyée à M. Fleury. »

Enfin sur un point spécial, la capitulation du 3 mars, M. Laurendeau paraît avoir été hanté d'une

idée fixe qui ne lui a pas permis d'apprécier ce grave événement avec impartialité; il semble qu'à ses yeux, soutenir que Moreau (en ne prolongeant pas sa défense) a nui gravement aux intérêts de l'Empereur et compromis sa cause, c'est déprécier notre ville et faire œuvre de mauvais Soissonnais. Est-il besoin de dire que cette conception est absolument erronée. En tout cas, trop sévère pour Rusca, M. Laurendeau est d'une indulgence excessive pour Moreau.

Ajoutons que les recherches que nous avons déjà faites en vue d'une histoire du Soissonnais en 1814, (l'entreprise est ardue !) nous ont permis de constater certaines erreurs dans les souvenirs de l'auteur.

Ces réserves faites, il est juste de reconnaître que le travail de M. Laurendeau présente un vif intérêt ; plusieurs récits, tels que celui du pillage de la maison de sa famille (elle habitait faubourg St-Waast, 6, rue du Port), le 3 mars et jours suivants, sont très curieux et très vivants. Toute personne qui voudra étudier les sièges subis par Soissons en 1814 devra consulter le manuscrit de M. Laurendeau et on ne peut trop remercier ses héritiers de nous l'avoir communiqué.

M. Guillemot présente deux petits objets anciens, l'un en grès, l'autre en métal, trouvés par lui dans les terres de la ferme de Sainte-Geneviève ; il donne quelques explications sur les conditions de leur découverte, mais ces objets paraissent difficiles à identifier.

Pour le Musée, M. Aubineau offre à la Société, qui l'en remercie, une pierre représentant une tête

de femme ; elle porte une partie d'inscription et la date de 1607. Ce morceau qui est peut être un fragment de pierre tombale a été trouvé à l'usine de l'Ange Gardien, près Vaurains.

M. Maquet signale qu'une commission a récemment examiné la porte de l'Arquebuse et qu'il est peut être possible d'espérer que les travaux de réparation demandés seront prochainement entrepris sur l'ordre des autorités compétentes.

M. Maquet donne en outre connaissance du travail si utile de classement et de déblaiement qu'il a effectué dans la bibliothèque de la Société. Il est décidé qu'un certain nombre de brochures sans intérêt et de volumes dépareillés ne seront pas catalogués. Ils seront mis de côté pour être vendus au besoin, s'ils ne trouvent pas d'amateurs parmi les membres de la Société, auxquels une liste des volumes disponibles du Bulletin de la Société sera incessamment soumise, avec indication du prix pour lequel chacun de ces volumes pourra être acquis par eux ; ce prix devant varier suivant qu'il reste plus ou moins d'exemplaires et que la série à laquelle appartiennent les volumes est plus ou moins ancienne.

MM. Gautret, Vergnol fils et de Mussan, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires à l'unanimité.

Séance levée à 4 h. 1/2.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire Général,
HENNEQUIN.

Séance du 1^{er} Juillet 1912

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance du 3 juin dernier est lu et adopté.

Parmi les livres reçus au cours du mois, M. Hennequin signale : 1^o dans le dernier volume paru du *Bulletin de la Société Académique de Laon* (tome xxxiv), plusieurs notices intéressantes ; notamment celle de M. Broche, sur « Legrand-Delaleu », qui fut professeur de législation à l'École Centrale du département de l'Aisne, laquelle fonctionna à Soissons sous le Directoire.

2^o Dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* (1911), l'article intitulé : « La Place Royale ; l'Hôtel de Chaulnes et de Nicolay », contenant divers renseignements sur la famille de Nicolay, dont un membre fut préfet et député de l'Aisne, sous la Restauration ; et dans les *Mémoires* de cette même Société (1911), les « Notes sur les Prévôts des marchands et Echevins de la Ville de Paris », pour quelques indications sur Lepelletier de Mortefontaine, avant-dernier Intendant du Soissonnais.

3^o Dans le *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin* (tomes lx et lxi), l'article de M. Loutchiski, sur « La Propriété paysanne en France avant la Révolution », contenant de nombreux passages où sont cités, à l'appui de ses dires, des exemples pris dans le Laonnois et le Soissonnais, extraits de documents des Archives départementales de l'Aisne.

M. Firino donne lecture d'une biographie très complète du général Pille (1749-1828), né et mort à Soissons, dont une rue porte le nom. (Voir ci-après pages 1 à 88).

M. Vauvillé offre à la Société un extrait des *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, contenant une notice, dont il est l'auteur, sur « Les alignements de pierres de Cuisy, découverts par M. Brunehant ». Cette notice est illustrée de 4 figures; l'une d'elles représente le dolmen de Vauxrezis. M. Vauvillé rappelle que cet intéressant monument, découvert par M. le Dr Godelle (voir son article dans l'*Argus Soissonnais* du 20 juin 1841), ne fut fouillé, sous les auspices de la Société Archéologique de Soissons, que vers 1850; on y aurait constaté la présence d'une vingtaine de squelettes humains (*Bulletin*, volume v, 1851, p. 66 et suiv.); plus tard (volume de 1869, page 458) M. Calland écrivit qu'il contenait encore une vingtaine de corps, mais cela n'est pas exact — dit M. Vauvillé — car l'article de 1851 mentionne que plusieurs crânes, provenant des fouilles, ont été détournés avant la remise des ossements dans la cavité du monument.

M. de Buttet rend compte ensuite de la récente découverte d'un sarcophage sur le territoire de la commune de Saint-Christophe, près de la gare du chemin de fer départemental.

Ce cercueil — dit-il — a été trouvé à 0^m85 ou 0^m90 au-dessous du niveau naturel du sol, dans un argile très consistant. Il était orienté nord-ouest sud-est,

la tête au nord-ouest, ainsi qu'en témoigne encore la cavité dont il a été extrait.

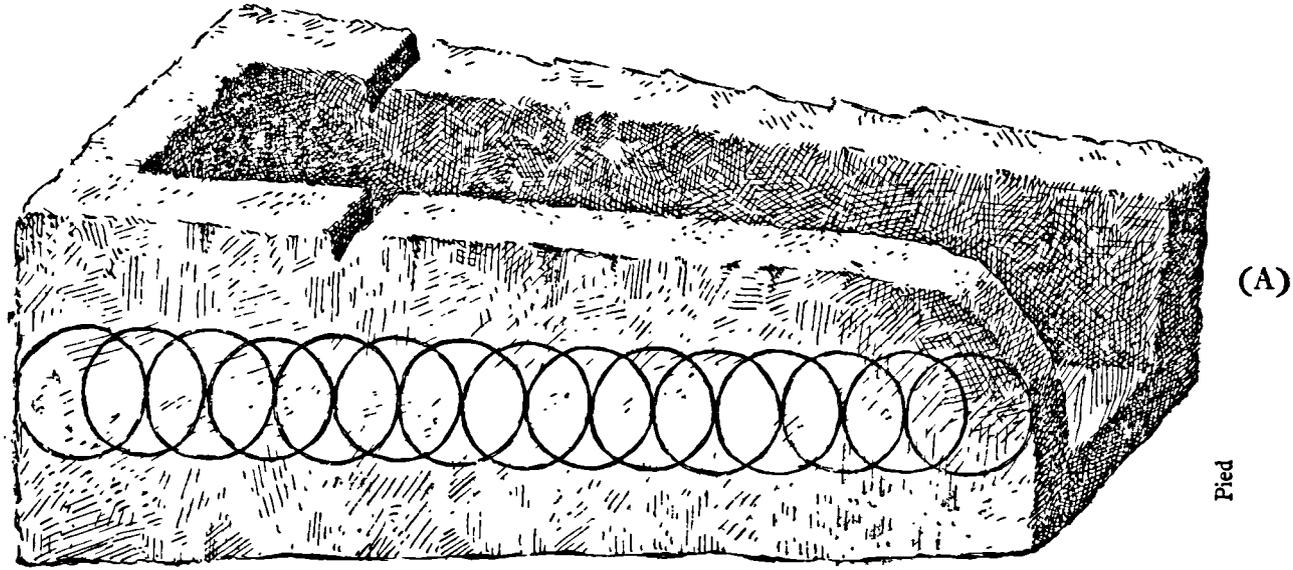
Au dire des ouvriers consultés, il est de pierre tendre, de pierre dite d'Autrèches, et d'une seule pièce. Il n'était pas recouvert; il contenait des ossements dont un crâne intact, mais aucune poterie ni verrerie. Une hache en silex aurait été trouvée dans le voisinage au cours des travaux. Le sarcophage n'est pas fermé au pied : la tranche de la paroi à cet endroit est régulière, ce qui semble prouver que le tombeau est complet; il semble même, toujours d'après la version des ouvriers qui l'ont trouvé, que des pierres plates étaient placées dans le prolongement des parois latérales, comme pour les continuer.

Deux échancrures profondes de 4 ou 5 centimètres, mais non placées symétriquement, se trouvent sur la tranche des parois latérales (côté tête). Le côté gauche extérieur est orné de cercles de 19 centimètres de diamètre, dessinés comme avec un compas dont la pointe aurait mordu de quelques millimètres dans la pierre, chevauchant l'un sur l'autre, et symétriquement placés les uns par rapport aux autres. Trois ou quatre figures semblables se trouvent, paraît-il, sur la face opposée du sarcophage qui repose sur le sol. Les autres parois tant intérieures qu'extérieures ne semblent présenter aucun signe particulier. L'angle supérieur de la paroi de gauche (côté des pieds) est ébréchée.

A l'intérieur et du côté de la tête, il existe deux plans inclinés de quelques centimètres de largeur conjugués et perpendiculaires aux parois latérales, se dirigeant vers le pied du sarcophage.

Nord-Ouest

Tête



(A)

Pied

Le sarcophage de Saint-Christophe (près Vic-sur-Aisne)

Sud-Est

Réduction au 1/12^e environ ; dessin de M. Truchy, d'après le croquis pris sur place par M. de Buttet.

N. B. — Pour la compréhension du texte, il est indiqué que l'observateur a été supposé en (A), au pied du sarcophage et regardant vers la tête ; les expressions *droite* et *gauche*, correspondent à la droite et à la gauche de l'observateur ainsi placé.

Dimensions approximatives :

Longueur extérieure 1^m53, intérieure 1^m38.
 Largeur extérieure : à la tête 0^m61, aux pieds 0^m42.
 — intérieure : — 0^m40, — 0^m25.
 Hauteur extérieure : — 0^m53, — 0^m46.
 Profondeur intérieure : — 0^m30, — 0^m30.
 Epaisseur des parois : à la tête de 0^m15 à 0^m10, aux
 pieds de 0^m10 à 0^m07.

M. Midoux, de Fismes, signale la démolition de l'ancien château de Villesavoie et l'existence dans l'église de cette Commune d'une pierre tombale qui mériterait peut-être d'être relevée et conservée. M. Firino donne à ce propos quelques explications sur le Mont Saint-Martin et sur Villesavoie.

Lors de la récente excursion faite à Soissons par la Société Archéologique de Clermont (Oise), les membres du bureau de cette Société ont demandé d'échanger ses publications avec celles de la Société de Soissons. La Société de Clermont appartenant à un département contigu à celui de l'Aisne, on décide d'adopter cette proposition.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Président,
 LECER.

Le Secrétaire Général,
 HENNEQUIN.

Séance du 5 Août 1912

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} Juillet dernier est lu et adopté.

Au nom de la Société, M. le Président adresse à M. Moreau-Nélaton, membre de la Société et qui assiste à la séance, de très vifs remerciements auxquels s'associent tous les membres présents, pour le don qu'il a bien voulu faire de ses deux ouvrages, récemment publiés : « Fère-en-Tardenois » en 3 volumes in-4° et « Fleurs et Bouquets » un volume in-4°. Ces ouvrages, édités avec un grand luxe, sont du plus haut intérêt. Le premier retrace l'histoire du château et du bourg de Fère-en-Tardenois, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry, depuis ses origines jusqu'à nos jours ; une multitude de superbes gravures en rendent de plus la lecture fort attrayante. Le second, non moins joliment illustré, contient l'historique des sociétés d'arc dans l'arrondissement de Château-Thierry.

Parmi les dernières publications reçues, sont signalés :

1° Dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France* (1912, 1^{re} livraison), l'utile article intitulé : « Vieilles archives notariales. Comment les classer et les inventorier. Conseils et exemple » ;

2° Dans le tome I^{er} des « *Procès-verbaux de la commission temporaire des arts* » publiés par le Ministère de l'Instruction publique, divers passages, notamment aux pages 349 et 404, où il est question de certains tableaux de la Cathédrale de Soissons et de leur provenance.

M. l'abbé Binet donne lecture des parties principales d'un travail dont il poursuit l'achèvement,

concernant d'une part « les jeux de fond des anciens vitraux de la Cathédrale de Soissons », et d'autre part « les émaux du reliquaire de l'église de Longpont », entre lesquels il existe de l'analogie.

M. le Président fait passer sous les yeux des membres présents quatre importantes photographies représentant des vues de Soissons prises au cours du siège de 1870 ou peu après la capitulation de la place. Ces photographies rappelant — dit-il — un moment critique de notre histoire locale, mériteraient peut-être de figurer au Bulletin de la Société en les accompagnant de quelques commentaires sur les événements auxquels elles se rapportent.

A cette occasion M. le Président donne lecture de quelques passages des notes rédigées alors au jour le jour, par notre sympathique concitoyen M. Carpette, qui durant cette période fit courageusement son devoir en qualité d'artilleur volontaire de la Place, et qui a bien voulu lui confier provisoirement son manuscrit. Revu et mis au point par l'auteur, ce manuscrit serait utilement conservé aux archives de la Société, et, s'il le voulait bien, certains extraits principaux pourraient même être reproduits dans le Bulletin. M. le Président est en conséquence prié de vouloir bien en conférer avec M. Carpette.

M. Bouchel lit une note dont il doit, sur sa demande, la communication à M. Minouflet, actuellement instituteur à Celles-sur-Aisne, relative à un incendie considérable survenu dans cette commune en 1820. Durant la nuit du 9 au 10 octobre, quatorze maisons, avec tous les bâtiments d'exploitation

qui s'y trouvaient annexés, devinrent la proie des flammes. Cette note sera classée aux archives de la Société.

M. Lecer, président, analyse ensuite le volume d'Études manuscrites que M. Laurendeau a consacrées autrefois au bassin de cuivre découvert en 1833 au cours des travaux de terrassement exécutés lors de la construction du mur crénelé qui fermait la ville le long du port.

Les 15 premières pages de ce volume — dit-il — comportent la description du bassin telle qu'elle est reproduite au Bulletin de 1879 (2^e Série, Vol. X, page 209); elles sont suivies de 12 croquis dessinés par M. Laurendeau, croquis qui ont servi à l'illustration du volume du Bulletin. Nous n'aurions rien à signaler si l'auteur, conformément à son habitude, n'avait pas profité de la circonstance pour taquiner quelque peu un historien soissonnais dont il ne partageait par l'opinion. Dans le cas présent, c'est M. Leroux qui est pris à partie.

M. Leroux avait émis, dans son Histoire de Soissons, l'avis que le pont de l'Aisne, avant d'occuper sa place actuelle, dans le prolongement de la rue de la Bannière, continuait la rue Saint-Quentin pour conduire au Château de Croizy par l'emplacement des rues du Plat-d'Étain et de Saint-Vaast. M. Laurendeau avait une opinion différente : les travaux de terrassement, au cours desquels le bassin de cuivre avait été trouvé, mais qui n'avaient fait rencontrer aucune trace de culées de pont, semblaient lui donner raison et tout le monde aurait peut-être été

de son avis, si le lutteur qu'était M. Laurendeau avait donné moins de développement à sa pensée. L'attaque dure pendant 40 pages dans lesquelles il est question de beaucoup de choses étrangères au sujet.

En terminant sa critique, M. Laurendeau, mentionne toutefois une découverte récente qui paraît venir à l'appui de sa thèse. Il signale que des travaux de terrassement nouvellement entrepris au carrefour des rues Saint-Quentin et du Commerce ont mis à jour le sol de la voie romaine de Senlis, et cette voie était à 1^m45 au-dessous du pavage actuel des rues. Il est peu probable que si la voie de Senlis avait abouti à un pont, elle se serait trouvée aussi profondément établie.

Le bureau de la Société qui, en 1879, a publié la partie du manuscrit de M. Laurendeau relative à la découverte du bassin de cuivre, et qui a utilisé ses dessins, n'a pas cru devoir s'associer à ses critiques si copieusement dirigées contre l'opinion de M. Leroux. Cette prudente réserve est encore de mise selon toute apparence.

La prochaine réunion est fixée au 7 octobre ; puis la séance est levée à 4 h. 3/4.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire Général,

HENNEQUIN.

Séance du 7 Octobre 1912

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance du 6 août dernier est lu et adopté.

A titre de références utiles, M. Hennequin signale 1° les articles sur « La Malmaison », ancien fief dans le voisinage de Courcelles et de Braine (*Argus Soissonnais*, du 13 août 1912) et sur le village de « Lhuys » (même journal, n° du 14 septembre suivant) ;

2° Un très intéressant article de M. Frédéric Masson intitulé : « l'Académie française et les académies de province », qui contient tout un passage sur les rapports de l'Académie de Soissons avec celle de Paris entre 1675 et 1789 ; cet article publié dans les *Annales politiques et littéraires* (n° du 22 septembre 1912) n'est d'ailleurs lui-même qu'un chapitre d'une histoire de l'Académie française par M. F. Masson, actuellement sous presse.

M. Hennequin dépose sur le bureau, un paquet de divers volumes du Bulletin de la Société de Soissons, reçus de la Société de Château-Thierry qui les possédait en trop et dont cette dernière fait obligeamment la remise. Des remerciements sont votés par les membres présents à leurs collègues de Château-Thierry pour cette gracieuseté confraternelle.

M. Vauvillé offre pour la bibliothèque de la Société les 3 brochures suivantes, tirages à part de notes archéologiques dont il est l'auteur et qui ont paru dans les revues indiquées :

(a) *Fibules gauloises de l'oppidum de Pommiers* (Bulletin de la Société préhistorique française, Vol. de 1912, p. 303).

(b) *Quatre rangées doubles de grès, ayant été dressés et alignés, du département de l'Aisne.* (Bulletin et mé-

moires de la Société d'Anthropologie de Paris, volume de 1911, p. 279).

(c) *Tuile gallo-romaine d'Arlaines trouvée sur le terroir de Ressons-le-Long.* (L'homme préhistorique, n° du 1^{er} mars 1909).

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Plateau, ancien président, dans laquelle ce dernier fait part : 1° de quelques observations générales qui lui ont été suggérées par la lecture du livre de M. Bourgin sur « La Commune de Soissons » ; et 2° de l'utilité qu'il lui semblerait y avoir à entreprendre la confection, à l'usage des écoles et du collège de l'arrondissement, d'une histoire abrégée de Soissons.

M. Lecer, président, commence la lecture du Rapport officiel rédigé à la suite du siège de Soissons en 1870, par le chef d'escadron Roques-Salvaza, qui commandait l'artillerie de la place ; il doit communication d'une copie de cette pièce à l'obligeance d'un membre de la famille de M. Roques-Salvaza, ex-officier au 67^e Régiment d'Infanterie, à Soissons.

M. de Buttet donne les renseignements complémentaires suivants, sur l'origine probable de la plaque de marbre trouvée récemment dans une maison de la Place Dauphine et portant l'inscription « PALAIS DE CHARTRES. Octobre 1722 » :

Quelques recherches faites dans l'histoire de Soissons, permettent de donner une explication *possible* de l'inscription en question.

Y eut-il à Soissons en octobre 1722, un événe-

ment, intéressant le duc de Chartres, digne d'être transmis à la postérité ? Oui, sans aucun doute ; ce fut le passage du roi Louis XV, allant à Reims pour la cérémonie du sacre, accompagné de la cour.

Reportons-nous aux auteurs du temps : « Le Roi, dit le *Mercure de France* de novembre 1722, partit de Versailles le 16 du mois d'octobre accompagné dans son carrosse de M. le Duc de Chartres, de M. le Duc de Bourbon, de M. le Comte de Clermont, de M. le Prince de Condé, et de M. le Duc de Charrost, son gouverneur ». Le monarque arrivé à Paris, coucha aux Tuileries. Le lendemain 17, il repartit, et s'arrêta à Dammartin : dans le carrosse du roi M. le Duc d'Orléans avait remplacé le Comte de Clermont. La cour coucha à Villers-Cotterêts le 18, et le 19 à Soissons. Elle y fait séjour le 20 et repart le 21 pour Reims. Le Duc de Chartres faisait donc partie du voyage en allant à Reims.

Le 25, a lieu le sacre. A cette cérémonie, « les six pairs laïcs, dit le *Journal Historique du règne de Louis XV*, furent remplacés par six princes du sang, ce que l'on n'avait point encore vu à aucun sacre. Le Duc d'Orléans représentait le Duc de Bourgogne, le Duc de Chartres tint la place du Duc de Vermandois... »

Le 30 le roi quitta Reims ; « Sa Majesté, dit encore le *Mercure de France*, était accompagnée dans son carrosse, de M. le Duc d'Orléans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon,... » On couche à Fismes. Le 31 le roi arrive à Soissons, il y séjourne le 1^{er} novembre, et repart le 2 pour Villers-Cotterêts.

A l'aller, comme au retour, le roi descendit à

l'évêché. Tous les princes qui l'accompagnaient ne pouvaient pas évidemment y trouver un appartement. Ils reçurent l'hospitalité, très vraisemblablement, chez les habitants les plus notables de la ville, ainsi qu'il était de coutume à cette époque. Qui eut l'honneur de recevoir le Duc de Chartres ? Dans quelle maison descendit-il ? Je ne puis répondre à ces questions. Mais n'est-il pas vraisemblable que son hôte, très fier du grand honneur qui lui était fait, en ait voulu perpétuer le souvenir, par une inscription qui rappellerait à la postérité le passage d'un prince du sang dans sa demeure ?

Ce fut peut-être à cette circonstance que nous devons l'inscription qui nous intéresse. Je vous donne mon explication pour ce qu'elle vaut : elle n'a que le mérite de la vraisemblance. D'autres plus heureux approcheront peut-être plus près de la vérité.

M. Maquet lit ensuite une note, établie d'après un petit dossier des Archives de la Société, relative à la récolte en vins dans l'arrondissement de Soissons, en 1811, année dite de la Comète, qui au point de vue de cette récolte fut partout favorisée tant par la qualité que par la quantité.

Sans prendre parti dans les discussions qui se sont élevées à l'occasion de la récente incorporation d'une partie de l'arrondissement de Soissons dans la circonscription de la Champagne viticole, il est juste de rappeler que la vigne a été cultivée dans le Soissonnais et le Laonnois, jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Cette culture a été abandonnée pour des raisons multiples. Mais dans les siècles précédents, tous les côteaux

de la contrée, depuis l'Ourcq jusqu'à Crécy-sur-Serre, étaient couverts de vignobles dont les crus furent très appréciés de nos aïeux. Beaucoup de ces crus, entre autres ceux de la région de Coucy, figuraient sur la table des rois de France, et Henri IV, tout le premier, avait une prédilection marquée pour les vins du Soissonnais et du Laonnois. Ils étaient pétillants et avaient une telle analogie avec ceux de la Champagne, que beaucoup de fabricants de cette province venaient s'approvisionner en raisins dans le Soissonnais, de préférence dans le canton de Vailly. Les Flamands, eux-mêmes, faisaient à Laon et à Soissons des achats considérables de vins qu'ils exportaient dans les Flandres.

Dans une notice sur la Généralité de Soissons au XVIII^e siècle, Matton nous fait connaître que les espèces de vignes qui y étaient cultivées étaient le Romeret, les Spins gris, vert, luisant, le Blanc-Meu-nier, le Pendrillart et le Bar-sur-Aube. Les vigneron ne les désignaient, paraît-il, que sous le nom de grosse et petite nature.

De l'étude du dossier il résulte : 1^o que sur une étendue totale de 124.546 hectares, l'arrondissement de Soissons comprenait en 1811, environ 1.900 hectares cultivés en vigne, ainsi répartis :

Canton de Vailly	774	hectares.
— Soissons	474	—
— Braine	405	—
— Vic-sur-Aisne	235	—
— Oulchy-le-Château.	10	—
— Villers-Cotterêts.	5	—

1.903 hectares.

2° Que sur les 6 cantons de l'arrondissement, deux (Oulchy et Villers-Cotterêts) cultivaient très peu la vigne; que deux autres (Braine et Vic-sur-Aisne) la cultivaient dans presque toutes les communes; enfin que dans les deux derniers (Soissons et Vailly) cette culture se rencontrait dans toutes les communes (1),

La séance est levée à 4 heures 3/4.

Le Président,
LEGER.

Le Secrétaire Général,
HENNEQUIN.

Séance du 4 Novembre 1912

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre dernier est lu et adopté.

M. Bouchel signale dans l'ouvrage « Ancien Noyon » (qui constitue le tome xxiii des *Comptes-rendus et Mémoires du Comité historique de Noyon*), les noms de plusieurs seigneurs de Blérancourt qui ne figurent pas dans le Dictionnaire de Melleville : en 1341, Simon de Dargies — en 1415, Jean de Dargies — en 1540, Claude de Lanvain ; ainsi que les noms de M^e Robert de Soissons, curé de l'Eglise Saint-Hilaire de Noyon (en 1328 et 1329), et de frère Jean Tiercelin, du couvent des Célestins de Soissons, auteur d'une fontaine édifée en 1492-93.

M. Hennequin signale dans les « *Annales de la Société Historique de Chdteau-Thierry* » (année 1911)

(1) Sur quelques « anciens vignobles soissonnais », voir la note de M. Collet, dans le Bulletin de 1903-04, pages 186-188.

l'étude intitulée « Notes administratives et judiciaires sur l'ancien Charly », dans laquelle au § 2 il est expliqué que Charly-sur-Marne dépendait autrefois de l'Élection de Soissons et ressortissait à la Jurisdiction consulaire de cette même ville.

M. le Président donne lecture de la fin du rapport du commandant Roques-Salvaza relatif au siège de Soissons en 1870 ; puis il rappelle, d'après l'Histoire du 15^e Régiment d'Infanterie, le rôle joué par le dépôt de ce régiment au cours de ce même siège. (Voir ci-après pages 89 à 155).

A l'occasion de cette communication, M. Choron, avoué, offre à la Société (dont il est membre), une photographie représentant un épisode du siège de Soissons en 1870 et trouvée par lui dans les papiers de son père. Cette photographie reproduit une aquarelle conservée au Musée municipal et signée « P. Laurent. 1871 ». Elle représente les artilleurs volontaires de Soissons ; on y remarque dans l'angle inférieur de droite M. Ernest Ringuier et dans la partie supérieure de gauche M. Quémet.

Cette pièce — pour le don de laquelle des remerciements sont adressés à M. Choron — sera déposée aux Archives de la Société.

M. Bouchel communique une « Notice sur la paroisse de Saint-Germain-les-Villeneuve (ou Villeneuve-les-Soissons) au XVIII^e siècle » (Voir ci-après pages 220 à 261).

M. l'abbé Hivet lit les deux notes suivantes :

I. *Essai étymologique sur Foigny et ses propriétés.*

FOIGNY, hameau situé à 10 kilomètres environ de

Vervins, ne consistait d'abord qu'en quelques chaumières disséminées sur les bords du Ton, au milieu de prairies entourées de hauteurs boisées.

Barthélemy, illustre et saint évêque de Laon, tenait à favoriser sur le territoire de sa juridiction l'accroissement des monastères pour le bonheur des peuples et la gloire de l'Eglise. Aussi essayait-il en 1118, mais en vain, d'amener saint Norbert à jeter les fondements de son ordre à Foigny, puis à Thennailles, lieu de chênes (ten); Saint Norbert choisit Prémontré (pré illustre). Mais Foigny, dédaigné par Saint Norbert, servit en 1122 à la fondation d'une des plus célèbres abbayes de l'ordre de Citeaux (Voir l'Histoire de l'Abbaye de Foigny, par A. Piette).

Foigny, étant situé sur une petite rivière, il est vraisemblable que le nom d'où il dérive, *Fusiniacum*, vient de fusus (d'où est probablement dérivé fusiniacus : sous entendu fundus, lieu où l'eau coule); fusus est le participe passé de fundere, verser, répandre. Ce qui justifierait cette appellation, c'est qu'un bon nombre de pays (Braine, Breny, Berny, Bernette) doivent aussi leur nom aux cours d'eau sur lesquels ils sont situés.

AUBENTON-LA-COUR a été nommé à cause du Ton qui joint ses eaux à celles de l'Aube. Quant à *Cour*, c'est un nom commun à bien des lieux et signifie *habitation rurale*.

La Cense d'Aubenton possédait quelques bois qui formaient sa *cloperie* (c'est-à-dire d'où elle tirait annuellement son chauffage); chacun des corps de ferme de Foigny avait alors sa cloperie (Piette, Hist. de Foigny p. 66). Ce mot semble particulier à notre

région, mais il n'en existe pas moins ; il a le sens de *taillis* (bois mis en coupe réglée, *couperie*, (s'il était permis de s'exprimer ainsi). Le sens est donc bien clair, quoi que peu ou point connu. Pour la forme, *cloperie* serait le même mot que *couperie* pour *colperie* par métathèse. *Colpe* est un vieux mot français venant du latin *colaphus* (emprunté lui-même au grec *kolaphos*, au sens de soufflet, coup de poing, puis coup en général). L'accent étant sur la première syllabe o, et a (de la) étant atone, on a *colphus*, d'après les règles les plus élémentaires de l'étymologie ; puis *colpus*, par le changement fréquent de ph en p dans le latin populaire ; puis *coup*, après la suppression de la terminaison, par la résolution de *l* en *ou* vers le milieu du XI^e siècle. Couper (verbe), dérive de *coup*, et signifie primitivement donner un coup, abattre d'un coup, puis diviser un corps avec un instrument tranchant.

En partant de *colp* primitif, on arrive facilement à *clop*, où l'on retrouve toutes les consonnes avec le simple déplacement de *l*, liquide qui aime volontiers à changer de place comme ses sœurs *n* et *r* (cf. *Oltis*, devenu *lot* ; *pulpitum*, *pupitle* puis *pupitre* ; *Nidalpha*, *Naufle* (Seine-et-Oise) comme *berbis*, *brebis* ; *formaticum*, *fromage* ; etc. etc.)

Enfin de *clop*, *cloper*, on tire tout naturellement *cloperie* à l'aide du suffixe *-erie* création du XII^e siècle, exprimant le résultat de l'action conçu au sens concret, avec une idée collective développée (Voir Darmsteter, p. 49, *Traité de la formation de la langue*).

LANDOUZY-LA-COUR semble tirer son nom de la

rivière de Landouzy, sur laquelle il est situé. Sur ce même domaine il y avait le *Hutteau*, ainsi appelé à cause d'une hutte qu'on y avait bâtie pour y abriter les bestiaux.

BELLE-PERCHE est une cense ainsi appelée parce que c'était primitivement un bois de belle venue qu'on défricha.

FLIGNY, cense entre Aubenton-la Cour et Fontaine, vers le lieu où est aujourd'hui la cense carrée, tire son nom de *fluere*, couler parce qu'il est situé non loin des Fontaines Saint-Bernard.

EPARCY était dénommé (*tenementum sparsum*) et signifie lieu arrosé (*sparsus*) de spargere, répandre : il est sur le Ton.

LANDOUZY-LA-VILLE, lieu ainsi appelé par opposition à Landouzy-la-Cour, cense de l'abbaye qui n'était primitivement qu'un bois (La Haye-Commune), fut bâti par les moines et le Sire de Coucy.

LE TILLEROI, corps de ferme important, doit son nom à un tilleul remarquable, comme certains pays doivent aussi leur nom à l'abondance des tilleuls. (cf. Tilloy, Tilly, etc.).

LE LENTY, autre corps de ferme, semble tirer son nom de lens, lentille et a dû pour cela abonder autrefois en lentilles.

Le bosquet de MARLEMONT (Mont-de-Marne) s'appelait autrefois *Belmont*, à cause de son beau point de vue.

WATTIGNY (primitivement lieu désert, abandonné) se rattache au mot germanique *Wast*, auquel se rattache le mot latin *vastare*, dévaster.

LA BOUTEILLE doit son origine à un four à verre, établi par les religieux au xv^e siècle.

FAUCOUSY paraît venir de *flicosus* (sous entendu locus) et avoir abondé jadis en fougères.

LEMÉ, (autrefois Le Mer), c'est-à-dire la mare, le marais, appelé ainsi à cause d'un réservoir creusé pour remédier au manque d'eau.

VILLANCELLE signifie la maison du fermier (cella Villani, la celle du Villain).

EVERCAIGNE peut être champ renversé, retourné (eversus fundus), s changé en c, à l'opposé de cingulum, sangle.

THÉVIGNY *stephaniacum*, métairie d'Etienne.

ARANSOT cense tirant son nom d'Arrancy.

LE CELLIER (près de Martigny-en-Laonnois) *cellarium*, magasin pour le blé et les fruits.

EPINOY de la commune de Macquigny, ferme transportée à Bohéries, tire son nom *d'épines*, lieu abondant en épines.

BOHÉRIES signifie métairie et est apparenté au germain *bauen*, cultiver.

LOUVRES et JONQUEUSE tirent leur nom de *luperiacum* et *juncosus*, lieux fréquentés par les *loups* et plantés de *joncs*.

II. — *Emplacement présumé du pont primitif de Soissons.* Le pont primitif de Soissons devait être vraisemblablement situé, comme le dit Leroux, en aval du vieux pont actuel, en face de la rue Saint-Quentin, à la tête de l'île qui partageait anciennement le cours de l'Aisne en deux bras, depuis le bas

de la rue Saint-Quentin jusque vers la pointe du bastion de *Saint-Pierre-à-la-Chaux*, ce dernier ainsi appelé parce qu'il était placé près de la voie romaine (ad *calcem*) de Soissons à Senlis: (le mot *chaux* ici vient de *calcem* parce que la voie était faite avec des pierres calcaires (via) *calccata*).

Ce pont correspondait presque au centre de la ville; il devait être en bois selon la coutume des Gaulois qui ne bâtissaient qu'en bois et en terre; il disparut on ne sait quand, et la communication se fit avec des barques; il était sur la route d'Amiens au château de Croïcy. La route passait par ce pont et allait en ligne droite, selon la coutume des Romains, jusqu'à la porte du château qui se trouvait justement sur son prolongement.

D'après une vieille tradition, ce fut Louis-le-Débonnaire qui fit construire vers l'an 826 un autre pont pour aller à Saint-Médard; mais ce pont, devant être en pierre, fut par économie reculé à un emplacement où la rivière avait de 16 à 18 mètres en moins de largeur.

Par ce changement la communication entre la ville et le faubourg ne fut plus aussi directe.

Ce pont fut reconstruit 440 ans plus tard, vers 1265.

En 1305 on ouvrit au bas de la rue Saint-Quentin une nouvelle porte avec un pont sur le petit bras de l'Aisne au même endroit que la porte du Pont ou de l'Est au temps de Romains et communiquait avec la tête de l'île. On ignore quand il disparut pour la deuxième fois.

Ce qui fait supposer avec beaucoup de vraisem-

blance que l'ancien pont se trouvait en face de la rue Saint-Quentin, c'est que les Romains, qui faisaient tout avec grandeur et régularité, n'auraient pas sans nécessité détourné la communication entre la *Grand'Rue*, qui allait de la porte de l'Ouest à celle de l'Est, et le *château de Croicy*, monument des Romains, première résidence des rois de France qui devint plus tard la célèbre abbaye de Saint-Médard.

En outre, la *rue Saint-Christophe* et la *grande chaussée d'Amiens* faisaient aussi prolongement à cette même rue et au pont.

Tout cela formait donc une même ligne droite, passant au centre de la ville.

M. le capitaine Maquet lit à son tour les trois notes suivantes, qui sont le résultat d'observations par lui faites au cours des manœuvres militaires de 1912 dans la région.

I. — *Peintures murales de l'église de Jumigny*. En passant à Jumigny vers le milieu du mois de septembre dernier, il m'a été donné de constater la disparition totale des peintures murales du *xii^e* siècle qui, d'après Fleury, devaient exister dans l'église de cette localité. Il est très regrettable qu'elles aient été recouvertes d'un grossier badigeon, car c'est une perte réelle pour l'archéologie.

Ed. Fleury, dans son ouvrage sur les Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, T. III, p. 98, nous fait connaître que cette décoration polychrome comprenait :

1° Une frise qui décorait la partie supérieure de la muraille et touchait au plafond ;

2° Une série de panneaux reproduisant des scènes de la Vie des Saints : l'un d'eux entre autres représentait Saint Martin à cheval partageant son manteau à l'aide de son épée et en donnant une partie à un pauvre.

Ces panneaux, au nombre de huit entre les fenêtres des murs latéraux et de trois au-dessus du portail étaient séparés les uns des autres par des arcades ornées de rinceaux. Ceux de la frise cherchaient à représenter, par des animaux fantastiques, les sept péchés capitaux et les vertus contraires. C'était là une manifestation de ce symbolisme dont l'architecture romane nous a donné tant d'exemples ; la disparition de ces peintures est donc bien une perte véritable.

II. — *Restauration de l'oratoire de Sainte-Berthe.* J'ai vu de même, en traversant Filain, que l'oratoire de Sainte Berthe (dont notre collègue, M. Bouchel, a rappelé le pèlerinage dans une communication qui figure au Bulletin de 1899) avait été restauré de telle sorte que les sculptures des chapiteaux ressemblent à un affreux kerbschnitt. L'indécision dans le dessin, l'impureté des lignes qui étaient la caractéristique de l'époque et constituaient pour cet oratoire un brevet d'authenticité, ont complètement disparu pour faire place à une sculpture d'une netteté désespérante.

On doit également regretter que la restauration de cette chapelle ait été ainsi faite en dehors de toute direction compétente, car elle ne peut que contribuer à égarer les visiteurs et à les faire douter de son ancienneté.

III. — *Souvenir de 1814 à La Ville-aux-Bois.* J'ai eu

enfin l'occasion de découvrir dans le village de la Ville-aux-Bois, du canton de Neufchâtel-sur-Aisne, une inscription curieuse rappelant l'occupation du territoire français en 1814 et plus particulièrement la région comprise entre Laon et la rivière d'Aisne, avant et après les batailles de Craonne et de Laon.

Cette inscription, peu connue des habitants du village eux-mêmes, est gravée sur une pierre enchassée dans le mur de la propriété de Mme Vomarne, située à la sortie Nord de la localité sur le chemin de Corbeny.

Elle est ainsi libellée textuellement :

*« Les Cosaques ont bivouqués icy et sur le terroir, au
« nombre de plus de 150 mille depuis le 12 mars jusqu'au
« 22, 1814 ».*

« Nous avons été bien malheureux ».

« LOBJOY. »

En vue d'identifier le nom du signataire, j'ai recherché dans les archives de la commune, et je l'y ai retrouvé de la même écriture et avec le même paraphe au registre des délibérations du Conseil Municipal de 1816. Ce M. Lobjoy était instituteur à La Ville-aux-Bois et remplissait en même temps les fonctions de Secrétaire de la Mairie. Cette inscription est donc bien de l'époque.

En fin de séance le tome XVII de la 3^e série du Bulletin de la Société, correspondant à l'année 1910, est distribué aux Membres présents.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
LEGER.

Le Secrétaire général,
HENNEQUIN.

Séance du 2 Décembre 1912

Présidence de M. FIRINO, Vice-Président

M. Firino présente les excuses de M. Lecer, président, qu'une indisposition empêche d'assister à la séance de ce jour ; puis le procès-verbal de la séance du 4 novembre est lu et adopté.

Il est ensuite donné connaissance aux Membres présents de la circulaire ministérielle et du programme concernant le 51^e Congrès des Sociétés savantes de France, qui se tiendra à Grenoble en mai 1913.

Parmi les articles d'histoire locale récemment publiés, un Membre signale : 1^o « La cause de Bruyères » et 2^o « Frédégonde à Braine », parus dans l'*Argus Soissonnais*, les 19 et 23 octobre et le 30 novembre derniers. Certaines assertions du second de ces articles sont mises en doute dans une lettre de M. Plateau, ancien président de la Société, dont il est donné lecture ; mais cette réfutation est elle-même, par endroits, jugée contestable par quelques Membres présents. Article et lettre seront conjointement déposés aux Archives de la Société.

A titre de renseignement bibliographique utile, M. Firino signale le tome 1^{er} du *Gallia Typographica* ou *Répertoire biographique et chronologique de tous les Imprimeurs de France jusqu'à la Révolution*, dans lequel l'auteur de cet intéressant travail, M. Lepreux, a consacré un chapitre au département de l'Aisne. Après quelques généralités et l'indication des ouvrages qui ont déjà traité la question, il nous

donne la liste des Imprimeurs de Laon, Saint-Quentin et Soissons et ensuite une notice sur chacun de ces imprimeurs. M. Lepreux transcrit aussi un curieux arrêt du Conseil d'Etat du Roi en date du 20 juillet 1740, arrêt rendu sur une requête présentée par Charles Courtois contre la Veuve Waroquier qui attentait, disait-il, à son privilège.

D'après M. Lequeux, le premier imprimeur de Soissons, Nicolas Asseline aurait commencé à exercer en 1669.

M. Vauvillé fait passer sous les yeux des Membres présents une statuette en bronze, de l'époque gallo-romaine, trouvée il y a plus de 20 ans, par M. Auguste Delaporte, au lieudit du cadastre « *La Pointe Saint-Jean* », à environ 50 mètres, vers le Nord, de la fausse Crise, ou bras de rivière servant de décharge au moulin de la Place.

Cette pièce appartenant à M. Armand Delaporte de Saint-Médard, représente Mercure imberbe, jeune, nu et debout. Il incline légèrement la tête à droite, ses cheveux sont frisés et courts, les tempes sont ornées de petits ailerons (1). La main droite, tendue en avant, tient la bourse. Le manteau (ou chlamyde), qui est posée sur l'épaule gauche, descend derrière le dos et vient s'enrouler sur le bras gauche.

M. Vauvillé rappelle qu'en 1899, au même lieudit près du boulevard de Jeanne d'Arc, à peu de distance de la découverte du Mercure, lors des déblais exécutés pour la construction de la maison de M. Paul

(1) La position de ce dieu est à peu près celle des figures 317 et 324 du Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale, par MM Babelon et Blanchet.

Delfosse, on fit une intéressante découverte d'une habitation et de nombreux objets de l'époque gallo-romaine, dont une belle statuette de Vénus, en terre blanche de l'Allier (2).

M. Vauvillé offre à la Société un tirage à part du *Bulletin de la Société préhistorique française*, contenant l'exposé des recherches et constatations qu'il a faites et qui lui ont permis de conclure contre l'hypothèse, admise par plusieurs personnes, d'une ancienne petite enceinte sur le territoire de Mercin, lieudit « *le Mont de Châtillon* ».

A propos de la plaque portant l'inscription : « Palais de Chartres », récemment retrouvée dans les démolitions de l'ancienne maison qui se trouvait à l'angle de la rue de Panleu et de la place Dauphine, M. Hennequin rappelle que l'immeuble d'en face, c'est-à-dire la Sous-Préfecture actuelle, fut construite à la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e sur l'emplacement de l'Hôtel de l'Intendance, avant la construction de celui qui est devenu l'Hôtel de Ville. Or cet ancien Hôtel de l'Intendance — d'après l'abbé Pécheur dans son étude sur les places et rues de Soissons — s'appelait, paraît-il : *Palais d'Orléans*. Les principaux personnages qui accompagnèrent à Soissons le roi Louis XV au retour de son sacre, étant le *duc d'Orléans* et le *duc de Chartres*, il semble vraisemblable que la plaque retrouvée ait été posée, comme pendant à celle que peut-être on lisait sur l'ancienne Intendance, à l'occasion et en souvenir

(2) Voir Bulletin de la Société, volume de 1899, p. 125 et suivantes.

du logement que cet autre prince du sang y aurait reçu en cette circonstance mémorable, tandis que le Roi lui-même avait occupé le Palais épiscopal, ainsi que M. de Buttet l'a quasiment démontré dans une précédente séance.

Un nouveau point se trouve de plus maintenant acquis, pour la solution de ce petit problème historique : à savoir que la plaque en question désignait bien la maison même qui jusqu'à ces derniers temps formait le coin de la rue de Panleu et de l'actuelle place Dauphine. M. Thomas, ancien notaire, communique en effet un contrat de vente du 29 décembre 1756, qu'il a eu la bonne fortune de retrouver dans les archives de l'étude qu'il a possédée. Par cet acte, « Jacques Quinquet, directeur des économats du diocèse de Soissons, y demeurant rue des Minimies, paroisse St-Remy » vendit à « Anselme François Domeliers, écuyer, conseiller du Roy, receveur général alternatif et triennal des domaines et bois de la Généralité de Soissons, y demeurant rue de Panleu et paroisse Saint-Remy », *une maison sise en cette ville de Soissons, rue de Panleu, paroisse Saint-Remy, appelée le PALAIS DE CHARTRES*, lui appartenant en conséquence de l'adjudication qui lui en a été faite au grand Conseil du Roy, par arrêt du 24 septembre 1750 et de celle à lui faite au bailliage de Soissons le 26 mars 1751 ; ladite maison tenant d'un lez à un jardin appartenant à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, d'autre lez à la rue qui conduit à l'hôpital, par devant à la rue de Panleu, et par derrière au cimetièrre de l'Hôtel Dieu et à un jardin : jardin cédé conjointement avec la maison, d'après

l'acte, au même acquéreur par le même sieur Quinquet, à qui il appartenait « en conséquence de l'acquisition qu'il en avait faite de Charles Foulard, écuyer, conseiller du Roi, Président-Trésorier de France au bureau des finances de Soissons et Dame Veuve Robert du Chalart, son épouse, par contrat passé devant Boullye et son confrère, notaires à Soissons, le 18 avril 1752. »

Au nom de M. Félix Brun, M. Firino communique la reproduction photographique en grand format, d'un vieux plan de Bucy-le-Long, daté de 1670. M. Brun a bien voulu offrir cet exemplaire à la Société, en y ajoutant une note explicative dont il est donné lecture. (Voir ci-après pages 262 à 275). Cette note par ses indications sur un certain nombre d'immeubles de Bucy et leurs anciens possesseurs, complète utilement les renseignements relatifs à l'histoire de ce village soissonnais, contenus dans des études antérieures de M. Brun, insérées au Bulletin de la Société.

Copie d'une lettre privée, datée de Bucy-le-Long le 23 juillet 1815, contenant quelques détails intéressants relatifs à l'invasion de cette commune en cette année et durant la précédente, est également communiquée par M. Félix Brun et lue par M. Firino. Cette pièce sera conservée aux archives de la Société.

M. de Buttet présente divers documents relatifs au Bureau des Finances de la Généralité de Soissons, à son organisation et à son personnel depuis

l'établissement de ce Bureau. En raison de l'intérêt historique de ces documents, il est décidé qu'ils seront publiés au Bulletin. (Voir ci-après page 276 et suivantes).

M. Waendendries père commente oralement diverses pièces anciennes concernant la juridiction consulaire de Soissons, notamment l'édit du roi Charles IX, de septembre 1566, par lequel cette juridiction a été établie. Ces pièces sont conservées aux archives du Tribunal de Commerce de notre Ville ; on peut toutefois trouver le texte de l'édit de 1566 dans la collection Périn, à la Bibliothèque Municipale, aux « Recherches manuscrites sur l'arrondissement de Soissons » dudit M. Périn, tome 20, page 80, numéro 2553.

M. Hennequin rend compte de la mise en ordre des archives de la Société ; après un travail complémentaire et indispensable de classement des pièces enliassées, lequel reste à faire et demandera pas mal de temps, un inventaire sommaire de ces archives pourra être dressé.

Quelques lettres sans aucun intérêt pour notre Société, concernant un M. Sarrazin qui fut autrefois maire de Verdilly (arrondissement de Château-Thierry), ayant été retrouvées dans les papiers divers de ses archives, il est proposé et adopté de les soumettre à nos collègues de la Société de Château-Thierry et même de les leur offrir ensuite si cela peut leur être agréable, en retour de la remise gracieuse d'un certain nombre de volumes anciens du Bulletin de notre Société, dont ces derniers ont pris naguère l'initiative.

La réunion de ce jour devant être la dernière de l'année, M. le Président annonce que pour la séance prochaine les Membres de la Société recevront, avec leur lettre de convocation, les indications d'usage relatives au renouvellement du Bureau de la Société pour l'année 1913.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Vice-Président,
FIRINO.

Le Secrétaire général,
HENNEQUIN.



DEUXIÈME PARTIE



TRAVAUX ET COMMUNICATIONS



LE GÉNÉRAL PILLE ET SA FAMILLE

LE GÉNÉRAL PILLE

En 1892, le conseil municipal de Soissons, voulant baptiser quelques nouvelles rues, décida de donner à deux d'entre elles les noms des généraux Pille et Deflandre.

Le ministre de l'Intérieur, avant de prendre le décret nécessaire, avait consulté son collègue de la Guerre qui, par lettre du 26 janvier 1893, donna son entière adhésion à ce projet (1).

Dans le Bulletin de 1903, notre président, M. le colonel Lecer, a retracé la vie du général Deflandre, et, dans celui de 1883, une courte notice avait été consacrée au général Pille, notice que nous voudrions aujourd'hui compléter grâce à des documents inédits.

En effet, MM. Paul et Georges Deviolaine, avec leur habituelle obligeance, nous ont communiqué quelques papiers relatifs au général et autorisé en outre à reproduire un tableau qui leur appartient et représente le général Pille (2), sa femme et sa belle-sœur Théry.

(1) Archives administratives de la Guerre.

(2) Pille porte, sur ce tableau, la grande tenue des généraux de division réglementée par l'arrêté du 10 pluviôse an IV (30 janvier 1796), habit à collet renversé et à larges revers brodés d'or, qu'il fut en usage de porter jusqu'aux modifications du règlement du 30 vendémiaire an XII (23 octobre 1803). Le vaste chapeau est surmonté d'un volumineux panache tricolore, tormé d'une touffe de plumes d'autruche rouges, de laquelle jaillit une aigrette blanche et bleue. Cette coiffure et l'écharpe écarlate qui ceint la taille du général se rapprochent fort du règlement de vendémiaire. Ces renseignements, communiqués par M. Gabriel Cottreau à

D'autre part, nous devons quelques renseignements à notre cousin germain, M. Darcy, issu d'une famille dijonnaise (1), et dont le grand oncle, François Serdet, cousin germain de Madame Pille, devint l'aide de camp du général.

Enfin, et surtout, par suite de l'obligeante intervention de M. L'Eleu, M^{me} de la Simone, avec une bonne grâce dont nous ne saurions trop la remercier, a bien voulu nous confier un important dossier composé de trois cent cinquante pièces concernant le général Pille, dont une nièce avait épousé, en 1823, M. L'Eleu de la Simone, substitut du procureur du Roi à Soissons. Ces documents ont déjà été en partie utilisés par M. Carnot dans son intéressant ouvrage sur les Volontaires de la Côte-d'Or, mais seulement en ce qui concerne l'histoire de ce corps et de la ville de Dijon.

Le général Pille appartenait à une famille de notre région.

Son grand-père (2), Antoine Pille, fils d'autre Antoine Pille et de Catherine Lasse, était marchand à Gandelu (3) et avait épousé Marguerite Mouflart, fille de François Mouflart et de N. Deschamp.

Or François Mouflart était lui-même fils de Fran-

M. le vicomte de Hennezel d'Ormois, ont été reproduits par celui-ci dans un article du Journal de l'Aisne en date du 24 octobre 1912. Remarquons sur l'uniforme de 1802 ou 1803 la croix de la Légion d'honneur. Ou celle-ci a été ajoutée après coup, ou ce portrait a été peint postérieurement au décès de la femme du général, morte le 28 avril 1803. C'est en tout cas un anachronisme.

(1) La principale place de Dijon porte le nom de place Darcy.

(2) Généalogie du dossier L'Eleu de la Simone.

(3) Commune du canton de Neuilly-St-Front.

çois Mouffart, marchand à Neuilly-Saint-Front, et de Marie Racine, tante de Racine. Les Pille étaient donc parents du grand poète ; ils se montraient, à juste titre, très fiers de cette alliance, et le général ne manque pas de la rappeler fréquemment dans ses lettres.

Les Racine et les Pille semblent d'ailleurs avoir entretenu des relations de voisinage et de parenté et, si Antoine Pille, le grand-père du général, obtint, le 2 juillet 1728, le poste d'entreposeur de tabacs à Clamecy, dans le Nivernais, il le dut à son cousin, Louis Racine. Il n'en jouit pas longtemps, car il mourut en 1735.

Antoine Pille et Marguerite Mouffart avaient eu cinq enfants :

- 1° Antoine, qui suit ;
- 2° Nicolas, employé à la direction des fermes à Corbeny ;
- 3° Jean Chrysosthome, vicaire à Lizy-sur-Ourcq ;
- 4° Catherine, épouse de François-Michel Deviolaine, grand-père d'Augustin, que nous retrouverons plus loin ;
- 5° Marguerite, qui épousa, par contrat du 21 avril 1738, Antoine Devilliers, maître chirurgien à Gandelu (1).

L'aîné, Antoine, fut secrétaire de la direction des Fermes générales de Soissons, trésorier de la maréchaussée du Soissonnais, entreposeur du tabac à Soissons par commission du 1^{er} octobre 1764.

Il avait épousé Hélène-Elisabeth Despiet de la

(1) Papiers L'Eleu de la Simone et Deviolaine.

Salle, fille d'un exempt des gardes du corps du Roi, compagnie de Villeroi, chevalier de S^t Louis, retraité à la suite de graves blessures reçues à la bataille de Malplaquet, mort à l'hôtel des Invalides en 1724.

La famille Pille paraît avoir été assez fière de cette alliance et on voit, au commencement de 1767 (1), M^{me} Pille chercher à reconstituer sa généalogie ; elle se rattachait, sans paraître bien certaine de son fait, à une famille de La Salle, originaire de Jégun (2), mais elle mourut peu de temps après, et les recherches, interrompues par ce décès et par la Révolution, ne furent reprises qu'après un assez long intervalle.

Le 16 octobre 1809 (3), le général écrivait de Bordeaux à son frère pour le remercier d'avoir terminé l'arbre généalogique de leur mère. Leur trisaïeul, écrit-il, avait laissé à sa mort plus de 300.000^l de biens, somme considérable pour le temps ; son frère aîné était page de la grande écurie, un autre mousquetaire. La sœur de leur sixième aïeul avait épousé un Borghèse. Les Despiet de la Salle étaient aussi parents des Talleyrand, belles alliances (4) dont Pille semble avoir tiré grande vanité.

Il écrit de Paris, le 10 juin 1813, à son frère : « J'ai remis hier au prince Camille Borghèse un double

(1) Lettre du futur général en date du 24 avril 1767. Papiers L'Eleu de la Simone.

(2) Chef-lieu de canton du département du Gers.

(3) Papiers L'Eleu de la Simone. Nous n'indiquerons désormais nos références que lorsque nous aurons eu recours à des documents autres que ceux contenus dans ledit dossier.

(4) Nous n'avons trouvé aucun document qui nous permette de confirmer ou d'infirmer les dires de Pille.

de l'extrait ci-joint (1), dont il résulte que nous avons eu une alliance avec sa maison, il y a 296 ans. Cela se retrouve à l'occasion. »

Pille adressa aussi sa généalogie à un de ses amis, Mgr Dessoles, évêque de Chambéry, qui lui répondait, sur un ton peut-être un peu ironique : « Vous voilà définitivement gascon, et vous trouvez parmi vos auteurs des personnages assez illustres pour satisfaire notre petit amour-propre. Les Talleyrand et les Borghèse sont, ce me semble, d'assez bonnes maisons pour s'honorer de leur appartenir. »

Revenons au père du général. En dehors de ses fonctions officielles, Pille gérait les propriétés de Guillaume-Joseph Dupleix, seigneur de Bacquencourt (2) et de Bucy-le-Long, et celui-ci avait, pour son homme d'affaires, beaucoup de sympathie et d'estime. Il correspondait souvent avec lui et sur un ton très affectueux, s'intéressant à sa famille. « Vous savez, lui écrivait-il le 28 janvier 1782, combien je vous désire de satisfaction, et combien toute ma vie je me suis occupé de vos enfants » ; et, quand Dupleix sut que Pille était à toute extrémité, il s'exprimait ainsi dans une lettre adressée à Charpentier : « Je regretterai toute ma vie ce galant homme, cette âme honnête et simple, qui m'a rendu de si bons et de si longs services (3) ».

(1) Cette pièce n'est malheureusement pas jointe à la lettre.

(2) Commune de Mercin.

(3) On trouve dans les papiers L'Eleu de la Simone de nombreux extraits de la correspondance de Dupleix, d'où il résulte que celui-ci ne cessa de témoigner le plus vif et le plus constant intérêt aux enfants de Pille.

Les lettres de Pille à son fils, lettres qui témoignent de la délicatesse et de l'élévation de ses sentiments, prouvent que la confiance de Dupleix était bien placée. Pille mourut le 21 février 1784 (1), ne laissant qu'une bien modeste fortune (2) à partager entre ses quatre fils :

- 1° Louis-Antoine, notre futur général ;
- 2° Anne-Pierre-Louis ;
- 3° Jean-Chrysostome ;
- 4° Etienne-Louis.

Louis-Antoine Pille naquit à Soissons, le 14 juillet 1749, et fut baptisé le même jour dans l'église St-Léger. Il eut pour parrain Louis-Grégoire Mirbeau de Neuville, écuyer, directeur des Fermes générales du Roi au département de Soissons et, pour marraine Henriette-Elisabeth Coudray, épouse de Charles-Antoine Bertherand, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France et grand voyer en la généralité de Soissons (3).

Le jeune Pille fut élevé à Soissons jusqu'au moment de la mort de sa mère, survenue le 3 novembre 1767. A peine prévenu de ce triste événement, Dupleix, qui était à ce moment intendant à Amiens, écrivit, le 14 novembre 1767, une lettre très affectueuse au malheureux veuf et lui offrit de prendre son fils aîné dans ses bureaux (4). La proposition

(1) Ou le 24, suivant un autre document.

(2) Une petite terre, sise à Citry-sur Marne, en formait la principale partie.

(3) Arch. adm. de la Guerre.

(4) Il y avait d'ailleurs déjà assez longtemps que Dupleix pensait au jeune Pille et, dès 1764, il insistait sur l'importance de l'écriture et de l'arithmétique pour lui.

fut naturellement acceptée, et Pille partit immédiatement pour Amiens.

Le père et le fils entretenirent entre eux une assez active correspondance, à peine interrompue pendant quelque temps par une grave maladie du jeune secrétaire de l'Intendance, correspondance dans laquelle on peut glaner quelques curieux renseignements.

Le père et les frères de Pille lui faisaient part des nouvelles soissonnaises, l'entretenaient des Desboves, des Quinquet, des Charpentier, ceux-ci particulièrement liés avec les Pille. Reproduisons seulement ce passage d'une lettre d'un des frères de Pille, lettre en date du 26 décembre 1767 : « La compagnie des bourgeois (1) s'est formée dimanche dernier ; M^r de..... (2) en est le capitaine ; M^r Moslin, major ; M^r Bedel, lieutenant ; M^r Brayer, le marchand en gros, enseigne. »

D'autre part, d'Amiens, Pille retraçait à son père la manière dont il avait organisé son existence et son budget, lui faisait connaître le personnel des bureaux de l'intendance, le tenait au courant de tout ce qui le touchait.

Son traitement de début était de 600^l par an, auxquelles s'ajoutaient 150^l de gratification. Moyennant 350^l par an, il avait pu prendre pension chez une vieille demoiselle, qui avait encore comme hôtes un contrôleur de la ville et un garde du corps ; dans ce modeste prix, tout était compris, logement et nour-

(1) De Soissons.

(2) Mot illisible.

riture, celle-ci copieuse à en juger par les récits de Pille, tout, sauf le chauffage de sa chambre. Pour 3^l par mois, un perruquier venait, chaque matin, le coiffer, lui fournissant poudre et pommade. Un maître de chant lui prenait 12^l pour 20 leçons. La vie n'était vraiment pas chère à Amiens, mais les ressources du jeune homme étaient bien faibles et il devait avoir souvent recours à son père.

Pille allait à son bureau de 8 h. 1/2 du matin à midi 1/2 et, le soir, de 3 heures à 8 h. 1/2. Après un court apprentissage sous les yeux de Dupleix et sa surveillance immédiate, il fut placé au bureau militaire, dirigé par un sieur Dupeuty, commissaire des guerres, 1^{er} secrétaire pour la partie militaire (1) ; cette affectation fut évidemment la cause déterminante de la future carrière de notre jeune secrétaire.

Dupleix donnait souvent des nouvelles de son protégé au père de celui-ci et, s'il se plaignait quelquefois de son défaut de méthode, de sa mauvaise écriture, et aussi de son impressionnabilité, de sa facilité à s'abandonner au découragement, reproche qui lui sera souvent adressé, il se disait cependant satisfait de lui, et lui en donna bientôt la preuve. En effet, ayant été nommé en 1771 à l'intendance de Bretagne, il fit venir Pille à Rennes, et, quand, à la fin de 1774, il fut pourvu de l'intendance de Bourgogne, il écrivait, le 12 novembre, au père de son secrétaire : « Je vais être placé en Bourgogne ; c'est une très belle intendance et un dédommagement convenable pour celle que les circonstances m'ont

(1) Le 1^{er} secrétaire de Dupleix se nommait Dherbon et le 2^e Niot.

forcé de quitter. S'il m'est possible d'y placer votre fils, je le ferai, il peut compter sur moi, et il sçait bien que j'ai multiplié à son égard les marques de ma satisfaction. »

Dupleix tint parole, et Pille le rejoignit à Dijon. Sa situation s'était sensiblement améliorée: « Je suis actuellement, écrivait-il en avril 1776 (1), secrétaire à l'Intendance, ayant une partie en chef sous le 1^{er} secrétaire, 1000^l d'appointemens et une gratification annuelle de 2, 3 ou 400^l. »

Néanmoins Pille se plaignait, avec une certaine amertume, de n'avoir pas assez d'avancement ; il semble d'ailleurs avoir traversé alors une période de dépression morale d'assez longue durée, et écrivait à Dupleix en février 1779 : « Vous vous rappelez, M^r, le malheureux anévrisme dont je fus attaqué en 1771 ; j'en suis grevé jusqu'à la mort... c'est une épée suspendue sur ma tête par un fil. Cette situation entretient en moi une mélancolie sombre dont j'ai peine à me distraire ».

Pille avait bien tort de s'inquiéter ; il devait vivre jusqu'à 79 ans !

Il allait bientôt perdre son protecteur et son premier chef ; Dupleix, appelé en 1780 au Conseil d'Etat, ne put emmener Pille ; il lui en exprima tous ses regrets dans une affectueuse lettre en date du 20 février. Il le recommanda chaudement à son successeur Feydeau de Brou, et écrivit au père de Pille qu'il espérait pouvoir plus tard faire venir son

(1) Il avait été question à ce moment pour lui d'un mariage qui échoua à son grand regret.

fil à Paris auprès de lui, car il reconnaissait, disait-il, toutes ses qualités, sa réelle intelligence ; il lui reprochait cependant son esprit novateur, son imagination trop ardente qui rendait son travail souvent capricieux et inégal, ce qui l'avait empêché d'améliorer son sort autant qu'il l'aurait voulu. Il ne le perdra pas de vue, ajoutait-il en terminant, et il tint sa promesse.

A la fin de 1783, Feydeau de Brou devait quitter l'intendance de Bourgogne et Dupleix, s'inquiétant du sort de Pille, craignant qu'il ne lui fût pas possible d'obtenir le poste de 1^{er} secrétaire à Dijon, lui écrivait, le 23 novembre 1783, pour lui proposer une place à ses côtés. Il lui offrait 1500 livres par an, le logement, la nourriture « les jours que je serai chez moy, c'est-à-dire presque toute la semaine..... En combinant le sort que vous avez à Dijon, vous ne perdriez pas au change, puisque vous payes un logement et votre nourriture, ce qui doit enlever une partie de vos appointemens. Vous series d'ailleurs plus à portée d'aller joindre votre père, si son état empirait et que vous eussies des affaires de famille à régler. Je ne vous parle pas, mon cher de Pille, de votre ancien attachement pour moy, et de celuy que je vous ay conservé, mais il me semble que cela ne doit pas nuire à nos projets. Le changement d'intendance aura bientôt lieu, ce moment vous laisse toute votre liberté, et on ne sera pas surpris que vous venies rejoindre votre ancien instituteur. »

Cette sollicitude de Dupleix n'est-elle pas à l'honneur de Pille ?

Dès le 28, Pille adressait à son ancien chef une

lettre que nous croyons devoir reproduire en partie, car elle nous donne, semble-t-il, une assez juste idée du caractère de celui qui l'a écrite.

Il accepte en principe les propositions de Dupleix et continue ainsi : « Pour tout autre que vous, je me ferais une peine de quitter un état médiocre à la vérité, mais stable et à l'abri des révolutions, un état susceptible d'amélioration après 16 ans de travail qui seraient comptés pour rien une fois hors de la carrière. J'aurais eu bien des réflexions à faire.... sur la difficulté de m'habituer, à l'âge de 34 ans 1/2, au nouveau genre de vie entièrement opposé à la liberté dont j'ai joui depuis mon enfance, mais, plein de confiance dans l'attachement dont vous n'avez cessé de nous donner des marques à mes frères et à moy, je n'ai rien dû prévoir et je ne puis craindre que le malheur affreux de vous perdre..... Sûr de mon honnêteté, de mon zèle, de mon activité, c'est pour ce qui me manque du côté des talens et des connaissances que j'aurai besoin, M^r, de toute votre indulgence. Vous connaissez déjà ma délicatesse chatouilleuse, ma sensibilité excessive et ma tête quelquefois légère, je vous demanderai grâce pour tous ces défauts en faveur d'un cœur franc et loyal qui vous sera attaché jusqu'au dernier soupir. »

Notons seulement quelques phrases de la réponse de Dupleix en date du 3 décembre :

« Toutes vos réflexions m'ont paru justes et bien placées à l'égard de la liberté ; c'est un grand mot, mais dont l'application n'est pas facile, car, dans un certain sens, le Roy luy-même n'est pas libre. Devoir

et indépendance ne peuvent se concilier ensemble, et malheureux qui n'a pas de devoirs. »

Sur ces entrefaites, Pille perdit son père le 24 février 1784. Ce décès dut contribuer à modifier ses projets ; Amelot de Chaillou, successeur de Feydeau de Brou à l'intendance de Bourgogne, lui fit sans doute des offres avantageuses, en tous cas il ne fut donné aucune suite aux propositions de Dupleix (1).

Pille sut s'attirer la confiance d'Amelot et celui-ci lui écrivait de Paris, le 16 mai 1785, pour lui faire connaître, avant ses camarades, la nouvelle distribution du travail dans les bureaux de l'intendance, et il ajoutait : « Si votre zèle, votre exactitude et l'habitude que vous avez des affaires peut me mettre dans le cas de me passer d'un premier secrétaire, je le ferai ; » et plus loin : « Mon projet est d'avoir toujours avec moi un second secrétaire de cabinet jouissant des mêmes appointements que les chefs et qui puisse me soulager du surcroît de travail que je m'impose. Suivant les apparences, c'est vous que je choisirai, mais il faut remplir la troisième place de chef. » (2)

Tout en appréciant Pille à sa juste valeur, Amelot

(1) Cependant Pille dut rester pendant quelque temps auprès de Dupleix, à Paris, ainsi que le prouve une lettre écrite à un de ses frères le 15 février où il dit, entre autres choses, qu'il voit souvent Madame Racine. Après la mort de son père, il fit un court séjour à Soissons et en profita pour s'occuper des affaires de Dupleix. Le 6 mars 1784, il lui rendit compte de l'état du château de Bacquencourt et de la ferme de Bucy-le-Long très dégradés par la chute prolongée de la neige, lui indiquait les sommes restées dues, les moyens qu'il prenait pour les faire rentrer, etc. (Madame Racine était la veuve de Louis Racine, morte en 1794 à Paris, rue Sainte Anne, n° 106, à 94 ans).

(2) Celle qu'occupait Pille.

ne se dissimulait pas ses défauts, et, le 10 février 1786, dans une lettre écrite de Paris, après l'avoir entretenu de différentes affaires administratives, il continuait en ces termes :

« Si, dans le nouvel arrangement que j'ai fait, Monsieur, votre bien-être et votre agrément peuvent s'y rencontrer, j'aurai rempli un des objets que j'avais le plus à cœur. J'ai senti que vous aviez besoin de plus de liberté, vous en jouiez au moyen de l'échange que vous avez fait. (1) J'ai plus en vue le bonheur des gens qui m'approchent que mon agrément particulier. Cecy doit vous en être une preuve. Mais souffrez un conseil..... La chaleur de vos idées et votre vivacité vous fait souvent discuter les affaires avec un ton décidé qui peut déplaire à beaucoup de monde et faire présumer chez vous ou trop de présomption et d'entêtement, ou deffaut d'honnêteté. Ce n'est assurément ny l'un, ny l'autre, mais le public, qui ne juge que sur les apparences, est prompt à prendre des préventions. Mettez donc de la douceur et de la prudence dans votre manière de traiter les affaires », et Amelot terminait ainsi sa lettre : « Ce n'est point un supérieur qui vous parle icy, mais un père qui veut le bien de ses enfants. »

Ce ton, si paternel, pour reprendre l'expression de notre intendant, n'est-il pas digne de remarque et d'approbation. D'ailleurs, en lisant la correspondance de Duplex et d'Amelot, on ne peut, il nous

(1) Amelot avait sans doute renoncé à avoir Pille auprès de lui comme secrétaire particulier.

semble, qu'admirer leur bon sens, leur esprit rassis, leur conception des devoirs que leur imposait leur haute situation sociale vis-à-vis de leurs subordonnés. Ils ne se contentaient pas de leur obéissance, ils voulaient acquérir leur affection. Ajoutons que Pille devait posséder de réelles qualités pour avoir su s'attirer l'estime et la sympathie de ses deux chefs.

En tous cas, Amelot traitait très bien Pille, et celui-ci était, en 1789, chef des bureaux de l'Intendance ; il avait spécialement dans son service le département des villes. Ses appointements étaient de 3.000 livres, sans comprendre les gratifications.

Jusqu'à la fin les relations d'Amelot et de son secrétaire furent cordiales et confiantes, non cependant sans être traversées de quelques orages. Peut-on s'en étonner, l'atmosphère était chargée d'électricité, et Pille, avec sa chaude imagination, ses goûts d'indépendance et aussi ses généreuses illusions, embrassa avec ardeur les idées nouvelles. Ce fut en vain que son chef chercha à le modérer.

Dès le mois de septembre 1789, il lui écrivait avec beaucoup de bon sens :

« Vous parlez bien, mon cher Pille, comme un homme que sa vivacité et son bon cœur emportent, mais qui agit sur un petit théâtre ; il serait bien malheureux que le germe des vertus n'exista (sic) pas dans le cœur de tous les hommes, mais le germe de tous les vices y existe également et, comme ces derniers flattent plus leur goût, ils s'y propagent malheureusement davantage... Vous ne jugez en général des hommes que par vous-même, c'est que vous ne les connaissez pas assez. »

Malgré ces conseils, Pille continua à céder à sa fougue malgré son âge déjà mûr (il avait 40 ans), c'est ce qui résulte de trois intéressantes lettres que nous croyons devoir reproduire en grande partie (1) :

Amelot de Chaillou, écrivait de Paris le 30 octobre 1789 à Pille :

« Vous devez vous rappeler, Monsieur, les conseils qu'en diverses occasions mon amitié pour vous et l'intérêt que vous m'avez inspiré m'ont porté à vous donner pour calmer votre impétuosité et vous ramener au sentiment de la raison. Votre zèle vous emporte trop souvent au delà des bornes, dans lesquelles vous devriez vous retenir par égard pour moi et pour la place que vous occupez auprès de moi, pour que je ne vous engage pas de nouveau à mettre plus de réserve, de calme et de prudence dans votre conduite. Les sentiments qui vous dirigent vous font honneur, ce sont ceux dont je fais profession et que je me fais gloire de témoigner publiquement. Mais, autant la manière dont je les manifeste a l'avantage de calmer les esprits et tend à ramener la paix et la concorde, autant celle dont vous manifestez la vôtre, en échauffant les têtes, éloigne le rétablissement de l'ordre et tend à perpétuer de fausses idées que les troubles ont fait naître dans des esprits prévenus.

« Je ne me dissimule pas, Monsieur, que vu la position dans laquelle je me trouve, le zèle qui vous emporte peut me compromettre, parce que vous

(1) On les trouve déjà dans l'ouvrage de M. Carnot sur les Volontaires de la Côte-d'Or.

abusant vous-même, vous produisez l'effet tout contraire à celui que votre cœur désire et que les vrais amis du bien public cherchent à procurer. L'excès n'est bon en rien. Je crois assez à votre honnêteté pour ne pas vous laisser ignorer que la chaleur qui caractérise vos discours et vos actions a frappé les oreilles de personnes dont les sentiments sont aussi respectables dans ces circonstances-ci que les vertus, et qui, par intérêt pour moi, m'ont prévenu que, quoique guidé par de bons motifs, vous pouvez me compromettre. Vous ne voudriez sûrement pas, Monsieur, m'ôter les moyens de retourner en Bourgogne. Cessez donc, si les sentiments que je vous ai témoignés m'ont donné quelque crédit sur votre esprit de vous faire remarquer. Rien n'exige de vous faire citer pour une tête exaltée, et je me plais à croire que vous me prouverez votre attachement en ne tombant pas dans un excès auquel on me ferait participer par la persuasion où on est que vous suivez en tout cela les impressions que je vous donne.

« Soyez persuadé que mon amitié pour vous a autant de part aux conseils que je vous donne que mon intérêt personnel. »

A cette lettre si sensée, il nous semble, Pille fit, le 3 novembre, la réponse suivante :

« Monsieur,

« L'infamale cabale qui voudrait anéantir les bons citoyens emploie tour-à-tour la force, la ruse et la calomnie ; semblable aux harpies, elle empoisonne tout. On vous dénonce, Monsieur, la chaleur de

mes actions ; on vous fait craindre qu'elle ne vous compromette, enfin qu'elle ne vous ôte les moyens de retourner en Bourgogne. Si je vous avais eu pour témoin de ma conduite, vous n'auriez eu, Monsieur, aucune de ces craintes. Je n'ai jamais prêché que la paix, l'union et la concorde. J'ai félicité mes concitoyens de leurs succès à cet égard et je les ai encouragés à continuer de même. S'ils m'ont honoré de quelque confiance, je n'ai pas à me reprocher d'en avoir abusé, ni d'avoir cherché à les exciter. J'ai trouvé des aristocrates dans mon chemin et je leur ai exposé avec force les vrais principes, mais ces discussions, par malheur, ne se faisant point en public, il faut des ménagements proportionnés au degré d'instruction de mes auditeurs, autrement on court risque d'éblouir et d'égarer le peuple, en cherchant à l'éclairer et à le conduire. Au surplus, Monsieur, j'ai toujours été enthousiaste de la liberté. J'ai puisé cet amour, pendant le cours de mes études, dans l'histoire des grands hommes de la Grèce et de Rome. Je n'ai point su flatter, ramper, ni fléchir. Je préfère une pauvreté libre aux liens de la fortune ; mes principes sont austères. Je chercherai à perfectionner ma raison, à calmer l'impétuosité de mon caractère. Je n'ai point la prétention de me faire remarquer, je parle quand je le crois utile, d'après mes propres sentiments. Enfin je n'ai rien à prétendre et à espérer et j'aime mieux être bon citoyen que de le paraître. Je cesserai, Monsieur, puisque vous le désirez, de prendre part aux affaires publiques. Si je ne pouvais faire ce sacrifice sans les compromettre, je vous prierais de me permettre de

continuer, mais assez d'autres ont, beaucoup mieux que moi, tout ce qu'il faut pour s'en mêler avec succès, et ma retraite ne sera pas même remarquée. Je m'estimerais heureux d'avoir pu vous donner une marque de dévouement et du désir que j'ai de mériter la continuation des sentiments dont vous m'avez honoré. »

Amelot fut ou voulut paraître satisfait de cette lettre toute empreinte de la phraséologie de l'époque, mais évidemment sincère.

« Quoique le commencement de votre lettre, mon cher Pille, lui répondit-il, soit une preuve de l'exaltation de votre tête, je l'ai cependant lue avec un vrai plaisir en ce qu'elle m'est une véritable preuve de votre attachement pour moi. J'ai toujours rendu justice à vos sentiments. Mais l'austérité des principes, qui est en elle-même une qualité essentielle et on ne peut plus estimable, devient presque un défaut lorsqu'on la pousse trop loin... Je ne désire point que vous cessiez de prendre part aux affaires publiques. Au contraire, vous pouvez être utile par les connaissances que vous avez, autant que par les sentiments que vous professez, et vous ne devez pas refuser cet aide à des citoyens qui le méritent par l'accueil qu'ils vous ont fait... » Amelot terminait sa lettre par de nouveaux conseils de modération, certainement justifiés ; cependant il se laissa entraîner une fois trop loin dans ses reproches.

Vivement attaqué au sujet de son administration de la ville de Dijon, il se crut mal défendu par son premier secrétaire, et lui écrivait le 4 décembre 1789 :

« C'est M^r Pille, chef de mes bureaux, ayant le

département des Villes, qui a été témoin des efforts que j'ai faits pour détruire les abus dans l'administration de la ville de Dijon et des obstacles que j'ai rencontrés dans ces occasions, M^r Pille, qui, tant de fois, a vanté son attachement et sa reconnaissance pour moi, M^r Pille, si chaud pour des intérêts qui lui sont en quelque sorte étrangers, qui m'écrit avec cette froide indifférence sur un objet qui doit m'intéresser aussi vivement. Jugez votre procédé et ce que je dois en penser. Sera-ce une leçon de plus pour m'apprendre à connaître les hommes. »

Pille, piqué au vif par cette lettre évidemment injuste, répondait dès le 8 décembre :

« Je serais inconsolable si j'avais mérité ce reproche que vous me faites d'abandonner mon général au moment de la bataille. »

Il exposait ensuite tout ce qu'il avait fait pour défendre son chef, et terminait ainsi :

« Jamais on ne prendra mon cœur en défaut, ma tête peut être vive, légère, inconsiderée, mes fautes viendront de vivacité, d'étourderie, d'irréflexion, mais je ne serai jamais ni faux, ni lâche, ni perfide. Je suis, de tout Dijon, l'un des plus à même d'apprécier ce que vous vales sous tous les rapports possibles d'administrateur, de citoyen, de père, d'époux... »

Cette lettre fait grand honneur à Pille, et Amelot l'en remercia chaleureusement.

Voici encore quelques extraits de cette correspondance qui nous paraît donner un curieux aperçu de l'état des esprits dans ces moments troublés.

Amelot était un libéral, un partisan de la monarchie constitutionnelle; on le voit déplorer la chute

du ministère Necker et écrire le 24 octobre 1790 :
« J'ai toujours peine à concevoir la folie de ceux
qui croient possible de tenter une contre-révolution ».

Aussi Pille ne tarissait-il pas en éloges sur son ancien chef : « Vous êtes toujours pour moi un sujet d'admiration et de surprise ; les préjugés, l'air corrompu de la Cour ont entouré votre berceau ; cependant l'égalité a toujours respiré dans vos pensées, dans vos discours et dans vos manières Vous étiez fait d'avance pour la révolution et, si le chef du pouvoir exécutif pouvait n'être entouré que d'hommes qui vous ressembleraient, il coulerait des jours plus heureux et prendrait enfin le vrai caractère de ses sublimes fonctions ».

M^{me} Amelot du Chaillou était animée, paraît-il, des mêmes sentiments que son mari, car, dès le 29 décembre 1789, Pille lui avait adressé la lettre suivante :

« J'attendais, écrivait-il, qu'il me fût permis sans inconvenance de vous féliciter sur le patriotisme dont vous avez été toujours animée. J'ai appris avec grand plaisir, mais sans surprise, la guerre que vous avez déclarée aux aristocrates.

« La solidité de votre esprit, votre pressante logique, votre philosophie si douce, si tolérante, votre cœur enfin si sensible, si bienfaisant, vous donnaient, Madame, de grands avantages pour défendre la plus belle cause. Vous avez devancé le nouvel ordre qui va s'établir. Votre sexe va se rendre capable de vous imiter, ce sexe charmant, à qui de barbares préjugés faisaient loi de la frivolité, et à qui la mode ne permettait que la parure pour rehausser ses agréments,

va travailler à orner son esprit de toutes les connaissances qui pourront à leur tour éclairer de plus en plus les hommes et consolider ainsi l'ouvrage de la régénération française. »

Il terminait sa lettre en remerciant Amelot et sa femme de l'avoir admis dans leur société « malgré la distance qu'établissaient alors des préjugés qui sont enfin détruits. »

Ce sont, il nous semble, des phrases à la Jean-Jacques. Pille était d'ailleurs grand admirateur de Rousseau et, pendant son séjour à Chambéry, il ne manqua pas de faire un pèlerinage dans les environs « pleins des souvenirs de Jean-Jacques, de Julie et de St Preux. »

Cependant les départements avaient remplacé les généralités, et Amelot dut procéder à la liquidation des affaires de son intendance ; Pille fut naturellement son principal intermédiaire.

Le 8 juin 1790, il remit aux administrateurs du département de l'Ain tous les papiers de l'administration qui leur revenaient, et, dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il rendit un éclatant hommage à son ancien chef.

Celui-ci l'en remercia et, dans une lettre du 20 décembre 1790, lettre qui clot leur correspondance, put lui annoncer l'octroi d'une gratification de 600 livres sur les fonds laissés à sa disposition.

Nous avons tenu à ne pas interrompre le récit des relations d'Amelot avec son secrétaire ; il nous faut maintenant revenir en arrière et retracer le rôle important joué par Pille à Dijon au début de la Révolution.

« La chaleur communicative de son enthousiasme pour les nouvelles idées, écrit Mr Carnot (1), a attiré vers lui la jeunesse de Dijon. Grand et bien fait, de figure agréable, très soigné dans sa mise, habitant une belle maison (2), adroit cavalier (3), tout en lui séduit et ajoute à son influence. Sa puissance de travail, sa connaissance des affaires, son habitude des administrations publiques le font écouter et respecter, en même temps que la franchise de son caractère le fait aimer, en dépit de l'impétuosité qu'on lui a reprochée. »

Ainsi on le voit désigné, avec trois autres citoyens, pour aller réprimer une émeute qui avait éclaté à Crugey, à la fin d'octobre 1789 (4). Il fut aussi, au lieu et à défaut d'Amelot, l'un des commissaires chargés de prendre les mesures nécessaires pour la formation et l'organisation du département de la Côte-d'Or (5). Il fut aussi appelé à siéger au conseil municipal de Dijon. Ses aptitudes administratives le désignaient évidemment pour de tels rôles, mais cependant, dès ce moment, Pille s'orientait vers la carrière militaire.

(1) Carnot. Les Volontaires de la Côte-d'Or.

(2) Dans une lettre écrite à un de ses frères le 14 avril 1789, Pille décrit son appartement comprenant une antichambre formant salle à manger, un beau salon, une chambre à coucher à alcove, cuisine au premier étage, avec deux soupentes pour domestiques et écurie pour trois chevaux. Le tout lui coûtait 200 livres par an. Les loyers n'étaient pas chers à Dijon.

(3) Il avait en effet pour l'équitation un goût très prononcé que ses chefs avaient quelquefois blâmé.

(4) Carnot, p. 57.

(5) Carnot, p. 59.

Garde national le 14 juillet 1789, il devint, le 1^{er} août, lieutenant des chasseurs volontaires à cheval de Dijon, puis le 11 novembre, chef d'un bataillon de la garde nationale de cette ville (1).

Ordre ayant été donné, en mars 1790, par les autorités locales aux citoyens d'avoir à opter entre le service des volontaires et celui de la garde nationale (2), Pille abandonna le commandement de son bataillon, et prit le 18 avril celui des jeunes volontaires de Dijon (3). Il fit partie des fédérés qui se rendirent à Paris pour assister à la fête du 14 juillet.

Les conseils de modération donnés par Amelot à Pille ne semblent pas avoir eu beaucoup d'effet sur celui-ci, si on en croit M. Carnot, d'ailleurs bienveillant pour lui. « Ce patriote (4) intelligent et remuant qui, membre des anciennes Loges, puis des nouvelles sociétés populaires de Dijon (5), s'est classé dès l'abord parmi les officiers clubistes, saisira toute occasion de mettre les Volontaires en relief, provoquant et prévenant au besoin les réquisitions des autorités pour poser sa troupe en soutien de l'ordre public et en rempart de la Constitution, par opposition aux bataillons des paroisses, dont l'aristocratie a été rendue suspecte aux exaltés. »

Le 1^{er} février 1791, Pille prend violemment à partie le maire, Chartraire de Montigny, pour sa

(1) Arch. adm. de la Guerre. Suivant Carnot, Pille n'aurait été qu'aide-major.

(2) Carnot, p. 61.

(3) Arch. adm. de la Guerre.

(4) P. 96.

(5) Il fut élu au commencement de 1791 président du Club populaire.

lenteur à faire abattre le médaillon du prince de Condé qui « déshonore » l'obélisque commémoratif du Port du canal (1).

Le 22 février, à la nouvelle de l'arrestation de Mesdames, tantes du Roi, le Directoire du département envoie Pille avec quelques-uns de ses volontaires à Arnay-le-Duc (2). Pille va même à Paris, avec un officier municipal, en vue d'obtenir que les Princesses ne soient pas autorisées à continuer leur voyage, mais il n'obtient pas gain de cause (3).

A la fin d'avril, et à l'occasion du renouvellement du serment civique, il prononce un discours enflammé contre les aristocrates et les émigrés (4), aussi ne peut-on s'étonner de voir les Volontaires se croire tout permis et semer l'épouvante dans la ville de Dijon.

Pendant la guerre allait éclater et Pille pourra donner à son activité un meilleur emploi.

Dès le 30 janvier 1791 (5) il avait assemblé ses hommes, leur avait fait part des menaces de l'étranger dans un langage enflammé qui souleva de longues acclamations ; les Volontaires dijonnais, dit-il, ne doivent pas être les derniers à offrir leurs services à la patrie. Le lendemain, ils allaient tous ensemble prêter devant le Directoire du département un solennel serment.

Bientôt l'Assemblée nationale dut se préoccuper de la nécessité de lever les troupes nécessaires à la

(1) Carnot, p. 98.

(2) Carnot, p. 104.

(3) Lettre écrite de Paris le 4 mars 1791.

(4) Carnot, p. 105.

(5) Carnot, p. 96.

défense de nos frontières, et elle décréta, le 21 juin 1791, la mise en activité immédiate d'une partie des Gardes nationales.

Les Directoires de département furent chargés de l'application de ce décret ; celui de la Côte-d'Or confia cette lourde tâche à plusieurs commissaires, parmi lesquels se trouvait Pille, « le plus actif et le plus compétent en matière d'organisation (1) ».

Les sept bataillons de la Côte-d'Or furent bientôt au complet et on trouva même plus d'hommes qu'il n'en fallait. « Il est juste de déclarer ici, ajoute M. Carnot (2), que ce magnifique résultat était surtout l'œuvre de Pille, qui préludait ainsi à l'organisation des armées de la République. »

Les hommes trouvés, il fallut procéder à l'élection des officiers.

Le 30 août 1791 (3), les gardes nationaux composant le 1^{er} bataillon des Volontaires, au nombre de 568 hommes divisés en huit compagnies, se réunirent dans l'église des Bénédictins de Dijon pour constituer leurs cadres. Pille fut élu lieutenant-colonel en premier par 337 voix contre 97 données au maire de Beaune, Dorey. Le second lieutenant-colonel fut Disson, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de St Louis.

Pille, animé d'un véritable sentiment d'abnégation, voulut céder la place à Disson, suivant lui plus apte à ce poste. Le ministre de la guerre s'y

(1) Carnot, p. 112.

(2) Carnot, p. 116.

(3) Arch. adm. de la Guerre. — Carnot, p. 120.

opposa en ajoutant : « Cette demande vous fait infiniment d'honneur et justifie bien le choix de vos frères d'armes » (1).

Le bataillon habillé, mais pas encore armé, ne put être immédiatement mis en route, ce qui inquiétait Pille : « Ne différez point, écrivait-il, le départ qui devient de jour en jour plus urgent pour l'établissement de l'ordre et de la discipline (2) ».

Enfin, le 21 septembre, le 1^{er} bataillon quittait Dijon pour se rendre à Reims. Ainsi que nous venons de le voir, la discipline laissait à désirer, et nos volontaires se signalèrent, en divers lieux, par leurs excès, en particulier à Langres, où ils participèrent au pillage et à la dévastation de l'église des Capucins, malgré les énergiques efforts de Pille, qui accourut sur les lieux et put enfin ramener l'ordre (3).

Arrivé à Reims, le 3 octobre, les volontaires se ressaisirent et firent oublier leurs torts passés, en réprimant énergiquement des émeutes suscitées par la populace. Reconnaissons que le mérite de cette nouvelle conduite revient en grande partie à Pille, et cependant celui-ci ne dut se décider qu'avec une certaine peine à agir vigoureusement, si nous en croyons le rapport qu'il adressa à ses chefs sur ces événements, rapport appartenant à M^r Carnot et reproduit par celui-ci dans son livre : (4)

(1) Lettre citée par Carnot, p. 120.

(2) Carnot, p. 124.

(3) Carnot, p. 135. Pille chercha bien à excuser sa troupe, mais on ne put dissimuler que de véritables excès avaient été commis tout le long de la route.

(4) Carnot, p. 144.

« Les manœuvres des réfractaires, écrit Pille, paraissent tenir de perfides combinaisons pour mettre la force publique en opposition avec le patriotisme exalté d'une classe de citoyens, trop peu éclairée sans doute, mais qui aime la Constitution et qui a l'instinct d'en sentir les véritables ennemis plus facilement qu'elle ne pourrait les convaincre et les livrer aux lois. Nous connaissons toute la délicatesse de notre position entre la loi et nos frères, entre le devoir et l'humanité séduite, abusée ; nous nous attacherons à tout concilier, à mériter la confiance générale, surtout celle de ces hommes simples et crédules, auxquels on essaiera peut-être de nous peindre comme des aristocrates, nous les plus ardents défenseurs de la Constitution... »

Malgré ses théories humanitaires, Pille maintint cependant énergiquement la discipline, épura son bataillon qui, grâce à son zèle, fut bientôt équipé et armé.

Il attachait beaucoup d'importance à son recrutement et, le 24 janvier 1792, il écrivait au Directoire du Département de la Côte-d'Or : (1)

« Permettez-moi une dernière observation sur l'espèce d'hommes avec laquelle doivent se faire les remplacements, au moment d'entrer en campagne. Vous sentez qu'il faut des hommes faits, robustes et vigoureux, en état de supporter toutes les fatigues de la guerre, les marches forcées, la faim, la soif, le défaut de sommeil, de porter sur le corps jusqu'à 100 livres, de travailler à des retranchements, etc... »

(1) Carnot, p. 155. Archives départementales de la Côte-d'Or.

Les supérieurs de Pille lui rendaient d'ailleurs pleine justice. Le général de Boissieux lui écrivait le 4 février 1792 : (1) « Je ne suis pas surpris que votre bataillon ait fait tant de progrès ; tant vaut l'homme, tant vaut la terre. »

Aussi Pille avait-il pu écrire à son frère, résident à Soissons, le 24 décembre 1791 : (2)

« Tu dois bien croire que je n'ai guère d'instantants à moi, mais, en faisant mon devoir, je suis content. Nous espérons être des 1^{ers} à entrer en campagne, parce que nous ne négligeons rien pour notre instruction, et que le patriotisme et le courage ne nous manqueront jamais. »

Puis il ajoutait :

« Notre frère Etienne a grossi le nombre des défenseurs de la patrie, il est venu me voir, il y a six semaines, et il a été si content de l'esprit public du bataillon et de l'union qui y règne que, pour ne point se séparer de moi, il m'a proposé de le recevoir, ce que j'ai fait avec grand plaisir, et il est volontaire dans la 2^e compagnie. »

Enfin, et à sa grande joie, le bataillon partit de Reims, le 11 mars 1792, pour se rapprocher de la frontière, et arriva à Mézières le 14. Il en repartit le 29 avril. Empruntons à une lettre écrite de Rancennes-sous-Givet, le 12 mai, par Pille à son frère, le récit du début de la campagne : (3)

« Nous sommes réunis les 5 officiers de l'état-

(1) Carnot, p. 151.

(2) Lettre déjà citée par M. Carnot.

(3) Lettre déjà citée par M. Carnot.

major ; nous avons 7 chevaux et 4 domestiques ; le mien a 25 liv. par mois, les autres 15 et nous les nourrissons. Il dirige les autres ; c'est un homme impayable.

« Nous sommes, comme tu sçais, partis de Reims pour Mézières le 10 mars dernier. Le bataillon a été caserné, ce qui a achevé son instruction militaire de place, il sert très bien, aussi bien que quelque régiment de ligne que ce soit, il est sage, discipliné et plein de courage. Nos officiers généraux en ont toujours été contens ; cela nous a valu l'avantage d'être tirés de la réserve pour être placés en première ligne et nous avons la droite de l'armée de Lafayette.

« Nous sommes partis de Mézières le 29 avril à midi, et nous sommes arrivés ici le lendemain, à la même heure, par la traverse des Ardennes. Nous avons passé la première nuit au bivouac ; nous avons campé le lendemain. Nous devons nous porter sur le champ sur Namur sans l'échec du détachement du Nord. Nous éprouvons ici des pluies et des froids extraordinaires. Néanmoins, nous n'en sommes pas incommodés, et il semble que nous n'ayions jamais fait d'autre métier. Je couche sur la paille, enveloppé dans deux couvertures ; j'aurai ce soir mon matelas. M^r de La Fayette nous a déjà fait manœuvrer deux fois, il est fort content de l'armée. J'ai dîné deux fois chez lui et chez M^{rs} de Narbonne et de Ligneville, les maréchaux de camp. M^r Pétiet, (1) l'in-

(1) Pétiet était arrivé à Rennes avec Caze de Labove qui avait succédé à Dupleix dans l'intendance de Bretagne.

tendant, est mon ami, il est venu me remplacer à Rennes..... » (1).

Le bataillon de la Côte-d'Or passa le 14 juillet à l'armée du Nord placée sous les ordres de Dumouriez, mais Pille allait le quitter.

Dumouriez, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été confiés par les commissaires de l'Assemblée Nationale près l'armée du Nord, nommait à titre provisoire, le 19 août 1792, Pille adjudant général, avec grade de lieutenant-colonel, et l'attachait à l'état-major général de l'armée (2).

Le 27 août, Pille annonçait sa promotion à son frère de Soissons et laissait éclater une joie justifiée :

« Je viens de recevoir la récompense la plus flatteuse de mes services. Les commissaires députés de l'Assemblée nationale, de concert avec le général de l'armée, viennent de renouveler l'état-major général et moi, qui ne connais nos chefs militaires que depuis cinq semaines, et par nos rapports militaires seulement, j'ai été nommé l'un des six adjudants généraux de l'armée... »

« Le général Moreton, chef de l'état-major, a divisé la besogne entre les six adjudants généraux, et voici mon lot : la correspondance des généraux et commandants militaires, des corps administratifs, les déserteurs, les rapports et états de situation, l'inspection des registres d'ordre, la surveillance des bureaux, la partie secrète...

(1) On trouve à la fin de sa lettre un croquis donnant l'ordre de campement des troupes.

(2) Arch. adm. de la Guerre.

« Me voilà fixé dans mon élément, dans le métier militaire et, quand je serais entré au service à 10 ans, j'en serais pas plus avancé, puisque que j'ai le brevet de lieutenant-colonel dans ma commission et que je prendrai rang parmi ceux de la ligne depuis le 31 août 1791, jour de mon élection au bataillon que je quitte... »

Employé à partir du 2 octobre à l'armée de Belgique, il va rejoindre le 20 Dumouriez à Sainte-Menehould ; il assiste le 4 novembre à l'affaire de Boussu, le 6 à la bataille de Jemmapes, les 13, 17 et 29 aux combats d'Anderbee, de Tirlemont et de Varoy.

Quoique très attaché à son nouveau chef, Pille ne partageait cependant pas ses opinions politiques ; il faisait même montre, à ce moment, d'un républicanisme assez exalté, et s'attirait les compromettants éloges de son compatriote Ronsin ; l'esprit républicain de Pille le consolait, écrivait-il, de l'incivisme des autres officiers (1). Pille était aussi l'ami de Miranda (2), dont on connaît l'aventureuse carrière ; il fut même attaché à son état-major en février 1793. Il prit part au siège de Maestricht, à la bataille de Nerwinde, et suivit l'armée dans sa retraite jusqu'au camp de Braille (31 mars 1793). Peu après survint la trahison de Dumouriez.

(1) Correspondance de Ronsin.

(2) A son retour de captivité, Pille accepta l'hospitalité chez Miranda qui habitait à Paris, à Ménilmontant, maison Tissot. Il écrivait le 26 juin 1793 : « J'ai retrouvé avec grand plaisir mon respectable et philanthrope général Miranda. J'ai accepté un appartement chez lui et je continue mon instruction militaire et politique auprès de ce grand homme auquel on n'a pas encore rendu toute la justice qu'il mérite. » Pille exagère.

Nous n'avons pas à faire l'historique de cet événement, rappelons seulement que le général de division Rosières, commandant provisoire du camp de Bruille, ayant reçu la proclamation de Dumouriez, en date du 1 avril, réunit immédiatement ses principaux officiers pour leur en donner connaissance. Quatre généraux de brigade et trois adjudants généraux assistèrent à cette sorte de conseil de guerre ; seuls Pille et son collègue Chérin, l'ancien généalogiste, se déclarèrent nettement contre leur général en chef, au nom de « la sublime cause de la liberté. »

Dumouriez, averti de ce qui s'était passé, donna l'ordre d'arrêter Pille et de le livrer à l'ennemi. Empruntons à notre compatriote le récit de sa captivité de courte durée, mais assez dure.

« L. A. Pille (1), général de division.

« Certifiée à tous qu'il appartiendra que, le 2 avril 1793, V. S., étant adjudant général chef d'état-major de la division de gauche de l'armée du Nord au camp de Bruille, sous les ordres du général Rosières, il a été arrêté et gardé au quartier général de Dumouriez aux boues de Saint-Amand, amené le 3 à Saint-Amand et livré la même nuit aux Autrichiens qui l'ont conduit, le 4 au matin, à Tournay, au général Clairfait, avec 7 autres militaires destinés à être fusillés à la tête des deux armées française et autrichienne qui devaient se réunir ce jour ; mais que, Dumouriez ayant reçu lui-même avec son état-major le feu, le même jour, du 3^e bataillon de l'Yonne, on a fait partir de suite ces 8 prisonniers pour Mons, où

(1) Arch. adm. de la Guerre.

ils sont arrivés, le 5 au matin, devant le général Cobourg, qui m'a fait mettre les fers aux pieds et aux mains, comme le général Clairfait les avait déjà fait mettre à Tournay à mes 7 autres compagnons d'infortune, avec lesquels nous avons tous été conduits dans les cachots de Mastreicht. Ce n'est que le 23 mai suivant que nous avons été ramenés en France, d'après une lettre du ministre Lebrun et une réponse de M. le général Cobourg au général français, laquelle est insérée dans le *Moniteur* du 14 mai 1793.

« En foi de quoi j'ai signé à Paris ce 14 fructidor an 8^e rep. »

On trouve aussi dans les lettres écrites par Pille de la prison de la porte S^t Pierre, à Maestricht les 1^{er}, 2, 3 et 4 mai, quelques intéressants détails sur sa captivité (1).

« Le général Dumouriez m'a fait conduire, il y a un mois, de son quartier général de S^t Amand aux avant-postes autrichiens, près Tournay, avec le capitaine Le Cointre, du 1^{er} Bataillon de Seine-et-Oise, le lieutenant David et quatre sous-officiers du 2^e Bataillon de Saône-et-Loire et un canonier du 1^{er} Régiment d'artillerie. On faisait courir le bruit que ces volontaires avaient voulu l'assassiner. On nous a traités comme des scélérats et nous sommes arrivés ici, chargés de fers, le 12 avril, un jour après le Ministre de la Guerre, Bournonville, et les quatre

(1) Le cousin de Pille, Augustin Deviolaine, se trouvait à Paris à ce moment ; il s'enquit avec sollicitude du sort de son parent et écrivit à plusieurs reprises à Louis Pille pour lui donner des nouvelles de son frère, Papiers Deviolaine.

commissaires de la Convention nationale. C'est à l'humanité du P. de Hesse Cassel, gouverneur, que nous devons de n'avoir plus de fers et de jouir, dans notre captivité, de tous les adoucissements qu'il a pu nous procurer. Nous ne pouvons trop nous en louer. »

Pille fait aussi un grand éloge d'un lieutenant au régiment hongrois de Staray, nommé Oberdorff. « C'est lui qui commandait l'escorte qui nous a amené de Mons ici. Il a mis vis-à-vis de nous tant d'attentions délicates et de si beaux procédés que je lui ai voué une reconnaissance et une amitié éternelles (1) ».

Le 15 août suivant (2), pour récompenser Pille de sa conduite, le ministre le nomma, à titre définitif, chef de brigade adjudant général.

A partir de ce moment, Pille ne prit part à aucune campagne et ne servit qu'à l'intérieur, d'ailleurs très utilement. Il fut tout d'abord envoyé à Paris (3), et dès le 2 décembre de cette même année, il était promu au grade de général de brigade.

Pille profita de ce moment de tranquillité pour se marier.

Le 27 frimaire an II (17 novembre 1793), il avait écrit à son frère : « Termine nos affaires, toutes choses cessantes, il faut que nous puissions cesser

(1) Nous voyons en l'an x Pille écrire une affectueuse lettre à cet officier et l'inviter à venir le voir à Paris.

(2) Arch. adm de la Guerre.

(3) Le 6 août, Pille avait écrit à son frère que le Ministre de la Guerre lui avait offert une place à son cabinet, et qu'il était chargé de la correspondance avec les généraux.

tous trois d'être célibataires et donner des enfants à la Patrie qui en a besoin. »

Il dut bientôt mettre à exécution son patriotique projet, à une date que nous ne pouvons préciser. En tous cas, il est fait allusion à sa femme dans une lettre du 28 juillet 1794.

Il avait épousé une jeune fille de Dijon, appartenant à une famille qu'il connaissait depuis longtemps, Magdelaine Théry (1), âgée d'environ 23 ans, fille de Pierre Théry, né à Aix-en-Provence, le 20 mai 1735, et de Marie Sautray, celle-ci fille de François Sautray, huissier audiencier au Parlement de Dijon, fils lui-même d'autre François Sautray (2).

Le 12 avril 1794, Pille avait reçu des lettres de service pour l'armée des Alpes, mais il ne partit pas.

En effet, les ministères avaient été supprimés le 12 germinal an II (1^{er} avril 1794), remplacés par des commissions, et notre général fut appelé, le 18 avril 1794 (3), aux importantes fonctions de commissaire exécutif de l'organisation et du mouvement des armées de terre. Il dut sans doute cette nomination à l'appui de Carnot, originaire de la Côte-d'Or, et

(1) Angélique Sautray, sœur de Madame Pille, avait épousé Jacques Serdet, dont la fille se maria avec M. Darcy, grand-père de notre cousin germain, qui possède une très jolie miniature représentant la générale.

(2) Notons que ce François Sautray est un ascendant de Madame Paul Deschanel, l'épouse du président de la Chambre des Députés. En effet, une de ses filles, Philiberte Sautray, tante de Madame Théry, fut mariée à Nicolas Adelon, dont le petit-fils, Nicolas-Philibert Adelon, devint professeur à la Faculté de médecine de Paris. La fille de celui-ci épousa M. Camille Doucet, membre de l'Académie française ; Mademoiselle Doucet fut mariée à M. Brice et Mademoiselle Brice à M. Deschanel.

(3) Arch. adm. de la Guerre.

aussi aux sentiments exaltés qu'il professait à ce moment (1).

Pour ne pas tout désorganiser, le 24 germinal an II (13 avril 1794), le Comité de salut public avait décidé que les anciens bureaux du ministère de la Guerre resteraient provisoirement en fonctions, sage mesure que Pille, aussitôt son entrée en fonctions, portait à la connaissance de « ses camarades collaborateurs » et ajoutait : « J'invite chaque employé à remplir la feuille imprimée ci-jointe et à terminer par la demande des fonctions auxquelles il serait propre dans les bureaux, ainsi que du traitement qu'il se croit dans le cas de gagner légitimement et en bon Républicain. Je soumettrai ensuite ce travail au Comité de salut public. »

Consultation passablement naïve et imprudente, semble-t-il.

En tous cas, Pille donna l'exemple d'un grand désintéressement, car il ne toucha pas le traitement de 12000^l auquel il avait droit et, pour vivre, écorna son modeste patrimoine (2).

Excellent administrateur, il rendit de grands services dans le poste qui lui avait été confié, et contribua efficacement à la mise sur pied, à l'organisation des nombreuses armées que la Convention levait pour la défense de nos frontières.

Cependant Pille s'attira l'animosité des Jacobins

(1) Il écrivait à son frère le 12 septembre 1793 : « Les ennemis intérieurs sont déjoués, arrêtés, et toutes leurs manœuvres n'ont servi qu'à remonter l'énergie nationale. Il n'y aura en place nulle part ni royalistes, ni modérés, ni endormeurs, mais de braves sans-culottes qui ne trahiront point. »

(2) Carnot, p. 219.

et de Robespierre ; il était d'un caractère trop indépendant pour eux, et, d'autre part, en le frappant, on visait sans doute Carnot.

A la séance des Jacobins du 28 messidor an II (16 juillet 1794) (1), tenue sous la présidence de Barère, Sijas, l'un des deux adjoints de Pille, dénonce son chef qui agit en secret, à l'insu de ses collaborateurs. Un membre déclare que Pille a l'arrogance et l'ineptie des anciens ministres et que les chefs de bureau ne peuvent travailler avec lui. Puis, chose plus grave pour notre commissaire, Robespierre intervient ; le Comité de salut public sait, dit-il, que Pille ne se soumet pas à la surveillance, et il continue ainsi :

« Il faut empêcher qu'on ne parvienne à substituer aux généraux fidèles et aux guerriers patriotes des ci-devant nobles et des intrigants qui rôdent autour de certains d'entre nous. Il faut nous mettre en garde contre le gouvernement militaire qui doit toujours échouer contre la puissance de la Convention nationale, tant qu'elle restera unie et inébranlable dans ses principes. Si on la divisait, si on l'éternuait.... elle ouvrirait une vaste carrière aux factions, et il s'élèverait une puissance rivale de la sienne. Cette puissance serait le gouvernement militaire, auquel vous verriez se rallier les hommes corrompus qu'elle pourrait renfermer dans son sein.

« La conduite du commissaire Pille mérite la plus sérieuse attention. Ce n'est pas sans raison

(1) La Société des Jacobins. Recueil de documents pour l'Histoire du club des Jacobins, par Allard, t. VI, p. 223.

qu'on s'enveloppe du voile du mystère ; il est à craindre qu'on ne veuille protéger des militaires aristocrates et perdre ceux qui se sont bien conduits ; mais tous les complots se briseront contre la Convention nationale et contre le Comité de salut public. »

A la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794) Sijas revient à la charge (1). Pille continue à fouler aux pieds les décrets de la Convention. Il a exigé qu'un prêtre insermenté, chassé des bureaux de la guerre, soit remis en place. Il fait réintégrer des officiers généraux suspendus, de concert avec un de ses chefs de bureaux, le nommé Louvet, aristocrate décidé. Il faut aviser.

La situation devenait grave, voire même périlleuse pour Pille, et celui-ci fit paraître le 5 thermidor (23 juillet) une « Requête à ses dénonciateurs » (2).

On lui reproche le secret dont il s'enveloppe ? « Commissaire du mouvement des armées, je dois, répond-il, au Comité de salut public, pour ce qui peut me concerner dans l'exécution de ses plans, un secret d'autant plus inviolable que tous les militaires savent que, sans le secret, rien ne réussit à la guerre. »

On se plaint des nominations faites ? Conformément à l'arrêté du 30 germinal, elles sont toutes

(1) La Société des Jacobins, t. VI, p. 236.

(2) C'est une plaquette de 4 pages in-8. Un extrait de cette justification parut au Moniteur du 17 thermidor. Pille avait envoyé son mémoire à son frère, à Soissons. Celui-ci, dans sa réponse, cite un discours hostile à Pille, prononcé par un membre de la Société des Jacobins à la séance de la Convention du 7 thermidor, discours reproduit par l'Auditeur. Le Mercure universel avait parlé de la réponse de Pille.

soumises au Comité de salut public qui a seul pouvoir pour statuer.

On lui fait grief d'avoir dégarni Paris de canonniers. « La loi de licenciement de l'armée révolutionnaire a mis à la disposition du Comité de salut public les vingt-quatre compagnies qui étaient attachées à cette armée ; il y en a en ce moment vingt-sept. »

Enfin Pille donnait pour garants de ses intentions, de ses principes, de sa conduite, toute sa vie, et il terminait ainsi :

« Jacobins, Montagnards, Républicains, soyez sûrs que jamais une pensée qui ne serait pas pour le triomphe de la liberté, pour la gloire de nos armes et le bonheur de ma patrie, n'entrera dans l'âme républicaine de

« L. A. PILLE. »

Malgré ses protestations, Pille aurait sans doute été destitué, peut-être même traduit devant le tribunal révolutionnaire, si le 9 thermidor n'avait vu la chute de Robespierre. Le lendemain Sijas était mis hors la loi et, le 11, condamné à mort.

Il faut dire, à l'honneur de notre général, qu'il semble avoir mérité une partie des accusations de Robespierre. En tous cas, il sauva de la prison, et peut-être de la mort, un soldat suspect aux Jacobins et, ce faisant, il rendit un grand service au pays, car il s'agit de Davout (1).

C'est aussi à Pille que les officiers nobles durent la première mesure de réparation prise à leur égard.

(1) L. d'Eckmuhl. *Le maréchal Davout*, t. 1, p. 29.

Dans son rapport, en date du 2 frimaire an III (22 novembre 1794) (1), il faisait remarquer que les représentants du peuple avaient suspendu un grand nombre d'officiers par la seule raison qu'ils étaient ex-nobles, et leur avaient prescrit, conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 1793, de se retirer à 20 lieues de Paris, des places, ports et armées. En outre, leur traitement étant supprimé, beaucoup de ces officiers se trouvaient dans une cruelle gêne, et cependant « ceux qui prouvent, par pièces authentiques, que leur conduite militaire et leur patriotisme, avant, comme depuis leur suspension, sont inattaquables, méritent sans doute que la munificence nationale ne les laisse pas périr dans la nullité et dans l'horreur de la misère. »

Pille proposait par suite : 1° de lever purement et simplement la suspension pour tous les officiers à qui cette mesure n'avait été appliquée que pour le seul fait de la ci-devant noblesse ; 2° d'accorder des retraites à tous les officiers ayant plus de dix ans de services et des secours à ceux ayant moins de dix ans de services, lorsque les uns et les autres justifieraient n'avoir ni propriétés ni revenus.

Le Comité de salut public adopta le premier article des généreuses propositions de Pille et renvoya le second à l'examen du Comité des secours.

Nous aurions voulu pouvoir retracer avec quelques détails le rôle joué par notre général pendant cette importante période de sa vie, malheureusement nous

(1) Arch. de la Guerre. — Lieut.-col. Hartmann. Les officiers de l'armée royale et la Révolution, p. 527.

n'avons pu recueillir, aux archives de la Guerre, que des documents de peu d'importance.

Un employé ayant, dans un projet de lettre, appelé infortuné un jeune homme mort glorieusement pour la patrie, Pille, en une note lue dans tous les bureaux le 8 fructidor an II (25 août 1794), relevant cette phrase, émit l'espoir qu'il n'aurait « sûrement jamais à relever une pareille faute chez des collaborateurs républicains. »

Il semble d'ailleurs y avoir eu alors, et ce n'est pas surprenant, un certain relâchement dans les bureaux. Les 11 septembre et 5 octobre 1794 (1), le commissaire morigène les employés trop souvent absents de leur poste, et, le 13 frimaire an III (3 décembre 1794 (2), le représentant du peuple Rovère lui adressait la lettre suivante :

« Je vous dirai, citoyen commissaire, que vous devez recommander aux employés dans vos bureaux de recevoir les citoyens avec aménité. Elle n'est pas exclusive avec les sentiments républicains. Je vois une grande incohérence à écrire partout : Fraternité ou la Mort, et de traiter les gens de Turc à Maure. Je présume que c'est à votre insu et contre vos intentions que les commis se comportent d'une manière qui eût été répréhensible sous la Royauté et qui est détestable sous l'empire de la Liberté. »

Le citoyen Rovère, on le voit, ne craignait pas les jeux de mots, même pitoyables.

Voici cependant un document plus important.

Le 26 frimaire an III (16 décembre 1794), Pille

(1) Arch. de la Guerre.

(2) Arch. de la Guerre.

avait adressé à la commission des Seize, créée par le décret du 13 frimaire, le tableau des attributions et de la division du travail de la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre (1).

Il y avait trois divisions comprenant chacune deux subdivisions.

La 1^{re} division s'occupait spécialement des questions financières, dépenses, comptabilité, etc.

La 2^e division avait principalement dans ses attributions la levée, le recrutement, organisation, armement, inspection et mouvement des troupes, travaux des fortifications, service des côtes.

De la 3^e division relevait tout ce qui concernait le personnel, nominations, congés, permissions, mises à la retraite, etc.

A côté de ces trois divisions se trouvaient deux bureaux, l'un préposé à la police militaire, l'autre à la gendarmerie.

Deux lettres assez curieuses furent, à l'occasion de cette notification, échangées entre la commission des Seize et Pille (2).

Le 6 nivose an III (26 décembre 1794), la commission des Seize accuse réception de l'état imprimé qui lui a été adressé, mais cela ne lui suffit pas.

L'objet que se propose la commission étant « l'organisation d'un gouvernement simple dans ses parties et actif dans ses opérations », et la commission confiée à Pille étant un de ses principaux leviers, quelques autres renseignements sont demandés au général.

(1) Arch. nat. C. 355.

(2) Arch. nat. C. 355.

« Il est incontestable que, dans la position de guerre où se trouve la France sur la presque totalité de ses frontières, le pouvoir, chargé du mouvement des armées et de tous les accessoires qui en dépendent, doit avoir une latitude, une activité, une étendue d'attributions telles qu'il ne rencontre dans sa marche que le moins de frottemens et d'entraves possibles ; partout où il se trouve une difficulté qui nécessite des renvois et, par conséquent, des retards, il existe un vice d'organisation essentiellement contraire à la célérité qui doit caractériser les mouvements militaires. »

Aussi la commission, pour arriver à une « rectification de gouvernement qui a pour objet la gloire et la prospérité prochaines de la République, » posait à Pille les trois questions suivantes et lui demandait une prompte réponse :

« La commission du mouvement et de l'organisation des armées a-t-elle le juste degré d'attributions pour n'éprouver ni obstacle, ni retard dans ses opérations ?

« Si elle en éprouve, d'où naissent-ils principalement. Est-ce de ses relations actuelles avec les autres commissions exécutives ou de celles-ci avec leurs agences ?

« Quel est le genre d'attributions maintenant disséminé dans les autres commissions qui pourrait simplifier et accélérer le travail de la commission du mouvement et de l'organisation des armées. »

Dès le 8 nivose, Pille adressait à la commission des Seize une longue lettre qui nous donne une intéressante idée de ses conceptions administratives

qui, d'ailleurs, nous semblent comporter certaines réserves.

Après quelques considérations générales, il continue ainsi :

« Je suis loin de penser qu'un fonctionnaire public eût jamais de vues personnelles, ni d'autre but que la gloire et la prospérité de son pays, mais, dans un gouvernement démocratique, il faut un frein à l'ambition, et c'est la temporalité des fonctions. Si le gouvernement est compliqué, le changement d'individus devient difficile, l'homme se rend nécessaire et il finit par usurper. Plus au contraire le gouvernement est simple, plus il est aisé de trouver de sujets à y placer. C'est un premier point essentiel à saisir.

« Un second principe général, après la temporalité des fonctions, c'est la division des pouvoirs.

« Il ne faut pas que le pouvoir qui crée, produit, fabrique ou achète, soit en même temps consommateur, sans quoi il n'y a plus de comptabilité d'ordre ni de mesure, mais il faut que la partie consommatrice du gouvernement ait toujours ses besoins assurés. Je m'explique. Dans l'ancien ministère, un grand vice, c'est qu'il était en même temps acheteur et consommateur. Dans le nouveau système de commissions, un autre vice c'est, par exemple, que celle des armées, simplement consommatrice, n'a pas dans sa main les moyens de pourvoir à ses besoins. »

Pille propose ensuite le système qui, suivant lui, répondra à tous les besoins.

La commission des armées n'a aucun crédit ou-

vert, ne peut donner aucun ordre dans les magasins militaires, situation qui est cause des retards et des obstacles dont on se plaint.

La commission doit continuer à être privée, suggère Pille, du droit de passer aucun marché, de faire aucun achat, mais on doit mettre à son entière disposition, dans des magasins, tout ce qui lui est nécessaire, avec la faculté d'en disposer à son gré. La comptabilité sera très simplifiée, et, en comparant les états des entrées et des sorties, on connaîtra les disponibilités existantes.

En réalité, pour arriver à ce qu'on appelait une rectification de gouvernement, il n'y avait qu'une solution, rétablir les ministères, et il en fut ainsi.

Aubert-Dubayet fut nommé ministre de la Guerre; Pille quitta ses fonctions le 2 novembre 1795, et, à titre de récompense des incontestables services qu'il avait rendus, fut promu, le 13 novembre, au grade de général de division.

Le 22 janvier 1796, il fut placé à la tête de la 18^e division militaire, dont le quartier général était à Dijon. Le 25 septembre 1797, il recevait le commandement de la 8^e division qui comprenait les départements des Basses-Alpes, des Alpes Maritimes, du Var, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, avec quartier général à Marseille.

Pille reçut aussi le commandement des 9^e, 10^e et 20^e division, mais à titre provisoire seulement (1). Il eut ainsi sous ses ordres 22 départements.

(1) Le 9 frimaire an vi (29 nov. 1797), le Directoire prenait un arrêté en vertu duquel le général Pille ne conservait plus que le commandement de la 8^e division.

Le 19 vendémiaire an VI (10 octobre 1797), il écrivait de Marseille à sa femme qu'il était arrivé la veille après une heureuse navigation sur le Rhône. La ville est fort tranquille, ajoute-t-il, et Lannes doit arriver le lendemain avec 2.500 hommes. Il ajoute le 22 : « Tout va bien ici, il m'est arrivé une belle colonne de 2.500 hommes qui m'était annoncée de l'armée d'Italie avec le brave Lasne. Les patriotes nombreux qui avaient été obligés de fuir sont rentrés avec eux et se conduisent bien. »

L'optimisme de Pille était peut-être prématuré et la situation en réalité, très difficile, ainsi qu'en témoigne la lettre que le Ministre de la Guerre, Schérer, avait écrite au général le 5 vendémiaire an VI (26 septembre 1797) (1).

Il le prévient que le Directoire l'a appelé au commandement des 8^e, 9^e, 10^e et 20^e divisions militaires, avec le droit d'ordonner tous les déplacements de troupes nécessaires, de requérir et d'armer la garde nationale sédentaire, de déclarer en état de siège telles communes qu'il voudrait.

« Investi de tous les pouvoirs qu'un gouvernement puisse donner à un général, dans les talents et la moralité duquel il a pleine confiance, vous serez à même, général, de déployer, pour la tranquillité d'une partie aussi essentielle de la République toute l'activité qui sait punir et même prévenir les mouvements séditeux, ainsi que l'esprit conciliateur et d'ordre qui rappelle à leur devoir ceux qui ne sont qu'égarés.

(1) Arch. de la Guerre.

« Vous savez que deux partis, très prononcés depuis la Révolution, divisent ces belles et malheureuses contrées. Il faut protéger les Républicains, sans cependant leur permettre de réaction, et comprimer de toutes vos forces le royalisme, dont l'espoir, malgré tant de défaites répétées, n'est pas encore abattu.

« Mais il est bon que vous sachiez que les Royalistes ne sont pas les seuls ennemis que vous aurez à combattre. Parmi les troubles qu'ont excités dans ces contrées les deux partis, il s'est formé une classe d'hommes, que l'on ne peut qualifier que de brigands ; ces hommes, qui ne tiennent précisément à aucun parti, quoiqu'ils paraissent véritablement les auteurs du royalisme, se sont organisés en bandes de voleurs et d'assassins. »

Ils infestent les routes, continue Schérer, se sont même emparés un instant de la citadelle de St Esprit, y ont pris des munitions et 4 canons (c'était véritablement la guerre civile !). Il faudra organiser des colonnes mobiles, placer des troupes dans les villes les plus importantes, puis, après quelques autres instructions, le ministre continue en ces termes : « Vous n'oublierez pas, général, qu'après avoir déployé l'appareil de la force qui contient les traîtres et les malveillants, il sera utile d'employer tous les moyens de persuasion et de conciliation pour éviter que le sang français ne soit encore versé dans ce pays. »

Remarquons que cette lettre a été écrite presque au lendemain du 18 fructidor et qu'elle est cependant empreinte d'un certain esprit de modération.

A son passage à Avignon, le 17 vendémiaire an VI (8 octobre 1797) (1), Pille, toujours disposé à l'optimisme, écrivait que les municipalités du Vaucluse professaient des principes de modération et de sagesse ; « les patriotes, qui ont été si longtemps sous le couteau des égorgeurs, se livrent aux élans de la joie en s'abstenant de toute réaction ;..... il n'y a pas eu la moindre voie de fait, ni le moindre trouble et les assassinats si fréquents des patriotes avant le 18 fructidor ont cessé entièrement, sans que ceux-ci en aient eu aucun à se reprocher. »

Il devait bientôt changer de manière de voir.

A peine arrivé à Marseille, notre général adressait, le 19 vendémiaire an VI, (2) aux troupes, aux populations une proclamation assez emphatique. Il parle aux soldats de leur discipline, de leur valeur, de « leur sensibilité pour les malheureuses victimes du despotisme. » Sous forme d'éloges, il glisse quelques conseils. Les patriotes « ne s'abaisaient point à des réactions ; formés à l'école du malheur et de la vertu, ils ne seront point oppresseurs, d'opprimés qu'ils étaient..... L'autel de la miséricorde est dans le cœur de l'homme libre. » Pille invoque aussi le nom de Bonaparte qui concourt efficacement au rétablissement de l'ordre par l'envoi de colonnes mobiles placées sous les ordres des généraux Lannes et Bon.

Malheureusement Lannes repartit presque immédiatement, ne laissant que deux bataillons derrière

(1) Arch. de la Guerre.

(2) Arch. Nat. F^c Bouches-du-Rhône, II, Imprimé.

lui à la grande consternation de Pille. (1) Celui-ci se plaint en effet amèrement de ne pas avoir assez de troupes. Il n'y a à sa disposition que 3.800 hommes d'infanterie et 170 cavaliers mal montés ; un seul bataillon de 200 hommes occupe Marseille ; deux faibles bataillons doivent assurer la sécurité dans le département de Vaucluse le plus agité de tous, et cependant on lui demande des troupes même pour la Corse, menacée par les Anglais !

Il n'y a aucuns fonds. Le génie doit laisser tomber les casernes en ruines. Le préposé à l'habillement a déclaré au général que les entrepreneurs lui avaient défendu de rien fournir, parce qu'on ne les payait pas à Paris. La solde n'est pas acquittée. La pénurie était telle que Pille dut prendre, presque de force 40.000^f dans la caisse du payeur général des Bouches-du-Rhône, et le ministre de la Guerre approuva cette mesure, quelque irrégulière qu'elle fût.

Ainsi tout manquait à la fois à Pille, et cependant sa tâche était des plus difficiles.

Presque chaque lettre, chaque document contient le récit de quelques vols ou assassinats commis sur toute l'étendue de son commandement.

A Marseille même, la situation était des plus inquiétantes et on lit, dans une note anonyme en date du 26 vendémiaire, que, sans Pille et Bon, la ville ne serait qu'un monceau de cadavres.

Le général doit écrire, le 27 vendémiaire an VI

(1) Presque tous les détails qui suivent sont empruntés aux Arch. Nat., aux Archives de la Guerre et à celles des Bouches-du-Rhône.

(18 octobre 1797), que presque tous les négociants ont fui ; le commerce est dans une telle stagnation que le produit des douanes a fléchi des 5/6.

C'est au milieu des injures et des menaces que Pille installait, le 20 brumaire an VI (10 nov. 1797), les trois nouvelles municipalités de Marseille.

Il se commettait des assassinats en pleine ville et Pille écrivait, à l'occasion d'un meurtre de ce genre, le 16 pluviôse an VI (4 février 1798), la lettre suivante (1) à la municipalité de cette ville :

« Citoyens administrateurs, j'ai reçu votre lettre du 14 sur la situation de la commune de Marseille où la terreur qu'inspire la férocité de quelques brigands est telle qu'un citoyen a été assassiné en plein jour dans sa demeure en présence de plusieurs individus et que ni lui, ni les témoins n'osent les nommer. L'état de siège dans lequel se trouve cette place n'interrompt point le cours de la justice, et c'est à elle à poursuivre l'assassinat qui excite avec raison votre indignation et la mienne. Si le commandant de la place avait le droit de s'immiscer dans les pouvoirs judiciaires, il n'y aurait plus de garantie pour la liberté individuelle des citoyens. Ses pouvoirs, quant à la police, sont les mêmes que ceux qu'exercent les administrations municipales dans l'état de paix. Si, sous le prétexte de l'état de siège, toutes les autorités civiles et militaires se croyaient dispensées de remplir chacune leurs devoirs, il faudrait que l'autorité militaire se conduisît comme elle le ferait dans une ville conquise, tandis que, dans l'intérieur de la

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône, L. 139, fol- 139.

République, l'état de siège doit augmenter pour les autorités le pouvoir de comprimer les méchants en dispensant de quelques formes constitutionnelles qui, dans l'état de calme et de tranquillité où nous arrivons, seront suffisants pour assurer la liberté publique et individuelle.

« La cause de la terreur qu'inspirent à Marseille quelques individus vient de ce que leur impunité paraît être la suite d'un préjugé des administrations qui s'imaginent que leur punition relèverait l'espoir de l'aristocratie et comprimerait l'énergie des républicains, comme si la punition des délits n'était pas la véritable preuve du retour à l'ordre et à la justice qui en est la base. »

Cette lettre nous semble être d'un homme sage et modéré, capable de s'élever au-dessus des passions violentes qui troublaient et devaient encore troubler le Midi pendant plusieurs années.

Pille avait d'ailleurs reçu aussi des félicitations de Bonaparte qui lui écrivait : « Le gouvernement ne pouvait pas confier à des mains plus sages des fonctions plus importantes. J'ai appris que la situation des esprits est plus rassurante dans le Midi. Je recevrai avec plaisir tous les renseignements que vous me donnerez sur l'état de ce pays. » (1)

Pille ne conserva pas longtemps ce poste si ingrat. Le 27 février 1798 (2), il était appelé au commandement de la 19^e division militaire dont le quartier

(1) Fragment cité par le neveu du général Pille dans une lettre écrite au Ministre de l'Intérieur le 8 août 1836.

(2) Arch. adm. de la Guerre.

général était à Lyon. Il remettait le service le 16 mars au général Dugua et adressait, le même jour, une proclamation aux administrateurs du département des Bouches-du-Rhône.

Le 5 février 1799 (17 pluviôse an VII), Pille passa au commandement des 1^{re} et 16^e divisions militaires, dont le quartier général était à Lille; il eut, en cette qualité, à s'occuper de la mise en état de défense des côtes de la Manche. (1)

Nous n'avons malheureusement que bien peu de documents sur le rôle joué par le général pendant cette période. Le 3 frimaire an VIII (24 novembre 1799), il écrivait au ministre de la Guerre (2). Il se félicite de la journée du 18 brumaire qui est presque universellement approuvée. Il parle de soldats anglais qui auraient tenté de s'échapper du château de Boulogne où ils étaient enfermés. Il a la garde de 8 à 10.000 prisonniers de guerre qui sont presque nus et il demande qu'on leur donne des vêtements, car le désespoir les porterait à la révolte, et Pille n'a pas de troupes pour les garder.

Il était obligé d'écrire encore le 6 fructidor (24 août 1800 (3) : « L'état de misère absolue, où sont réduits les prisonniers de guerre, n'a pas d'exemple ; plusieurs sont morts d'inanition, aussi n'est-il plus

(1) On le voit, à ce moment, intervenir sur la demande de son cousin Deviolaine auprès du premier Consul, en vue d'obtenir un secours pour la femme du général Dumas encore en captivité.

(2) Arch. de la Guerre.

(3) A F^{iv}, 1090. Extraits des rapports des généraux commandant les divisions militaires.

possible de les contenir ; ils désertent ou vont mendier et voler dans les campagnes. »

Celles-ci étaient aussi pillées par les insoumis et les réfractaires. Il y a près de 15.000 contumaces, écrit le général, et il ne leur faudrait que des chefs pour donner à leur résistance un caractère alarmant (1).

La situation s'améliora bientôt sous l'énergique impulsion donnée par le Premier Consul.

C'est à cette époque que se rapporterait un incident que relate Forneron dans son Histoire générale des Emigrés, (2) d'après les Mémoires du duc de Choiseul et de la duchesse de Gramont. Pille aurait fait transférer de la citadelle de Lille dans celle de Ham les émigrés détenus à la suite du naufrage de 1795, et on aurait agi vis-à-vis d'eux avec beaucoup de dureté. La responsabilité de ces ordres incombe-t-elle à Pille ou à un de ses subordonnés ? Il semble, en tous cas, qu'en agissant ainsi on ne se serait pas conformé aux vues de Bonaparte qui, au lendemain du 18 brumaire, semblait vouloir ménager les émigrés. (3)

Quoiqu'il en soit, Pille fut bientôt investi d'une délicate mission de confiance.

Le 27 prairial an VIII (26 juin 1800) (4), le ministre de la Guerre proposait au Premier Consul d'envoyer sur le champ Pille à Mayence, avec des

(1) Mêmes rapports.

(2) T. II, p. 180.

(3) V. Vandal. L'avènement de Bonaparte.

(4) Arch. nat., A F^{IV}, 17.

pouvoirs suffisants pour examiner la conduite des officiers généraux et autres employés sur cette partie de la frontière, suspendre ou même arrêter, s'il y avait lieu, les coupables.

« Cette proposition est motivée, ajoute le ministre, sur l'existence du désordre amené dans cette place par l'immoralité cupide des principaux fonctionnaires militaires qui oublient assez leur devoir et leur dignité pour avoir, avec des agens connus d'intrigue et de trahison, des rapports de plaisir et d'intérêt, dont l'effet est souvent de compromettre le secret et le succès des opérations politiques ou militaires du gouvernement dans cette partie de la frontière ; sur la corruption, la vénalité attestées du conseil de guerre établi dans cette place pour réprimer les délits militaires qui s'y multiplient d'autant plus qu'on en achète l'impunité ; enfin sur la foi que mérite le fonctionnaire civil, estimable et connu, que ces faits ont indigné et qui les dénonce après en avoir eu des preuves. »

Le général Ferrand devait prendre par intérim le commandement des 1^{re} et 16^e divisions militaires.

Le 7 messidor, Bonaparte donnait son approbation à la proposition ministérielle. (1)

Sa mission terminée, Pille reprit son commandement et nous le trouvons en 1801 au camp de Boulogne, où il resta pendant 3 mois ; il adressa de cette ville quelques lettres à sa femme ; il la tient au

(1) Cette mission excita la susceptibilité de Moreau qui avait dans son commandement la 26^e division militaire dont Mayence dépendait. Il écrivit d'Augsbourg le 8 messidor une lettre assez aigre à Pille ; il demande qu'on lui retire complètement la 26^e division.

courant des évènements, lui fait le récit de l'attaque de la flotille française le 17 août; il est plein d'admiration pour le Premier Consul.

On a vu quelle confiance inspiraient les talents administratifs et la fermeté du général Pille, aussi, le 19 septembre 1801, le Premier Consul lui confiait les importantes fonctions d'inspecteur en chef aux revues et l'appelait, le 23 du même mois, à siéger au Comité central des Revues et d'Administration des Troupes, dont il fut le président. (1)

Pille établit alors sa résidence principale à Paris et y fut bientôt frappé d'un deuil cruel.

Le 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803), Adelon (2) écrivait à François Serdet, ancien aide de camp du général et cousin germain de sa femme : (3)

« Je vais de temps en temps chez le général Pille ; tu connais trop la franche cordialité de cette aimable famille pour que je te parle des politesses que j'y reçois. Ma cousine est toujours dans le même état; même il empire, et je crains bien que tout espoir de guérison ne soit trompeur. Le bonheur ne doit pas exister sur la terre ; c'en est une preuve ; que leur aurait-il manqué ? Mais cessons ce sujet ; des idées trop tristes y sont attachées. Toute la famille espère toujours, excepté moi..... »

(1) Arch. adm. de la Guerre.

(2) Papiers Darcy. Adelon, alors étudiant en médecine, devint professeur à la Faculté de médecine de Paris.

(3) Serdet (François), né à Dijon le 18 septembre 1772, sous-lieutenant le 7 juin 1799, aide de camp de Pille du 20 juin 1800 au 6 décembre 1801, puis du 17 février au 15 mai 1815, fut licencié le 20 juillet 1815; il était alors chef de bataillon. (Arch. adm. de la Guerre).

Adelon avait trop raison. Madame Pille mourut le 8 floréal suivant (28 avril), à l'âge de 33 ans, et fut inhumée à Prémontré, qui appartenait alors à un cousin du général, Augustin Deviolaine, dans un endroit appelé la Solitude.

Pille, devenu veuf, quitta bientôt Paris, et, s'il ne devait plus paraître sur un champ de bataille, nous verrons qu'il mena encore une existence assez active. Nous pouvons le suivre dans ses différents voyages, car il ne cessa d'entretenir une active correspondance avec sa belle-sœur, M^{lle} Lise Théry, correspondance que nous avons sous les yeux, grâce à M^{me} de la Simone.

En septembre et octobre 1803, il alla passer une inspection des troupes à Cologne et il reçut dans cette ville un ordre du ministre de la Guerre, en date du 29 septembre, ordre qui l'envoyait en Italie pour y régulariser tout ce qui concernait l'administration et la comptabilité des troupes. « C'est une mission de confiance très agréable, écrivait Pille, et qui me mettra à même d'être utile à mon pays et à mes frères d'armes. »

Dès le 12 novembre 1803 il était à Turin, après avoir franchi le Mont-Cenis, monté sur un mulet, les dames, qui faisaient route avec lui, dans des chaises à porteur ; parmi elles se trouvait la femme du général Olivieri.

A Milan, il voit son compatriote et ami, le général Charpentier, puis à Florence, le 23 novembre, le général Clarke, et enfin, le 24, il arrive à Livourne où l'attendait une agréable surprise. Le 5^e de ligne, qui tenait garnison en cette ville, était composé en partie des anciens bataillons de la Côte-d'Or, et Pille y reconnut 20 officiers et 200 hommes de son temps.

Notre général resta près d'un mois à Livourne, où il retrouva sa compagne de route, Madame Olivié, dont le mari commandait les troupes françaises stationnées en Etrurie et avait son quartier général à Livourne.

Pille fut parfaitement reçu. « Le temps se passe ici d'une manière fort agréable, écrit-il le 1^{er} décembre 1803 à sa belle-sœur, au milieu de la bonne chère, de la société et du spectacle. Nous avons été enchantés par deux fameuses sirenes, les signora Banti et Balzamina, mais cette bonne troupe de l'Opéra vient d'être relevée par des Comédiens Ital. non chantans, qui jouent de mauvaises pièces qu'ils débitent comme des perroquets. »

Un autre jour, on fait une délicieuse promenade en mer dans une grande barque conduite par huit rameurs à la livrée d'Etrurie. Ce n'était que fêtes et festins offerts par le général Olivié qui le pouvait facilement, car, au dire de Pille, il touchait un traitement de 18.000^f par mois.

C'était beau, mais le général ne s'en contentait pas, et il n'est peut-être pas inutile de s'arrêter un instant sur ce curieux spécimen des officiers, assez nombreux dans les armées de ce temps qui, se considérant partout et toujours en pays conquis, ne se faisaient aucun scrupule de dévaliser les ennemis de la France, voire même ses amis.

Jean-Jacques Olivié était né à Strasbourg le 29 décembre 1765. (1).

(1) La plupart des renseignements relatifs au général Olivié sont extraits des Arch. adm. de la Guerre.

Enfant de troupe au régiment d'Aquitaine le 1^{er} juillet 1770, sergent en 1786, il épousait, le 5 janvier 1789, Marie-Anne Lambert et était congédié le 6 janvier 1790.

Il reprit bientôt du service. Le 26 août 1791, il était nommé adjudant-major au 4^e bataillon des Volontaires nationaux de la Moselle. Son avancement fut rapide, car, le 19 septembre 1793, il était promu général de brigade.

A ce moment, sa carrière faillit être brusquement interrompue, car il fut arrêté par ordre du tribunal militaire de l'armée de Moselle pour pillages commis à Deux-Ponts.

L'affaire n'eut pas de suites, car Olivié était remis en activité au mois d'avril 1794, et nommé général de division le 22 mai 1799. Le 19 juin suivant, à la bataille de la Trebbia, il avait la jambe gauche emportée par un boulet.

Inspecteur aux revues le 10 février 1800, il recevait, le 6 mai 1802, le commandement des troupes françaises en Etrurie, avec quartier général à Livourne.

La conduite du général dans ce poste donna lieu aux plaintes les plus vives de la part du chevalier d'Azara, ministre plénipotentiaire du gouvernement Toscan auprès de la République française, et de Colaud, commissaire général des Relations commerciales en Etrurie. (1)

(1) Lettres du chevalier d'Azara des 21 septembre, 14 novembre 1803, de Colaud, des ministres de la Guerre, de la Marine, des Relations extérieures.

Le général, écrivent-ils, lève pour son profit particulier des contributions arbitraires sur toutes marchandises qu'on importe ou exporte de Toscane ; sous prétexte d'empêcher l'introduction des marchandises anglaises, il exerce une visite très rigoureuse sur tous les bâtiments, mais on sait que tout ce qui n'a pas payé au général Olivié est anglais, et que tout ce qui a payé passe.

La reine d'Etrurie avait défendu les jeux de hasard dans les lieux publics ; le général les autorise, moyennant commission.

L'autorité du commissaire des Relations commerciales est complètement annihilée. Les navires neutres sont arrêtés ou relâchés sans aucune formalité légale, tout est livré à l'arbitraire.

Le général a demandé pour loger sa femme le Palais Royal ; furieux du refus qu'il a éprouvé, il a vexé la municipalité de Livourne en demandant les meubles les plus magnifiques pour la maison qu'il occupe, la plus belle de la ville après le Palais, et en ne se contentant de rien de ce qu'on lui fournissait.

Y avait-il un peu d'exagération dans toutes ces plaintes, nous l'ignorons ; en tous cas, Olivié fut relevé de son commandement et Pille le retrouva à Milan en janvier 1804. Le palais d'Armide n'existe plus, écrit notre général, le nombreux domestique est licencié, mais, ajoute-t-il, M^{me} Olivié est couverte de diamants qui doivent être convertis en terres. (1)

(1) Pille conserva toujours bon souvenir de l'accueil que le général Olivié lui avait fait et on le voit appuyer chaleureusement une demande ornée par celui-ci un peu plus tard.

La disgrâce du général Olivié ne dura d'ailleurs pas longtemps ; il reçut successivement le commandement des 20^e et 16^e divisions militaires, et deux dotations de 2.000^f chacune. Il mourut le 27 septembre 1813, étant en tournée pour son service.

Mais revenons à Pille et suivons-le dans ses pérégrinations souvent pénibles ; ainsi il met dix jours pour aller de Livourne à Gênes, embourbé dans des chemins épouvantables. Il est d'ailleurs toujours très bien accueilli et on voit, par sa correspondance, que les officiers français menaient joyeuse vie en Italie et recevaient leurs camarades à bras ouverts. « Il n'y a que des militaires capables de ces témoignages réciproques d'attachement et de fraternité. »

Pille attendit à Milan le général Jourdan, venu pour remplacer Murat à la tête de l'armée d'Italie, et, après l'avoir vu, reprit le cours de ses inspections ; nous le retrouvons à Rome le 8 mars 1804.

Jusqu'à cette heure, dans ses lettres à sa belle-sœur Lise, pas un mot des monuments, des tableaux, des richesses artistiques qui avaient passé sous ses yeux ; à Rome enfin son enthousiasme déborde. « Je n'ai point assez d'yeux pour voir, assez de tems, assez de jambes pour courir. Je voudrais tout embrasser dans un instant, les tems anciens de la République Rom., les monumens des Empereurs et les tems modernes..... Il me semble au Capitole voir le Sénat, entendre au Forum le fameux Cicéron, dans les jardins de Mécène, Horace et Virgille. »

Il faut dire que les Français de ce temps voyaient surtout dans Rome les Romains, ce peuple conqué-

rant, et les Empereurs, précurseurs du moderne César.

Pille fut aussi reçu par le Pape et, après un court séjour à Naples et à Tarente, il était rentré à Milan le 10 avril.

Le 21 avril, il assiste à Venise à l'arrivée et à la réception de l'archiduc Jean, puis, par Vérone, Brescia et Bergame (il était tout le temps en route), rentre à Milan. Enfin, après un séjour à Turin, Pille, à sa grande joie, regagnait la France, et nous le trouvons, le 29 juillet à Soissons.

Il avait été, le 25 mars 1804, nommé chevalier de la Légion d'honneur et reçut, le 17 janvier suivant, la croix d'officier.

Pille passe alors quelque temps dans son pays natal, assiste à Soissons au baptême de son neveu, Charles Louis, va naturellement à Prémontré prier sur la tombe de sa femme et voir son cousin Deviolaine (1) avec lequel il était très lié ; il s'arrête à Villers-Cotterêts chez un autre Deviolaine (2), le frère de celui de Prémontré.

Le 1^{er} juillet 1806, le Comité central des revues fut supprimé, et, dès le 16 juin, Pille demandait au ministre de la Guerre à être employé activement, mais il ne put l'obtenir et fut nommé, le 8 septem-

(1) Deviolaine (Augustin), fondateur de la verrerie de Prémontré, devint conseiller général, maire de Soissons. Né en 1774, mort en 1860, il avait épousé Marie-Louise-Aimée Plusieurs.

(2) Deviolaine (Jean-Michel), dont le nom se retrouve fréquemment dans les mémoires d'Alexandre Dumas, fut conservateur des forêts de Villers-Cotterêts, administrateur général des domaines de la maison d'Orléans.

bre 1806, inspecteur général des détachements de conscrits arrivant à Chambéry et destinés à l'armée d'Italie. (1)

Le 20, Pille était à Chambéry, après s'être arrêté à Dijon et à Fixin pour voir la famille de sa femme, et reprenait sa correspondance avec sa belle-sœur.

Il trouvait à Chambéry, comme préfet, M^r de Maissemy qui avait une terre à Tirlancourt, entre Magni-Guiscard et Chauny.

L'évêque était Mgr Dessoles, oncle du général alors disgracié, ce qui n'empêcha pas Pille d'être très bien avec le prélat qui dut conserver bon souvenir de ses relations avec lui, car nous avons eu sous les yeux deux lettres très amicales et très flatteuses qu'il adressa au général, lorsque celui-ci eut quitté Chambéry. D'ailleurs, si nous nous en rapportons à la correspondance de Pille, une grande animation régnait à Chambéry. En hiver, lorsque toutes les familles savoyardes étaient rentrées en ville, les fêtes se succédaient presque sans interruption.

En été, le général faisait dans les environs de fréquentes visites dont nous ne voulons retenir qu'une seule. Le 14 août 1807, il écrivait à Lise Théry :

« Nous avons visité avant-hier un beau château d'un général savoyard qui a fait fortune dans l'Inde au service anglais. » Et plus loin : « Aujourd'hui, je vais dîner chez le général Anglais, mari de la belle d'Osmond, nièce de l'évêque de Comminges, mais la déesse de ce lieu charmant ne l'a pas honoré

(1) Arch. adm. de la Guerre.

cette année de sa présence ; je l'y avais vue un moment, à mon arrivée, l'an passé. »

Est-il besoin d'ajouter qu'il s'agit du comte de Boigne et de sa très charmante, très spirituelle et très médisante épouse ?

Le général donnait aussi à sa belle-sœur des détails sur la manière dont il avait organisé sa vie, qui n'était vraiment pas chère à Chambéry. Pour une table de 8 couverts, il payait 28^f par jour, et, d'après ses descriptions, le menu était plus que copieux.

Pille avait en effet toujours sept invités. « C'est une dépense que la représentation et le bien du service exigent », écrivait-il, mais, son traitement ayant été diminué, il dut se restreindre, et on lit dans une lettre du 4 juin 1807 : « Je ne fais plus de dépenses ici, cela m'a fort contrarié. Les autorités civiles et militaires se sont réunies chez moi pour la procession, et je n'ai point donné à dîner, cela m'a fait mal. »

Pille habita d'abord la préfecture qu'il dut quitter au commencement de 1807, et alors la municipalité le logea gratuitement dans un très bel hôtel dont le maître était allé passer le carnaval à Venise : salle à manger de 50 couverts, chambre de parade, etc., l'installation était des plus luxueuses.

Ne croyons cependant pas que Pille passait tout son temps en fêtes, le poste qui lui avait été confié ne constituait pas une sinécure ; des conscrits de 78 départements devaient passer entre ses mains.

Il avait sous ses ordres un personnel assez nombreux qui se dispersa ensuite en partie : deux commissaires des guerres, un adjudant général, deux

chefs d'escadrons et 30 gendarmes. Cent officiers et deux cents sous-officiers des armées d'Italie et de Naples étaient venus à Chambéry prendre la conduite des divers détachements.

Pille se sépara d'ailleurs bientôt de la plus grande partie des gendarmes ; à cette heure, la conscription n'était pas encore impopulaire, et le général n'eut qu'à se louer « de l'extrême sagesse et de l'excellente conduite de toute cette bonne et brave jeunesse. » Le 30 octobre 1806 (1), il écrivait au préfet de l'Aisne pour le féliciter du beau contingent de son département.

Pille comptait quitter Chambéry à la fin de 1806, mais, par suite de nouveaux ordres, il dut rester dans cette ville pendant la plus grande partie de l'année 1807.

Il rendit dans ce poste de réels services que son chef direct Lacuée sut apprécier, ainsi que nous le verrons un peu plus loin ; le ministre lui adressa à plusieurs reprises des félicitations sur le zèle qu'il avait déployé, et cependant notre général n'était pas, à la fin de 1806, sans de vives inquiétudes sur son sort futur, car son traitement d'activité, comme membre de l'ancien Comité des revues, prenait fin au 1^{er} janvier 1807.

Dès le 30 octobre 1806, il écrivait au préfet de l'Aisne, Méchin : « C'est sans doute dans la solitude de Prémontré que j'irai attendre des ordres sur ma destination ultérieure. Je vous recommande, Monsieur et cher Préfet, cette solitude et les bons habitants qu'elle renferme. »

(1) Arch. de l'Aisne.

Le ministre lui avait bien écrit, le 24 décembre 1806, qu'il resterait en activité jusqu'à l'expiration de la tâche qui lui était confiée, mais, le 29 janvier 1807, il l'avisait que, par décision du 5, l'Empereur l'avait admis au traitement de réforme ou à la solde de retraite à son choix, lui laissant, en considération de ses services, la faculté d'opter pour la solution qui lui offrirait le plus d'avantages ; il ajoutait que son traitement d'activité lui serait continué jusqu'à l'expiration de sa mission (1).

Ce rude coup mit Pille au désespoir, et, le 29 janvier, il adressait une lettre éplorée au ministre, et s'exhalait en plaintes auprès de sa belle-sœur. Il va être réduit à 3.000 écus de retraite et ne sait où reposer sa tête. Complètement découragé, il ne veut faire aucune démarche ; « je n'avilirai pas, écrit-il le 11 février, la fin d'une honorable carrière, par des supplications, des murmures et des plaintes. »

En réalité, il multiplia les démarches, fit agir tous ses amis, entre autres Bernadotte et Berthier, ainsi que Monge ; on le voit même solliciter le poste de gouverneur des Pages de l'Empereur, poste laissé vacant par le général Gardanne, nommé ambassadeur en Perse.

Ouoi qu'il en soit, il continua à servir jusqu'à la fin de l'Empire, et il dut sans doute en partie cette faveur au rapport adressé au ministre de la Guerre, le 25 septembre 1807, par Lacuée, directeur général des revues et de la conscription militaire (2), rapport

(1) Tous les autres inspecteurs généraux avaient été aussi réformés.

(2) Arch. adm. de la Guerre.

dans lequel pleine justice était rendue aux services de Pille.

Sur la levée de 1806, écrit Lacuée, 24.000 hommes furent assignés à l'armée d'Italie. Les grandes distances à parcourir par les conscrits rendirent nécessaire l'établissement d'un point de repos à Chambéry. C'est là que Pille devait inspecter les détachements, retenir provisoirement les hommes qu'il jugerait impropres au service, puis proposer pour la réforme ceux qui seraient véritablement incapables de porter les armes.

« Les avantages qui résultèrent pour la levée de 1806 de la mission du général Pille me déterminèrent, continue Lacuée, à proposer à Sa Majesté de l'étendre à la levée de 1807. Il a inspecté environ 15.000 hommes appartenant à cette dernière classe et les nouveaux succès qu'il a obtenus se sont encore accrus pendant la levée de 1808, sur laquelle il a inspecté cinq cents détachemens comprenant plus de seize mille hommes. Votre Excellence remarquera qu'en moins d'une année cet officier général a reçu et inspecté près de 55 mille hommes, indépendamment de dix mille conscrits provenant des départements au-delà des Alpes..... Enfin, le général Pille a fait preuve d'un zèle infatigable et, pendant tout le tems qu'a duré sa mission, il ne s'est dérobé à ses fonctions actives que pour me rendre des comptes clairs et précis sur les opérations confiées à ses soins. »

Lacuée ajoutait que Pille demandait à servir à l'armée et terminait ainsi :

« J'ai été particulièrement à portée d'apprécier les

talens et le zèle de M. le général Pille depuis que ses fonctions l'ont mis en rapports directs avec moi. Je fais un acte de justice en le recommandant à Votre Excellence et en la priant de mettre sous les yeux de Sa Majesté les droits qu'il a à être replacé sur le tableau des officiers généraux en activité. »

Si le vœu de Pille ne fut pas complètement exaucé, il fut cependant maintenu dans des fonctions qu'il exerçait très bien, et où il aurait été peut-être difficile de le remplacer, en raison de ses réelles qualités administratives.

En septembre 1807, il était rentré à Paris et, le 6 octobre, il était nommé inspecteur général d'infanterie aux armées de Naples et d'Italie, ainsi que dans les 27^e et 28^e divisions militaires (Gênes et Turin) (1).

A peine arrivé à Milan, Pille prit sa part des fêtes données à l'Empereur, fêtes dont il faisait la description à sa belle-sœur dans ses lettres des 18 et 20 décembre.

« La fête du commerce du 16 a été superbe, écrit-il. Les Italiens s'entendent à merveille à décorer et illuminer leurs belles salles de spectacle, toutes les loges drapées, deux rangs de banquettes dans toute la longueur de la salle, tout cela garni des plus belles femmes, brillantes de parure, de diamants et de santé. A 9 heures sont entrés l'Empereur, le Roi de Bavière et la Reine, et le Prince héréditaire, le Vice-Roi et la Vice-Reine d'Italie, et les danses ont commencé ; les montférines, les valse et deux ou trois

(1) Arch. adm. de la Guerre.

vieilles contredanses françaises. L'Empereur a fait le tour de la salle. »

Le lendemain, naumachie au Forum Bonaparte. « Toute la Cour s'y est rendue à 3 heures du soir dans les voitures de parade. Les Dames présentées, le Corps législatif, les généraux, nous garnissions les gradins autour du Trône, et 6.000 spectateurs étaient tout autour du Cirque. Au signal des trompettes, six barques de trois rameurs de couleurs différentes se sont élancées, ont fait trois fois le tour, et la bannière bleu céleste de Bellagio a gagné le 1^{er} prix de 70 écus de Milan. Au 2^e signal, 6 autres barques aux mêmes couleurs et des mêmes pays et le bleu céleste a encore gagné le 1^{er} prix. »

Le 19, ouverture du Grand Théâtre pour la saison du Carnaval. « Je n'ai rien vu de plus beau que ce spectacle illuminé par 1100 bougies : 6 rangs de loges drapées, un rang bleu, un rang orange et garni des plus belles femmes. »

Le 22, Pille partait pour sa tournée dans sa dormeuse, voiture très confortable, son nom l'indique, mais très lourde et par suite, nous dit le général, ruineuse en frais de poste. Il la conservait cependant.

Pille aimait en effet à vivre grandement, nous l'avons déjà vu, et un de ses aides de camp, Locquin, (1) pouvait écrire de Naples, le 21 avril 1808, à M^{lle} Théry : « J'ai prêché bien souvent le général

(1) Locquin (Claude Antoine), né le 20 janvier 1772 à Mirebeau (Côte-d'Or), adjoint du Génie le 13 septembre 1793, lieutenant, aide de camp du général Pille le 10 novembre 1807, rentré dans l'arme du Génie, blessé grièvement au siège de Gironne le 3 septembre 1809, capitaine le 22 juin 1811. (Arch. adm. de la Guerre).

pour l'engager à économiser, mais ma voix est comme celle qui crie dans le désert. Cependant, M^r de Pully (1) voyage bien avec un seul domestique, sans aide de camp, sans éclat, par les voitures publiques. Si le général m'avait crû, il en aurait fait tout autant, et il aurait rapporté à Paris 15 à 20 mille francs, avec lesquels il aurait donné des bals, des fêtes et fait claquer son fouet tout comme un autre, car c'est bien là ce qu'il aime un peu. »

Nous ne pouvons suivre le général dans toutes ses pérégrinations, à Udine, à Venise, etc. ; retrouvons-le seulement à Rome, d'où il écrit à sa belle-sœur le 31 mars 1808 :

« Eh bien, ma chère, me voilà pour la troisième fois dans cette ancienne capitale du monde. Je n'ai rien trouvé de changé depuis 4 ans ; des déserts autour de la ville, des ruines que le temps respecte encore, des palais modernes ornés des chefs-d'œuvre de l'art, et des malheureuses mazures où languissent des fainéants qui ne savent pas féconder cette terre, dont aucune végétation n'assainit l'atmosphère.

« Voilà le premier coup d'œil, mais nous passons le Tibre sur un grand pont superbe, orné des inscriptions fastueuses d'un Pape restaurateur. Nous arrivons au moment de la Promenade couverte de voitures dans lesquelles les jolies femmes de Rome étalaient leurs charmes. Nous ne pouvons que suivre la file, et, mourant de faim et de sommeil, nos maux sont suspendus par le charme de la beauté.

(1) Le général de Pully était inspecteur général de la cavalerie.

« Nous voilà sur la place d'Espagne, les auberges sont pleines, personne ne peut nous recevoir. Postillons au Palais Colonne chez le Général qui commande la ville sous le Gouverneur. C'est le Général Herbin, qui quitte son dessert pour nous enlever de voiture, nous faire manger l'omelette, le pâté de sanglier et boire le vin d'Espagne et de Sicile, tandis que son aide de camp nous fait préparer bon feu et bon lit au Palais Grégorio, Strada du duc Manichelli, près de cette place où les modestes auberges nous restaient fermées, mais les gonds du Palais roulent à notre aspect. »

Pille vit à Rome Lucien Bonaparte et sa femme
« toujours superbe. »

Le 2 avril, il arrive à Naples, dîne chez le roi Joseph et reçoit fréquemment l'hospitalité chez le maréchal Jourdan qui était sur le point de marier ses deux filles, l'une au prince de Lupérano, l'autre à M^r Féry-Pisani, sur-intendant des postes ; il fait connaissance du docteur Paroisse, un futur Soissonnais.

Pille entreprit immédiatement l'inspection des troupes cantonnées à Naples et dans les environs, et, dans les lettres qu'il adresse à sa belle-sœur, il évoque à chaque instant le souvenir du glorieux passé de cette terre privilégiée, non sans commettre parfois quelques erreurs historiques.

A bord d'une felouque du gouvernement, il va inspecter les troupes qui se trouvaient dans les îles d'Ischia, de Procida, de Nissida, où il retrouve un Soissonnais, S^t Thibaut, qui habite la chambre de l'Empereur Tibère. A Pouzzoles, il est reçu au pont

de Caligula par un autre Soissonnais, Lécot, sous-lieutenant au régiment d'Issenbourg.

Notre général se livre même à des rapprochements assez inattendus. Il voit à Gaète la tombe du général Vallongue, tué au siège de cette ville, et il ajoute qu'elle est à côté de celle de Cicéron. « Ils sont réunis après 2.000 ans et dorment ensemble comme de la même nuit. »

Entre temps, Pille fait l'ascension du Vésuve et visite les ruines de Pompéi qui l'enthousiasment. « Demande à lire la lettre de Pline sur ce désastre. Voilà bientôt deux siècles ; il nous semblait que c'était de la veille. Il nous semblait que les habitants n'étaient pas loin, qu'ils allaient revenir. »

Enfin il assiste, dans la cathédrale de Naples, au miracle de la liquéfaction du sang de St Janvier avec un certain scepticisme, peut-être assez justifié. Cependant, accompagné de ses deux aides de camp, il s'agenouille sur les marches de l'autel, embrasse la fiole qui renferme le sang et se retire avec componction « à la grande édification du peuple étonné de cette piété. Que cette puissance est grande, qu'il serait impolitique et dangereux de l'attaquer ! »

Locquin, de son côté, avait écrit le 21 avril une longue lettre (1) à M^{lle} Théry pour lui donner de leurs nouvelles et se plaindre un peu de leur sort. Il n'est pas agréable de faire rapidement plusieurs milliers de lieues uniquement pour vérifier des centaines de comptabilités souvent embrouillées, quelquefois criminelles, pour voir des plaies, des infirmités. Il

(1) Nous en avons déjà cité un passage.

est surpris que son général n'ait encore ni titre de comte, ni dotation.

Cette lettre devait être confiée à des mains amies, sinon on n'y aurait pas trouvé des phrases aussi irrévérencieuses que celle-ci : « Me servir de la voie ministérielle, c'était encore exposer mes lettres à être pillées, dispersées dans les bureaux, mieux vaudrait qu'elles tombassent entre les mains des brigands de la Calabre, au moins ne seraient-elles pas espionnées. Bref, passons à notre voyage, passons des bureaux de M. Lacuée à la Calabre ; pour une lettre, c'est bien là tomber de Charybde en Scylla. »

Pille avait accompli la partie la plus agréable de sa tâche. Il lui fallait maintenant inspecter les troupes réparties dans la Calabre et dans la Pouille. Il n'y avait pas ou peu de routes, et elles étaient tellement peu sûres que le général ne pouvait marcher qu'avec une escorte d'infanterie, aussi écrivait-il qu'on serait plus rapidement à Paris qu'à Reggio.

Enfin il se mit en route et arrivait le 28 mai à Reggio après 15 jours de marche, dont la plus grande partie à cheval ou à dos de mulet, avec quelques séjours pour inspecter les troupes, le tout entremêlé de fêtes. Le 26 à Palmi bal, le 27 à Scilla bal, le 29 à Reggio bal chez le général Cavaignac. La gaieté, on le voit, ne perdait pas ses droits, même dans ce pays perdu. Le 28, avant d'arriver à Reggio, déjeuner dans une belle maison à St Giovanni, en face du phare de Messine. « Les Anglais sont venus pour nous tirer de loin quelques coups de canon. »

De retour à Naples, à la fin de juin, Pille en repartit bientôt et, le 11 juillet, il retrouvait à

Lucques Eschasseriaux (1) et sa femme ; il y assiste le lendemain à une représentation de *Mérope* dans laquelle jouait la Raucourt (2), et ensuite a une audience de la princesse Bacciochi, aînée des sœurs de l'Empereur.

Enfin, notre général put à sa grande joie repasser les Alpes ; il s'arrêta à Chambéry pour y voir ses amis et regagna ensuite Paris.

Il ne put d'ailleurs jouir dans cette ville d'un long repos ; en effet, en octobre 1808, il était nommé inspecteur général dans les 10^e et 11^e divisions militaires (Bordeaux et Toulouse) et, le 26 octobre, inspecteur général pour la formation des bataillons de Chasseurs de montagne, et l'habillement, l'équipement de 20.000 conscrits à Bayonne (3).

Il adressait de cette ville, le 28 octobre 1808, sa première lettre à sa belle-sœur. Il avait mis quatre jours et quatre nuits à traverser les Landes avec un seul arrêt de quatre heures à Mont-de-Marsan ; on avait dû faire une poste avec 4 bœufs.

Pille pensait faire un court séjour dans le Midi, mais il n'en fut rien, et il y resta cinq longues années, à peine coupées par une courte fugue à Paris au milieu de 1810. En demandant, le 7 mars, au ministre l'autorisation d'entreprendre ce voyage, le général put lui faire remarquer que, depuis septembre 1806, il n'avait pu passer qu'un mois à Paris en deux fois.

(1) Eschasseriaux, ministre de France auprès de la cour de Lucques, avait épousé une fille de Monge, un des amis de Pille.

(2) Elle dirigeait une troupe de comédie en Italie.

(3) Arch. adm. de la Guerre.

On voit d'ailleurs, d'après sa correspondance, que sa tâche était très absorbante, ses voyages incessants.

Pour les accomplir, il usa tout d'abord de sa dormeuse, mais les chemins étaient affreux et il dut acheter une voiture plus légère, une calèche dont il était très fier. « Il n'y a point de maréchal qui en ait d'aussi belle, écrivait-il à sa belle-sœur le 28 décembre 1810, et, un peu plus tard : « Jamais calèche n'a porté capote avec autant de grâce, elle fait l'admiration de tous les connaisseurs. »

Il devait cependant renoncer bien souvent à l'usage de la voiture et il narre, le 18 septembre 1811, une tournée d'une quinzaine de jours faite toute entière à cheval, et notez que le général avait 62 ans ! Il s'étend d'ailleurs souvent, et avec une sorte de coquetterie, sur le bon état de sa santé.

S'il était très satisfait de celle-ci, il l'était beaucoup moins de l'Empereur qui l'oubliait, disait-il.

Il avait bien été nommé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 18 mars 1809, avec les armes suivantes : d'or au chevron d'azur chargé de trois étoiles d'argent et accompagné en chef de deux têtes de cheval affrontées de sable et, en pointe d'un lion rampant du même, à la bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires (1). Cela ne lui suffisait pas, il ambitionnait le titre de comte.

Il avait en effet beau écrire à sa belle-sœur : (2) « Tu penses bien que mes principes sont invariables et que, quand je me conforme aux usages

(1) Révérend. Armorial du 1^{er} Empire.

(2) Lettre du 25 janvier 1811.

actuels en rappelant les anciens titres qui donnent tant de droits aux grâces de l'Empereur, je n'en reste pas moins aussi convaincu que jamais que l'homme ne vaut que par ses vertus, ses bonnes actions, et que tout son entourage, son habit, ses cordons, ses hochets ne sont pas lui»; il avait cependant un certain faible pour les titres, il n'était pas le seul, et l'Empereur, qui connaissait les hommes, prodiguait volontiers ce genre de récompenses.

Pille cependant n'eut ni le titre de comte, ni la croix de commandeur de la Légion d'honneur qu'il ambitionnait. Il dut se rabattre sur quelques ordres étrangers.

Le 3 janvier 1812, le Grand Duc de Bade lui fit écrire qu'il lui avait accordé la croix de commandeur de l'ordre de Charles-Frédéric de Bade.

D'autre part, le général reçut, le 6 janvier 1813, à Bordeaux, une visite du corps des officiers du régiment de Nassau, ainsi que celle d'un officier d'état-major qui lui remit, de la part du Grand Duc de Nassau, une boîte en or enrichie de diamants et une lettre de ce prince remerciant chaleureusement Pille de l'intérêt qu'il avait toujours témoigné à ses troupes.

L'ambition de Pille ne se bornait pas à l'obtention du titre de comte, il désirait ardemment siéger au Sénat, et ses amis l'encourageaient dans cette voie.

Pour se mettre en vue, il chercha à se faire décerner la présidence du collège électoral du département de l'Aisne, et sa demande fut appuyée par le comte Abrial. Il tourna aussi ses regards du côté du Gers, Jégun, berceau de la famille de sa mère, étant

un chef-lieu de canton de ce département. Ce fut en vain qu'il multiplia les démarches.

Entre temps, Pille vit disparaître son beau-père, décédé à Dijon le 14 mai 1812, mais il fit une autre perte bien plus cruelle en la personne de sa belle-sœur, morte à Paris en octobre 1813. Nous n'avons aucune lettre de Lise Théry, et c'est regrettable, car tous ses correspondants s'accordent à dire que ses lettres étaient pleines d'esprit, et même d'entrain, quoiqu'elle fût toujours malade. Une de ses amies, Madame Monge, écrivait à Pille qu'au milieu de ses plus grandes souffrances, « elle avait encore le petit mot spirituel et gai. » Elle passait une partie de son existence chez le frère du général à Soissons, ou à Prémontré chez les Deviolaine. (1)

Pille se jugeait, nous l'avons vu, méconnu par l'Empereur, aussi se rallia-t-il avec empressement au Roi qui le combla de faveurs. Nommé chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet, il fut reçu, en cette qualité, par le duc de Berry, le 24 du même mois ; la croix de commandeur de la Légion d'honneur lui fut accordée le 1^{er} novembre suivant. (2)

Mis en non activité le 1^{er} septembre 1814, il fut bientôt réintégré sur les cadres et nommé, le 30 décembre, inspecteur général d'infanterie dans la 16^e division militaire. (3)

L'Empereur étant remonté sur le trône, Pille adressa, le 24 mars 1815, au ministre de la Guerre,

(1) Elle fut inhumée à Prémontré auprès de sa sœur.

(2) Arch. adm. de la Guerre.

(3) Arch. adm. de la Guerre.

Davout, son ancien ami, une lettre d'adhésion qui lui a été reprochée avec excès de sévérité, il nous semble.

Fallait-il suivre le Roi à Gand, se retirer dans ses foyers, ou, tout en blâmant la tentative de l'Empereur, défendre, sous ses ordres, la patrie de nouveau menacée par l'étranger ? Où était le devoir ? Angoissant problème qui se dressait devant les officiers de 1815 !

Le 28 mai, Pille fut nommé inspecteur général du 4^e arrondissement militaire (7^e, 8^e, 9^e, et 19^e divisions militaires) (1) et partit pour Lyon, son quartier général, vers le milieu de juin. Il n'y resta pas longtemps. En effet, en vertu d'une convention militaire conclue le 12 juillet, Lyon dut être évacué le 17 et le général rentra à Paris. Bientôt après, le 14 septembre, il fut admis à la retraite avec une pension de 6000^f.

Quelques jours après, Pille vit se réaliser une de ses plus chères ambitions.

L'almanach royal de 1814 lui ayant donné par mégarde le titre de comte, notre général saisit l'occasion pour demander, le 14 mars 1815, au duc de Feltré, ministre de la Guerre, l'attribution de ce titre et, le 23 septembre suivant, sur un rapport très favorable du maréchal Gouvion St Cyr, ses vœux furent exaucés.

Pille avait eu, pendant de longues années, le désir d'acheter une propriété dans le Soissonnais, désir qui n'avait pas été réalisé ; la terre de Citry,

(1) Arch. adm. de la Guerre.

qui avait appartenu à son aïeul maternel, avait été vendue, et notre vieux général établit sa principale résidence à Paris (1), sauf à faire de fréquents séjours, soit chez son frère à Soissons, soit à Prémontré chez son cousin Augustin Deviolaine, qu'il aimait beaucoup et dont il fit son exécuteur testamentaire.

A Paris, Pille retrouva encore, mais souvent pour peu de temps, une partie de ses vieux amis, presque tous Bourguignons, dont le nom se rencontre à chaque instant dans ses lettres.

Parmi les plus intimes, citons Monge et sa femme ; Monge, né à Beaune en 1746, membre de l'Académie des Sciences en 1780, ministre de la Marine de 1792 à 1793, comte de l'Empire, sénateur. Pille ne jouit plus longtemps de sa société ; Monge, très affecté de sa disgrâce en 1815, et surtout du bannissement de son gendre Eschasseriaux, vit sa santé décliner rapidement et mourut le 28 juillet 1818.

Puis un autre Bourguignon qui fut aussi un grand savant, Guyton-Morveau, né à Dijon le 4 janvier 1737, mort avant Monge le 2 janvier 1816, avocat général au parlement de Dijon, député à l'Assemblée législative, à la Convention, membre de l'Institut.

Voici encore un autre Dijonnais, Berlier, membre de la Convention, conseiller d'Etat sous l'Empire, président du conseil des Prises, comte de l'Empire. Banni comme régicide, il s'était retiré à Bruxelles et écrivait de cette ville, le 24 décembre 1827, à son vieil ami Pille une lettre très affectueuse et très

(1) Rue du Cherche-Midi, n° 17.

découragée. Il a vu M. Deviolaine et est heureux de savoir Pille en bonne santé.

« Ça été pour moi une bonne fortune que de pouvoir m'entretenir de toi avec une personne qui t'est si attachée et qui t'a vu si récemment ; de son côté, M. De Violaine pourra te donner un petit aperçu de ma position. Au milieu des malheurs publics et après les pertes domestiques que j'ai faites, je végète tout doucement.

« Je jette de tems en tems quelques regards sur notre pauvre pays ; je le plains et serais bien éloigné d'en regretter l'habitation, s'il ne renfermait des parens et amis qui me sont bien chers et dont la séparation pèse bien péniblement sur mon cœur. Tu es de ce nombre, mon bon et vieux camarade, tu ne dois pas en douter...

« Adieu, mon ami, continue de te bien porter, c'est le vœu sincère d'un pauvre exilé qui t'embrasse bien tendrement. »

Citons encore, parmi les amis de Pille : Garat, ministre de la Justice et de l'Intérieur en 1792, 1793, ambassadeur à Naples, sénateur et comte de l'Empire ; Abrial, sénateur ; Lemercier, comte et sénateur de l'Empire, puis, parmi les militaires, le maréchal Jourdan, ainsi que Bernadotte qui, au lendemain de la mort de M^{me} Pille, adressait au général une lettre très affectueuse et l'engageait à venir faire un séjour chez lui à Lagrange.

Si notre vieux général ne se désintéressa jamais complètement des affaires publiques, si nous le voyons s'occuper d'une façon particulière du fonctionnement de l'enseignement mutuel à Soissons et

à Prémontré, il consacra surtout ses dernières années à sa famille, loin de laquelle il avait vécu pendant de longues années. « Je ne m'occupe que de vous, écrit-il à son frère. »

Extrêmement généreux, il aide Augustin Deviolaine à acheter les bois avoisinant Prémontré, et nécessaires à l'exploitation de la verrerie (1), dote ses nièces, paie en partie l'éducation de ses neveux, donne de son vivant une partie de son avoir aux siens, et nous trouvons, dans une lettre du 23 février 1823, une phrase vraiment touchante : « Je suis au comble de la joye, dit-il à son frère, de pouvoir vous assurer de mon vivant la jouissance d'une partie de ma fortune. »

Cependant tous ses frères étaient morts, il sentait décliner ses forces et vint passer la fin de sa vie chez sa belle-sœur préférée, la femme de son frère Louis, dans sa maison de Soissons, rue des Cordeliers, où il mourut le 7 octobre 1828.

Il fut inhumé auprès de sa belle-sœur, Lise, et de sa femme à Prémontré (2), mais en 1847, à la suite de la vente de Prémontré par les Deviolaine à la société de St Gobain, ces trois cercueils furent transportés au cimetière de Soissons (3).

Le 8 août 1836, le neveu de Pille écrivait au mi-

(1) Pille présida le 19 septembre 1816 à la pose de la première pierre d'une halle de la verrerie.

(2) Augustin Deviolaine, maire de Prémontré, prononça un discours sur la tombe du général ; un article très élogieux, sans doute rédigé par Brayer, fut inséré au *Moniteur Universel*, puis reproduit dans l'*Annuaire de l'Aisne* de 1829.

(3) Arch. adm. de la Guerre.

nistre de l'Intérieur pour lui demander l'inscription du nom de son oncle sur l'Arc de Triomphe, ce qui fut accordé (1), et après avoir énuméré les services du général, il ajoutait :

« Je ne terminerai pas sans faire remarquer à Monsieur le Ministre que, si le général Pille n'eut pas la gloire d'exécuter quelque action d'éclat à la tête d'un corps d'armée, il réunit les qualités moins brillantes, mais peut-être plus utiles au bonheur de la patrie, du bon et intègre administrateur qui sut rétablir partout l'ordre et la tranquillité par sa fermeté, sa justice impartiale et son extrême délicatesse, qui se fit remarquer dans le commandement des 22 départements du Midi dont l'administration lui valut la lettre honorable du général Bonaparte si renommé dans la connaissance des hommes. Mais le fait capital des services du général, celui qui le rend digne de la glorieuse inscription, c'est l'organisation des quatorze armées de la République qui commencèrent les triomphes innombrables que le monument doit transmettre à la postérité. »

Cette appréciation du rôle public du général Pille, peut-être un peu exagérée sur certains points, nous semble juste dans son ensemble.

D'autre part, le ministre de la Guerre, le maréchal Gouvion St-Cyr, demandant pour Pille le titre de comte, écrivait au Roi le 23 septembre 1815 : « Le général Pille s'est toujours fait remarquer par sa sagesse et sa modération dans sa conduite politique. »

Si Pille fit parfois preuve, au cours de la Révo-

(1) Le nom du général se lit sur le côté ouest du monument.

tion, de sentiments trop exaltés, n'oublions pas qu'il s'attira la disgrâce des Jacobins, les foudres de Robespierre et nous souscrivons volontiers au jugement porté sur lui par le maréchal, qui était un des esprits les plus pondérés et les plus sages de son temps.

D'ailleurs, nous l'avouons, le commerce prolongé que nous avons pu, grâce à l'extrême bienveillance de M^{me} de la Simone, entretenir avec le général Pille, nous a fait concevoir pour lui une véritable sympathie.

Certes il avait des travers, qui n'en a pas ; il avait la tête chaude, l'imagination ardente et céda, par suite, quelquefois à des entraînements qu'il regrettait ensuite, mais il était très franc, très loyal, très généreux, toujours porté à rendre service, très désintéressé, de la plus grande honnêteté. Il exerça, de la façon la plus scrupuleuse, les fonctions importantes et certainement délicates qui lui furent confiées pendant de longues années par le plus exigeant des maîtres.

Dupleix, apprenant la maladie mortelle dont était atteint Antoine Pille, s'exprimait dans les termes suivants que nous avons déjà cités : « Je regretterai toute ma vie ce galant homme, cette âme honnête et simple. » Nous pouvons appliquer au fils le témoignage rendu par Dupleix au père.

Avant de terminer ce travail, nous voudrions consacrer quelques lignes aux frères de Pille.

De Jean Chrysosthème, dit Villers, né le 11 jan-

vier 1751, mort le 30 novembre 1792, nous n'avons pas grand chose à dire.

Nommé en 1777 contrôleur des domaines à Bar-sur-Seine, puis, par avancement, contrôleur ambulant à Moulins, en 1782, il fut enfin chargé de régir le bureau de St.-Seine-l'Abbaye. Il perdit sa place à la Révolution et se retira dans une propriété nommée La Garinière, commune de Bussière, près de la Ferté-Jouarre. Il y fit de la culture et ce fut sans doute là qu'il mourut.

Pille (Anne-Pierre-Louis), dit d'Arçon ou de Ressons, naquit à Soissons le 19 novembre 1750 (1). Il resta toujours dans sa ville natale, et, grâce à l'appui de Dupleix, il succéda, le 12 juillet 1778, à son père, démissionnaire en sa faveur, comme entreposeur des tabacs, et eut aussi la gérance des propriétés de Dupleix; il s'en occupait encore en 1792.

Le monopole du tabac ayant été supprimé au moment de la Révolution, Pille continua à s'adonner au commerce de cette denrée. La formation du camp de Soissons fut pour lui une passagère bonne aubaine, mais ses affaires périclitèrent ensuite, la vente ne marchait pas, et nous voyons, en 1810, Pille prêt à s'adonner à la culture du tabac dans le Soissonnais.

Il ne put d'ailleurs donner suite à son projet, l'Empereur ayant rétabli le monopole du tabac, et Pille fut nommé à l'entrepôt de Soissons le

(1) Cette date, donnée par Pille lui-même, dans une requête de 1811, est donc exacte, tandis que celle de la naissance de Chrysosthème, que nous transcrivons d'après la généalogie de la la famille, est évidemment fausse.

30 mars 1811. Son frère, le général, s'était occupé activement de cette affaire et avait intéressé à sa cause deux de ses compatriotes, le duc de Gaète et Clouet.

Pille mourut le 18 janvier 1824 ; il était conseiller municipal de la ville de Soissons.

Il avait épousé à Soissons, le 14 septembre 1795, Marie-Joséphine-Sophie Menot, fille d'un notaire de Vailly. Il en eut trois enfants : Pierre-Michel, né à Soissons le 23 janvier 1798 ; Marie-Henriette-Octavie, née à Soissons le 16 mai 1801, mariée le 8 septembre 1823 avec Simon l'Eleu de la Simone, substitut du procureur du Roi à Soissons, fils d'un avocat général à la cour d'Amiens (1), et enfin Louise-Marie-Félicie, née à Soissons le 2 janvier 1805, mariée le 11 janvier 1826 avec Eléonore-Victor Deviolaine, inspecteur des domaines, fils de Jean-Michel Deviolaine, le conservateur des forêts du duc d'Orléans (2).

(1) Simon l'Eleu de la Simone, qui épousa Mlle Pille en 1823, était issu d'une famille de robe, fixée à Laon dès les premières années du XVIII^e siècle et qui s'y perpétua jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle dans la magistrature et l'Eglise. Son père, André Simon l'Eleu de la Simone, fut procureur général impérial près la cour de justice criminelle de l'Aisne, puis avocat général près de la Cour d'Amiens à la création, député de l'Aisne au Corps Législatif et chevalier de l'Empire. Simon lui-même fut juge à Laon. De son mariage avec Mlle Pille naquirent deux fils dont l'aîné fut chanoine honoraire de Soissons et le second, conseiller à Amiens. Celui-ci laissa à son tour deux fils, tous deux officiers. C'est entre les mains de l'aîné que se trouvaient les papiers de son arrière grand'oncle le général Pille, papiers aujourd'hui précieusement conservés par les siens et généreusement communiqués par M^{me} de la Simone à l'auteur de cette biographie. (Renseignements familiaux dûs à l'obligeance de M. l'Eleu).

(2) Elle perdit son mari enlevé par le choléra à Saint-Etienne, et mourut elle-même, à Soissons, le 24 juin 1838.

Pille (Etienne-Louis), le dernier des enfants, naquit à Soissons, le 16 octobre 1757.

Entré, comme ses frères, dans la carrière administrative sous les auspices de Duplex, et placé dans les aides à Chartres, il passa, en 1788, comme contrôleur de ville au Blanc, en Berry.

La Révolution arrivée, il s'enrôla en octobre 1791 dans le 1^{er} Bataillon de la Côte-d'Or, fut nommé le 20 août 1792 (1) sous-lieutenant au corps franc et adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Nord ; le 12 septembre 1793, lieutenant au 16^e régiment de chasseurs à cheval, tout en conservant ses fonctions d'adjoint.

Le 2 décembre 1793, il reçut le grade d'adjudant général chef de bataillon (2), et, le 13 juin 1795, celui d'adjudant général, chef de brigade.

Il fut alors employé à l'armée de Sambre-et-Meuse, et semble avoir alors éprouvé une sorte de disgrâce, contre laquelle il protesta d'ailleurs vivement dans une lettre écrite au ministre de la Guerre du quartier général de Luxembourg, le 18 germinal an IV (7 avril 1796).

Pille servit ensuite auprès de son frère comme chef d'état-major de la 8^e division militaire, à Marseille, 24 novembre 1797, et ensuite de la 19^e, à Lyon, le 25 mars 1798. Il passa à la 1^{re} division militaire le 5 mars 1799, et fut mis en non activité le 23 septembre 1801.

(1) Tous les renseignements relatifs à la carrière militaire de Pille sont empruntés aux Archives administratives de la Guerre.

(2) Employé à l'armée du Nord.

Il fut, le 30 décembre 1801, nommé inspecteur aux revues de 3^e classe, (1) en résidence en Soissons, où il resta jusqu'à la fin de 1806. Ce fut alors qu'il se maria, le 10 mai 1803, (2) avec Amélie-Charlotte Dutour de Noirfosse, fille du général, dont il eut un fils, Charles-Louis, né à Soissons le 31 mars 1804.

Le 10 octobre 1806, il fut envoyé à Mayence, où se formait un 2^e corps de réserve, puis, le 18 janvier 1809, attaché à l'armée d'Allemagne, division Carra Saint-Cyr, malgré les démarches réitérées qu'il avait faites pour retourner à Soissons, où il avait laissé sa femme.

Le 1^{er} juillet 1809, il passe à la 2^e division de cavalerie légère de la même armée. Promu le 18 décembre 1809 au grade de sous-inspecteur aux revues de 2^e classe, il est affecté, le 1^{er} mars 1810, à l'armée de Brabant; le 23 juin 1810, à la 25^e division militaire à Maestricht jusqu'en 1813. Il est ensuite employé à Beauvais en 1814, et retraité le 9 décembre 1815 avec une pension de 2400^f.

Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 17 janvier 1818. Il avait reçu la croix de chevalier de Saint Louis en 1814.

Etienne-Louis Pille mourut à Soissons, le 7 avril 1818, ayant rempli une carrière militaire assez modeste, plus modeste encore, s'il n'avait pas eu l'appui de son frère le général.

La femme de Louis Pille, qui lui avait survécu,

(1) Son frère venait d'être nommé inspecteur en chef aux revues.

(2) Félix Brun, Notes pour servir à l'histoire de Bucy-le Long.

du adresser au gouvernement, en 1823, une pétition dont nous ignorons l'objet, et, le 31 mai, le préfet de la Seine demandait à son collègue de l'Aisne des renseignements sur les sentiments religieux et politiques de M^{me} Pille et sur ses moyens d'existence.

Le 9 juin, le sous-préfet de Soissons, Denis de Senneville, saisi de l'affaire, adressait au préfet la lettre suivante (1) que nous croyons devoir reproduire en partie :

« M^{me} V^e Pille, sur qui vous m'avez fait l'honneur de me demander des renseignements par votre lettre du 7 de ce mois, a environ 6000^f de rente, elle en attend encore à peu près 1000 de sa mère, et son fils est héritier du lieutenant général Pille, son oncle, pour une portion que la loi fixerait à la moitié, mais qu'on dit réduite au quart par des dispositions testamentaires. Cet héritage lui vaudra au moins 5 mille francs de rente.

« M^{me} Pille a toujours rempli exactement ses devoirs religieux, sa conduite morale est exempte de reproches, ses sentiments politiques ne sont pas contraires aux droits de la dynastie légitime, mais son père, M. Dutour de Noirfosse, ayant fortement donné dans la Révolution, et ayant particulièrement fait éclater des sentiments de haine et de jalousie contre la noblesse, elle et sa famille ont conservé de l'attachement pour les principes démocratiques et un fond d'éloignement pour les distinctions sociales fondées sur la naissance. Ce sont du reste de fort

(1) Arch. de l'Aisne, M. 1583.

honnêtes gens, soumis au Gouvernement et étrangers aux intrigues de la faction libérale.

« Les sentiments de M. Pille sont analogues à ceux de sa famille qui vit dans une grande union. »

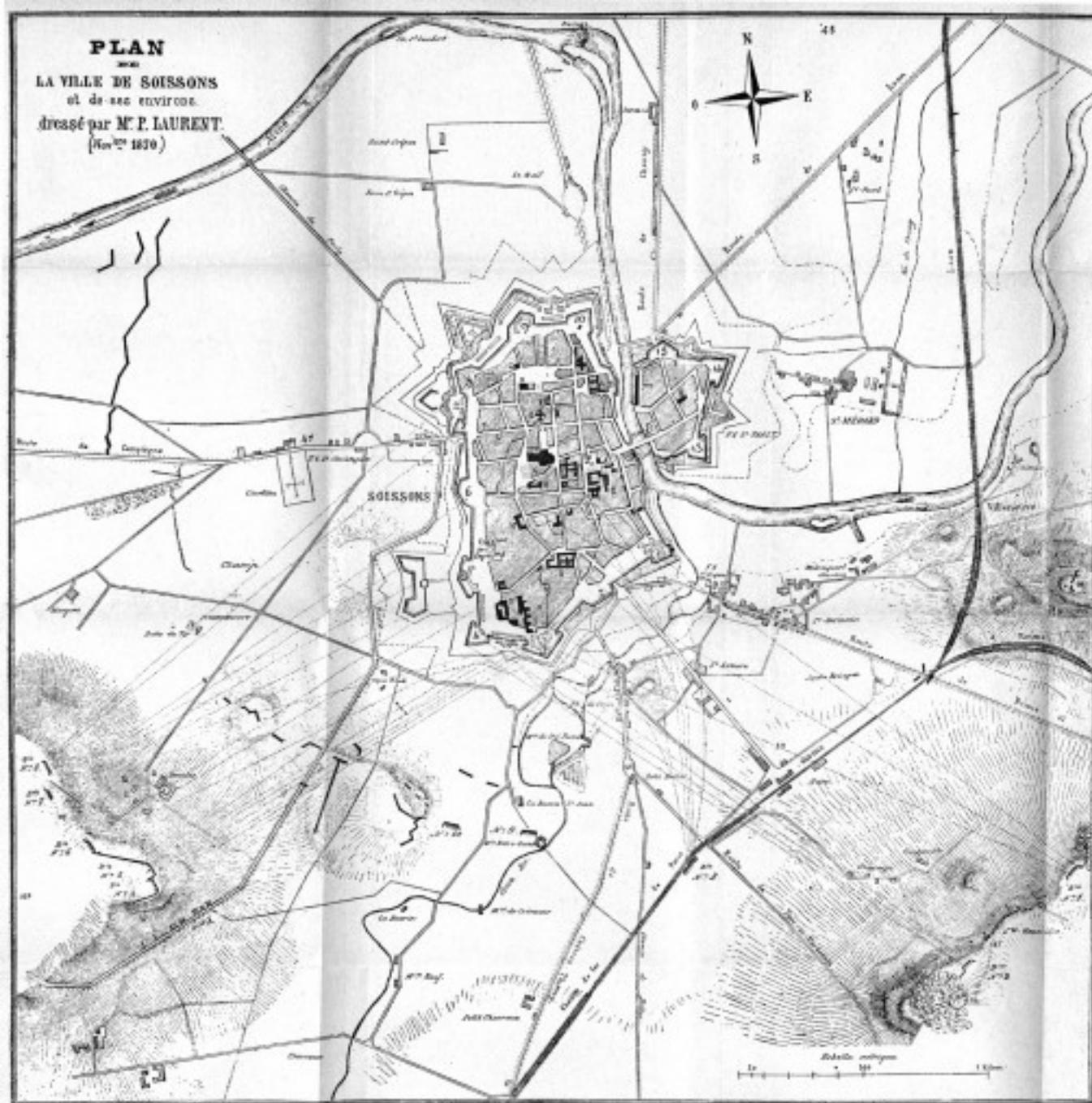
C'est sur cette lettre assez curieuse, il nous semble, que nous voulons clore ce travail consacré au général Pille et aux siens.

R. FIRINO.



PLAN

de
LA VILLE DE SOISSONS
et de ses environs.
dressé par M. E. LAURENT.
(N^o 1870)



LÉGENDE

- | | | | |
|--|--|---|--|
| <p>A. Hôtel de Ville
B. Saint-Leger
C. Prison
D. Théâtre
E. Palais de Justice
F. Collège (Ambulances)
G. Collège</p> | <p>H. Hôtel
I. Hôtel-Dieu
K. Casernes
L. Petite Caserne (Ambulances)
M. Casernes
N. Hôpital Général
O. Arsenal</p> | <p>P. Saint-Jean des Vigiers (Ambulances)
Q. Église Saint-Vincent
Bâtiments N^o 1-6 pièces de 6
id. . 5.4 . de 8
id. . 3.8 Martiers (de 4.5)
id. . 4.6 pièces de 14
id. . 5.6 . de 10</p> | <p>Bâtiments N^o 7-8 pièces de 16
id. . 7.4 . de 10
id. . 8.6 . de 4
id. . 9.6 . de 5
id. . 10.6 . de 4
..... Escalier à l'usage des
Tranchées</p> |
|--|--|---|--|

PRÉSENTATION

PAR LE LIEUTENANT-COLONEL LECER

DE

Documents relatifs à la Défense de Soissons

en 1870

PRÉAMBULE

Désireux de recueillir des documents exacts relatifs à la défense de Soissons en 1870, je me suis adressé à des personnes que je savais susceptibles de satisfaire à ma légitime curiosité et j'ai obtenu trois pièces importantes que j'ai l'honneur de vous présenter.

C'est d'abord le brouillon du *Rapport* qu'a rédigé, quelques jours après la capitulation, le *Commandant Roques-Salvaza* qui, pendant le Siège, avait commandé l'artillerie de la place et, en outre, avait fait partie du Conseil de défense.

Ce brouillon de Rapport, non daté et non signé, est entièrement écrit de la main du Commandant. Comme l'écriture un peu hâtive n'est pas toujours parfaitement lisible, j'ai pris la précaution d'en faire collationner la copie, que j'en ai prise, par une personne à laquelle l'écriture du Commandant était familière. L'authenticité de cette pièce n'est donc pas douteuse.

Un peu plus tard, j'ai obtenu communication du *Rapport* qu'avait adressé au Commandant Roques-Salvaza le *Capitaine de Monery* qui, pendant toute

la durée du siège, avait commandé la 1^{re} batterie bis du 8^{me} d'artillerie, la seule batterie de l'armée active qui ait participé à la défense de la place. Ce rapport, daté de Paris le 1^{er} Juillet 1871, c'est-à-dire 8 mois 1/2 après la reddition, est signé du Capitaine. La raison pour laquelle il a été écrit si tard est que le capitaine de Monery, blessé grièvement le 2^{me} jour du bombardement, transporté à l'hôpital, maintenu dans la place, comme prisonnier de guerre, à la capitulation, rendu à la liberté seulement au cours de l'armistice qui a précédé la signature de la paix et à la suite d'un échange de prisonniers, incorporé à l'armée du Nord, n'a pu reprendre contact avec son ancien chef de service qu'après la répression de l'insurrection de Paris.

Ces deux rapports, bien qu'ayant à mentionner parfois les mêmes faits sont, dans leur ensemble, assez dissemblables pour qu'il y ait intérêt à les publier tous les deux *in-extenso*. En effet, les auteurs de ces deux documents, quoique appartenant à la même arme, occupaient des fonctions fort différentes : le commandant Roques-Salvaza approchant de près le Commandant de la place connaissait mieux l'ensemble des opérations que le Capitaine, et ce dernier, n'ayant écrit son rapport que 8 mois 1/2 après le siège, avait pu tirer profit de nombreux renseignements généraux sur l'ensemble de la campagne, renseignements qu'avaient ignorés les assiégés. Du reste, pour apprécier sûrement des faits historiques, il est bon de recueillir les sentiments de plusieurs témoins.

Enfin le 3^{me} document est une copie de la partie de l'*Historique du 15^{me} de Ligne* se rapportant au rôle du *dépôt de ce régiment* au cours de la Campagne de

1870. Le dépôt du 15^{me} de Ligne, nous le savons, a fait partie de la garnison de Soissons pendant toute la durée du siège.

L'Historique du 15^{me} a été publié peu de temps après la guerre de 1870, mais les exemplaires de cet ouvrage ne se trouvent plus dans le commerce. M. le colonel Roca, commandant aujourd'hui le régiment, a bien voulu me faire adresser une copie de la partie de l'historique qui m'intéressait, et M. le lieutenant Banal, du même régiment, chargé de l'envoi, a eu la gracieuseté d'y joindre la copie du journal de marche et des opérations du dépôt, pièce qui avait servi à la rédaction de l'historique du régiment. Je cite ce détail pour indiquer le bon accueil qu'a reçu ma demande.

Malheureusement le journal du dépôt du 15^{me} est bien incomplet : des événements très importants, auxquels ce dépôt a collaboré, y sont omis tandis que certains détails d'une valeur médiocre y sont longuement développés. Il en résulte naturellement que la partie de l'historique du régiment qui en est extraite ne nous donne pas toute satisfaction. A quoi attribuer cette fâcheuse particularité ? Probablement au désordre qu'a provoqué dans la place le bombardement intensif des derniers jours du siège, désordre qui a également occasionné la perte des archives du Commandant Roques Salvaza et du Capitaine de Monery. Ces deux officiers sont arrivés à reconstituer rapidement la liste des faits saillants accomplis dans leurs services, de manière à pouvoir établir leurs rapports personnels et leurs propositions de récompenses en faveur de leurs subordonnés. Au dépôt du 15^{me}, le Major Denis, très grièvement blessé le 24 septembre, gisait encore sur son

lit d'hôpital lors de la capitulation, le capitaine-trésorier qui avait pris le commandement provisoire du dépôt partait en captivité. A quel moment le journal disparu a-t-il été refait de mémoire ? Qui en a été chargé ? L'officier rédacteur de l'historique ne le dit pas : il s'est contenté de rendre plus correct, au point de vue littéraire, l'exposé du journal.

Ces trois pièces ne constituent pas le dossier complet des documents officiels relatifs au siège de Soissons en 1870 : il y manque les rapports du Commandant de la place, du Commandant du Génie, du Lieutenant-Colonel commandant les 2 bataillons de mobiles de l'Aisne, du Commandant des batteries de mobiles du Nord, etc. A quelle époque ces pièces, qui sont probablement déposées aux archives de la Guerre, seront-elles divulguées ? Nul ne le sait. Heureusement depuis 1870, un certain nombre de brochures, rédigées par des personnes ayant vécu à Soissons pendant le siège et dont plusieurs ont fait partie de la garnison, ont été publiées et permettent à chacun de nous de compléter, s'il le désire, ses connaissances personnelles sur cette partie si intéressante de notre histoire locale.

Ces diverses brochures ont pris le même titre : « *Le Siège de Soissons en 1870* » : elles sont toutes écrites avec une entière bonne foi et un excellent esprit. En voici la liste dans l'ordre chronologique de leur publication avec l'indication du nom de l'auteur : 1871. — *M^r Collet*, Secrétaire de la Mairie de Soissons. 1872. — *M^r B. Wolff*, Lieutenant au 2^e bataillon de mobiles de l'Aisne.

Ces deux brochures, rédigées fort peu de temps après le Siège, n'avaient pas laissé à leurs auteurs le recul suffisant pour leur permettre de bien voir l'ensemble des événements. Elles n'exposent guère que des faits ou des souvenirs personnels : aussi ont-elles surtout un caractère anecdotique.

1892. — *M^r René Fossé d'Arcosse*, ancien aspirant de marine, publiciste à Soissons, a eu le loisir, pendant les 21 années qui ont suivi la guerre, de recueillir nombre de renseignements oraux près des témoins de la défense, de prendre connaissance des écrits divers publiés, soit en France soit en Allemagne (1), sur la partie de la guerre qui intéressait principalement notre région. Il ne limita ses recherches ni aux opérations de la défense proprement dite ni même à l'ensemble des événements qui se sont passés à Soissons pendant cette période : il a étendu ses investigations au dehors et il a fait, de son étude, une véritable page d'histoire des plus intéressantes.

1901. — *M^r Vincent* s'annonce comme ancien maréchal des logis chef d'artillerie : à l'époque du siège il n'était pas encore gradé. Des circonstances particulières (2) l'ont mis alors en rapports avec le commandant Roques-Salvaza et avec d'autres officiers d'artillerie et ces relations se sont conti-

(1) Entre autres de l'ouvrage du Major allemand *Gärtner* qui avait commandé l'artillerie de siège établie devant la Place. Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de Soissons, (Collection Périn) ainsi que la traduction qu'en a faite M^r Louis d'Arcosse, frère de M^r René d'Arcosse.)

(2) Renseignements donnés par la famille du Commandant Roques-Salvaza.

nuées plus tard, de sorte que, quand il a entrepris d'écrire son livre, il a pu trouver chez ses anciens supérieurs des auxiliaires qui lui ont facilité les recherches. D'autre part, comme au cours du siège il avait su se trouver là où il y avait le plus à faire (sorties pendant le blocus et service du rempart sur le front d'attaque pendant le bombardement) il a pu émailler son exposé du récit émouvant d'actes qu'il avait vécus. Malheureusement son livre, édité à un trop petit nombre d'exemplaires, est épuisé depuis longtemps. Nous ne le possédons pas.

1906. — *M^r l'abbé Leroux*, curé de Sissy, était jeune diacre en 1870 et il a passé toute la durée du siège au grand séminaire de Soissons, s'en échappant de temps en temps soit pour remplir des fonctions sacerdotales, soit pour payer son tribut à la défense comme brancardier, soit encore par simple curiosité. — Ses « *Impressions et souvenirs* », publiés si tardivement, ne nous apprennent rien de bien particulier au sujet de la défense de la place, mais ils n'en constituent pas moins un volume intéressant à consulter en raison de l'élégance de sa forme littéraire et de la justesse des observations de son auteur.

A la suite de ces divers ouvrages, je dois citer un cahier sur lequel notre compatriote, *M^r Carpette*, ancien artilleur volontaire du siège, a transcrit, pour nous, toute une liasse de notes qu'il avait prises au jour le jour pendant la durée du siège, notes écrites sans prétention, au hasard des circonstances et dans le but unique d'en conserver trace pour lui-même,

Ces souvenirs, plutôt anecdotiques que destinés à contribuer à l'histoire, sont racontés avec conviction et énergie : les détails de noms propres et de circonstances diverses y sont nettement spécifiés comme si l'auteur voulait accumuler les preuves de son dire. Il tient tellement à ce qu'on ne doute pas de la bravoure de ses compagnons des expéditions à l'extérieur de la place et de ses camarades de la batterie de l'arquebuse ! Il peut être rassuré : les rapports des 2 officiers d'artillerie que nous transcrivons ci-après et les diverses brochures que nous venons de mentionner ne le démentent pas. L'ancien artilleur Vincent, l'auteur de la brochure de 1901, qu'il n'a peut-être jamais remarqué au cours du siège, qui lui aussi, était à la plupart des sorties pendant le blocus et à la courtine 3-4 aux jours du bombardement, ne parle pas autrement que lui.

Le cahier de M. Carpette aura sa place marquée à notre bibliothèque à la suite des brochures citées par nous et traitant le même sujet. Il sera consulté avec un intérêt tout particulier par les vieux Soissonnais de l'époque du Siège, qui y retrouveront les noms de leurs anciens camarades de ces jours lointains et le récit d'événements divers dont le souvenir est pour eux si précieux.

Rapport du chef d'escadron Roques-Salvaza

qui commanda l'artillerie de la Place pendant le Siège

Parti de Soissons le 17 octobre avec la Colonne des officiers de la garnison prisonniers de guerre (1), après les 4 jours de bombardement durant lesquels la puissance et la continuité de l'attaque avait occasionné un certain désordre dans le service du bureau, je n'ai pu rédiger ce rapport que d'après des souvenirs qui, du reste, ne peuvent avoir donné d'inexactitude que sous le rapport de certains chiffres.

Jusqu'au 11 octobre inclus, un registre avait annoté jour par jour les rapports de chacun des commandants de batteries sur les consommations de chaque bouche à feu ; ce registre a dû disparaître avec beaucoup d'autres documents officiels dans les décombres dont le bureau du garde a été complètement envahi dès la première heure du bombardement.

Au 20 Juillet 1870, lors de la déclaration de guerre à la Prusse, la Place de Soissons était loin, sous le rapport de l'artillerie, d'être prête à la défense. L'armement de sûreté prescrit par la circulaire de Novembre 1867 était à peine ébauché ; le terrassement des plateformes avait été préparé, les embrasures et les épaulements gazonnés, les voies circulaires en fonte pour les 20 affûts de place, arrivant des forges

(1) M. Vincent, page 237, faisant le récit de l'exode des officiers prisonniers vers l'Allemagne, cite un acte énergique du commandant Roques-Salvaza défendant une femme contre la brutalité d'un officier allemand.

de la Moselle, n'étaient pas encore organisées et pas une charge de poudre n'était préparée. Une circulaire ministérielle du 21 Juillet annoncée par le directeur de La Fère le 23, prescrivit de procéder sans délai, mais aussi sans précipitation, à l'armement de la Place.

Les ressources de l'arsenal de Soissons étaient à ce moment aussi réduites que possible. L'état d'approvisionnement n° 16 avait été établi et approuvé en mai 1870, mais il n'avait pu en être tenu aucun compte et, de plus, au 15 Juin, le Camp de Châlons avait distrait, pour le simulacre d'attaque du Fort St Hilaire, une portion notable du matériel existant, entre autres 22 mortiers et surtout des bois pour plates-formes de siège et de mortiers. Les bouches à feu déterminées par le tableau ministériel pour la défense comportaient 152 pièces : la Place n'en possédait que 120 ; mais outre l'absence des 22 mortiers envoyés au Camp de Châlons, il manquait surtout à la défense 7 canons de 24 rayés et 17 canons de 12 de siège rayés, ce qui devait beaucoup affaiblir l'artillerie de la Place en cas de besoin. Plusieurs démarches faites en Juillet et en Août furent infructueuses, et devaient l'être du reste, la Place devant d'ores et déjà se suffire avec ses propres ressources locales.

Les travaux commencèrent dès le 24 Juillet, malgré le départ total du 15^{me} de Ligne (1), avec quelques ouvriers civils dirigés par un ancien sous-officier du 5^{me} d'artillerie, du reste très actif et au courant de son affaire. Le séjour des 91^{me} et 95^{me} de la 3^{me} division du 6^{me} Corps permit de pousser les travaux pendant quel-

(1) Le 20 Juillet — Collet, page 6.

ques jours ; mais les officiers et sous-officiers d'artillerie manquaient pour profiter de la bonne volonté de la Division à donner des hommes. La garnison de La Fère ne pouvait encore envoyer aucun secours. Toutefois, dans la 1^{re} quinzaine d'Août, les 7 canons de 24, 6 canons de 16 et 12 canons de 12 de place rayés étaient en batterie, ou tout au moins apportés à pied d'œuvre, non sans beaucoup de difficultés, les premières pièces surtout destinées toutes à l'armement des cavaliers (1), d'accès un peu difficile.

Le 14 août au soir, arriva la 1^{re} batterie bis du 8^{me} d'artillerie, forte de 1 capitaine en 2^{me} (M. de Moncry), 1 lieut. en 2^{me} (M. Josset), 8 sous-officiers, 7 brigadiers, 7 artificiers et 50 hommes. Dès le lendemain, 15 août, les chantiers furent organisés, l'armement de défense fut entrepris sur toute la ligne en commençant par le front d'attaque. Le maréchal des logis Herbert, sortant de l'Ecole de Pyrotechnie, fut chargé, avec les 7 artificiers et une douzaine d'hommes, du grand travail de la confec-

(1) Voir la Carte. — Le cavalier est un ouvrage de fortification très élevé, établi dans le voisinage des remparts pour donner aux défenseurs des vues sur les parties des abords de la place qui ne sont pas visibles du parapet. Ceux qui existaient sur l'enceinte de Soissons, étaient établis : le cavalier n° 26 au bastion 1 ; le n° 27 au bastion 3 ; le n° 28 au bastion 5 ; le n° 29 au bastion 8 ; le n° 30 au bastion 9. Enfin, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Capucins (actuellement sur l'emplacement de la pension de la Croix) se trouvait le cavalier dit des Capucins. Il existe encore, au moins comme éminence considérable.

Cette carte, dessinée hâtivement par M. Laurent aussitôt après le siège, n'est pas d'une exactitude absolument rigoureuse en ce qui concerne le tracé des travaux de l'assiégeant ; mais il ne permet pas moins de bien se rendre compte des effets du tir des batteries allemandes. — Signalé, en outre, une erreur matérielle dans les inscriptions de la Légende : la lettre E se rapporte au Collège et la lettre F au Palais de Justice.

tion des munitions, en commençant par approvisionner toutes les pièces à 30 coups chacune. La Place ne possédait qu'une seule chèvre, modèle 1840, le maréchal des logis Habert dut monter successivement toutes les pièces sur leurs affûts ; les 4 autres sous-officiers furent occupés aux plates-formes, aux transports, etc., etc.

Le 2 septembre, arrivée de 3 batteries de la Mobile du Nord à l'effectif de 2 capitaines, 6 lieutenants, 250 hommes. Quelques jours après, la 1^{re} batterie du 8^{me} est portée à 200 hommes par l'arrivée de 125 hommes de la classe 1869, à peine habillés. Le périmètre de la défense fut dès lors réparti d'une manière définitive : la batterie de Ligne fut affectée au service du front, depuis le bastion 1 (1) jusqu'au bastion 5 exclus ; la 12^{me} du Nord, du bastion 5 au bastion 7 ; la 14^{me} jusqu'au bastion 11 inclus ; la 16^e (capitaine de Lavalète), eut à servir les bastions 13, 14 et 15, faubourg Saint-Vaast, sur la rive droite de l'Aisne.

Le maréchal des logis Aulagnier, de la batterie du 8^{me}, fut chargé du service des 10 bouches à feu renfermées dans l'ouvrage à Cornes, en avant du front 5 et 6.

Du reste, le service de l'Infanterie était réparti sur les mêmes bases : le dépôt du 15^{me} de Ligne sur la ligne Saint-Martin, du bastion 1 au bastion 5, le 2^{me} bataillon de la Mobile de l'Aisne jusqu'au bastion 11, le 6^{me} bataillon de mobiles à Saint-Vaast.

(1) Les numéros des bastions (saillies du tracé de l'enceinte) sont indiqués sur la carte,

TABLEAU indiquant la composition et la répartition du personnel de l'Artillerie.

ETAT-MAJOR. — 1 chef d'escadron commandant, 1 garde de 2^{me} classe.

LIGNE. — 1^{re} batterie bis du 8^{me} : 1 capitaine en 2^{me}, 1 lieutenant en 2^{me}, 1 garde de 2^{me} classe.

MOBILE. — 12^{me}, 14^{me} et 16^{me} batteries du Nord : 2 capitaines, 6 lieutenants, 250 hommes.

AUXILIAIRES. — 40 hommes du 15^{me} de Ligne, 90 hommes du 8^{me}, à raison de 25 hommes pour chacune des 6 pièces.

Total général : 600 hommes, dont 50 enfermés à l'ouvrage à Cornes. 2 pièces, Maréchal des logis Aulagnier,

Dès l'arrivée des compléments d'Artillerie, Ligne et Mobiles furent occupés à compléter les travaux d'artillerie et aussi à la manœuvre des bouches à feu de toutes sortes, entièrement inconnues à presque tous. Du reste, les événements se précipitent : l'ennemi, après le désastre de Sedan, marche sur Paris ; Laon est occupé et sa citadelle a sauté avec 3 ou 400 mobiles (1) ; la division d'Exéa s'est repliée de Reims, campe sous les murs de Soissons et repart vers Paris à l'approche des Prussiens.

Le 9, les hulans sont signalés : ils s'approchent des glacis : on tire sur eux, ils se sauvent au galop.

Le 10, un parlementaire, suivi de 4 hulans dont 1 trompette, se présente à l'avancée de la porte de Reims, demande au commandant de la Place quelles sont ses intentions. Il repart avec une réponse énergique annonçant que la Place est en bon état de défense et est prête à la résistance.

A dater de ce moment, les préparatifs sont poussés

(1) Le 8 septembre. Le récit de ces événements se trouve dans l'ouvrage de M. d'Arcosse, page 33.

le plus activement possible et, quoique incomplets encore, ils permettent déjà de soutenir les premières attaques. Du reste, l'ennemi est encore invisible ; quelques troupes passent, dit-on, sur le plateau de Sainte-Geneviève, hors des vues de la Place, de l'autre côté des collines.

Le 14, un 2^{me} parlementaire se présente de nouveau et reçoit la même réponse.

Quelques coups de feu sont échangés chaque jour par les patrouilles organisées tout autour de la Place ; mais l'ennemi semble avoir pris son parti d'éviter Soissons et de gagner Villers-Cotterêts par les routes départementales de Fère, Oulchy, etc.

Le 24 septembre a eu lieu le premier engagement avec l'ennemi (1). Un détachement de canonniers, conduit par le lieutenant Josset, (environ 50 à 60 hommes) était allé faire du bois de fascinage sur la butte de Villeneuve, à 3 kilomètres environ de la Porte de Reims, avec mission de faire en même temps, sur la butte, une éclaircie qui empêche l'ennemi d'établir une batterie d'attaque sans être aperçu. Les hommes étaient armés de leurs mousquetons. Des coups de feu ayant été entendus vers les 2 heures, le major Denis, du 15^{me} de Ligne sortit de la Place avec 50 hommes environ, suivis de 200 autres. Il rencontra bientôt le lieutenant Josset qui se repliait en bon ordre et qui se reporta alors en avant en se tenant sur la gauche. Bientôt un engagement eut lieu sur plusieurs points : des feux de peloton furent échangés assez vivement. Quoique avec un armement

(1) Le récit de cet engagement est fait d'une façon plus complète dans le rapport du Capitaine Monery.

très inférieur, le détachement du lieutenant Josset, presque entièrement composé de canonniers volontaires, fit très bonne contenance.

(A ce sujet, je dois relater que vers le 1^{er} Septembre, sur l'initiative de M^r Ernest Ringuier, négociant de la Ville, un corps de 25 à 30 citoyens de Soissons avait demandé à servir l'artillerie de la défense à titre de canonniers volontaires. Ces messieurs avaient fait tous les soirs la manœuvre du canon de siège sous les ordres d'un maréchal des logis du 8^{me} et, installés au bastion 1, y avaient fait tous les travaux préparatoires et entre autres des traverses qui témoignaient d'une bonne volonté vraiment digne d'éloges (1). Dès les premiers coups de feu échangés devant Soissons, une balle atteignit M^r Ringuier à l'omoplate, ce qui n'empêcha pas ce digne volontaire de rester à son poste pendant plusieurs heures avec la balle dans le corps. Les volontaires du bastion 1 ont mis tout le temps du siège une ardeur admirable à remplir la tâche entreprise et ont été vraiment brillants au feu lors du bombardement final.)

Le Major Denis repoussa l'ennemi sur la route de Reims, mais, entraîné par son ardeur, il fut entouré de forces supérieures et, atteint d'un coup de feu à la cheville, il dut prescrire la retraite. Ce premier engagement fit perdre bon nombre d'hommes à l'ennemi, mais coûta à notre garnison 4 hommes tués, une quinzaine de blessés, entre autres le lieutenant Pretet du 15^e de Ligne, M^r Ernest Ringuier artilleur volontaire, etc.

(1) M^r Carpette, qui a fait partie de ces canonniers volontaires donne quelques détails intéressants sur l'organisation et le fonctionnement de ce service.

La blessure du Major Denis, très grave par elle même, fut un véritable malheur pour la défense qui dut souvent regretter l'absence, pour les sorties et pour les conseils, de cet excellent officier supérieur dont on avait pu, dès l'abord, constater et l'entrain et l'énergie.

A dater de ce jour, la place était cernée, la route seule de Chauny et La Fère restait ouverte. Des sorties furent tentées à plusieurs reprises et, dès lors, le canon de la Place dut commencer à entrer dans la partie. Un canon de 4 rayé, placé sur la courtine 1-2, dans l'axe de la route de Reims, ouvrit le feu sur un escadron de lanciers blancs qui se présentait le 26 à 10 heures du matin et se replia bientôt.

Le 28, sortie de 5 à 600 hommes du 15^me et de la mobile pour reprendre la tête du faubourg de Reims et reconnaître l'usine de la sucrerie de Villeneuve occupée depuis le 24. Les pièces de 12 rayé et de 4 rayé ayant vue de ce côté, des bastions 1, cavalier 26, courtine 1-2 et bastion 13, firent un feu assez vif sur les points occupés. L'infanterie, qui avait repoussé l'ennemi, est ramenée par la nuit, vers les 6 heures ; on néglige de s'établir à la tête du faubourg qui, dès le lendemain, est envahi par de nombreux tirailleurs prussiens dont la mousqueterie devient bientôt insupportable sur les remparts proches de la Porte Saint-Martin. Une sortie est tentée pour faire évacuer ce faubourg, mais inutilement et avec pertes de notre côté. Le Conseil de Défense décide l'incendie des premières maisons de ce faubourg, contre lequel l'artillerie est impuissante comme moyen de démolition et que deux détachements ont en vain essayé de raser à la pioche.

Pendant ce temps, la gare est occupée par l'ennemi qui envoie de là des feux très vifs sur les travailleurs et cherche aussi, pendant la nuit, à saigner l'inondation de la Crise, dont le batardeau (1) est sur l'avenue de la Gare, à 300^m de la porte. Un violent feu d'artillerie, dirigé sur la gare et les maisons voisines signalées comme asiles des Prussiens, essaie en vain d'appuyer une sortie tentée sur la gare soit directement, soit aussi avec une attaque tournante par le faubourg.

A ce moment, l'ennemi se renforce chaque jour autour de la Place, dont le blocus est presque complet. Les abords de Saint-Vaast sont à leur tour envahis, et une forte sortie est décidée, par la porte de Laon, pour assurer l'entrée de 15 voitures de lard et autres denrées (2). L'artillerie de Saint-Vaast éloigne les avant-postes ennemis et facilite l'occupation de la chaussée du chemin de fer, à hauteur de Crouy, par 300 hommes du 15^m de Ligne qui repoussent l'ennemi avec entrain, pendant que les

(1) Le batardeau de la Crise était constitué par un barrage établi au pont, du côté amont. Les rainures dans lesquelles étaient engagées les extrémités de deux rangs de poutres qui constituaient la partie capitale du barrage existent encore dans les piles du pont : on peut les voir du jardin d'Horticulture.

Un barrage de même nature était préparé en tout temps sur la rivière d'Aisne, en amont du pont de Saint-Vaast. Il a fonctionné pendant le siège. Des planches disposées alors sur les sommets des piles avaient constitué une passerelle que M^r Carpette, dans son manuscrit appelle « le Pont du Génie ». Les piles de ce barrage situées du côté de la rive gauche ont été enlevées peu de temps après 1870 lorsque le chemin de halage a été reporté de la rive droite sur la rive gauche ; mais celles de la rive droite sont encore debout.

(2) Cette affaire eut lieu le 6 octobre. Elle est racontée avec plus de détails, par M^r d'Arcosse page 66, par M^r Vincent page 124 et, en outre par M^r Carpette, dans son manuscrit.

mobiles escortent le convoi sur la route de Chauny. Une deuxième sortie par cette porte réussit à faire pénétrer un convoi de 200 bœufs arrivant de Landrecies. Du reste ce fut le dernier jour du passage libre de cette route.

Le 8 octobre, un détachement de 600 hommes du 15^{me} ayant voulu conduire 60 prisonniers prussiens à 2 compagnies du 43^{me} qui, venues d'Amiens, attendaient à Chauny, fut obligé de se replier bien vite devant des forces considérables qui débouchèrent subitement sur la hauteur à 10 kilomètres de la Place. Le jour même, de nombreux corps étaient signalés sur diverses routes amenant de l'artillerie de siège venant de Toul et, avec elle, d'immenses convois de charrettes apportant du matériel de toute sorte. Evidemment le moment du siège était imminent.

L'artillerie avait vigoureusement poussé ses travaux de défense, élevé de nombreuses traverses de dimensions énormes, entre autres sur la courtine 3-4, au cavalier 27, au cavalier 26, au bastion 2, au bastion 4, etc. Toutes les bouches à feu disponibles étaient en batterie au nombre de 120, toutes approvisionnées à plus de 200 coups, et la confection marchait toujours.

De nombreux ateliers étaient organisés à l'arsenal. Les madriers faisant complètement défaut, des scieurs de long débitaient des poutres amenées de démolitions faites sur les glacis ; d'autres sciaient des rondelles d'ormes pour accélérer le travail de 3 tourneurs faisant des sabots pour obus de 12 et de 16 qui manquaient entièrement.

L'arsenal manquait totalement de boîtes à mitraille de certains calibres (12 et 4), de sabots pour obus

(il y en avait quelques centaines bien vite consommées dès les premiers jours), pas de madriers pour plates formes (il y en avait 120 au début), ce qui empêchait de mettre les pièces sur affûts de siège, pas un seul obus à balles. Un atelier fondait des balles pour les obus à balles, travail long avec 3 ou 4 vieux moules à un seul creux. Des menuisiers faisaient les éclisses, les manches d'outils, les hausses en bois, les quarts de cercle, etc.

Enfin 25 hommes ont travaillé constamment à la confection des gabions, fascines, etc.

Un autre travail important de l'artillerie avait été l'évacuation complète de 2 magasins à poudre.

Le magasin T, dans l'arsenal, était sacrifié de tout temps et avait été évacué dès le début de l'armement, mais le magasin Y (1), bastion 10, devait être mis en état de défense par le Génie : il comprenait environ 83⁰⁰⁰ de poudre. Le Commandant du Génie ayant prévenu, aux premiers jours de Septembre, de l'impossibilité de terminer à temps le blindage du magasin, force fut de tout déménager dans les casemates 10, 11 et 5 qui renfermèrent dès lors 83⁰⁰⁰ de poudre plus environ 2 millions 1/2 de cartouches. Cette opération assez considérable fut toutefois accomplie sans accidents en huit ou dix jours ; mais elle priva la garnison d'une partie notable de ses abris pour le moment du bombardement et ce fut pour plus tard une grande faute.

Dès le 8, des travaux d'attaque furent signalés,

(1) Le magasin à poudre Y du bastion 10, que l'on appelait à Soissons la Poudrière, existe encore. Il sert de dépôt de matériel au service de la voirie.

notamment sur le plateau de Sainte-Geneviève et sur celui du Mont-Marion de Presles. Quelques salves d'ensemble et des coups isolés, et fréquemment répétés, de toutes les pièces rayées ayant des vues sur les points indiqués, cherchèrent à retarder l'installation des batteries, assiégeantes. Si ces feux ne réussirent pas complètement, du moins eurent-ils pour résultat de rectifier notre tir et d'en asseoir les bases. Malheureusement notre matériel était bien insuffisant pour battre les points occupés qui, tout en n'étant qu'à 1800^m et à 2.000^m environ, nécessitaient, par suite de la différence de niveau, des hausses relatives de 2.300 et 3.000^m. au moins. Il fallait enlever les vis de pointage et même les écrous de plusieurs canons de 12 rayés de Place, ce qui rendait le tir assez incertain (1).

Le 12 octobre, à 6 heures du matin précises, une salve générale réveilla la ville et la garnison. L'arsenal reçut les premiers obus dont plusieurs n'éclatèrent pas. En un instant, je me trouvai sur le cavalier 27, derrière l'Arsenal, entraînant les canoniers surpris par un feu furieux et quelque peu décontenancés. Chacun cherchait un abri et tâchait de gagner du temps sous prétexte de lacer ses guêtres. Le premier moment fut pénible, peu de pièces répondirent : il fallait pousser les hommes à leurs postes. Mais il faut bien vite ajouter que l'hésitation fut de

(1) Tous les affûts de Place pour le 24 ou le 12 rayé de Place sont complètement impropres au tir éloigné ; ces affûts ayant été construits pour les pièces lisses, d'une portée maxima de 1500 à 1800^m environ, sont d'un usage des plus incommodes au-delà de 2000^m (Note du commandant Roques-Salvaza).

courte durée et, qu'avant 6 h. 1/2 un feu nourri de toutes les bouches à feu disponibles ripostait vigoureusement à l'attaque. Sous l'impulsion énergique de ses deux officiers (1), bien secondés par leurs sous-officiers, les canonniers de la batterie du 8^me se mirent à l'œuvre avec une ardeur et une énergie des plus grandes et le tir acquit bien vite une très grande précision en même temps qu'une continuité admirable. La 12^me mobile du Nord rivalisait avec les camarades de la Ligne et, du bastion 1 jusqu'au bastion 7, la Place envoyait tout ce qu'elle pouvait aux batteries ennemies qui avaient inopinément engagé la lutte.

Nous avons affaire à deux masses principales (2) : la première composée de 1 batterie de 24, 1 batterie de 12, 1 batterie mobile de 6, à droite et à gauche de la ferme de Sainte-Geniève ; la deuxième, comprenant 2 batteries de 24, 2 batteries de 12, 1 batterie mobile de 6, occupait le plateau au-dessus de la ferme de Presles, sa droite à la droite des anciennes batteries de 1814.

6 mortiers de 32 (provenant 2 de Marsal et les 4 autres de Toul) étaient installés ; 4 en arrière de la chaussée du chemin de fer, à hauteur de Belleu et 2 dans le taillis sur la pente, au-dessous de la batterie de Presles.

C'était donc un total de 54 bouches à feu, dont 42 de gros calibre (3).

(1) Le capitaine de Monery et le lieutenant Gosset.

(2) L'emplacement des batteries allemandes est indiqué sur la carte.

(3) Le commandant Roques-Salvaza indique, dans un renvoi, que ces renseignements lui ont été complétés après coup par la Major de l'Artillerie de l'attaque, Major Gartner, cité au renvoi de la page 93. — L'emplacement de ces batterie est indiqué sur la carte.

A cette artillerie des assiégeants, l'artillerie de la Place avait peu de bouches à feu, qui vu, les distances, fussent en état de répondre avec fruit : 4 canons de 24 rayés, 10 canons de 12 rayés de place, au total 14 pièces de gros calibre rayées plus 5 mortiers de 32 et 27. La Place n'ayant aucun canon de 12 de siège rayé, on usa de canons de 4 rayé en leur lieu et place malgré l'infériorité du calibre.

Des 5 canons rayés restants, 4 furent amenés le 12 au soir sur le bastion 8 et le cavalier 29 afin de prendre en écharpe les batteries de Presles et surtout de détourner de ce côté une partie des feux multipliés sur le bastion 4 et ses environs.

Les canons-obusiers du front d'attaque ayant vue sur la gare tiraient sur la batterie de mortiers derrière la tranchée du chemin de fer et sur les maisons environnantes remplies de fantassins prussiens.

Les 4 canons obusiers de 12 et les 2 obusiers de 22 qui, avec les 2 canons de 4 rayés, formaient l'armement du fort Saint-Jean, tiraient sur les 2 mortiers placés au-dessous de la batterie de Presles, ne pouvant atteindre le plateau au-dessus, quoique n'en étant pas à plus de 1200^m, mais avec un commandement très considérable.

Donc, du côté de l'attaque, la Place avait à servir environ 50 bouches à feu de tous calibres. Sur les fronts opposés quelques coups ont continué à être lancés contre des détachements de troupe circulant ou enfermés dans certaines maisons : entre autres par le canon de 12 de place du bastion 11 sur le poste du chemin de fer de Crouy ; par le canon 12 de place du bastion 15 et les 2 canons de 24 rayé du cavalier 30,

sur la route de La Fère et la verrerie de Vauxrot où l'on voyait des rassemblements considérables. Enfin le canon de 4 rayé du bastion 15 a battu souvent la ferme de la Périère à 3500^m, où campait un poste de lanciers blancs. Et les 2 canons de 12 rayé de place du bastion 1 ont continuellement inquiété le Château de Villeneuve où était signalé un poste d'Etat-Major.

Le manuscrit contient, en marge, le tableau ci-dessous donnant l'armement du front attaqué.

	CANONS				Mortiers
	de 4	de 12	de 24 rayé	de 24 lisse	
Bastion 1.	1				
Cavalier 26		1			2
Courtine 1-2.	1				
Bastion 2.	1				
Courtine 2-3.	2				
Bastion 3.	1				
Cavalier 27	1		2		
Courtine 3-4.		3			3
Bastion 4.		2	1		
Courtine 4-5.		2			2
Bastion 5.		1		1	
Cavalier 28			1		
Cavalier des Capucins.	1				
Ouvrage à Cornes.	2				
Bastion 7.		1			
Bastion 13	1				
Bastion 14	1				
	12	10	4	1	7

Les premiers obus prussiens de Sainte-Geneviève et de Presles, ayant pour objectif le front d'attaque 3-4, se croisaient sur l'arsenal. Aussi, dès le 12, à 9 heures du matin, les bâtiments A, B et C furent

traversés de part en part ; un obus, tombant dans le bureau du garde, dès le début, obstruait cette pièce de tant de décombres que les artificiers accourant ne pouvaient plus retrouver les clefs des magasins rangées la veille au soir sur la table. Le bureau du commandant était complètement rempli de décombres des étages supérieurs et le feu se déclarait dans le grenier. Ce fut là le premier incendie allumé.

Les effets, sur les remparts, étaient bientôt considérables. Avant midi, le feu des 3 bouches à feu du bastion 4 (1 canon de 24 et 2 canons de 12 rayés) était éteint et les affûts ou roues brisés. Les 3 affûts de 24 du cavalier 27 étaient aussi démontés. Le canon rayé de 24 du cavalier 28 avait son affût brisé : les 2 canons rayés de 4 de l'ouvrage à corne étaient démontés. En outre plusieurs affûts de bouches à feu muettes étaient aussi brisés.

Les canonniers, ligne et mobile, avaient dès lors repris aussi toute leur ardeur, chargeaient avec le plus grand entrain, pointaient avec assurance, et l'artillerie de la Place répondait vivement sur toute la ligne. Les pertes en hommes furent, le 12, de 15 à 20 hommes tués ou blessés. Le service des ambulances laissait malheureusement beaucoup à désirer : les civières manquaient au premier moment ainsi que les premiers soins sur place.

Le soir, à 6 heures, le feu ennemi semble se ralentir : de part et d'autre, on tire à de rares intervalles. Chacun avait besoin de repos.

Malheureusement, de notre côté, nos pauvres artilleurs exténués, épuisés, cherchaient difficilement leur nourriture ; la cuisine, en plein air le long des

remparts, ayant été complètement réduite à néant, ainsi que les tentes sous lesquelles couchaient la batterie et les différents postes du service permanent. Quelques portes s'ouvraient de loin en loin, dans les rues, pour offrir une nourriture insuffisante à ces braves gens, qui, de retour sur leurs remparts, ne trouvaient pas le moindre abri sûr pour prendre un repos si chèrement acheté.

Pour venir en aide à l'artillerie, M^r le Capitaine du Génie *Fargeon*, M^r le Lieutenant du Génie *Caron* et MM^{rs} les *ingénieurs* des Ponts-et-Chaussées *Philippe et Agnelet* voulurent bien se charger, avec 200 hommes d'infanterie, du service des réparations de nuit au matériel, aux plates-formes, aux épaulements. Le maréchal-des-logis chef Caron fut spécialement chargé du remplacement des affûts ou grands chassis avariés, et il y en avait 11 ou 12 déjà, ce qui n'était pas une petite besogne avec une seule chèvre disponible.

Toutefois le lendemain, au matin, tout se trouva en état ; de plus le maréchal-des-logis Hubert avait, avec des artificiers, renouvelé les approvisionnements dans les magasins-abris ; et on ne saurait trop louer ce sous-officier de la bonne volonté qu'il a montrée dans ce service de 4 nuits consécutives, avec des attelages imparfaits au milieu de décombres et sous un feu ne laissant pas souvent de repos.

Le 13 matin, le feu recommença du côté des Prussiens, à 6 heures sonnant, d'une façon très précipitée. (Nous sûmes plus tard, vers les 3 heures, le motif de cette précipitation : on voulait, ce jour-là, lasser notre résistance).

L'Arsenal, la Manutention, le Couvent de la Croix, la Grande Caserne, l'Hôpital Général semblaient les points de mire choisis par les batteries ennemies. Plusieurs incendies s'allumèrent sur plusieurs points, entre autres à l'Hôpital Général servant d'asile à une population nombreuse d'enfants et de vieillards et à la Petite Caserne (1), organisée en ambulance dès le mois d'août pour les blessés de l'armée du Rhin et contenant plus de 100 malades. La batterie du 8^{me} fut mise à une rude épreuve : à 9 heures, le Capitaine de Monery rectifiait le pointage d'une pièce sur la courtine 3-4 lorsqu'un obus, venant à éclater sur la plate-forme enlevait du même coup le maréchal-des-logis Moulin et 1 servant tués, les 4 autres servants blessés grièvement, le Capitaine de Monery affreusement brûlé à la figure, aux mains, à la poitrine. C'était 7 victimes d'un seul coup.

En même temps à l'Ouvrage-à-Cornes, le maréchal-des-logis Aulanier, chef de poste, était affreusement mutilé aux cuisses (mort depuis à l'Hôpital) et, avec lui, 2 servants tués, 4 blessés. Le nombre des hommes atteints augmentait d'heure en heure.

Cependant le feu redoublait avec la plus vive énergie.

Le canon de 24 rayé du cavalier 28 était de nouveau démonté ; deux canonniers y étaient tués et trois blessés, (12^{me} batterie de la mobile du Nord). Le bastion 4 devenait inhabitable et son feu était éteint complètement. La courtine 3-4 était fortement entamée dans son escarpe par les pièces de droite de

(1) Aujourd'hui : Caserne Deflandre.

24 de Presles et l'embrasure de la casemate du bastion 3 était effondrée. (Par le plus grand des hasards, les quelques obus qui avaient pénétré dans cette casemate habitée par les bureaux de la batterie du 8^e et garnie de la plus grande partie des charges destinées au bastion 3 et à la courtine 3-4, ne mirent le feu à aucune de ces charges).

A 3 heures de l'après-midi, les feux cessèrent tout d'un coup chez l'ennemi : on annonça bientôt un parlementaire qui fut amené à la Place, les yeux bandés. Cet officier (Capitaine d'Etat-Major) venait de la part du Grand Duc de Mecklembourg, commandant les troupes de siège, offrir des conditions très honorables si la Place voulait se rendre.

Je fus appelé à la Place ainsi que le Conseil de Défense. Soissons subissait depuis 36 heures un bombardement que la ville de Toul n'avait pu supporter que 8 heures, disait l'envoyé. Le commandant de Place, sans demander quelles pouvaient être les conditions offertes, répondit que la Place était décidée à la résistance, sans s'occuper de ce qui s'était fait ailleurs. Cependant il demandait que l'artillerie prussienne cessât de s'acharner après les édifices publics et surtout après les hôpitaux et ambulances dont deux étaient déjà fortement endommagés. L'officier prussien se chargea de transmettre ces observations au Grand Duc. On se sépara avec les formalités d'usage. Le feu reprit dès que le Capitaine et son escorte furent à hauteur de la gare.

Une heure après, à 6 heures, l'Hôpital Général était la proie des flammes dans sa vaste étendue. Les premiers secours furent promptement organisés,

mais les obus lancés à profusion sur ce but sinistrement éclairé dispersèrent bien vite la population et les pompiers. Les détachements de la garnison restèrent seuls et durent se contenter de faire la part du feu et de préserver les maisons attenantes qu'un fort vent d'ouest menaçait avec tout le quartier. Les bâtiments en entier furent brûlés dans la nuit : les malades purent être évacués pour la plupart : il y eut peu de victimes. L'incendie durait encore les 14, 15 et 16 (1).

Le feu des batteries prussiennes continue toute la nuit, mais toutefois avec un certain ralentissement, comme la nuit précédente.

De notre côté, on travaille avec ardeur aux réparations et renouvellement des affûts et châssis hors de service. Les pertes en hommes avaient été plus fortes que le 12, malgré l'interruption de 3 heures environ.

Le 14, à 6 heures précises, reprise énergique du combat d'artillerie des deux côtés. La manutention fut, dès le matin, affreusement endommagée par les obus ; le feu y prit sur plusieurs points, les ouvriers boulangers furent écrasés dans leur office et 7 ou 8 furent transportés à l'hôpital avant midi. Les fourrages entassés sous les tours et dans la cour furent incendiés (2). Les tours furent criblées de projectiles.

Le Couvent de la Croix, de l'autre côté de la rue, derrière le cavalier 28, était à peu près complètement ruiné de fond en comble, sa chapelle réduite en

(1) Quelques épisodes du sauvetage du personnel de l'Hôpital Général sont racontés d'une façon fort émouvante par l'Abbé Leroux, page 68.

(2) Les traces de l'incendie sont encore très apparentes aujourd'hui.

décombres, le clocher en fonte, seul, résistait (il devait à son tour s'effondrer le lendemain).

La Grande Caserne était devenue inhabitable : plusieurs hommes furent tués ce jour là dans les chambres et 8 ou 10 soldats de corvée aux cuisines furent victimes d'une bombe arrivée au milieu d'eux. L'on dut songer à creuser des tranchées dans la cour pour y rendre la circulation possible.

Le Grand Séminaire, où étaient les mobiles du Nord, était traversé de part en part à tous ses étages, rendu inhabitable et les cuisines seules et réfectoires durent servir d'asile. Plusieurs maisons voisines étaient en feu.

Les rues de Panleu, Saint-Martin, de Reims (?) et de Saint-Jean étaient encombrées de débris de murs, de toitures de projectiles.

La Tour de la Cathédrale était criblée de projectiles jusque dans sa partie la plus élevée.

L'Hôtel-Dieu, au centre de la ville, principal asile de nos blessés, était atteint et de nombreux amputés étaient tués sur leur lit.

Ce jour là, 14, à 9 heures du matin, le Maire et tous les membres du conseil municipal adressèrent, au Conseil de Défense, une supplique exposant les souffrances de la ville, rappelant l'exemple de Toul qui, ayant capitulé après un bombardement de 8 heures, était toutefois cité pour son héroïsme. Une réponse négative, provoqua vers les 3 heures une deuxième démarche personnelle du Maire au nom du Conseil et celle-ci eut le même insuccès. Ce jour là, vers les 3 heures, le Colonel commandant la Place a convoqué tous les Capitaines de Compa-

gnie (à défaut des officiers supérieurs tous absents) pour leur exposer la situation de la Place et leur demander quelle était leur confiance en leurs hommes (1). Le Commandant de Place leur proposa, sur ma demande, d'organiser une forte sortie pour la nuit prochaine dans le but d'aller surprendre la batterie de Presles et chercher à mettre les pièces hors de service ou opérer d'autres dommages.

L'accueil fait à cette proposition fut des moins encourageants : on ne se sentait pas assez fort, on craignait de rencontrer un ennemi trop nombreux, d'être ramené en désordre à une distance de plus de 2000^m, etc., etc.

On renonça à cette tentative de porter un grand coup à l'ennemi, seulement, après le départ de tous les Capitaines, sur l'avis qu'une tranchée (ou un travail quelconque) était aperçue à environ 800^m du front d'attaque, derrière le mamelon de Vigne Porale (2), un détachement de 300 à 400 hommes fut commandé pour aller, la nuit, faire une reconnaissance et détruire le travail commencé, 200 hommes du 15^{me} et 100 hommes des 2^{me} et 6^{me} bataillons de mobile durent sortir à 9 heures par la Porte de Paris, se diriger par les chemins couverts jusqu'à hauteur de l'ouvrage à Cornes et pivoter ensuite autour des glacis de cet ouvrage en le contournant complètement sur un rayon de 4 ou 500^m au moins.

Vers 9 h. 1/2, la sortie eut lieu ; aucun coup de

(1) L'historique du dépôt du 15^{me} ne signala pas cette convocation, cependant d'importance capitale.

(2) Voir la carte, sur laquelle la tranchée est indiquée, à 6 ou 700^m au Sud de l'ouvrage à Cornes.

feu ne fut entendu, le détachement rentra vers les 2 heures et son chef rendit compte qu'il avait tout exploré autour de l'ouvrage à Cornes, qu'aucun travail n'avait été commencé et qu'il n'avait rencontré personne (1).

Le 15, au matin, on vit cependant, du bastion 4 et de la courtine 3-4, une tranchée parfaitement organisée à l'endroit indiqué la veille. Evidemment l'ennemi voulait établir là sa batterie de brèche. Depuis le 12 au soir, la batterie de Presles avait dirigé le feu de ses pièces de droite (8 ou 9 canons de 24) contre la courtine 3-4, que les premiers effets de ses projectiles avaient fortuitement indiqués plutôt qu'un plan bien arrêté d'avance.

C'était du reste un point remarquable en ce que les deux grandes batteries de Presles et de Sainte-Geneviève pouvaient ensemble voir et battre le pied de l'escarpe dans la portion de fossé non inondée : l'absence de contre escarpe rendait facile l'accès de toute brèche pratiquée en cet endroit. Le parement était, le 14 au soir, fortement endommagé puisque les terres coulant dans le fossé et s'ajoutant aux décombres, formaient déjà un premier monceau, surtout dans la partie la plus proche du flanc, l'attaque ferait des progrès de moins en moins retardés.

Dans la journée du 15, cette brèche fut considérablement avancée à tel point que l'accès du rempart était ouvert et il fut constaté le soir qu'il

(1) L'historique du dépôt du 15^{me} ne mentionne pas cette reconnaissance de 200 hommes du 15^{me} et de 100 de la mobile.

était possible de descendre et de remonter sur une largeur de 15^m environ. L'établissement de la batterie de brèche, qui devait être armée la nuit du 15 au 16, devait promptement rendre cette brèche facilement abordable sur une plus grande largeur.

Le bastion 4 ne pouvait plus faire feu, ses pièces ne pouvant plus engager le feu, sans être immédiatement démontées ; le cavalier 27 n'avait plus qu'un seul canon de 24 pouvant continuer. La courtine 3-4 ainsi que la courtine 4-5 répondait avec 2 canons de 12 de place, le bastion 5, avec son canon de 12 de place, le bastion 7 de même. Le reste des feux n'était fourni que par nos canons de 4, dont les 3 de l'ouvrage à Corne étaient démontés.

L'arsenal ne possédait plus, à ce moment, d'affûts de place de 24 ni de 12 ni de grands chassis pour les réparations de la nuit. Les canonniers étaient décimés à leurs pièces et le service de plus en plus difficile depuis la blessure du Capitaine du 8^me et la perte de 2 de ses six maréchaux-des-logis dont un restait employé à la confection des munitions.

Le service des blessés devenait de plus en plus difficile : on les portait désormais à l'ambulance de Saint-Léger, dans le cloître.

C'est dans ces circonstances que je fus appelé chez le Commandant de la Place, vers les 3 heures. Un rassemblement de citoyens et de mobiles avait envahi l'impasse de l'hôtel de la Place et réclamait la reddition qu'une 3^me lettre du Maire avait encore sollicitée le matin, rappelant au Conseil de Défense que les ruines s'accroissaient, que les hôpitaux étaient encombrés, que certaines maladies épidémiques sévissaient,

que les caves d'une portion de l'Hôtel de Ville étaient envahies par le coup de l'inondation, que les 3 principales boulangeries et celles de la garnison étaient hors de service, que, malgré toute résistance, on ne voyait plus possibilité de secours extérieur, etc. etc. (1)

Le Conseil de Défense était réuni et la décision y semblait déjà inévitable. La lutte pouvait se prolonger encore une journée ou deux, mais, devant l'impossibilité désormais reconnue d'aboutir à une autre issue que la chute prochaine, aucun secours extérieur ne pouvant approcher, la lutte se confinant à l'artillerie dont les rechanges étaient devenues impossibles et les ressources de plus en plus restreintes pour combattre les batteries assiégeantes, je me laissai moi-même aller au découragement et à des pensées humanitaires devant les ruines d'une ville que nous ne pouvions plus arracher de sa fatale destinée. Après bien des hésitations, des observations sur la possibilité à l'artillerie de tenir encore quelques jours, sans espoir de succès, il est vrai, et avec des moyens de plus en plus faibles, sachant d'un autre côté, par la séance de la veille, qu'en dehors de l'artillerie, la Place ne pouvait compter sur une vive résistance de la part de l'infanterie que les 4 jours de bombardement avaient fortement découragée, je finis par donner un avis de capitulation que je sentais résolu à ce moment puisque le Colonel de Place nous avait, au début, fait la lecture réglementaire de l'article prescrit en pareille circonstance. Et il fut convenu

(1) L'abbé Leroux cite, page 56, dans un paragraphe intitulé : « Une délégation à l'Evêché », une autre tentative de pression sur le Commandant de Place en vue d'obtenir de lui la capitulation.

que le Commandant du Génie allait se présenter en parlementaire à l'Etat-Major prussien et réclamer l'envoi, au Colonel de la Place, d'un envoyé fondé de pouvoirs. On devait d'abord lui demander quelles étaient les propositions dont on avait parlé le 13, sans les énumérer. On devait demander l'évacuation des blessés, des femmes, des vieillards, etc. tâter les intentions de l'ennemi.

A 8 h. 1/2, je réclamai au Commandant de la Place sur l'absence de la corvée des travailleurs de nuit pour les réparations que je croyais devoir continuer malgré tout, dans le cas où les conditions stipulées ne pourraient pas être admises. Le travail venait d'être décommandé par la Place.

L'envoyé prussien arriva à 9 h. 1/2. C'était le Colonel V. Krenski, chef d'Etat-Major du G. D. de Mecklembourg; il était accompagné du Capitaine d'Etat-Major qui était venu en parlementaire le 13.

Ces deux messieurs s'enfermèrent dans le salon du Colonel, où passa un instant plus tard le Commandant du Génie.

Nous pensions être appelés dans le lieu de la séance. Vers 1 heure du matin, les deux officiers prussiens sortirent : nous pénétrâmes au salon : la capitulation était signée par le Colonel commandant la Place et le Colonel prussien. La reddition devait avoir lieu le lendemain à midi; tout le matériel d'artillerie devait être livré dans l'état où il se trouvait. Il n'était plus temps de prendre aucune mesure de la dernière heure.

Toutefois la plupart des pièces furent enclouées. Des clous spéciaux avaient été distribués à raison de

1 par pièce dans le courant du blocus. La plupart des pièces furent enclouées le matin par les soins de M^r le Lieutenant Agache, de la Mobile du Nord avec quelques ouvriers aidés par les canonniers qui brisèrent leurs mousquetons.

Le Commandant de l'artillerie devait faire lui-même la livraison du matériel. Ce soin douloureux fut laissé au garde qui se contenta de donner les clefs.

70.000 projectiles ont été abandonnés à l'ennemi, (presque tous sphériques, bombes, obus ou boulets).

15.000 kilos de poudre, ce qui prouve que l'artillerie n'aurait pu, dans tous les cas, continuer longtemps le feu actif des premiers jours. (L'approvisionnement normal avait été fixé à 184.000 kilos dont la Place ne possédait que 84.000 lors de l'investissement.

Pour un front aussi étendu, plus de 1800^m, tirant d'une manière continue, avec des canonniers très inexpérimentés, la surveillance était des plus difficiles, les ordres très longs à se transmettre.

Le personnel de l'artillerie était très insuffisant comme cadres. Le seul garde de l'artillerie, M^r Gosset, résidait pendant les 4 journées de bombardement, à la casemate 5, qui était le centre principal des approvisionnements de munitions qui y étaient apportées du Magasin à poudre I, où travaillaient les artificiers.

M^r Gosset a fait preuve d'une bien grande activité pendant tout le blocus et le bombardement, cherchant à faire face à toutes les exigences, distribuant

les munitions, allant délivrer les menus approvisionnements dans l'arsenal dont les cours étaient constamment labourées par les obus ennemis ; c'est bien certainement à la bonne volonté de cet employé qu'est dûe, en grande partie, la conservation de l'arsenal où il a dirigé à deux reprises, le service de la pompe à incendie, entre autre le 14 au soir.

La batterie du 8^m ne possédait que deux officiers : le *Capitaine de Monery*, blessé grièvement le 13 au matin, le *Lieutenant Josset* qui dut conserver à lui seul la surveillance des quatre fronts servis par sa batterie, secondé par le *Chef Caron* et le *Chef Desjardins* (de la 6^m du 10^m d'artillerie) échappé de Sedan.

Les officiers et les hommes de la 12^m Mobile du Nord étaient relevés aux bastions 5, 7 et 8 et aux cavaliers 28 et 29 par leurs camarades des 14^m et 16^m non occupés dans leurs périmètres.

Le Commandant de l'artillerie n'a eu qu'à se louer de l'énergie et de la bonne volonté de tous les officiers et canonniers, ligne, mobile et auxiliaires. Le tir a été conduit avec beaucoup d'entrain pendant les 4 journées et l'ennemi lui-même, a rendu hommage à l'artillerie de la Défense puisque la dépêche officielle disait : *Soissons a capitulé après une défense très opiniâtre de l'artillerie pendant 4 jours.*

Dans les quatre journées, la Place a envoyé à l'ennemi de 15 à 18.000 projectiles de toute sorte, après avoir tiré 2.200 coups pendant la première période des attaques.

Le tir ennemi, qui avait obtenu une grande précision dès la première journée, nous a atteint 3 bouches à feu et 26 à 28 affûts ou grands chassis. Le 14 au

soir il était devenu impossible de changer les affûts de Place et les grands chassis qui n'existaient plus. Les 3 canons de 4 rayé démontés ne pouvaient pas être remis en état puisqu'il n'y avait plus un seul affût de rechange de 4.

Quant aux pertes en hommes, elles ont été bien fortes pour notre effectif.

D'après les renseignements obtenus de diverses sources, la batterie du 8^m a perdu environ 50 hommes, tués ou blessés, c'est-à-dire le quart de son effectif. Le 12^m Mobile du Nord a perdu 4 hommes tués et 15 blessés environ. Les auxiliaires de la Ligne et des Mobiles, au nombre de 150 hommes, sans compter il est vrai les hommes de corvée se renouvelant à toute heure, ont eu une cinquantaine d'hommes atteints.

Du 14 septembre au 16 octobre, la garnison a perdu 280 hommes environ, un quart très grièvement blessés.

Devant les efforts de ces braves gens, malgré l'issue fatale de la lutte, le Commandant de l'artillerie croit ne pouvoir terminer ce travail sans citer un certain nombre d'officiers, sous-officiers et soldats qui, entre tous, méritent toutefois une mention spéciale.

1^{er} bis du 8^m d'Artillerie.

MM. de Moncry, Capitaine. Fosset, Lieutenant.

Aulagnier, Maréchal des Logis, mort de ses blessures.

Mekger, 2^me servant. Gallet, 2^me servant. Herbert, Maréchal des Logis.

- 9^{me} d'Artillerie. *Desjardins*, Maréchal des Logis.
10^{me} d'Artillerie. *Reibold*, de l'Artillerie de Marine.
Artificier (amputé des deux bras).
12^{me} Mobile. *M. Franchome*, Capitaine. *Decherf*, Maréchal des Logis. *Pennin*, brigadier. *Delplantes*, servant (amputé). *Jébu*, servant. *Carpentier*, servant.
1^{er} Mobile. *Lavallée*, Maréchal des Logis.
16^{me} Mobile. *Hourrier*, Maréchal des Logis.
15^{me} de Ligne. (Auxiliaires) *Mozan*, *Ducourneau*.
Mobiles de l'Aisne. *Capelle*.
Canonniers volontaires. MM. *Ringuier* (1) et *Quemet* (2).

Dépêches relatives à Soissons

Echo du Parlement. — Berlin, 16 octobre. Officiel.
3 heures, 16 octobre. — Soissons vient de capituler après une défense très opiniâtre de son artillerie, pendant 4 jours. — V. Krenski.

Lille, 16 octobre. — La reddition de Soissons a eu lieu hier. Les assiégeants comptaient 22.000 hommes et avaient une puissante artillerie... etc...

Indépendance Belge du 3 Octobre. Reims, 30 Septembre. — Les bataillons de la Landwehr, de Landsberg, de Francfort, de Waldenberg, du 13^{me} Corps ont repoussé le 28 Septembre plusieurs sorties de la garnison de Soissons. La garnison a demandé un armistice pour ramasser les morts et les blessés. De notre côté, les pertes sont peu considérables. — V. Krenski.

Indépendance du 19 Septembre. Tours. Samedi 17 Septembre. — La cavalerie bloque Soissons.

(1) M^r *Ringuier*, blessé à l'affaire du 24 Septembre, a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur peu de temps après la guerre. Il a été plus tard député de Soissons. Son nom a été donné à une rue de la Ville.

(2) M^r *Quemet* a été décoré de la médaille militaire après le siège.

Indépendance du 30 Septembre. Tours. Mardi 28 Septembre. Chauny 28 Septembre. — Les Prussiens se massent devant Soissons. — La ville envoie des boulets et des obus. — Depuis samedi on fait des sorties. — L'ennemi a jeté un pont sur l'Aisne et incendié les bâtiments du faubourg.

Officiel. Vénizel 16 Octobre. — Aujourd'hui à 3 heures le grand duc de Mecklembourg a fait son entrée à Soissons à la tête des troupes d'artillerie de siège de la Haute Poméranie, de Magdebourg et de Huta, des pionniers du Schleswier, des bataillons de Landwher, de Francfort, de Custrin, de Landsberg, de Waldenberg, de Brandebourg, de Ruppin, de Breuzlan, de Yuterboyt et de la grosse cavalerie de Helberstadter.

Nos pertes pendant 3 semaines de blocus, dans les combats d'avant-poste qui se sont renouvelés tous les jours, et pendant le bombardement de 4 jours ne sont pas considérables. Nous avons fait 4.000 prisonniers et pris 132 canons.

18 Octobre. — Environ 500 prisonniers de la garde mobile, venant de Soissons, ont réussi à se sauver dans les environs de Château-Thierry pendant une attaque des francs-tireurs (1).

Reims. 21 Octobre. — Dans Soissons ont été faits prisonniers 4.600 hommes. Nous avons trouvé 128 canons et 70.000 projectiles, 3.000 quintaux de poudre, un fonds de guerre de 92.000 francs et des magasins de provisions pour une Division pour 3 mois. — V. Krenski.

En somme, la Place de Soissons a rendu un véritable service au pays en coupant à l'ennemi la ligne de chemin de fer de Reims sur Paris et occasionnant, jusqu'au 16 octobre, des retards réels dans sa marche,

(1) Le 22 Septembre. Un récit détaillé de cette évvasion se trouve dans l'ouvrage de Mr Vincent, page 234.

par l'obligation de passer par des chemins de traverse de Braine à Villers-Cotterêts.

Pendant un mois, la garnison a fait des sorties continuelles (comme le témoigne la dépêche du Chef d'Etat-Major prussien) pour inquiéter l'ennemi, pour arrêter ses convois. Le Capitaine de Génie Farjon a été couper les ponts de Vailly, Condé, Missy, Pommiers, Vic-sur-Aisne, jusqu'à 18 kilom. de la Place, avec une audace toujours couronnée de succès. Un détachement de 50 volontaires a enlevé à Beugneux (1), à 15 kilom. de Soissons, un convoi de remonte de 60 chevaux, conduits par un officier et 25 hommes. L'officier fut tué ainsi que 3 hommes : les 20 autres furent ramenés prisonniers ainsi qu'un vétérinaire et 48 à 50 chevaux. Une sortie avait été tentée le 8 octobre, au soir, avec 150 volontaires, par la route de Compiègne, dans le but de contourner l'assiégeant par Vauxbuin et d'aller soulever les communes environnantes pour prendre à dos l'ennemi dans ses cantonnements. Le détachement fut malheureusement ramené en désordre après avoir surpris le poste de Presles et avoir pu arriver jusqu'à celui de Vauxbuin.

Cet insuccès découragea plus tard l'infanterie lors qu'il fut question d'aller surprendre la batterie du Mont-Marion.

Plusieurs sorties, sans but bien défini, eurent dans tous les cas pour résultat de harceler l'ennemi et de le déterminer à amener devant la Place le matériel

(1) Le 22 Septembre. Le récit de cette affaire est très bien exposé dans l'ouvrage de M^r Vincent, page 78.

de siège qui venait de bombarder et de prendre Toul. Il est fâcheux que la Place n'ait pas eu une artillerie assez puissante pour battre efficacement les batteries assiégeantes. Les 17 canons de 12 de sigée rayés, facilement transportables au moment même, eussent été du plus grand secours.

Du reste, l'issue fatale de la guerre actuelle peut avoir condamné à tout jamais les places fortes au point de vue de l'enceinte continue ; mais la Place de Soissons a une position stratégique qui a été bien affirmée en 1870 et, nul doute que cette Place, protégée par une série de 4 ou 5 forts détachés sur la ceinture de collines qui, jusqu'à présent ont rendu la défense impossible, ne soit destinée un jour à prendre une grande importance et à se relever de l'échec qu'elle a fatalement subi.

Rapport du Capitaine Commandant de Monery

sur les marches et les opérations
de la 1^{re} Batterie *bis* du 8^{me} d'Artillerie
depuis le 14 Avril 1870
jusqu'au 16 Octobre de la même année

MARCHES

La 1^{re} batterie *bis* du 8^{me}, qui venait d'être organisée à la hâte, et dont la composition était à peu près la suivante ;

(M^r de Monery) 1 Capitaine en 2^{me} — 1 Lieutenant en 2^{me} (M^r Josset) — 1 Maréchal des Logis Chef (Caron) — 6 sous-officiers — 4 ouvriers — 4 2^{mes} conducteurs servants — 8 brigadiers dont 1 fourrier — 2 trompettes — 6 artificiers — 3 conducteurs servants — partit de La Fère le 14 août 1870. Elle arriva le même jour (par les voies ferrées) à Soissons qu'elle devait armer et défendre.

RÉCIT DES OPÉRATIONS

A mon arrivée à Soissons, je me mis immédiatement à la disposition de M^r le Commandant *Roques-Salvaza*, commandant l'artillerie de la Place, et qui était venu recevoir la batterie au chemin de fer. Dès le lendemain, 15 août, on se mit à l'œuvre et, environ 15 jours après, l'armement était terminé. M^r le Commandant Roques-Salvaza, à l'aide de quelques artilleurs volontaires de la Ville qu'il avait appelés à lui, avait d'ailleurs déjà beaucoup avancé l'armement de sûreté.

L'armement terminé, je fis immédiatement commencer l'instruction pour les sous-officiers et les hommes de la batterie, dont l'effectif venait de s'accroître de 124 recrues venues de La Fère.

Dès notre arrivée à Soissons, un sous-officier (*Herbet*) avec les artificiers et les plus anciens canoniers de la batterie, furent employés à la confection des munitions, un brigadier et quelques hommes à la confection des fascinages.

Nous profitâmes du répit que nous laissaient les Prussiens, occupés au siège des Places de l'Est, pour améliorer nos défenses et construire des traverses, des masques et des magasins à poudre. N'ayant à ma disposition qu'un ou deux exemplaires de la théorie d'artillerie, je fis lithographier les tables de tir et les indications données par la théorie sur le service des différentes bouches à feu de l'armement de la Place, en y joignant les distances de chaque pièce aux points qu'elle avait à battre.

Ces feuilles, données à chaque chef de pièce et à chaque pointeur, qui durent apprendre ce qui concernait leur service particulier, nous rendent, à mon lieutenant et à moi, l'instruction plus facile et plus rapide.

Nous profitons des coups isolés tirés avant l'investissement pour corriger, pour la plupart des pièces, les hausses de la table à l'usage de chaque pièce, et pour surveiller les détails tels que chargement, débouchage des événements, pointage, réparation des plates formes et des embrasures, etc. La batterie occupait la portion de l'enceinte désignée naturellement aux attaques de l'ennemi : elle défendait la

rive gauche de l'Aisne. La 1^{re} pièce, sous les ordres du Maréchal des Logis *Olagnez*, occupait l'ouvrage à Cornes détaché qui flanquait le bastion d'attaque, (bastion n° 4).

Une escouade de canonniers volontaires, pris parmi les habitants de la ville et commandée par l'un d'eux, *M^r Ringuier*, et organisée avant notre arrivée à Soissons par M. le Commandant Roques-Salvaza, occupait le bastion de gauche (1) (bastion n° 1) et y fit régulièrement le service jusqu'à la prise de la Place. L'un d'eux, *M^r Quemet* (2), s'y est parfaitement distingué. Au commencement de septembre, quelques coups de feu furent tirés sur les détachements allemands qui s'approchaient à portée de nos pièces. Trois obus de 4 furent lancés par eux sur la ville ; un coup de canon tiré au même moment par la Place sur les troupes qui passaient au-dessous du village de Belleu, leur fit replier immédiatement leurs pièces. Les Allemands évitaient la Place en passant l'Aisne à Vénizel ou à Vailly, se dirigeant sur Villers-Cotterêts ou Château-Thierry. Les ponts rapprochés de la Place et même ceux de Vénizel et de Vailly, distants d'environ 20 kilom. de Soissons, furent successivement démolis à l'époque où les Prussiens les avaient en leur pouvoir. Ces expéditions étaient dirigées de nuit par *M^r le Capitaine de Génie Farjon* rentré dans la place à la suite de la retraite du 13^{me} Corps, derrière lequel il devait faire sauter

(1) *M^r Carpette*, attaché à cette batterie raconte, d'une façon assez humoristique les faits et gestes de ces canonniers improvisés.

(2) *M^r Quemet* a été également cité dans le rapport du chef d'escadron.

les ponts. La garnison, peu solide, ne put gêner les nombreux convois qui passaient à peu de distance de la Place ; néanmoins, elle fit quelques sorties, protégée par notre canon, afin de permettre l'abattage des arbres et des maisons qui gênaient notre tir ou pouvaient servir d'abri aux tirailleurs ennemis.

Vers la fin de septembre, le 24, un détachement d'une cinquantaine de tirailleurs (canonniers volontaires, mobiles, auxiliaires et canonniers de la batterie) étaient occupés à faire du fascinage près de Villeneuve, à 2 kilom. environ de la Place, lorsqu'il fut attaqué par une reconnaissance prussienne : chaque homme avait une dizaine de cartouches et le détachement ayant reçu les instructions nécessaires, se trouvait prêt à tout événement. Les travailleurs se portèrent sans hésitation au secours des vedettes et, grâce à l'ignorance où se trouvait l'ennemi de notre nombre, nos hommes, profitant des arbres et du terrain, se déployèrent en tirailleurs sur une assez grande ligne, barrant l'entrée du faubourg de Reims aux Prussiens. M^r le Lieutenant Josset, qui se trouvait en chemin pour voir les travaux de ce détachement, en prit le commandement et parvint, grâce à l'énergie et au sang froid remarquable dont il fit preuve dans cette circonstance, à maintenir les Prussiens pendant une heure environ, jusqu'à l'arrivée des compagnies de secours.

Sa présence devenant alors inutile, il rentra dans la Place pour appuyer l'action de l'infanterie par l'artillerie du rempart, les prussiens devenant de plus en plus nombreux.

La nuit mit fin au combat et nos troupes rentrèrent

dans la ville, ramenant le *Major Denis*, commandant le dépôt du 15^{m^e} de Ligne, gravement blessé au pied et *M^r Ringuier*, artilleur volontaire, blessé par une balle qui lui traversa l'épaule.

Le lendemain, les prussiens avaient investi une partie de la Place sur la rive gauche de l'Aisne et s'étaient retranchés dans le faubourg de Reims.

Trois sorties furent tentées les jours suivants contre les lignes allemandes ; les troupes de sortie se développaient protégées par un feu rapide de l'artillerie des remparts qui rendait le tir de l'ennemi très timide et peu dangereux pour nos troupes ; ces sorties ne furent pas poussées à fond. Nos pertes furent minimales ; celles de l'ennemi, d'après les rapports des paysans, furent plus nombreuses. Les listes des pertes des troupes allemandes publiées en Allemagne, accusent des pertes supérieures à celles que nous avons subies. Dans la première de ces affaires, une de nos ambulances étant sortie dans le faubourg de Reims pour ramasser des blessés, les Prussiens profitèrent de la cessation de notre feu pour travailler activement à une tranchée qu'ils faisaient sur la voie ferrée, au travers de la route (1).

Nos canonniers tiraient de temps en temps sur l'ennemi lorsqu'il se présentait en groupes. Quelques indications de l'extérieur et les avis d'un télégraphe placé sur la tour de la Cathédrale, que l'on avait transformée en observatoire, télégraphe qui communiquait avec la Place et avec deux postes télé-

(1) Cette tranchée est figurée sur la carte, près du passage à niveau de la route de Reims.

graphiques placés aux portes de Reims et de Laon, nous permirent de diriger de temps en temps quelques courtes canonnades sur les postes de l'ennemi : quelques unes furent heureuses. Enfin, chaque nuit, nous fîmes tirer un certain nombre de coups sur les travaux présumés de l'ennemi.

Pour avoir plus facilement mes hommes sous la main et éviter des actes d'indiscipline qui se produisaient trop facilement à la caserne, où se trouvaient mêlés les hommes du dépôt du 15^me régiment et les mobiles de l'Aisne, je pris le parti de faire camper la batterie au pied des remparts. D'ailleurs la Place n'ayant pas de contrescarpe revêtue, une surprise de nuit, quoique peu probable de la part des Prussiens, n'était cependant pas impossible et, ainsi, nous étions prêts à tout événement.

Le 11 octobre, M^r le Lieutenant Josset, qui était allé en observation au sommet de l'une des tours de Saint-Jean, aperçut, dans la soirée, quelques canons de fort calibre au-dessus du Mont-Marion et en arrière des anciennes batteries russes construites en 1814. Je donnai l'ordre de multiplier les feux de la nuit dans cette direction.

Le lendemain, au saut du jour, une effroyable canonnade réveilla les canonnières en sursaut. Une bombe tomba au milieu d'une tente de 16 hommes qui, heureusement se trouvant couchés, ne reçurent aucun éclat. Les bastions 3, 4 et 5 particulièrement étaient pris de front et d'écharpe et labourés en tous sens par les projectiles. La terreur régna un moment dans la batterie, mais, à la voix de leurs officiers, les hommes se portèrent à leurs postes et, en peu

d'instants, toutes les pièces qui pouvaient répondre au feu de l'ennemi, se mirent de la partie.

L'ennemi avait deux attaques principales (1). A notre gauche, sur la hauteur de Sainte-Geneviève, il avait établi deux batteries : l'une (batterie n° 1) était armée de 6 pièces ; l'autre (batterie n° 2) était armée de 4 pièces de 24. La distance de ces batteries à la Place était d'environ 2.000 mètres. Elles étaient situées à droite et à gauche de la Ferme Sainte-Geneviève. Du même côté à 1.100 mètres, derrière le remblai du chemin de fer, s'élevait une batterie (batterie n° 3) armée de 2 mortiers de 27 et 4 mortiers de 22. Ces mortiers provenaient, je crois, de la Place de Soissons d'où ils avaient été échangés au Camp de Châlons où les Prussiens s'en étaient emparés.

Sur notre droite, au Mont-Marion, à des distances variant de 1.700 à 1.800 mètres, et à peu près à angle droit avec les batteries établies à Sainte-Geneviève, une série de batteries, prenait d'écharpe et d'enfilade toute la ligne de feu, du bastion 1 au bastion 4.

Les Prussiens avaient établi 5 batteries en cet endroit :

La 1 ^{re} (n° 4)	était armée de 6 pièces de 24
La 2 ^{me} (n° 5)	— de 6 — de 12
La 3 ^{me} (n° 6)	— de 6 — de 12
La 4 ^{me} (n° 7)	— de 4 — de 12
La 5 ^{me} (n° 8)	— de 6 — de 4

Deux autres batteries, situées à environ 700 mètres de la Place, furent construites dans la nuit du 15 au 16 octobre.

(1) Voir la carte.

De ces deux batteries une seule fut armée et ne tira pas. La batterie non armée (n° 9) était destinée à 6 canons de 6 ; l'autre batterie (n° 10) était armée de 6 canons de 4.

Soutenus à droite, au bastion 5, par des mobiles de l'artillerie de Lille, commandés par *M^r le Capitaine Franchome*, qui firent bravement leur devoir pendant toute la durée du bombardement qui fut de 4 jours, nous opposions d'une part, à la première attaque, du bastion 1 au bastion 4 inclusivement, 2 pièces de 24 rayées de Place — 5 pièces de 12 rayées de Place — 5 canons rayés de 4 de campagne — 2 mortiers de 27 — 2 mortiers de 22.

Du côté droit nous opposions : 2 pièces de 24 rayées de Place — 5 pièces de 12 rayées de Place — 5 pièces de 4 rayées de campagne (dont deux à l'ouvrage à Cornes) — 1 pièce de 24 lisse — 2 mortiers de 32.

Parmi ces bouches à feu, les 2 pièces de 12 et la pièce de 24 rayée du bastion n° 4, exposées au feu des pièces de 24 du Mont-Marion, purent rarement tirer trois coups de suite sans être démontées, résultat dû à la grande précision de cette batterie destinée à faire brèche et à la position de ces pièces qui les mettait en relief.

Les deux attaques prussiennes nous dominaient d'au moins 70 mètres et, des deux positions, l'on apercevait dans toute sa longueur le pied de l'escarpe de la courtine 3-4.

Nos canonniers, auxquels le commandant Roques avait adjoint depuis un mois déjà, 125 auxiliaires d'infanterie et de mobiles, se multiplièrent pour

compenser notre infériorité en nombre et en calibre par un tir plus rapide.

L'attaque de l'ennemi, dirigée sur notre gauche, fut contrebattue avec un grand succès, et à partir du 3^me jour, notre supériorité était incontestable.

Une des batteries de l'ennemi s'était tue et, quand une pièce des autres batteries faisait feu, 3 ou 4 pièces de notre côté, qui devaient répondre coup pour coup, leur envoyaient 3 ou 4 projectiles à la fois, ce qui nous permit de conserver de ce côté la supériorité de notre tir, tout en étant sûr de ne pas lancer nos projectiles sur des pièces déjà démontées.

Sur la droite, l'action des batteries prussiennes était irrésistible par le nombre, le calibre et la précision des pièces de 24. Les prussiens commencèrent une brèche (1) à la courtine 3-4 dès le premier jour, en procédant par lignes verticales. Leur tir était très précis, quoique la distance fût de 1.600 à 1.700 mètres et que l'angle formé par le plan de tir dérivé et l'escarpe fût d'environ 43° (d'après le Commandant d'artillerie prussien). Le 2^me jour la terre commença à se mêler aux décombres ; le 3^me jour, au soir, M^r le Lieutenant Josset descendit dans le fossé par la brèche et constata qu'elle était, sinon assez large, du moins praticable pour un petit nombre d'hommes. Le 4^me jour, dans la journée, la brèche avait 15 mètres environ de largeur à la base.

Le 13, un projectile éclatait à hauteur de la crête intérieure au-dessus de la brèche, tuait le premier servant et le Maréchal des Logis Moulins, de la pièce

(1) L'emplacement de cette brèche est indiquée sur la carte.

voisine, blessait 4 hommes de cette même pièce et me renversait tout meurtri avec la figure et les mains brûlées, un petit éclat d'obus dans le côté droit et deux autres dans la cuisse droite.

Le brigadier *Pajol*, échappé de Sedan, qui ainsi que beaucoup de sous-officiers, brigadiers et canoniers, était venu se joindre à nous à Soissons après le désastre du Maréchal de Mac-Mahon à Sedan, fut nommé Maréchal des Logis en remplacement de *Moulins* tué à sa pièce.

M^r le Lieutenant Josset prit alors le commandement de la batterie. Ce jour même, le feu prenait à l'arsenal qui contenait encore bon nombre de projectiles. Vers 4 heures un parlementaire vint offrir une capitulation avantageuse, disait-il : refus du Commandant de la Place (M^r le Lieutenant-Colonel de Noue) et reprise du feu. Le soir même l'incendie dévorait, outre l'arsenal et des maisons particulières, deux hôpitaux, dont l'Hôpital-Général, magnifique établissement destiné à recevoir des vieillards infirmes et des enfants trouvés. Des obus tombaient en même temps dans le troisième et dernier hôpital qui nous restait et où il fallut rassembler tous les blessés et les malades des deux autres. En ce qui concerne l'Hôpital-Général, il est incontestable qu'il servait de but aux batteries établies sur le Mont-Marion : cet établissement très vaste se présentait dans toute sa longueur à la vue des allemands, avec ses drapeaux de la Société de Genève, un trophée au centre et un drapeau à chaque extrémité. Seul, le clocher de Saint-Jean (ancienne abbaye dont il ne reste que la façade) pouvait en cacher une partie à quelques

points du Mont-Marion, sans cependant dissimuler aucunement la nature de l'édifice. Pendant toute la durée de l'incendie, les Prussiens ne cessèrent d'envoyer des obus sur l'emplacement pour empêcher l'extinction (1).

C'est encore ce jour là que le Maréchal des Logis *Olagnez* fut gravement blessé (il est mort à l'hôpital quelques jours après) et remplacé dans son commandement par le brigadier *Banc* de sa pièce.

Pendant quatre jours, l'artillerie donna vigoureusement. La nuit était employée à réparer les batteries, à remplacer les affûts cassés, à transporter quelques pièces, à construire des traverses et à réapprovisionner les magasins de munitions. Un détachement de sapeurs, commandés par un officier du génie, *M^r le Lieutenant Caron* et deux ingénieurs des Ponts et Chaussées (*MM^{rs} Agnelet et Philippe*) assistait nos sous-officiers et canonniers dans ces travaux. La Place nous envoyait, de 3 heures en 3 heures, des détachements de tirailleurs.

Les Prussiens, de leur côté, avaient commencé une tranchée d'environ 4 kilom. de longueur reliant le remblai du chemin de fer à la route de Compiègne ; ce travail, commencé la 2^{me} nuit en divers endroits, était presque terminé à la fin de la 3^{me} nuit. Le point le plus rapproché de cette tranchée était à environ 600 mètres du rempart.

Un retranchement intérieur avait été fait à l'avance (sur la proposition de *M^r le Commandant Roques* et

(1) Les diverses brochures rédigées à la suite de la guerre et le manuscrit de *M^r Carpette* donnent force détails sur les effets du bombardement.

des officiers de la batterie) à la gorge du bastion d'attaque. Un autre fut construit en arrière de la courtine 3-4 où la brèche était faite et l'on se prépara à tout événement (1). M^r le Lieutenant Josset, assisté des officiers du génie et des ingénieurs que j'ai nommés plus haut, fit faire des fascines goudronnées afin d'allumer un feu au pied de la brèche. Des fascines et du foin étaient disposés à portée pour étendre le feu et des obus de 0^m16, en grande quantité, étaient rassemblés pour les jeter dans l'incendie(2). Il fut demandé au Commandant de Place de désigner, en dehors de nos canonniers et des hommes du génie, sur lesquels on pouvait compter, un détachement d'hommes solides pour défendre la brèche. Tout était préparé pour une vigoureuse résistance (3)

Le 15 octobre au soir, après un combat d'artillerie où nos canonniers avaient montré beaucoup d'entrain et d'habileté, l'ordre vient de la Place de cesser le feu. M^r le Lieutenant Josset attendit en vain les détachements de travailleurs de nuit. Entendant dans la plaine les coups discrets de la pioche et, désespéré du manque de travailleurs et de la tranquillité laissée aux Prussiens, cet officier fit demander la reprise du feu. On lui confirme l'ordre donné dans la soirée de ne pas tirer (4).

Le lendemain matin, 16 octobre, j'appris que nous

(1) Retranchements indiqués sur la carte.

(2) M^r Carpette parle aussi de grenades qui auraient été apportées pour être lancées sur les assaillants au moment de l'assaut.

(3) M^r Carpette signale également les dispositions prises pour repousser par la force, les troupes ennemies qui monteraient à l'assaut.

(4) D'après le manuscrit de M^r Carpette, le Lieutenant Josset aurait exigé un ordre écrit.

étions prisonniers et Mr le Lieutenant Josset et presque tous les canonniers de la batterie vinrent à l'hôpital me faire leurs adieux et m'annoncer, les larmes aux yeux, qu'ils allaient livrer aux allemands les pièces dont ils s'étaient si vaillamment servis.

Toutes, sauf deux atteintes à la bouche, étaient sur leurs affûts comme au premier jour : 28 affûts démontés, sur 23 ou 24 pièces que nous nous servions, témoignent du courage avec lequel ils ont lutté, courage auquel le commandant de l'artillerie prussienne s'est plu à rendre hommage en disant que l'artillerie de la Place avait été admirable.

RENSEIGNEMENTS

SUR LES PERTES DE LA BATTERIE EN PERSONNEL

Ces renseignements, dont je ne puis pas garantir l'exactitude absolue puisque la presque totalité des notes que j'avais prises a disparu, comprennent, non seulement les hommes comptant à l'effectif de la batterie, mais encore les subsistants échappés de Sedan et les auxiliaires.

1° MORTS. — *Moulin*, Maréchal des Logis de la 3^{me} pièce, tué à sa pièce le 13 octobre. — Un servant, *Schneider*, tué à la même pièce le même jour. — *Olagnez*, Maréchal des Logis de la 2^{me} pièce, mort à l'hôpital le 27 octobre, des suites de ses blessures. — *Masson ou Mansion*, mort à l'hôpital le 12 octobre. — *Colignon*, de la 4^{me} pièce, mort à l'hôpital le 27 octobre. — Un homme inscrit à l'hôpital sous le n° 61, mort également à l'hôpital le 12 octobre.

(Il y a encore, je crois, d'autres hommes qui ont été tués et dont je n'ai pas les noms.)

2° BLESSÉS. — *Le Capitaine*, blessé à la tête et au corps par des éclats d'obus. — *Danhavé* Théophile, 2^{me} compagnie, servant à la 1^{re} pièce, blessé à la tête. — *Baraquin* Léonidas, 6^{me} compagnie, 2^{me} bataillon de Mobiles, bras droit cassé. — *Jilly* Antoine, du 15^{me} Régiment de Ligne, blessé à la tête. (Cet homme a, je crois, perdu l'œil droit. — *Albert* Jean, de la 2^{me} pièce, blessé à la cheville. — *Bourdin* Emile, de la 3^{me} pièce, blessé à la tête et à la main. — *Laval* François, de la 3^{me} pièce, blessé à la face et aux jambes. — *Reimbolt* Ignace, artificier du 10^{me} d'artillerie, échappé de Sedan, bras gauche amputé, bras droit gravement compromis et blessure à une jambe (20 ans de service). — *Fauchier* Emile, de la 4^{me} pièce, les deux jambes cassées (sans doute mort aujourd'hui) — *Bonal* Pierre, de la 5^{me} pièce, blessé à la figure et à la main droite. — *Guldensfels* Xaxier, de la 6^{me} pièce, blessé à la jambe gauche. — *Brune*, de la 4^{me} pièce. — *Leseur*. — *Deruther*, de la 4^{me} pièce. — *Colignon* (Il y en avait 2 à la 4^{me} pièce). — *Leclerc*, de la 4^{me} pièce. — *Metzer*, de la 6^{me} pièce. — *Aug* Jean-Baptiste de la 5^{me} pièce. — *Lepage* Edouard. — *Trisbache* Jean, de la 4^{me} pièce. — *Estevez* Henry, de la 5^{me} pièce. — *Dame*, de la 6^{me} pièce. — *Valence*, de la 6^{me} pièce. — *Détune*, de la 5^{me} pièce. — *Legard*. — *Laurentz*, de la 3^{me} pièce. — *Dumas*, de la 4^{me} pièce. — *Monin*, de la 4^{me} pièce. — *Ligneuil*. — *Rousselin*. — *Mansuel*, mobile.

NOMS DES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS, CANONNIERS
ET AUXILIAIRES
QUI SE SONT PARTICULIÈREMENT DISTINGUÉS

M^r le Lieutenant Josset, officier distingué, a fait preuve, pendant toute la durée du siège, d'une activité, d'un sang froid et d'un courage très remarquables, a commandé la batterie du 13 au 16 octobre.

Le Capitaine désire vivement que cet officier, qui a rendu les plus grands services, soit proposé pour Chevalier de la Légion d'Honneur.

Caron, Maréchal des Logis chef, à proposer pour la médaille.

Desjardins, Maréchal des Logis chef, échappé de Sedan, appartenant, je crois, au 19^me d'artillerie.

Pajol, brigadier, échappé de Sedan, qui a été nommé Maréchal des Logis à la batterie, en remplacement du Maréchal des Logis Moulins, tué.

Ojollé, de la 3^me pièce. — *Pussau*, de la 3^me pièce. — *Hubert, Maréchal des Logis* de la 1^{re} pièce. — *Chinard*, échappé de Sedan. — *Capelle*, mobile auxiliaire de la 1^{re} pièce. — *Courtebotte*, de la 6^me compagnie du 2^me bataillon des mobiles. Et, enfin, avant les 9 précédents, *Reimbolt*, artificier au 10^me d'artillerie, qui figure aux blessés. Ce vieux serviteur (20 ans de services) a fait preuve d'un courage au-dessus de tout éloge et d'un sang froid des plus remarquables. Ses blessures graves lui donnent droit à une pension de retraite et une croix de Chevalier de la Légion d'Honneur ne saurait être mieux placée que sur la poitrine de ce brave et digne soldat.

SORT DE LA BATTERIE
APRÈS LA REDDITION DE LA PLACE

Les hommes furent séparés de leurs officiers (M^r Josset) et envoyés en Prusse, à Magdebourg. Leur départ eut lieu le jour même de la reddition de la Place et j'ai appris que beaucoup d'entre eux avaient pu s'échapper en traversant le bois d'Hartennes (1). Laisse à l'hôpital de Soissons jusqu'à ma guérison, j'ai pu parvenir à être échangé au commencement de l'armistice et à reprendre du service à l'armée du Nord où j'ai retrouvé quelques canonniers de la 1^{re} batterie *bis*, lesquels échappés aux Prussiens avaient fait toute la campagne du Nord.

M^r le Commandant Roques-Salvaza et M^r le Lieutenant Josset furent internés à Cologne.

Observations critiques

PERSONNEL

Les cadres de la 1^{re} batterie *bis* étaient formés de sous-officiers et brigadiers récemment nommés : un Capitaine en 2^{me}, un Lieutenant en 2^{me} étaient les seuls officiers de la batterie.

Les sous-officiers et les brigadiers, inexpérimentés et, en général, très ignorants du métier, avaient peu d'influence sur les hommes : aussi l'instruction fut-elle pénible.

L'indiscipline de nos hommes était grande, surtout au début ; la garnison, composée de 1.800 soldats

(1) M^r Vincent donne les détails de cet événement, page 234.

du dépôt du 15^m de Ligne avec un très petit nombre d'officiers et de deux bataillons de mobiles du département de l'Aisne, qui recevaient des habitants et rapportaient à la caserne des idées de démoralisation, ne donna que trop d'exemples odieux. Aussi me suis-je parfaitement trouvé, sous le rapport de la discipline comme sous les autres, du parti que j'ai pris de faire camper mes hommes au pied des remparts. Parmi les hommes échappés de Sedan, le *Maréchal des Logis chef Desjardins*, le *Maréchal des Logis Chinard* et le *brigadier Pajol* (aujourd'hui Maréchal des Logis) nous furent d'un précieux secours.

Si les Prussiens nous avaient attaqués un mois plus tôt qu'ils ne le firent, la défense aurait été certainement très défectueuse. Nous avions en tout 15 ou 20 anciens canonniers, la plupart employés à l'arsenal pour la confection des munitions : je dois dire que la plupart de nos hommes firent consciencieusement leur devoir, les plus anciens montrèrent, dans le service des pièces, un entrain et une habileté incontestablement supérieurs. Le nombre des officiers, deux, était insuffisant pour assurer le service.

Lorsque je fus blessé, l'avant veille de l'entrée des prussiens, M^r le Lieutenant Josset dut surveiller les batteries nuit et jour, et cela sur 7 ou 800 mètres de ligne de feu ; de plus l'incapacité de la plupart des brigadiers ne permit guère de faire relever les sous-officiers qui eurent de la sorte un service très pénible. Enfin, l'unique garde d'artillerie de la Place ne pouvait assurer le service des munitions qui dut, en grande partie, être fait par nous. Les artilleurs

mobiles de Lille ne nous étaient que d'un médiocre secours, leurs cadres ignorant le service, nous ne crûmes pas devoir relever nos sous-officiers par ceux des mobiles, malgré leur bonne volonté et le courage de quelques uns d'entre eux.

Je ne saurais trop faire remarquer, à cette occasion, que l'instruction de nos hommes eût été infiniment plus rapide et plus sûre si tous eussent su lire et écrire.

Plusieurs de nos brigadiers ne savaient pas lire ou lisaient avec peine. Très peu d'hommes savaient lire sur la hausse, ceux qui confectionnaient les munitions faisaient mal les inscriptions sur les sachets et les pourvoyeurs des pièces les lisaient encore plus mal.

La grande variété des bouches à feu qui armaient la Place et de leurs charges rendait les erreurs très faciles ; pour l'armement de la Place, les difficultés avaient été les mêmes. Il avait fallu une surveillance de tous les instants pour éviter que les munitions appartenant à une pièce ne fussent placées à l'emplacement désigné pour une autre.

Si, dans une batterie de campagne, on ne s'aperçoit pas de cet inconvénient, cela tient à ce qu'il y a un Maréchal des Logis par pièce et un officier par deux pièces pour vérifier la hausse et le débouchage des événements : de plus, la manœuvre est la même pour toutes les pièces et l'instruction est uniforme.

Si, par suite de la nouvelle loi militaire, qui est à l'étude, le temps de service est diminué, on s'apercevra encore plus des inconvénients graves de ce défaut d'instruction des hommes. Il est vrai que le

mode de recrutement qui paraît devoir prévaloir (le service obligatoire) donnera sans doute une compensation en introduisant dans l'armée un élément plus instruit.

REMARQUES SUR L'EMPLOI DU MATÉRIEL

Nous nous sommes servis de voies circulaires en fer. L'emploi de ces voies circulaires demande un terrain très bon et un grand soin pour poser les plates formes : souvent elles se déversaient et, plus souvent encore, vu leur peu de largeur, les roulettes des affûts de Place ne portaient plus sur la voie après un certain nombre de coups.

Nous nous sommes bien trouvés d'avoir augmenté la longueur de la voie circulaire à peu près à toutes les pièces, autrement plusieurs d'entre elles eussent reçu des coups auxquels elles n'auraient pu répondre et, quoiqu'elles fussent ainsi un peu plus éloignées de la crête intérieure, et par conséquent un peu plus découvertes, cependant nous y trouvions un avantage sérieux. Les affûts de Place ne permettaient pas un tir assez étendu en portée : en retirant la vis de pointage, nous ne pouvions atteindre 2.600 mètres alors que souvent, surtout dès le début de l'investissement et au moment du passage des troupes qui se dirigeaient vers Paris, nous eussions pu utiliser la grande portée (4.000^m) de nos canons de 24 et de 12.

Plusieurs fois des projectiles s'arrêtèrent dans l'âme sans pouvoir être poussés à fond ; s'il fallait décharger une pièce par précaution, l'opération était difficile. Sous ces deux rapports, le chargement par

la culasse des pièces de position me paraît être un perfectionnement. Un affût de canon-obusier de 12 fut cassé par le tir. Tous les affûts de mortiers de 32 et de 27, sans exception, perdirent au moins un tenon de manœuvre brisé dans le tir. Nous tirions à des distances comprises entre 1.200 et 2.400 mètres : à cette dernière distance, nos mortiers de 32 et de 27 nous donnaient de bons résultats comme direction et comme portée, à la condition toutefois d'augmenter considérablement les charges données par la théorie. Une bombe de 32 éclata au sortir du mortier et ne blessa personne.

Nous nous servîmes peu de fusées fusantes : quelques projectiles armés de ces fusées furent retrouvés intacts dans les champs, ils n'avaient pas éclaté quoique la fusée eût pris feu. Nous nous sommes servis, presque exclusivement de fusées percutantes Desmarets (neuves) ; toutes éclataient sans exception et il n'est jamais arrivé d'accidents dans leurs transports ni dans le chargement des pièces.

REMARQUES SUR LE TIR DES PRUSSIENS

Les Prussiens se servaient de fusées percutantes dont bon nombre n'éclataient pas et de fusées à cadran dont nous avons constaté le bon usage pour en avoir vu éclater plusieurs à hauteur de la plongée, avec une précision remarquable. Néanmoins nous avons cru remarquer, sans pouvoir l'affirmer, que plusieurs éclataient prématurément à une grande distance du but.

Observations générales sur les conditions de défense de la Place (ne concernant pas particulièrement l'artillerie).

J'ai déjà dit que la Place n'avait pas de contrescarpe revêtue, ce qui rendait nécessaire une surveillance minutieuse : malheureusement la garnison n'avait ni la discipline, ni l'habitude du service nécessaires en pareil cas. Les officiers, trop peu nombreux au dépôt du 15^m de Ligne, inexpérimentés dans la garde mobile, ne purent former une garnison vaillante. Au moment où le bombardement commença, il n'y avait plus un officier supérieur commandant de troupe dans une garnison de 5.000 hommes. Le Lieutenant-Colonel des mobiles et un de leurs commandants se trouvaient, déjà depuis plusieurs jours, en mission et ne sont rentrés que le jour même de la reddition de la Place. Le seul commandant des mobiles qui resta dans la Place se trouva malade ; quant au commandant du dépôt du 15^m (M^r Denis) il avait été gravement blessé à la première affaire en cherchant à entraîner ses hommes.

La nuit, nous dûmes plusieurs fois réveiller de jeunes soldats engourdis de sommeil au pied des remparts.

Nous n'avions guère d'abris que ceux destinés aux munitions. Nous nous étions offert pour en construire. Une somme assez minime, 4 ou 500 francs, nous était nécessaire : le commandant du Génie (M^r Mosbach) ne put nous la donner.

Le manque d'abris ne nous permit pas d'assigner

un lieu de rassemblement aux canonniers auxiliaires qu'il n'était pas indispensable de conserver aux pièces : les moins vaillants d'entre eux se répandirent dans la ville et, par suite du manque de police, nous ne pûmes leur faire relever ceux de leurs camarades qui restèrent aux remparts, de sorte que le service fut fait à peu près exclusivement par les mêmes hommes pendant les quatre jours que dura le combat d'artillerie. Ces hommes, qui ne pouvaient guère faire la soupe, ne mangeaient qu'à la chute du jour, lorsque le combat d'artillerie devenait moins violent. Ils travaillaient en outre une partie de la nuit pour remonter les pièces, réparer les batteries, réapprovisionner les magasins, etc.; enfin ils n'avaient pour se reposer, que des casemates encombrées de projectiles, ce qui n'était pas sans danger.

Aussi, la plupart des hommes, et des sous-officiers surtout, étaient-ils fatigués outre mesure.

TIR DE L'INFANTERIE

Sans parler des jeunes soldats, dont beaucoup n'hésitaient pas à tirer de but en blanc sur les prussiens qui passaient à 2 ou 3 kilom. de la Place, nous avons remarqué que la plupart des soldats de la garnison, placés derrière les remparts, tiraient en l'air par crainte de montrer la tête au-dessus de la crête : de tels soldats, placés au flanc d'un bastion pour arrêter un assaut, n'auraient pas tiré au fond du fossé mais bien à hauteur de la crête du bastion voisin ou même au-dessus, ce qui eût été inutile, sinon dangereux. Nous avons remarqué le même fait de la part des prussiens dans une sortie de la

garnison (1) ; ils étaient cachés derrière le remblai du chemin de fer qui battait notre artillerie, ils baissaient vivement la tête tout en tirant et lançaient ainsi une grande quantité de balles qui tombaient dans la Place sous un angle de 45° (2). Un vieillard fut frappé au front d'une balle qui l'alla chercher au fond d'une cour.

REMARQUES SUCCINTES SUR LA FORTIFICATION

L'état de la Place ne répondait plus aux nouveaux moyens d'attaque : j'ai déjà dit que les batteries prussiennes voyaient le fond du fossé en avant de la courtine 3-4. On était vu à dos dans deux des flancs attaqués et, sur un certain point de la rue militaire, ou était vu à mi-corps.

Enfin la Place était dominée sur tout son pourtour et à bonne portée de canon.

Paris, le 1^{er} Juillet 1871.

Le Capitaine, Signé : MONERY.

(1) Probablement celle du 24 septembre dirigée vers la butte de Villeneuve.

(2) M^r Carpette fait la même remarque relativement à la défectuosité du tir de certains fantassins allemands et il l'attribue à la crainte qu'avaient ces hommes d'être blessés au visage par suite de l'échappement de gaz par la culasse mal terminée. Je ne partage pas son avis et, comme le Capitaine de Monery, je pense que les hommes qui tiraient avec un angle de 45° étaient simplement des hommes dépourvus de sang-froid, comme il y en a dans toutes les armées.

15^{me} Régiment d'Infanterie

Extrait de l'Historique du Régiment

Pendant que le 15^{me} était fait prisonnier à Metz, voici ce qu'était devenu le dépôt :

Histoire du dépôt du 15^{me} de Ligne en 1870

Parties de *Laon* le 21 août 1870, les deux compagnies du dépôt, commandées par le Major *Denis*, étaient arrivées le même jour à *Soissons*.

Au commencement de septembre, ces deux compagnies avaient chacune un effectif de 1.200 hommes. Aussi le Général commandant la 4^{me} Division militaire mit-il à la disposition du Corps, les officiers et les sous officiers du recrutement de la Meuse.

Là se trouve le renvoi suivant du Lieutenant *Taragon*, auteur de l'histoire :

« Nous avons consulté, pour cette partie, le journal de
« marche du Régiment établi le 21 Juin 1871. — Le 9 Sep-
« tembre, formation d'une compagnie provisoire sous le
« commandement du Capitaine *Gondalier de Tugny* (ex
« capitaine au 15^{me}) (1). Le 5 octobre, formation de trois
« compagnies provisoires confiées au Capitaine *Fleurent*
« (du 25^{me}) au Capitaine *Gillon*, (du recrutement de

(1) Le capitaine *Adrien Gondalier de Tugny* appartenait à une vieille famille soissonnaise. Ancien élève de Saint-Cyr, il avait fait, comme Lieutenant de Chasseurs à pied, la campagne de Crimée où il avait été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Devenu Capitaine au 15^{me} de Ligne, il avait démissionné peu de temps après et il s'était retiré à *Soissons* où il était très apprécié. Au moment de la campagne de 1870, il reprit du service au 15^{me}. L'histoire du dépôt ne le mentionne plus. L'ouvrage de *M^r Vincent* le cite comme ayant pris part à une sortie le 26 septembre, (page 99) et *M^r Carpette* indique que lors d'une sortie exécutée le 27 septembre sur la route de *Compiègne*, il s'est emparé brillamment de la maison des *Lits Militaires* (page 40).

Il est mort à *Beaurieux* en 1898.

« l'Aisne), au Lieutenant Ferlet du 15^{me} (nommé Capitaine « provisoire ».

A partir du 15 septembre, la Place se trouva investie. Néanmoins, nos soldats ne restèrent pas inactifs.

Le 23 septembre, en effet nous voyons le Capitaine

(Ici, nouveau renvoi de l'auteur de l'historique : « le Capitaine Ballet était trésorier au 15^{me} de Ligne) ».

Ballet quitter la ville avec 200 hommes pour aller détruire les ponts de Fontenoy et de Vic-sur-Aisne. La petite colonne revint 4 jours plus tard, après avoir heureusement exécuté sa mission (1).

COMBATS DANS LES FAUBOURGS DE SOISSONS

A la même époque (24 septembre) le *Major Denis* arrêtait, par une vigoureuse offensive, l'audacieuse tentative de l'ennemi sur le faubourg de Reims ; mais ce beau fait d'armes nous coûtait 2 tués et 15 blessés (2). Citons, parmi ceux qui se distinguèrent le plus dans ce combat, *M^r le Major Denis* grièvement blessé, les *Sous-Lieutenants Pretet* (blessé) et *Dutocq* ; les *sergents-majors Barré* et *Abmed-ben-Bogbda* (blessé) ; le *sergent Durand* et les *soldats Mignard* et *Dufresnoy*.

Le 26 septembre, un détachement de 2.000 hommes

(1) Le rapport du Commandant Roques-Salvaza (page 127) et celui du Capitaine de Monery (page 131) parlent de cette expédition, mais ils la considèrent comme dirigée par le Capitaine du Génie Farjon. Il est probable que le Capitaine Ballet avait simplement le commandement de la troupe d'infanterie chargée de protéger l'opération, cette dernière étant confiée au Capitaine Farjon.

(2) Cette affaire du 24 septembre est bien brièvement racontée !

chassa les Prussiens du faubourg de Villeneuve et incendia leurs abris (1).

PROTECTION D'UN CONVOI. — 3 OCTOBRE

L'attaque de la gare fut moins heureuse (2).

En revanche, quelques jours après, le Capitaine Ballet, à la tête de 300 hommes, enlève au pas de course les positions qui dominent la route de Laon et favorise ainsi l'entrée d'un convoi venant de La Fère. Nos soldats ramènent avec eux 7 prisonniers. Leurs pertes se montaient à 9 hommes, dont un tué et huit blessés (3).

Le Capitaine Ballet, les Lieutenants Ferlet et Garnier, le Sous-Lieutenant Dutocq, le Sergent-Major Félon, les Sergents Cuzin et Durand, les Caporaux Madrène et Robin, les Soldats Foy, Dubois, Perret, Ferrand et Mignard se signalèrent d'une façon particulière dans ce hardi coup de main.

Enfin, le 9 octobre, le Capitaine Fleurent, conduisant un détachement de prisonniers à Saint-Quentin, fut attaqué. Nous eûmes un homme tué et deux blessés (4).

(1) Le rapport du Commandant Roques-Salvaza ne cite, comme événement se rapportant à cette date, qu'un coup de canon tiré de la courtine 1-2, dans la direction de la route de Reims. Il parle, plus tard, d'une sortie exécutée le 25 par une colonne de 5 à 600 hommes fournie par la 15^{me} et les mobiles. C'est probablement à cette sortie que se rapporte l'événement signalé à la date du 26. — Le Capitaine de Monery se contente de citer que 3 sorties ont été faites après le 25.

(2) Ce récit d'une sortie sérieuse méritait plus de développements.

(3) Le Rapport du Commandant Roques-Salvaza dit : « repoussèrent l'ennemi avec entrain ». Celui du Capitaine de Monery est muet sur cette affaire. Il est vrai que l'artillerie de la place n'y a joué qu'au rôle effacé, ce qui explique le laconisme du Commandant et du Capitaine d'artillerie.

(4) Le Commandant Roques-Salvaza mentionne simplement cette sortie, mais à la date du 8 octobre. Le Capitaine de Monery n'en parle pas. L'artillerie n'avait pas eu l'occasion d'y prendre part.

Citons la belle conduite du *Lieutenant Didier*, du *Sergent Cuzui*, du *Tambour Roy* et des *Soldats Dufresnoy, Foy, Vosi* et *Cadouz-ben-Kasous*, *tirailleur algérien*, servant au 15^{me} de Ligne. L'ennemi, supérieur en nombre, ne put ni couper la retraite ni délivrer les prisonniers.

Cependant, le 11 octobre, un parlementaire se présentait au nom du Grand Duc de Mecklembourg et sommait la Place de se rendre.

BOMBARDEMENT DE SOISSONS (12-15 OCTOBRE)

Sur le refus catégorique des défenseurs, le bombardement commença le lendemain, la caserne fut criblée de projectiles. Pendant la journée du 13, nous eûmes 14 soldats blessés et un sous-officier tué. Les jours suivants nos hommes ne savaient où se reposer. On faisait la soupe dans les caves.

Telle était la situation lorsque le 16, à 7 heures du matin, le Capitaine Ballet, commandant le dépôt du 15^{me} réunit les officiers pour leur apprendre que la ville venait de capituler et qu'ils étaient prisonniers ainsi que toute la garnison.

Copie certifiée conforme aux pièces originales.

Signé : LECER.



LES DE VASSAN

On voit assez souvent, dans notre démocratie, des personnes prendre des titres qui ne leur appartiennent pas ; il en était de même sous l'ancien régime, et il y avait alors, à agir de cette sorte, plus de raisons et d'excuses qu'à l'heure actuelle. On ne trouvait pas seulement une satisfaction d'amour propre à s'attribuer un titre conférant la noblesse, on se procurait aussi des avantages matériels qui n'étaient pas à dédaigner : l'accès de la Cour, des grades supérieurs dans l'armée et enfin l'exemption de certains impôts.

Ce dernier privilège était particulièrement recherché, mais aussi, et d'autre part, voyons-nous fréquemment les rois, désireux de ne pas laisser s'éteindre la précieuse race des contribuables, ordonner des enquêtes en vue de découvrir les faux nobles, enquêtes à la suite desquelles on reconnaissait, en général, les titres indûment pris, moyennant versement de quelque somme au fisc. C'était un moyen de remplir le trésor si souvent obéré.

Nous avons mis la main dans notre commune même, à Fontenoy, sur une de ces usurpations.

Ouvrons le dictionnaire de l'Aisne de Melleville et, parmi les premiers seigneurs de Fontenoy, nous trouvons les noms suivants :

« 1180. Gervais de Fontenoy. Son fils, Étienne, paraît avoir été seigneur de Vassens (1).

(1) Vassens, village de l'ancien Soissonnais, actuellement du canton de Coucy-le-Château.

139 . Jean de Vassan, seigneur de Fontenoy et Olie.

1403. Raoul de Vassan, dit Herpin, seigneur desdits, son fils.

1435. Pierre de Vassan, chevalier, seigneur desdits, vicomte de Soissons, femmes : 1° N. d'Arragon ; 2° Marie de Grandvarlet ; enfants : Raimond, seigneur de Rizaucourt ; Isabelle, sans alliance. »

Si, d'autre part, nous consultons les divers dossiers relatifs à cette famille, qu'on rencontre au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (1), nous trouvons les mêmes noms. Les Vassan étaient, si nous en croyons ces documents, originaires du bourg de Brienne, en Champagne.

Ils avaient les armes suivantes (2) : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une coquille de même ; avec la devise : *Virtus vulnere virescit* (3).

L'armorial de l'élection de Soissons, publié par Barthélemy, donne des armes pareilles, mais en ajoutant : accolé d'argent à trois roses de gueules boutonnées d'or.

Jean de Vassan, seigneur de Fontenoy, le premier dont nous trouvons trace, fit toujours profession de porter les armes, disent certains de nos documents ; ainsi, et d'après eux, il suivit Charles VI dans son

(1) Dossiers bleus 658. — Pièces originales 2933. — Cabinet d'Hozier, 328. — Carrés d'Hozier, 623, 624. — Chérin, 203. — Nouveau d'Hozier, 325.

(2) D'après Chérin, 203.

(3) Haudicquer de Blancourt donne ces mêmes armes dans son nobiliaire de Picardie.

expédition contre les Flamands en 1382 ; puis il combattit en Allemagne sous les ordres du sire de Coucy (1). Jean mourut à Fontenoy en 1396, laissant 4 fils (2).

1^o Raoul qui suit ;

2^o Jean, écuyer ; il mourut pendant la campagne des Flandres qu'il fit en 1382 et fut enterré à Valenciennes ;

3^o Charles de Vassan, « écuyer, demeura au village de Vassan, près Coucy-le-Châtel, duquel village et terres tous les Vassan tirent leurs noms. Celui-ci vivait avec grand honneur dans les armes et tenait un grand train (3) ; »

4^o Odoart, écuyer, habite Fontenoy et suit aussi la carrière des armes.

II. Raoul, dit Herpin, seigneur de Fontenoy et d'Osly, servit comme son père pendant les guerres de Flandre et d'Allemagne. Il fut déchargé, comme noble des côtés paternel et maternel, de la taxe du droit de franc-fief, par jugement rendu par de Neelles et Archerel, commissaires des francs-fiefs, le 4 décembre 1403 (4).

Il ne laissa qu'un fils, nommé Pierre.

(1) Il s'agit sans doute de l'expédition désastreuse faite contre le duc de Gueldre en 1388.

(2) Chérin, 203. — Nouveau d'Hozier, 325.

(3) C'est ainsi que s'exprime une généalogie faite par Zacharie de Vassan, seigneur de Puiseux en 1733 (Nouveau d'Hozier, 325.) Remarquons que Chérin ne parle pas de Jean et fait mourir Charles à Valenciennes.

(4) Chérin, 203. — Cabinet d'Hozier, 328. — Nouveau d'Hozier, 325. — Dossiers bleus, 658.

III. Pierre, dans certains documents, est qualifié chevalier, vicomte de Soissons (1); si nous en croyons, au contraire, les registres des cautions de la Chambre des Comptes de Paris, il aurait été simplement, en 1423, receveur des aides de Soissons et, suivant le mémoire de la Chambre des Comptes, côté J, il aurait été ordonné dans l'office de collecteur des mains-mortes au bailliage de Vermandois, le 25 mai 1425 (2).

Nous aurons à revenir sur cette question.

Nous avons bien peu de renseignements sur Pierre. Le 15 Juin 1404 (3), Pierre de Vassan, écuyer, achète une pièce de terre, sise à Nouvron, moyennant 7¹10^s 4^d à Estève Le Masson, demeurant au même lieu.

D'autre part, la généalogie de 1733 (4), dont nous avons déjà parlé, nous apprend que Pierre mourut en 1452, qu'il fut enterré en l'église Saint-Vaast du bourg d'Aisne, et qu'il avait légué à l'Hôtel-Dieu de Soissons une maison avec fonds d'héritage sur lesquels est bâti en partie le dit Hôtel-Dieu, écrit l'auteur de cette généalogie.

Pierre épousa en premières noces Marie d'Aragon (5), qui mourut sans enfant, et en deuxièmes, Marie de Grandvarlet qui aurait été, d'après une

(1) Dossiers bleus, 658. — Nouveau d'Hozier, 325.

(2) Chérin, 203.

(3) Carrés d'Hozier, 623.

(4) Nouveau d'Hozier, 325.

(5) Une note manuscrite, qui se trouve aux Pièces originales 2933, nous parle d'une caution (il n'y a pas de date) donnée par Girard Aragon, demeurant à Berny, et Oudard de Vassan en faveur de Pierre de Vassan, receveur des aides à Soissons.

autre généalogie (1), fille du sieur de Tartielz- (2) les-Soissons.

Pierre eut, de Marie de Grandvarlet, un fils et trois filles :

1° Raimond, qui suit.

2° Isabelle. Suivant Chérin (203), elle ne se serait pas mariée, tandis que, si nous en croyons d'autres documents, elle aurait eu trois époux.

Nous trouvons en effet aux Carrés d'Hozier, 623, un contrat passé devant Robert Belet, cleric-juré à Soissons, le 11 Juillet 1456, par lequel Mathelin Marchand et Isabelle de Vassan, sa femme, veuve en premières noces de Jean Bourgeois, demeurant au bourg d'Aisne, se faisaient une donation manuelle. Enfin, le 23 Avril 1477 (3), Isabelle fit son testament ; elle habitait alors le bourg d'Aisne et était femme de Pierre Le Secq, dit Razille. Elle demande à être enterrée dans le cimetière de l'église Saint-Vaast, sa paroisse, devant le grand portail ; on mettra sur sa sépulture une croix de pierre. Elle lègue à cette église deux maisons et des héritages sis au bourg d'Aisne, à charge, par le doyen et les chanoines, de célébrer un obit solennel quatre fois l'an, avec vigiles et messes à diacre et sous-diacre. Elle donne à la fabrique de l'église de Tardits (Tartiers ?) 24 sols parisis de surcens, à la charge de 4 messes par an. Elle laisse aussi 24^s à l'église de

(1) Nouveau d'Hozier, 325. Cette pièce nous parle d'un frère de Pierre, nommé Charles, écuyer, demeurant à Giversi, époux d'Isabeau de Chantereine, ainsi que d'un fils de Pierre du nom de Jean.

(2) Est-ce Tartiers ?

(3) Nouveau d'Hozier, 325.

Cuffies-au-Marest, moyennant quoi on lui fera dire une messe par an. En considération de ce que feu Jean Grandvarlet, son oncle, « s'estant trouvé en grande captivité et misérable nécessité pendant les guerres au pais de Soissonnais » avait vendu plusieurs héritages à bas prix à Jean Bourgeois, premier mari de la testatrice, elle laisse à Oudin Grandvarlet, fils dudit Jean, une partie de ces héritages, à la charge de donner chaque année à l'église Saint-Vaast deux mandes de bois. Isabelle lègue aussi un sol parisis de rente à l'église Saint-Martin-de-Thanni, sa mère étant enterrée dans le cimetière de cette paroisse. Elle laisse aussi à l'Hôtel-Dieu de Saint-Vaast une couchette, une couverture et une paire de draps pour coucher les pauvres. Elle veut que tous ses parents, amis et voisins, soient invités à son service et qu'il leur soit donné à tous à dîner bien honorablement. Parmi ses exécuteurs testamentaires, nous voyons figurer Giles Colart, chanoine de la cathédrale. Ce testament fut reçu par Simon Le Grant et Pierre Froissart, tabellions royaux à Soissons.

La testatrice dut mourir peu de temps après, car nous voyons, le 14 Mai 1479 (1), Gilles Rémond, doyen et chanoine de Saint-Vaast, et Robert Le Bel, curé de la même église, donner quittance aux exécuteurs testamentaires d'Isabelle.

Nous trouvons aussi, à la date du 13 Juillet 1482 (2), quittance de 40^s parisis versés par Alix de Vassan en

(1) Nouveau d'Hozier, 325.

(2) Nouveau d'Hozier, 325.

conséquence du legs fait par sa sœur à la chapelle Saint-Fiacre, fondée dans l'église Saint-Vaast.

Nous avons cru devoir analyser avec quelque étendue ces documents qui donnent, il nous semble, des détails intéressants pour l'histoire de la ville de Soissons.

3° Alix, qui épousa Guillaume Le Cocq, de la ville de Soissons. Elle était veuve en 1482. La généalogie de 1733 (1), que nous avons déjà citée, parle d'Elisabeth, qui mourut en 1492 et fut enterrée vis-à-vis le portail de l'église Saint-Vaast, à laquelle elle avait fait des legs par testament en date du 10 juin de la même année. Ne s'agirait-il pas d'Alix ?

4° Guiotte, qui épousa Roland de la Coste, de la ville de Châlons.

IV. Raimond se maria, à Bar-sur-Aube, avec Marie Le Gudart et établit alors sa demeure en Champagne, à Brienne, suivant l'enquête de 1535. Il aurait servi à l'arrière-ban, l'an 1428, en grand équipage, avec le bailli de Vermandois (2).

Il eut deux fils :

1° Alain.

2° Jean, doyen de Brienne, chanoine de Saint-Maclou-de-Bar (3).

V. Alain habitait Brienne ; il fit hommage du fief de Rizaucourt en 1525 et était, en 1526, grénetier de Beaufort.

(1) Nouveau d'Hozier, 325.

(2) Pièces originales, 2933.

(3) Chérin, 203.

Il avait épousé Isabeau de Marisy (1) et en eut quatre enfants :

1° Jean, justeur des poids et balances de la ville de Troyes en 1525, acquit la seigneurie de Blégnicourt en 1534. Il avait épousé, en premières noces, Anne de Pleure et, en deuxièmes, Anne Belin (2).

2° Guillaume, sur lequel nous allons revenir.

3° Marguerite, qui épousa en 1532 Bernard l'Épervier.

4° Guillemette, mariée en cette même année 1532 à Guillaume de Pleure.

VI. Guillaume, seigneur de Rémiménil, fut grénetier de Beaufort ; il épousa Jeanne de la Ferté, de la ville de Bar-sur-Aube et fut inhumé dans l'église de Brienne (3).

Guillaume de Vassan eut 10 enfants, 6 garçons et 4 filles. Tous ses enfants mâles furent de la religion réformée, à l'exception de Guillaume qui épousa Anne de Beaujeu (4).

Nous n'avons l'intention de nous occuper que des Vassan qui devinrent seigneurs de Puiseux. Notons seulement qu'un des fils de Guillaume de Vassan et de Jeanne de La Ferté, nommé Zacarie, donna naissance à la branche de Mutigny, dont est sortie celle de Morsan, qui fit une assez grande fortune. Marguerite et Charlotte de Vassan, religieuses à Longpré, étaient de la branche Morsan. C'est aussi

(1) Chérin, 203.

(2) Chérin, 203.

(3) Nouveau d'Hozier, 325.

(4) Chérin, 203,

à cette branche qu'appartenait la mère de Mirabeau, Marie-Geneviève de Vassan, fille du marquis de Vassan et d'Anne de Ferrière-Sauvebœuf.

VII. Alain, fils de Guillaume et de Jeanne de La Ferté, seigneur de Chonville-en-Barrois, de Réminenil, Crespy, la Tuillerie, procureur du Roi, grénetier à Vitry-le-François, puis maître des requêtes du roi de Navarre, épousa à Laon, par contrat du 17 décembre 1556, Catherine Rose, fille de Jean Rose, prévôt de Chaumont-en-Bassigny, bailli de Joinville, et de Jeanne de Gondrecourt. Catherine était la sœur de Guillaume Rose, qui devint évêque de Senlis, et fut un farouche ligueur; par un curieux contraste elle embrassa la religion réformée ainsi que son mari. Ils avaient dû, par suite, se retirer à Strasbourg, où ils testèrent l'un et l'autre le 27 octobre 1588; leurs testaments auraient même été assez curieux à reproduire, s'ils avaient eu quelque lien avec l'histoire de notre pays. Alain mourut à Strasbourg le 10 novembre 1588 et sa femme en 1599, après avoir abjuré (1).

Ils eurent quatre enfants, mais nous n'avons à nous occuper que de l'un d'entre eux, Zacarie.

VIII. Zacarie, seigneur de la Tuillerie, fut d'abord page du marquis de Galerande (2), puis, en 1588, homme d'armes dans la compagnie de cheval-légers du Roi, commandés par M. de Rambures. Il fit prisonnier, au combat de Niort (3), le s^r de Villers-

(1) Dossiers bleus, 658. — Chérin, 203. — Nouveau d'Hozier, 325.

(2) Chérin, 203. — Nouveau d'Hozier, 325.

(3) 1588 ou 1589.

Oudan, fut blessé à la bataille d'Ivry (14 mars 1590) et fut promu lieutenant des cheveau-légers du marquis de Rosny au siège de Mantes ; il eut, en 1592, une charge de gentilhomme servant chez le Roi (1).

Ce fut en cette même année 1592 que Zacarie épousa, par contrat du 27 août, passé devant Pierre de la Clef, notaire à Cœuvres, Madeleine Féret, fille unique et seule héritière de Jean Féret, seigneur de Montlaurent et de Puiseux, vicomte d'Obilly, seigneur du quart du vidamé de Châlons, et de Crespine de Jouennes. On trouve parmi les personnes qui assistèrent à la signature du contrat plusieurs noms qui intéressent notre région : Daniel de Hermant, seigneur de Grand-Maison ; Scipion de Hermant, neveu de la dame de Jouennes ; Jean et François de Gonnellieu ; Albin Berthaut, receveur de Valsery ; Jean Racine, receveur du duché de Valois ; Jean du Bois, ancien procureur et praticien exerçant la justice du bailliage de Cœuvres (2).

Vassan était très aimé du roi Henri IV, nous dit un document du Cabinet des Titres, et nous le voyons en effet jouir très souvent des faveurs royales. Ainsi, le 21 février 1595, le roi lui faisait don, en considération de ses bons et fidèles services, de tous les deniers reçus ou recellés par divers particuliers de la ville et bailliage de Vitry-le-François, tant pour impositions et amendes arriérées, que pour deniers maniés par eux pendant les troubles, et dont ils n'avaient pas fait état dans les comptes rendus

(1) Chérin, 203.

(2) Dossiers bleus, 658. — Carrés d'Hozier, 623.

par eux à la Chambres des Comptes (1). Il faut avouer que le recouvrement de ces sommes ne devait pas être chose facile, et le cadeau peut-être illusoire.

Après le siège de La Fère (1595), Vassan reçut une commission pour lever une compagnie au régiment de Picardie, et, en 1598, il eut la charge de lieutenant au gouvernement de la ville et citadelle de Laon et païs laonnois (2), charge dans laquelle il fut confirmé par lettres patentes du Roi en date du 1^{er} janvier 1606 (3) ; « en considération de ce qu'il s'était bien et dignement comporté en cette charge, au gré et contentement tant de Sa Majesté et du marquis de Cœuvres, gouverneur de cette ville, que de tous les habitans de la même ville qui se louaient infiniment de sa conduite. »

Nous n'avons que bien peu de renseignements relatifs à l'exercice de cette charge par Vassan.

Le 10 juin 1598, à peine nommé, il demande à l'assemblée générale de la ville de Laon « des lits, commodités et autres ustensiles » pour ses soldats. Satisfaction lui est donnée (4).

Le 11 décembre 1599, Sully écrit à Vassan de remettre au porteur de sa lettre le canon et autres petites pièces éventées, hors de service, se trouvant à Laon, et, le 4 avril 1614, le Roi ordonne au marquis de Cœuvres, gouverneur de la ville et citadelle de Laon, ou à son lieutenant, le s^r de Vassan, de

(1) Nouveau d'Hozier, 325.

(2) Chérin, 203.

(3) Dossiers bleus, 658.

(4) Archives de la ville de Laon. C. 485.

faire travailler en diligence à la fortification de la citadelle de cette ville, par corvée, les habitants des paroisses voisines, à raison d'un jour par mois, ou, à leur refus, sur le pied de la taille (1).

En 1605, Vassan fut pourvu d'une charge qui devait le rapprocher encore plus de Henri IV ; en effet, le 26 novembre de cette même année, des lettres de retenue de l'état et office de conseiller maître d'hôtel du Roi lui étaient octroyées. Il prêta serment le 6 janvier suivant entre les mains du comte de Soissons (2).

Le 30 mai 1611 (3), une pension de 2000^l fut accordée à Vassan en considération de ses services signalés, dit l'acte constitutif.

Enfin, le 9 décembre 1615, il fut gratifié d'un brevet de l'état et charge de mestre de camp et, le 31 janvier 1616, sa pension fut portée de 2000 à 4000 livres pour le dédommager des pertes qu'il avait subies (4).

Si Vassan était en général auprès du roi ou à l'armée, nous le voyons cependant venir à Puiseux s'occuper de ses intérêts particuliers.

Le 27 janvier 1601 (5), il passe un acte sous seing privé avec le s^r de Joyeuse, seigneur de Montgobert et d'Espaux, en vue de procéder au partage des terres et

(1) Nouveau d'Hozier, 325.

(2) Carrés d'Hozier, 623. D'après une déclaration faite par Nicolas de Vassan, fils de Zacarie (Nouveau d'Hozier), celui-ci aurait donné pour l'achat de cette charge 6000^l et, en outre, la lieutenance de la ville de Laon, ce qui semble inexact.

(3) Carrés d'Hozier, 623.

(4) Nouveau d'Hozier, 325.

(5) Carrés d'Hozier, 623.

seigneuries de Soucy et de Puiseux, le tout de l'avis du sieur du Plessis, seigneur de Vivières et de Vaulxmoisil.

Nous le voyons aussi, le 14 juin 1602 (1), donner à bail une maison sise à Puiseux, par contrat passé devant Sébastien Antoine, lieutenant de maire et garde de la justice de Puiseux.

Le 30 août 1605 (2), il cède une rente qui lui était due par Desmezières, demeurant à La Gorge (3). L'acte est reçu par Gosset, notaire à Villers-Cotterêts, au châtel de cette ville, en la chambre de M^r de Longueval, capitaine dudit châtel et de la forêt de Retz.

Enfin nous trouvons, à la date du 21 novembre 1613 (4), une sentence arbitrale rendue par François de Basin, vicomte et seigneur de Fresne, bailli provincial des ville et citadelle de Soissons, et Guillaume de Condren, conseiller maître d'hôtel du roi, pour terminer un différend survenu entre Zacarie de Vassan et Jean de Mazancourt, seigneur de Vivières et du Plessis, au sujet des limites de leurs seigneuries de Puiseux et de Vivières.

Vassan mourut peu d'années après, car on trouve, aux registres paroissiaux de Puiseux, son acte d'inhumation à la date du 15 mai 1617.

Il fut enterré dans l'église, sous une tombe plate vis-à-vis de l'autel (5).

(1) Carrés d'Hozier, 623.

(2) Carrés d'Hozier, 623.

(3) Sans doute de la paroisse de Montigny-Lengrain.

(4) Carrés d'Hozier, 623.

(5) Nouveau d'Hozier, 325.

Le 20 mai (1), il était procédé à l'inventaire de ses biens meubles de Puiseux par les soins d'Edmond Dubarle, greffier de la justice de Puiseux, en présence de Laurent Blavel et de Le Clerc, lieutenant et procureur fiscal de cette justice. Une opération de même nature eut lieu à Paris et à Laon.

Nous connaissons 11 enfants de Zacarie de Vassan et de Madeleine Féret (2), ce sont :

1. Nicolas, qui suit.

2. Daniel, né à Puiseux le 7 décembre 1595 (3), Chanoine de la cathédrale de Laon, il fut gratifié, le 3 février 1614, de l'abbaye de Saint-Mesmin, près Orléans, ordre de Saint Benoît, devenue vacante par la mort d'Antoine Rose, évêque de Clermont (qui en avait fait la résignation quelque temps avant son décès), à la condition de payer au cardinal de la Rochefoucauld la pension qui lui avait été constituée sur cette abbaye.

Le 31 mai 1616, le roi confirma cette donation faite à Zacarie de Vassan en faveur de son fils Daniel, même si celui-ci venait à décéder ou à se faire religieux dans ou hors le royaume (4).

Nous trouvons aussi Daniel qualifié aumônier et prédicateur ordinaire du roi (5).

3. Gabriel, né à Puiseux le 30 août 1598 (6). La tonsure lui fut donnée, le 7 mai 1609, par l'évêque

(1) Carrés d'Hozier, 623.

(2) Elle mourut en 1635.

(3) Chérin, 203

(4) Nouveau d'Hozier, 325.

(5) Carrés d'Hozier, 623.

(6) Chérin, 203.

de Soissons dans la chapelle Saint Louis de son palais épiscopal (1). Gabriel n'était alors âgé que de onze ans et n'eut sans doute pas la vocation ecclésiastique car, si on en croit Chérin, il devint ensuite page du duc de Nevers, et fut tué en 1616, ou en 1617, à Venise, dans un combat, étant au service des Hollandais.

4. Zacarie, né le 1^{er} avril 1602, mourut jeune dans la citadelle de Laon et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre-au-Marché de cette ville (2).

5. Jean naquit le 30 juillet 1603 dans la citadelle de Laon, il devint chanoine et trésorier de la cathédrale de cette ville, et nous voyons qu'il dépensa 7000 livres pour la poursuite et instance engagées en vue de l'obtention de son canonicat (3). Il était aussi chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean-au-Bourg de Laon. Il mourut très âgé, car il vivait encore en 1682 (4).

6. Antoine-Alexandre vint au monde le 16 septembre 1604, dans la citadelle de Laon. Enseigne, puis lieutenant au régiment de Champagne, il reçut deux mousquetades dans un des combats qui furent livrés pour la reprise de l'île de Ré (nov. 1627), et fut tué au siège de Privas (mai 1629). Il avait été choisi par le roi pour conduire les enfants perdus à cette affaire (5).

(1) Carrés d'Hozier, 623.

(2) Chérin, 203.

(3) Carrés d'Hozier, 623.

(4) Chérin, 203.

(5) Chérin, 203 et nouveau d'Hozier, 325.

7. Charles naquit le 10 juillet 1606 (1). Il était, en 1635, doyen de l'église collégiale et chapelle royale de Notre-Dame de Cléry, près Orléans et, en 1642, abbé de Saint-Mesmin, sans doute par suite de la résignation ou de la mort de son frère Daniel (2). Il vivait encore en 1665.

8. Pierre, né le 11 juillet 1607 à Puiseux, porta les titres de seigneur du Gué du Roy, de la Motte Nulot et de Launoi en Sologne (3). En 1618, il devint page du grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, servit au régiment de Piémont de juillet 1627 jusqu'à la délivrance de l'île de Ré (novembre de la même année) (4) et passa ensuite au régiment de Champagne. Il y fut promu lieutenant et reçut, le 21 novembre 1634, une commission de capitaine au même régiment (5).

Par contrat en date du 19 avril 1637 (6), il épousa Marie Le Bert fille de Philippe Le Bert, seigneur de Crémières, maître des requêtes ordinaires de la reine mère, bailli et lieutenant général du duché-pairie de Sully, et de Jeanne des Bois. La duchesse de Sully signa au contrat. La dot de la future était de 15000^l, tandis que Pierre en apportait 8000 à la communauté.

Il eut la jambe emportée par un coup de canon le 7 juillet 1638, au siège de St-Omer. Il reçut, en

(1) Chérin, 203.

(2) Carrés d'Hozier, 623.

(3) Chérin, 203.

(4) Nouveau d'Hozier, 325.

(5) Carrés d'Hozier, 623.

(6) Carrés d'Hozier, 624.

récompense de ses services, une pension de 1500 livres (1), et nous voyons qu'il était, en 1665, capitaine et gouverneur du petit château de Perpignan, chevalier de l'Ordre de St-Michel (2).

Le 10 mai 1670, Pierre se trouvait à Laon, chez son frère Jean, le chanoine, et faisait son testament. Il demande, s'il décède à Laon, à être enterré dans l'église des Frères mineurs de cette ville. Il prie son frère aîné, Nicolas, ainsi que le chanoine, de trouver bon qu'il lègue ses biens à ceux de ses parents qui en ont le plus besoin ; il laisse à Nicolas un tableau qui lui a été donné par le maréchal de La Ferté Senneterre, et, à Jean, un autre tableau représentant la Vierge, avec 500 livres pour l'indemniser des frais qu'entraîne sa maladie. Il lègue à l'église de Puiseux 300 livres, à condition qu'on dise 4 obits par an pour le repos de son âme. Son légataire universel est Louis de Marle, seigneur de Coucy, son neveu, à la charge de payer une pension de 200^l à la fille unique du testateur, Madeleine, religieuse aux Ursulines de Beaugency.

9. Elisabeth naquit, le 30 octobre 1600, à Puiseux (3). Elle était, en 1617 (4), épouse de Louis Petit, seigneur de Fontaine, maître particulier des eaux et forêts de St-Dizier, mort avant 1636 (5).

10. Madeleine, née le 20 juin 1610 à Laon (6),

(1) Nouveau d'Hozier, 325.

(2) Pièces originales, 2933. — Nouveau d'Hozier, 325.

(3) Chérin, 203.

(4) Carrés d'Hozier, 623.

(5) Carrés d'Hozier, 624.

(6) Chérin, 203.

prit l'habit de novice à Morienval, le 6 juillet 1621, et, par acte du 4 novembre 1626, sa mère, lors de sa prise de voile, lui constitua une pension viagère de 100 livres (1). Elle mourut le 10 juillet 1637.

11. Catherine, née le 20 août 1613, épousa, par contrat du 15 septembre 1630, Claude de Marle, vicomte d'Arcy-le-Ponsart, fils de Louis de Marle, seigneur de Coucy-les-Eppes. La future avait 18.000 livres de dot (2).

IX. Revenons maintenant à l'aîné de tous ces enfants, Nicolas, seigneur de Puiseux, vicomte d'Obilly, né le 8 mai 1594 au château de Cœuvres et baptisé à celui de Coucy le 4 juillet suivant (3). C'est le seul qui fit souche.

Il fut d'abord page du duc de Vendôme (4), puis devint un de ses gentilshommes et lieutenant de sa compagnie des gardes (5).

Nicolas semble être toujours resté dans la confiance et dans l'intimité de son premier maître. Ainsi, on trouve dans les carrés d'Hozier plusieurs lettres écrites par le duc à Vassan, pendant la campagne de 1622 contre les protestants, dans le midi de la France. Il le met au courant de ce qu'il fait, de ses ennuis, de son désir de quitter son commandement, le charge de suivre pour lui diverses affaires, le remercie en termes très affectueux de tous les soins qu'il y a

(1) Carrés d'Hozier, 623.

(2) Chérin, 203. — Pièces originales, 2933. — Nouveau d'Hozier, 325.

(3) Chérin, 203. — Nouveau d'Hozier, 325.

(4) César, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

(5) Chérin, 203.

apportés, et signe « son meilleur et plus assuré ami. » (1).

En 1617, Nicolas hérita de toutes les charges de son père. Il eut, le 17 mai, sa pension de 6000 livres (2) et, le même jour, sa charge de conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi. Il prêta serment le 11 juillet et jouit de cet office jusqu'au moment où le Roi supprima les brevets de maître d'hôtel accordés à divers particuliers et créa de nouveaux offices. Vassan était alors le doyen des maîtres d'hôtel (3).

Il eut aussi, le 18 mai 1617 (4), la charge de mestre de camp entretenu.

Nicolas se maria, en 1621, à Orléans.

Le 18 décembre 1620 et le 17 janvier 1621 (5) était passé son contrat de mariage avec Renée Lamirault, fille de feu Hervé Lamirault, seigneur de Langleschère et du Bouchet, conseiller du Roi, trésorier de France et général des finances en la généralité d'Orléans et de d^{lle} Amanson. Le duc de Vendôme donna au futur, en considération de ses services, 15.000 livres; sa mère lui abandonna la charge de maître d'hôtel dont il n'avait sans doute pas encore remboursé le prix à la succession de son père, succession qui dut être onéreuse, car nous trouvons des lettres de chancellerie, en date du 6 avril 1624, qui l'autorisent à ne l'accepter que sous bénéfice d'inven-

(1) Lettres de juillet et août 1622.

(2) Dossiers bleus, 658.

(3) Nouveau d'Hozier, 325.

(4) Carrés d'Hozier, 623.

(5) Carrés d'Hozier 623.

taire (1). De son côté, la future eut 30.000 livres de dot.

Ce fut sans doute avec cet argent que Nicolas put racheter à sa mère, le 28 mai 1622 (2), les fief, terre et seigneurie de Puiseux, dont les droits de cens et surcens montaient à 40 livres. Conformément à l'estimation qui en avait été faite, le 19 février 1601, au moment de l'acquisition par le père de Nicolas, le prix de vente fut fixé à 24.000^l. L'acte fut passé en l'étude de Bouchel, notaire à Cœuvres.

Le 29 septembre 1623 (3), Vassan rendit foi et hommage de la terre et seigneurie de Puiseux, mouvant de la châtelainie de Vic-sur-Aisne, à l'abbé de Saint-Médard, entre les mains de Jacques Motel, bailli de la dite châtelainie. Nicolas n'avait pas dû encore verser son prix de vente, car nous voyons sa mère intervenir pour prêter foi et hommage, et pour bailler, le 1^{er} avril 1624, l'aveu et dénombrement de cette même terre (4).

Vassan cherchait d'ailleurs à étendre sa fortune territoriale dans le Soissonnais et à acquérir de nouvelles charges.

Le 21 juin 1622 (5), il achetait de M^e Claude Courant, capitaine châtelain héréditaire de Vivières, et l'un des gardes-marteaux de la forêt de Retz, ses offices de capitaine châtelain et de garde-marteau, ainsi que les bâtiments et maison que le s^r de Mazan-

(1) Carrés d'Hozier, 623.

(2) Carrés d'Hozier, 623.

(3) Carrés d'Hozier, 623.

(4) Carrés d'Hozier, 623.

(5) Carrés d'Hozier, 623.

court, seigneur du Plessis, avait fait construire dans l'enclos de la Tour de Vivières. Le prix de vente était de 5.100 livres, dont une partie devait être versée aux enfants mineurs de François de Mainville, seigneur de Montguichet, et de Marie de Hermant (1).

Nous voyons Vassan faire, peu de temps après, l'acquisition de l'état et office de conseiller du Roi, receveur et payeur ancien des gages et droits de chevauchée des officiers de l'élection de Crépy-en-Valois, office nouvellement créé par édit de décembre 1626, aux gages de 600 livres (2).

Cette charge donna lieu à des négociations compliquées. Le 3 octobre 1627, Nicolas la cédait, moyennant 8.000 livres, à sa mère, qui la rétrocédait le 20 à Claude Courant, mais celui-ci reconnaissait, le même jour, qu'il n'avait pas versé le prix d'acquisition; il remettra à la dame Féret la moitié des profits de l'office, et, s'il est privé de la jouissance de la charge avant un délai de 8 années, les frais de réception lui seront remboursés (3).

En 1647, (4) Vassan, rentré en possession de cet office, donnait quittance des appointements s'élevant, pour deux années, à 1.075 livres. A ce moment, Claude Courant était lieutenant des chasses de la forêt de Retz.

Nicolas de Vassan jouissait toujours de la con-

(1) Si Vassan avait sa principale résidence à Puisieux, il habitait cependant aussi Paris, derrière l'hôtel d'Epéron, paroisse St-Eustache.

(2) Carrés d'Hozier, 623.

(3) Carrés d'Hozier, 623.

(4) Carrés d'Hozier, 624.

fiance du Roi qui lui donna, le 9 mai 1634 (1), une commission pour commander la ville et le château de Pont-à-Mousson.

Par suite de la guerre et des incursions de l'ennemi, le poste était d'ailleurs assez délicat, aussi, voyons-nous le roi écrire de Saint-Quentin, le 11 mai 1635 (2) à Vassan pour lui recommander de faire bonne garde nuit et jour, et de déclarer aux habitants qu'à la première tentative de révolte de leur part la ville sera complètement ruinée.

Vassan eut aussi, à des dates que nous ne pouvons préciser, des commissions pour la conduite des troupes en garnison dans les généralités de Soissons, de Riom et de Poitiers (3).

Vassan avait acheté, nous l'avons vu, une charge de garde-marteau de la forêt de Retz ; on lui délivrait en cette qualité 10 cordes de bois le 4 juin 1651 (4).

Il s'attira dans l'exercice de cette charge d'assez sérieuses difficultés ; nous trouvons, en effet, à la date du 24 décembre 1670 (5), une ordonnance rendue par Louis de Machault, maître des requêtes, commissaire départi pour la réformation générale des eaux et forêts de l'apanage du duc d'Orléans, et prescrivant que Charles de Capendu, seigneur de Boursonne, Nicolas de Vassan et son fils François, tous gardes-marteaux de la forêt de Retz, seront pris

(1) Carrés d'Hozier, 623.

(2) Carrés d'Hozier, 623.

(3) Cabinet d'Hozier, 328.

(4) Carrés d'Hozier, 624.

(5) Carrés d'Hozier, 624.

au corps et conduits dans la prison de Villers-Cotterêts pour être interrogés ; si on ne peut les saisir, ils seront assignés à trois jours brefs. Le 27 janvier 1672 (1), Nicolas fut condamné à payer 1.000 livres d'amende au Roi et au duc d'Orléans.

Enfin, pour terminer ce qui concerne les diverses charges exercées par Vassan, notons les lettres par lesquelles le Roi le nommait, le 30 mars 1653, conseiller en ses conseils d'Etat et privé (2).

Le 11 mai 1671 (3), Nicolas de Vassan faisait son testament en présence de M^{re} Hubert Rivière, prêtre religieux gouvernant l'église de Puiseux.

Il laisse 20^l de pension annuelle à chacune de ses trois filles qui sont religieuses ; il lègue à l'église de Puiseux 300^l, afin qu'on puisse dire, à la chapelle de la Vierge, une messe, tous les quinze jours, pour le repos de son âme et de celle de ses père et mère.

Vassan avait alors 77 ans, il était veuf depuis de longues années (4), sans doute impotent, hors d'état de s'occuper de ses affaires, car nous le voyons, par un traité en date du 22 mai 1673 (5), abandonner à son fils François ses rentes sur l'Hôtel de Ville et les revenus qu'il tirait de son office de garde-marteau, à la charge, par son fils, de l'entretenir ainsi que son valet de chambre, son cocher avec trois chevaux, de payer les gages de ses domestiques et de son commis, enfin de lui donner six louis d'or par an.

(1) Carrés d'Hozier, 624.

(2) Carrés d'Hozier, 624.

(3) Carrés d'Hozier, 624.

(4) Sa femme était morte avant 1650.

(5) Carrés d'Hozier, 624.

Nicolas de Vassan mourut à Puiseux le 24 novembre 1676 (1). Il avait eu neuf enfants.

1. Henry, capitaine au régiment de Mercœur (2) ; il dut mourir jeune.

2. Louis ; il était enseigne au régiment des gardes en 1657 et fut tué au siège de Bergues (1658).

3. François, sur lequel nous reviendrons.

4. Françoise, qui épousa, le 20 juin 1643 (3), Charles de Graimbert, seigneur de Belleau (4), gentilhomme servant du Roi, fils de feu Renaud de Graimbert, seigneur de Belleau et de Torcy, trésorier général des finances à Soissons, et d'Anne de Nicéron. La future avait 24.000^l de dot, et le futur la terre de Belleau.

En 1677, Françoise était veuve (5).

5. Renée Madeleine, qui épousa, par contrat passé devant Varnier, notaire à Villers-Cotterêts, le 13 juin 1655 (6), Charles de Capendu, vicomte de Boursonne, fils unique de Charles de Capendu, conseiller du Roi et du duc d'Orléans, maître des eaux et forêts du duché et bailliage du Valois et de feu Antoinette de Sébouville. Madeleine avait une dot plus élevée que sa sœur Françoise, soit 50000 livres. Elle était veuve en 1689.

6. Marie, morte jeune.

(1) Registres paroissiaux de Puiseux.

(2) Chérin, 203.

(3) Nouveau d'Hozier, 325.

(4) Arrondissement et canton de Château-Thierry.

(5) Carrés d'Hozier, 624.

(6) Carrés d'Hozier, 624.

7. Madeleine. Le 9 février 1642 (1), Nicolas de Vassan et sa femme constituaient, au profit de l'abbaye de St-Remy et St-Georges de Villers-Cotterêts, 1000 livres en capital et 150 livres de pension viagère, comme dot de leur fille Madeleine qui faisait profession le 15 février suivant. Elle vivait encore en 1671.

8. Anne, religieuse à Longpré.

9. Marguerite, religieuse à Notre-Dame du Charme et, au profit de laquelle, son père constituait une pension de 200 livres par acte du 1^{er} mai 1655 (2).

X. François entra dans les ordres et acheta, moyennant 5300^l (3), une charge d'aumônier du duc d'Orléans. Il fut doyen de l'église de Notre-Dame de Cléry, prieur de St-Marcel d'Orléans (4), mais, ses frères étant morts, il abandonna l'habit religieux.

Par contrat passé à Paris le 15 février 1665 (5), il épousa Anne Prévost, fille de Claude Prévost, conseiller secrétaire du Roi, bourgeois et ancien échevin de la ville de Paris, et d'Elisabeth Le Gendre. Le jeune ménage était riche ; la future avait 50000^l de dot et le futur 200000^l, tant pour ce qui lui venait de sa mère, que pour ce qui pouvait lui échoir dans la succession de son père, qui s'engageait à le nourrir et à le loger au château de Puiseux.

De notables personnages avaient signé au contrat ; du côté de la mariée, Michel d'Aligre, directeur

(1) Carrés d'Hozier, 624.

(2) Carrés d'Hozier, 624.

(3) Carrés d'Hozier, 624.

(4) Carrés d'Hozier, 624.

(5) Nouveau d'Hozier, 325.

général des finances ; du côté de Vassan, César, duc de Vendôme, de Mercœur et de Beaufort, grand maître de la navigation et commerce de France ; Louis Phélypeaux, secrétaire d'Etat ; Charles de Bourlon, évêque de Soissons.

Après la mort de son père, François hérita de la terre de Puiseux. Le 16 juin 1677 (1), il en rendit foi et hommage entre les mains d'Antoine Poignet, avocat en parlement, bailli de la châtellenie de Vic-sur-Aisne, et, le 30 août (2), il fournissait son aveu et dénombrement à Charles de Theïs, lieutenant dudit bailli.

Vassan eut, en sa qualité de seigneur de Puiseux, des difficultés avec les habitants de Longavesne (3) qui furent condamnés à lui payer 90^l de dommages-intérêts, suivant arrêt rendu, le 26 mai 1678 (4), par les juges ordonnés par le Roi pour juger en en dernier ressort et sans appel les procès de réformation des eaux et forêts de France au siège général de la table de marbre du Palais à Paris.

En 1683, Vassan fit l'acquisition d'une charge assez importante, celle de chef et capitaine des deux vols du milan de la grande fauconnerie de France. Pour en payer le prix, il avait, le 1^{er} juin 1685 (5), constitué une rente de 800^l sur les seigneuries de Puiseux et de Macquelines, au profit de Gédéon de Metz qui lui avait versé 16000 livres. Vassan habi-

(1) Carrés d'Hozier, 624.

(2) Carrés d'Hozier, 624.

(3) Carrés d'Hozier, 624.

(4) Carrés d'Hozier, 624.

(5) Carrés d'Hozier, 624.

tait à ce moment à Paris, rue des Fossés Montmartre, paroisse St-Eustache.

François mourut en 1697 et le marquis de Sourches, dans ses mémoires, annonçait ce décès dans les termes suivants : « Le 9 mai, on disait que Vassan, qui avait commandé le vol pour milan, et qui était un des hommes du monde qui parlait au Roi avec le plus d'ingénuité (1), était mort en son pays de Villers-Cotterêts. »

Nous connaissons sept enfants de François.

1. Zacarie, qui suit :

2. Louis, baptisé à Puiseux le 9 mars 1672 (2); il fut d'abord page de la Chambre du Roi, puis capitaine dans le régiment du Roi (3); il portait le titre de seigneur de Macquelines et de Remigni. Il fut pourvu, le 18 février 1698, par le duc d'Orléans, d'une office de garde-marteau de la forêt de Retz.

Il avait quitté le service, lorsque, par contrat du 20 avril 1707 (4), il épousa Claude-Françoise Comtesse, fille de René Comtesse, seigneur de Bonneil et de Romeny (5), écuyer ordinaire de la dauphine Marie-Adélaïde de Savoie, et de Marie-Thérèse Richer. Le futur avait 22000^l et sa mère lui en donna 30000, la dot de la future était de 42000^l, auxquelles vinrent s'ajouter 24000 données par une tante.

(1) Sourches dit plus loin que Vassan parlait au Roi avec une certaine familiarité naïve qui le divertissait. Nous verrons plus loin que le Roi reporta sur le fils l'affection qu'il avait eue pour le père.

(2) Registres paroissiaux de Puiseux.

(3) Chérin, 203.

(4) Nouveau d'Hozier, 325.

(5) Communes de l'arrondissement de Château-Thierry.

Ils eurent six enfants : (1)

° François-Louis, lieutenant dans le régiment de Bourgogne ;

° Charles-Denis, chanoine et trésorier de la cathédrale de Soissons ;

° Ambroise-Eustache, baptisé le 30 mars 1717 en l'église Saint-Gervais de Paris (2), reçu page de la Reine le 12 juillet 1732, lieutenant, puis capitaine dans le régiment de la Reine infanterie, marié par contrat du 12 juillet 1745 (3) avec Marie-Anne-Françoise Léger, fille de Jean-Baptiste Léger et de Marie-Anne Hourdé. Le futur avait la croix de Saint Louis, portait les titres de seigneur de Bonneil et de Romeny et habitait avec ses parents, à Soissons, paroisse Saint-Jean-des-Vignes. Plusieurs Soissonnais signent au contrat : Claude-Joseph Hourdé de Chavigny, chanoine de la cathédrale, oncle de la future, avec son fils, Gabriel-François de Paul, sous-diacre et bachelier en théologie ; Marie-Marguerite Buirette, veuve de Jean Charton, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons ; Louis-Gabriel Le Roy, seigneur d'Aquet et d'Hartennes, avec sa femme Marie-Madeleine Hourdé, tante de la future ; Dominique Descars, prévôt, et Jacques-Louis de la Croix, chanoine et archidiacre de la cathédrale, tous deux vicaires généraux (4).

(1) Pièces originales, 2933.

(2) Carrés d'Hozier, 624.

(3) Carrés d'Hozier, 624.

(4) D'après Melleville, dictionnaire de l'Aisne, article Romeny, il sortit de ce mariage une fille et un fils, Jean-Baptiste-François-Marie, qui eut lui-même deux fils et deux filles dont l'une épousa le marquis de Gouy d'Arcy et l'autre le comte de Nieuwerkerke.

^d Isaac-Léonard, né le 13 mai 1718, chanoine de la cathédrale de Soissons.

^e Marie-Anne, née le 18 janvier 1708, mariée, en 1732, avec Gédéon le Mire, écuyer, seigneur de La Laire.

^f Marie-Anne-Angélique-Rosalie, née le 2 janvier 1723, mariée à François-Marie-Hyacinthe-Louis, comte de Douglas.

3. Charles-François, prieur de Notre-Dame d'Auteuil, maître de l'oratoire du duc de Berri (1).

4. François-Charles, capitaine d'infanterie dans le régiment du Roi, marié, par contrat du 7 juillet 1729, avec Marie-Anne Faure, fille de Louis Faure, seigneur de St-Gengoux, gentilhomme du duc d'Orléans et d'Anne-Catherine de Conflans. De ce mariage, un peu tardif, provint un fils unique, Charles-François, né le 26 septembre 1729 (2).

5. Renée-Madeleine, née à Puisieux, le 25 mars 1670 (3), mariée, par contrat passé devant Vernier, notaire à Villers-Cotterêts, le 29 janvier 1690 (4), avec Armand-Herménigilde du Roux, seigneur de Sigy et autres lieux.

6. Marie-Anne, née à Puisieux le 1^{er} août 1681 (5), mariée, le 17 mai 1707, à Puisieux, avec Pierre de Cugnac, baron de Veully-la-Poterie, Hautevesnes, Licy-

(1) Pièces originales, 2933.

(2) Pièces originales, 2933. — Carrés d'Hozier, 624.

(3) Registres paroissiaux de Puisieux.

(4) Dossiers bleus, 658.

(5) Registres paroissiaux de Puisieux.

les-Chanoines (1), mort dans son château de Veuilly, le 5 novembre 1745.

XI. Zacarie, baptisé à Puiseux le 20 septembre 1667 (2).

Le 27 avril 1782, il fut reçu page de la petite écurie du Roi, puis il devint capitaine dans le régiment d'infanterie du Roi.

En avril 1693, Louis XIV, qui se souvenait du père, nomma Vassan gentilhomme de la manche du duc de Berry.

En 1697 il fit un beau mariage ; le 11 juillet, il épousa Marie-Louise-Thérèse de Lambert, fille d'Henri de Lambert (3), seigneur du Change, porte-arquebuse du Grand Dauphin, capitaine des levrettes de la Chambre du Roi, lieutenant pour Sa Majesté en les ville et citadelle de Saintes, et de Catherine Guiot du Dognon (4). Sourches nous apprend que Lambert donna à sa fille 40,000 livres d'argent comptant et mille écus par an sur les appointements de sa charge, dont le Roi lui accorda la survivance.

En avril 1701, Madame de Vassan mourut en couches à Versailles et son mari épousa, par contrat du 1^{er} mai 1703, Marie Taschereau, fille de Jean Taschereau, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Tours, et de Nicole-

(1) Pièces originales, 2933.

(2) Registres paroissiaux de Puiseux.

(3) Lambert, gentilhomme de l'Angoumois, avait été écuyer du duc de Montausier et placé par lui auprès du Grand-Dauphin. Il épousa une demoiselle du Dognon, protégée de Madame de Montespan, qui fit leur fortune.

(4) Pièces originales, 2933. — Nouveau d'Hozier, 325.

Françoise Colin. La future eut en mariage 60.000 livres, fort belle dot pour cette époque (1).

Le Roi ne perdit d'ailleurs pas de vue Vassan, et, en janvier 1709, il lui donna les deux charges de capitaine des levrettes qu'avait son beau-père, Lambert, avec un brevet de 20.000 écus (2).

Si Zacarie devait, par suite de ses charges, habiter principalement Versailles, ou Paris, rue Coppeau, paroisse St-Médard, il ne se désintéressait cependant pas du Soissonnais et nous le voyons rendre, le 24 décembre 1697, hommage de la seigneurie de Puisseux à l'abbaye de St-Médard, en présence d'Anthoine Berthemet, bailli; Robert Athenas, procureur fiscal et Charles Leblond, greffier de la dite abbaye; il fournit son aveu et dénombrement le 31 janvier suivant (3).

Vassan eut de son premier mariage (4):

1. Zacarie-Henri, mort jeune.
2. Catherine-Louise (5), née à Versailles le 20 avril 1701, mariée, le 20 février 1724, avec Hardouin-Thérèse de Morel, marquis de Putanges, qui devint lieutenant général des armées du Roi.

Du second mariage (6) :

3. François-Zacarie-Charles (7), mort lieutenant d'infanterie dans le régiment du Roi le 6 août 1731.

(1) Pièces originales, 2933. — Nouveau d'Hozier, 325.

(2) Sourches, à la date du 4 janvier 1709.

(3) Carrés d'Hozier, 624.

(4) Pièces originales, 2933.

(5) Chérin, 203, lui donne les prénoms de Marianne-Henriette. La naissance de cet enfant coûta la vie à sa mère.

(6) Pièces originales, 2933.

(7) Chérin, 203, le nomme François-Antoine.

L'Etat de la France de 1722 nous apprend que François-Antoine et Louis-Charles-Antoine de Vassan avaient en survivance la charge de capitaine des petits chiens de la Chambre du Roi.

4. Marie, née le 18 février 1704, épouse de Jean-Claude Forget, seigneur de Fouilleuse, capitaine en chef des vols des oiseaux du Cabinet du Roi.

5. Louis-Charles-Antoine, qui suit.

6. Marie-Nicolle, née à Paris, le 21 septembre 1708.

XII. Louis-Charles-Antoine, alias Michel (1), baptisé à Versailles le 1^{er} août 1706, enseigne, puis sous-lieutenant au régiment des Gardes Françaises fut reçu, le 29 juillet 1732, capitaine des levrettes et levriers du Roi, en survivance de son père. Il épousa, par contrat des 7 et 8 avril 1737, Marie-Louise Hubert, fille de feu Hiérome Hubert, seigneur de Fleury et de Corcy, conseiller du Roi, commissaire ordinaire de la gendarmerie, et de Catherine-Madeleine Le Cointe. Il fut titré marquis de Vassan et mourut en 1775.

Nous lui connaissons cinq enfants (2).

1. Louis-Zacharie, qui suit.

2. Jérôme, baptisé à Puiseux le 21 septembre 1741.

3. Gabriel-Michel, baptisé en l'église de St-Merri de Paris, le 23 avril 1747. Page de la Petite Ecurie le 1^{er} janvier 1760, second enseigne aux Gardes Françaises le 17 mars 1765, premier enseigne le 5 mars

(1) Ou s'agirait-il de deux enfants dont l'un serait mort très jeune. Le nouveau d'Hozier, 325, nous donne l'acte de baptême de Michel en date du 1^{er} août 1706, tiré des registres paroissiaux de Notre-Dame de Versailles.

(2) Chérin, 203.

1769, sous-lieutenant le 13 juin 1773, il devint lieutenant en second le 28 février 1779 et lieutenant en premier le 29 février 1784. Le régiment des Gardes Françaises ayant été réformé, il eut le rang de colonel le 29 février 1790; il émigra en 1791 et servit à l'armée des Princes jusqu'au 31 décembre 1792 (1).

4. Louis-Henri, mort à Puiseux le 18 octobre 1745.

5. Hardouin-Philippe, né le 26 avril 1753 à Paris, page de la Petite Ecurie en 1768, sous-lieutenant au régiment Colonel Général Cav. le 9 novembre 1772, capitaine le 28 février 1778, réformé le 1^{er} mai 1788. Il émigra en 1790 et, en 1791, il servit comme brigadier (avec le rang de lieutenant-colonel), dans la 2^e compagnie noble, dite des mousquetaires, lors de la formation de l'armée des Princes. Il rentra en France en 1796 et obtint, en 1816, sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel (2).

XIII. Louis-Zacharie, baptisé le 13 mars 1738, entra comme page dans la Petite Ecurie du Roi le 1^{er} juillet 1754 et fut nommé, le 1^{er} février 1757 (3), cornette au régiment de Grammont Cav. (devenu Royal Roussillon); il fut réformé le 25 mars 1763.

Replacé comme cornette au régiment Colonel Général Cav. le 9 novembre 1772, il eut, le 20 mars 1774, le rang de mestre de camp de cavalerie.

Il se maria peu de temps après et épousa, le 12

(1) Arch. adm. de la Guerre.

(2) Arch. adm. de la Guerre.

(3) Tous les détails relatifs à la carrière militaire de Vassan sont empruntés aux arch. adm. de la Guerre.

août 1776, Marie-Françoise-Louise Legendre d'Onsen-Bray, fille de Léon-François d'Onsen-Bray, lieutenant général des armées du Roi, et de Marie-Anne Lamayrac (1).

Le 13 avril 1780, le marquis de Vassan devint mestre de camp lieutenant et inspecteur du régiment Colonel Général Cavalerie, moyennant 150.000^l qu'il versa au marquis d'Evry, son prédécesseur.

Il fut promu au grade de brigadier le 1^{er} janvier 1784.

Vassan était un assez mauvais officier ; on dit de lui, dans un rapport de 1785, qu'il a du zèle et de la bonne volonté, mais qu'il est borné et sans caractère ; le régiment est mal administré et mal commandé. Aussi le vit-on avec plaisir permuter, le 7 mai 1786, avec le comte d'Aunay, mestre de camp du régiment provincial d'artillerie de Besançon.

Devenu maréchal de camp le 9 mars 1788, Vassan émigra en janvier 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes et rejoignit, le 9 octobre 1795, le prince de Condé. Il servit sous ses ordres, d'abord comme capitaine au 3^e régiment de la cavalerie noble, puis comme lieutenant-colonel du régiment noble à cheval d'Angoulême.

Il mourut à Breslau le 12 avril 1812. Sa veuve rentra en France en 1815 ; elle n'avait aucune fortune et dut solliciter une pension qui lui fut accordée.

Nous avons trouvé dans les registres paroissiaux

(3) Chérin, 203. D'après Chérin, Vassan aurait épousé, en 1^{re} noces, à une date qu'il n'indique pas, une demoiselle de Bretagne, parente ou alliée de la duchesse d'Aiguillon.

de Puiseux les actes de baptême de plusieurs de leurs enfants.

Marie-Euphrosine-Aglæ, baptisée le 19 août 1780.

Marie-Tranquille, baptisée le 18 août 1781.

Hippolyte-Zacharie, baptisé le 13 octobre 1782.

Benjamin-Casimir-Zacharie, baptisé le 29 juillet 1785.

Enfin eut lieu à Puiseux, le 14 janvier 1786, l'inhumation d' Aimée-Agathe-Gabrielle, née à Paris le 21 octobre 1777.

Hippolyte-Zacharie de Vassan fit partie de l'armée de Condé, puis passa au service du roi de Prusse et y mourut, laissant une veuve et un enfant en bas âge (1).

Son frère, Benjamin-Casimir-Zacharie, émigra avec son père le 20 janvier 1791, entra au service de la Prusse comme cadet volontaire au régiment d'infanterie de Hohenlohe le 1^{er} juillet 1799, fut nommé sous-lieutenant au même régiment le 13 mai 1802, lieutenant le 4 octobre 1803, mais dut donner sa démission le 17 décembre 1810, les traités conclus entre la France et la Prusse obligeant les Français à quitter le service étranger.

Vassan fut alors forcé d'accepter, pour vivre, une fonction administrative des plus modestes à Bordeaux.

Au retour du Roi, il entra dans les Gardes du Corps (compagnie écossaise) comme lieutenant, le 16 juin 1814, puis passa, le 14 février 1815, en qualité de lieutenant en premier (rang de capitaine) dans les Corps royaux à pied de France. Il devint lieutenant

(1) Arch. adm. de la Guerre.

au 6^e régiment de la Garde royale le 23 octobre 1815, capitaine le 23 octobre 1816, chef de bataillon dans la ligne le 14 février 1819 et fut admis à la réforme le 20 mars 1828 (1).

Il avait épousé, le 9 août 1822, Charlotte-Joséphine de Sailly.

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas.

Ainsi qu'on l'a vu, la situation des Vassan avait pris, surtout au cours du XVIII^e siècle, une notable extension ; le titre de marquis était entré dans la famille, ils occupaient des charges qui les rapprochaient de la Cour. Aussi leur ambition avait-elle grandi, et Louis-Zacharie croyait pouvoir adresser la pétition suivante au comte de Vergennes qui la transmit, le 1^{er} mai 1777, au généalogiste Chérin (2).

« Le marquis de Vassan, mestre de camp, capitaine des levrettes de la Chambre et des levriers à lièvre de Champagne, vient d'épouser la fille aînée du comte d'Ozembray.

« Sa famille, originaire de Champagne, a toujours jouy de tous les privilèges de la haute noblesse. Sa généalogie, constatée par l'armorial de Champagne de 1403 (3), approuvée par la production faite la même année devant M^r de Caumartin et certifiée par M. d'Hozier, généalogiste de Sa Majesté en 1737, et ses hautes alliances, à toujours perpétuées sans interruption, ne lui laissent plus de preuves à faire.

« A l'égard de la famille d'Ozembray, elle a toujours jouy constamment des honneurs de la haute noblesse.

(1) Arch. adm. de la Guerre.

(2) Chérin, 203.

(3) On a voulu évidemment écrire 1669.

« Dans cette position, il espère que Sa Majesté voudra bien lui accorder son agrément pour l'honneur de la présentation à la Cour de la marquise de Vassan, son épouse. »

Chérin trouve au contraire qu'il y a beaucoup de preuves à faire, ainsi qu'il résulte de la lettre qu'il adressait le 17 mai suivant à M^r de Vergennes (1).

« Monseigneur,

« On ne peut prononcer sur le berceau de la famille de Vassan. Elle se prétend originaire du Soissonnais, et un habile généalogiste la fait venir de Champagne et ce sentiment est favorisé par des titres. Quand même on admettrait ceux qu'elle produit pour prouver sa noblesse d'origine, il n'en serait pas moins vrai qu'elle aurait dérogé. Elle a occupé d'abord des emplois de finances, des charges de robe, a donné plusieurs militaires et des officiers des Maisons de nos Roys, a fait quelques bonnes alliances et beaucoup de noms peu connus ou médiocres. »

D'ailleurs, on avait toujours eu des doutes sur l'ancienneté de la noblesse des Vassan, ainsi qu'il résulte d'une anecdote assez curieuse relatée par un sieur Camuzat, chanoine de la cathédrale de Troyes, « homme fort éclairé sur les familles populaires de Champagne, lesquelles ont ensuite usurpé le titre de nobles (2). »

Le marquis de Cœuvres, dit Camuzat, avait fort peu de sympathie pour son lieutenant en la ville et citadelle de Laon, Zacharie de Vassan, et, ayant appris

(1) Chérin, 203.

(2) Nouveau d'Hozier, 325.

que celui-ci avait placé son fils Nicolas comme page chez le duc de Vendôme (1), lui dit : « Mon neveu, n'y a-t-il pas assez de gentilshommes en France pour vous donner des pages, sans en prendre de ceux qui ne le sont ? »

Les Vassan avaient cependant pris, de tout temps, de grands soins pour fortifier et appuyer leurs prétentions nobiliaires.

En 1403 (2), Antoine de Néelle et Jean Cocherel, « commissaires du Roi nostre sire sur les faits des finances, francs fiefs et nouveaulx acquies fais par gens d'église et personnes non nobles puis quarante ans en ça en tout le païs et province de Reims, » firent appeler devant eux, à Vic-sur-Aisne, Raoul de Vassan, à cause de deux fiefs qu'il possédait à Fontenoy et Osly. Raoul leur répondit qu'il ne devait aucune finance, parce qu'il était noble et extrait de noble lignée, tant de père que de mère, et il fit venir à Vic, pour corroborer son dire, huit témoins, tous très âgés, et dont l'un était Adam de Cuise, chevalier.

Tous ces témoins, après avoir prêté un serment solennel sur les saints Evangiles, déclarèrent que Raoul et feu Jean, son père, avaient toujours été tenus pour nobles et vécu noblement, et qu'ils avaient suivi le Roi dans ses guerres d'Allemagne et de Flandre. D'ailleurs Jean avait déjà eu à comparaître, pour fait de finances, devant Jehan de Vendresse, bailli de Senlis, et Sicart le Barbier, commissaires du Roi, qui avaient reconnu sa noblesse.

(1) Fils de Gabrielle d'Estrées.

(2) Carrés d'Hozier, 623.

Convaincus par ces témoignages, de Néelle et Cocherel rendirent, le 14 décembre 1403, un jugement déchargeant Raoul de tout droit de finance pour ses fiefs de Fontenoy et Osly.

Cette enquête et ces lettres de vidimus se trouvent reproduites et, par suite, confirmées dans un document daté du 20 février 1455 et émanant de Robert Journet, chanoine de Laon, garde du scel de la baillie de Vermandois à Laon (1).

En 1535, les Vassan se virent de nouveau contester leur noblesse ; on voulait, à Troyes, faire payer la taille à Jean de Vassan, seigneur de Blignicourt ; celui-ci protesta et demanda à prouver sa noblesse par témoins, tous ses papiers ayant été brûlés ou perdus, disait-il, pendant les guerres.

L'enquête sollicitée fut ouverte le 28 avril 1535, et faite par André Giles, licencié es lois, élu pour le Roi sur le fait des aides ordonnées pour la guerre en la ville de Soissons, en présence de Jean Croze, substitut du procureur du Roi (2).

Il ne sera peut-être pas superflu de reproduire ici quelques-unes des dépositions de ces témoins.

Le premier et le plus important, Michel de Launay, âgé de 62 ans, sait que Pierre de Vassan, vicomte de Soissons, était fils de Raoul, demeurant à Fontenoy « lequel avoit toujours été réputé par tous les habitants du pais pour vraiment noble, comme il l'avoit ouï dire plusieurs fois à Isaac de Launay, son père, que led. Pierre de Vassan étoit descendu de

(1) Carrés d'Hozier, 623.

(2) Carrés d'Hozier, 623.

noble lignée tant de père que de mère et avoit toujours été regardé comme tel par les nobles du pais, qu'au dit Raoul de Vassan appartenoit le fief d'Olye et un autre fief situé à Fontenoy comme il le feroit voir par de vieux titres et papiers, s'il en étoit besoin, et tant led. Pierre que led. Raoul avoient été riches et opulens, et avoient possédé beaucoup de terres à Nouaudon (1), Fontenoy, Tardret (2) et autres lieux, qu'ilsavoit de mesme, pour l'avoir ouï dire par feu son père, que led. Pierre de Vassan avoit épousé une damoiselle nommée Marie de Grandvarlet, demeurant au dit lieu de Tartilz (3), duquel mariage étoit issu un fils nommé Raimond de Vassan qui étoit allé demeurer à Brienne en Champagne, où il s'étoit marié ; qu'il avoit encore ouï dire par ledit Jean de Launay, son père, sur ses vieux jours, il avoit 82 ans quand il mourut, et par plusieurs habitans de Soissons, que toutes les fois que quelqu'un se renommait être de la famille de Vassan et étoit appelé en justice il y étoit traité comme avoient coutume d'être les personnes nobles, que Jean de Launay, son père, avoit été à l'armée avec led. Raoul de Vassan et qu'ils avoient suivi ensemble le feu Roy, toutes les fois que les nobles du bailliage de Vermandois avoient été commandés, tant à Montereau-sur-Yonne (4), à Meaux (5), Brai, Pontoise (6),

(1) Nouvron

(2) Tartiers ?

(3) Ou Tardiet. Tartiers ?

(4) Prise par Charles VII en 1438.

(5) Emportée d'assaut par le connétable de Richemont en 1439.

(6) Reprise par Charles VII en 1441.

qu'au recouvrement de la Normandie, à Caen, Falaise (1), en Guienne et à Montlhéri ?, que led. Raoul étoit hardi, de grand courage et menoit toujours un grand train et équipage, quand il alloit à l'arrière-ban. »

Nous voyons ensuite Collinet Coquillette, laboureur à Fontenoy, témoigner de la noblesse des Vassan. Jean Bocquet, marchand à Soissons, âgé de 82 ans, fait de même ; son père a connu Pierre de Vassan, ainsi que sa femme, et lui a dit que ledit Pierre avait toujours eu une grande suite lorsqu'il partait en campagne, deux ou trois chevaux et autant de domestiques. C'est ainsi que Pierre et son fils Raimond avaient marché avec l'arrière-ban, en compagnie du bailli de Vermandois, en 1428 ou environ, et s'étaient trouvés à Vervins, Péronne et autres lieux sous les ordres du maréchal de Gié.

Nicaise Petit, charron à Fontenoy, et Nicolas du Bois, barbier au bourg d'Aisne, font des dépositions analogues.

Nous voyons ensuite Nicolas de Vassan présenter, le 4 juillet 1637, une requête (2) aux élus de Soissons en vue d'obtenir un certificat constatant qu'il était réellement noble, ce qui lui fut accordé.

Enfin, le 11 novembre 1667 (3), Nicolas Dorieu, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté dans la généralité de Sois-

(1) Ces deux villes furent reprises aux Anglais en 1450.

(2) Carrés d'Hozier, 624.

(3) Carrés d'Hozier, 624.

sons, statuant sur la contestation qui s'était élevée entre Laurent Etienne et Pierre Pouchon, préposés par le Roi à la recherche des usurpateurs des titres de noblesse d'une part, et d'autre part Nicolas de Vassan, maintint ce dernier dans la possession de la qualité de noble.

Pareille décision fut prise en 1669 par Caumartin, intendant de Champagne.

Toutes les dépositions contenues aux enquêtes de 1403 et de 1535 ont un caractère de bonne foi et même de naïveté qui prédisposent en leur faveur; elles ne devaient cependant pas trouver grâce devant Chérin qui, dans une note adressée à Vergennes, le 17 mai 1777, démolissait impitoyablement tout l'échafaudage dressé par les Vassan (1).

« Les efforts faits en différents temps, dit-il, pour placer cette famille dans l'ordre de la noblesse, n'ont servi qu'à répandre sur son état des nuages qu'on n'a pu dissiper jusqu'à présent. »

On a voulu la faire descendre des anciens seigneurs de la terre de Vassan en Soissonnais; on a produit une ordonnance de 1403, une enquête de 1535, mais tous les faits cités dans ces documents sont faux.

Ainsi cette famille reconnaît, continue Chérin, pour l'un de ses auteurs Pierre de Vassan, qu'elle qualifie chevalier, vicomte de Soissons, qu'elle dit avoir épousé Marie de Grand-Varlet et avoir vécu en 1420 et années suivantes.

Or retorque notre généalogiste • « On a quatre

(1) Chérin, 203.

titres originaux des années 1425, 1451, 1453 et 1454, dans lesquels paraît un Pierre de Vassan, qualifié, dans le premier, collecteur des mortes-payes et fors mariages ; nommé sans aucune qualification, mais dit demeurant à Soissons dans le deuxième ; qualifié bourgeois de Soissons dans le troisième ; est nommé encore sans qualification dans le quatrième, et dit, dans ces derniers, époux d'une femme nommée Marie. On conserve aussi dans la Chambre des Comptes de Paris un acte de 1423, dans lequel un Pierre de Vassan est qualifié receveur des aides à Soissons. Cette identité de nom, de surnom, de domicile et d'alliance, secondée de la chronologie, ne permet pas de croire qu'il y ait ici deux individus. Ainsi la famille de Vassan ne peut méconnaître pour l'un de ses auteurs le collecteur des mortes-payes, receveur des aides, et bourgeois de Soissons. »

Chérin cite aussi des titres de 1454 et 1479 qui font connaître Raimond de Vassan, fils de Pierre, mais ne lui donnent aucune qualification. Enfin il termine en disant que les faits invoqués par les Vassan sont vagues et ne peuvent servir à étayer leurs prétentions.

Par suite d'un assez curieux hasard, nous avons dans notre collection deux pièces qui viennent corroborer les dires de Chérin.

Tout d'abord un acte sur parchemin, daté du 5 janvier 1425, par lequel Jean Macquart, maçon à Soissons, vend à Pierre de Vassan, collecteur de mortes mains, fors mariages du bailliage de Vermandois, une pièce de terre sise à Pommiers, lieudit Rochemont.

Puis un autre du 20 juin 1463, passé devant Jean

Pruche, cleric commis juré à Soissons, par lequel Jean de Vassan (1), marchand demeurant à Valenciennes, donne à son beau-frère, Guillaume Le Coq, cleric de l'élection de Soissons, tous les biens qui lui sont échus par suite du décès de sa mère Marie Arragone, femme en premières noces d'Oudart de Chaumont, et, en deuxièmes, de Pierre de Vassan. Ces biens étaient situés à Courtieux, Berny-Rivière et autres pays du Soissonnais.

Notons en outre qu'il y eut à Fontenoy, pendant un laps de temps assez long, une famille de modestes cultivateurs vigneron, du nom de Vassan, propriétaires du fief portant ce même nom, changé plus tard en celui des Mardansons.

Nous ne pouvons que renvoyer à la notice que nous avons consacré à ce fief (2), en y ajoutant cependant la remarque suivante :

A la page 159 du présent travail, nous avons relaté un acte par lequel Girard Arragon, demeurant à Berny, et Oudard de Vassan se constituent caution de Pierre de Vassan, receveur des aides de Soissons. Or Oudard était un de ces modestes cultivateurs de Fontenoy auxquels nous venons de faire allusion, et certainement parent de Pierre. C'est, il nous semble, un argument de plus en faveur de la thèse de Chérin.

Quoiqu'il en soit, laissons de côté cette question

(1) Il faut remarquer que la généalogie, reproduite au début de ce volume, nous donne un Jean, écuyer enterré à Valenciennes.

(2) Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons, t. XVIII, 3^e série, p. 77-89. Dans cette notice, nous avons adopté l'orthographe Vassens, mais à tort.

assez complexe et assez obscure et revenons à notre marquis de Vassan.

Désireux de vaincre les résistances qu'il rencontrait, il s'était adressé à une des filles de Louis XV, Madame Sophie, qui intervint en sa faveur.

Chérin lui répondit le 9 mars 1780 (1) que les Vassan ne seraient jamais en état de faire les preuves nécessaires à l'obtention des honneurs de la Cour.

Le 30, après lui avoir donné les renseignements relatés plus haut, il ajoutait :

« Madame peut juger, par ces faits, de l'impossibilité du succès du projet de M. de Vassan.

« Je serais bien affligé si Madame pouvait inférer des torts que M^{rs} de Vassan disent avoir avec moi que je n'ai de l'humeur contre eux et qu'elle a influé sur le jugement que j'ai porté de leur noblesse. Je n'ai lieu que de me louer d'eux dans tous les tems et je fus touché de la bonne foy, rare et peut-être sans exemple, avec laquelle il me communiqua les titres que je viens de citer. »

Nous ne savons comment cette affaire se termina, mais, si le marquis de Vassan obtint les honneurs de la Cour si ardemment convoités, il n'en jouit pas longtemps ; on était à la veille de la Révolution !

R. FIRINO.

(1) Chérin, 203.



Le Prieuré et le Pèlerinage de Saint-Guislain

Au fond d'une gorge de la petite vallée qui descend à Pinon, non loin du village d'Allemant, dans un site un peu sauvage, est la ferme de Saint-Guislain ; c'était autrefois un prieuré dépendant de l'abbaye de ce nom située dans le Hainaut. A différentes reprises il en est question dans nos annales et je voudrais rassembler ce que j'ai rencontré sur ce sujet.

Et d'abord qu'est-ce que saint Guislain, ou Ghislain, comme on écrit en Belgique ? C'est, dit Belèze, le fondateur de l'abbaye de ce nom dans le Hainaut au VII^e siècle.

Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, ajoute qu'on en a fait un évêque et que l'on veut qu'il soit venu de Grèce. « On peint fréquemment près de lui, dit-il encore, une ourse avec son ourson ; d'après la légende cela signifierait qu'il fut découvert dans sa solitude par un veneur du roi de France (Dagobert, dit-on) qui poursuivait un ours ; ou que la bête ayant dérobé le manteau du saint homme pour abriter son petit, saint Guislain recouvra son vêtement sans que l'animal défendît le butin. »

Après la légende, l'histoire. On sait que les grandes abbayes du Nord avaient dans nos pays des domaines d'où elles tiraient le vin qui leur était nécessaire pour les messes, la subsistance des religieux et la réception des hôtes. L'abbaye de Saint-Aubert ou Audebert, de Cambrai, avait à Soupir une maison

que l'abbé Pécheur pense n'être autre que celle connue encore à présent sous le nom de Vendangeoir de Fénelon, où le grand prélat fit quelquefois séjour à l'époque des vendanges, ainsi que le témoignent deux de ses lettres publiées dans notre Bulletin. Celle de Vaucelles, encore dans le Cambrésis, avait le Petit-Vaucelles, près de Vailly ; celle de Marchiennes avait le prieuré de Vregny ; de même celle de Saint-Pierre, de Rouen, avait des domaines à Condé et à Sancy : c'est ainsi que l'abbaye de Saint-Guislain possédait, près d'Allemant, le Petit-Saint-Guislain, dont l'origine remonte aux premières années du ix^e siècle.

« En 808, dit dom Lelong, fut fondé le prieuré d'Alemant dans le Soissonnois, par l'abbé Elefans, neveu de Charlemagne et abbé de Saint-Guislain. Ce petit monastère, détruit par les Normands, puis occupé par quelques prêtres séculiers, avoit été rendu aux religieux de Saint-Guislain vers le milieu du x^e siècle et on l'appeloit le Petit-Saint-Guislain (1) ».

En 1224 un arrangement intervint entre l'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye et le prieuré de Saint-Guislain, au sujet d'un bois essarté à Allemant ; cet arrangement fut ménagé, au nom de son abbé et de son couvent, par Gauthier, moine de Saint-Guislain, qui commit à cet effet Hugues, abbé de Saint-Léger de Soissons, Pierre, moine d'Allemant, et Anselme, prêtre de Vaudesson (2).

Rendant compte d'une excursion qu'il avait faite à Saint-Guislain à la suite de découvertes qui lui

(1) Hist. du diocèse de Laon, p. 106.

(2) Ann. du diocèse de Soissons, t. II, p. 380.

avaient été signalées, M. de la Prairie écrivait en 1865 : « Nos fouilles n'ont pas produit de résultats importants. Nous avons trouvé des tuiles à rebords, des fragments de poteries grossières et, ce qui a un peu plus de valeur, les restes d'un *plancher*, ou plutôt d'une aire, composée de morceaux de briques noyés dans du mortier.

« Notre excursion s'est donc bornée à nous permettre de constater qu'il avait existé là, à l'époque gallo-romaine, l'habitation de gens appartenant sans doute à la classe pauvre de la société.

« Existait-il dans le voisinage un établissement plus important ? Je ne sais.

« Mais si on voulait admettre comme règle générale que là où il y a des habitations il a dû y en avoir dans tous les temps ; que la ferme actuelle de Saint-Guislain ayant remplacé le prieuré du même nom, le prieuré, à son tour, avait dû remplacer un établissement plus ancien ; et pourquoi ne serait-ce pas une villa romaine ? (1) ».

Je ne sache pas que cette question ait été résolue depuis lors.

« Au xvi^e siècle, dit encore dom Lelong, Charles de Croy, évêque de Tournay et abbé de Saint-Guislain, aliéna les biens de ce prieuré. »

Cette aliénation fut vraisemblablement faite en faveur de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. Nous voyons, en effet, Charles de Bourbon, son abbé, louer des terres en la paroisse de Saint-Guislain en 1546 (2).

(1) Bull. de la Soc. archéol. de Soissons, t. XIX, p. 372.

(2) Bull. de la Soc. acad. de Saint-Quentin, 4^e Si^e t. XIII, p. 358

Le *Nobiliaire de Picardie* et l'*Armorial général de l'élection de Soissons*, signalent, à la fin du xvii^e siècle, Maurice Nicolas de Brodart, écuyer, seigneur de Saint-Guislain, où il demeurait, et qui portait pour armoiries : d'azur à trois fasces d'argent, au sautoir de gueules brochant sur le tout ; le *Nobiliaire* ajoute : a fait preuve depuis l'an 1500 et l'*Armorial* : noblesse prouvée de cinq races.

Un « Etat du revenu dont jouissent les prieur, religieux et couvent de l'abbaye royale de Saint-Nicolas-aux-Bois », du 30 mai 1761, donne la description de la ferme de Saint-Guislain, « à trois lieues de Soissons », comprenant : ferme, bâtiments, 287 pieds de longueur sur 150 de largeur et 82 de hauteur, bâtie en pierre de taille, sur 3 septiers 48 verges.

On y voit que l'abbaye avait droit de haute, moyenne et basse justice sur la ferme et ses dépendances dont la contenance était : en terres, 230 septiers 69 verges ; en marais, aulnaies, gros prés, 21 faux 45 verges ; en bois, 32 arpents ; en vignes, 2 arpents. Il était dû au marquis de Coucy une rente annuelle de 15 livres ; cela confirme ce que dit Matton : qu'elle appartenait à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois et relevait de Coucy-le-Château. En somme le revenu était alors de 350 livres, ou de 839 livres 5 sols, suivant l'estimation des experts sans charges.

Au temps où Houllier publiait son *Etat du Diocèse* (1783) le prieuré de Saint-Guislain existait encore ; cet auteur nous apprend en effet que « quoique dit

d'Allemant dans les Etats du diocèse, il était de la paroisse de Vaudesson et taxé 6 livres. »

Melleville est donc dans l'erreur lorsqu'il cite le prieuré de Saint-Guislain à l'article Allemant et la ferme à l'article Vaudesson : ferme et prieuré ne font qu'un. L'erreur provient de ce que Saint-Guislain est sur la limite des deux communes, mais beaucoup plus rapproché d'Allemant que de Vaudesson, dont il dépend en réalité.

La grêle du 13 juillet 1788, qui détruisit une grande partie des récoltes et répandit une véritable consternation dans le Soissonnais, fit aussi éprouver de grandes pertes à l'abbaye de Saint-Nicolas dans ses possessions d'Artois et de Flandre : pour l'aider à les réparer une autorisation lui fut accordée d'exploiter le bois de Saint-Guislain (1).

Le 3 mai 1789 la ferme de Saint-Guislain, consistant en bâtiments, terres, prés et vignes, était louée pour neuf années à la redevance annuelle de 1.400 livres (2).

D'après la déclaration faite par les ci-devant religieux de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois au district de Chauny le 27 septembre 1791, son revenu était évalué à 1.200 livres.

« L'enceinte actuelle de la ferme, disait encore M. de la Prairie, doit être celle de l'ancien prieuré. Il en reste une grande porte ogivale du XII^e ou XIII^e siècle ; une moulure d'un beau profil et descendant

(1) Arch. dép. B. 3521 et Bull. Soissons, t. VI, p. 95.

(2) Bull. de la Société acad. de Saint-Quentin, 4^e s^{ie}, t. XIII, p. 445.

jusqu'au sol orne cette porte : le mur dans lequel elle est percée semble porter des traces de combat. »

Comme souvenirs il y a encore lieu de citer, sur le territoire d'Allemant, les lieux dits le Marais de Saint-Guislain, le Savart de Saint-Guislain et le Bois de Saint-Guislain.

Un autre souvenir nous reste de cet antique pèlerinage : c'est le pèlerinage qui s'y faisait autrefois pour la guérison des coliques des jeunes enfants et non pour la guérison de la fièvre, comme le dit par erreur l'abbé Pécheur (1). Et comme il n'est guère de pèlerinage sans fontaine, celui-ci a aussi la sienne, qui est maintenant une petite mare située dans un pré, derrière le jardin de la ferme et où viennent irrévérencieusement s'abreuver les vaches mises à lapâture.

Les pèlerins y puisent de l'eau qu'ils font boire au petit malade ; d'autres posent sur l'eau un linge ou une petite croix de bois pour connaître la volonté du saint : si le linge surnage, si la croix se tient debout, la guérison est assurée ; comme ailleurs on aide un peu le saint à se montrer propice : on pose le linge avec beaucoup de précaution et on a soin d'introduire une petite pierre dans le pied de la croix en manière de lest.

On voit, à Saint-Guislain, une mauvaise statue de ce saint : elle est en bois et a sa légende. On raconte que lors de la Révolution, peut-être avant, les habitants de Vaudesson la remplacèrent par une autre en pierre et voulurent l'emporter au village pour la brûler ; mais elle se fit alors si lourde que tous les

(1) Ann. du diocèse de Soissons, t. v, p. 537.

efforts pour monter la côte furent vains : c'est ainsi que les saints manifestaient autrefois leur volonté de demeurer où ils étaient ; on alluma alors un brasier et le feu n'eut aucune prise sur elle ; finalement le vieux saint fut remplacé à côté du nouveau ; voilà pourquoi on voit, à Saint-Guislain, deux statues de ce saint, l'une en bois l'autre en pierre. Près d'elles est un tronc dans lequel les pèlerins déposaient autrefois leurs offrandes, mais toujours vide à présent : preuve que le pèlerinage est bien tombé en désuétude.

E. BOUCHEL.



Pèlerinages de sainte Geneviève

à Blanzky et à Tartiers

On sait quelle grande place tenaient les pratiques religieuses dans la vie de nos pères ; parmi ces pratiques il y a lieu de citer les pèlerinages que le peuple accomplissait à certaines sources.

Je n'ai pas à rechercher l'origine de ce culte des eaux, constaté partout dès la plus haute antiquité. En Gaule il faisait, dit Bulliot, le fond de la religion populaire à l'arrivée des Romains (1).

Même après que nos contrées furent converties au christianisme, il persista si vivace, malgré les défenses des lois civiles et ecclésiastiques que l'Eglise prit le sage parti de consacrer à quelque saint la fontaine objet du culte populaire.

La foi, qui fut si vive pendant tout le moyen âge ne laissa pas s'affaiblir cette dévotion.

Ainsi que le remarque M. Alfred Rambaud, « l'ancien paysan payen avait des dieux tout exprès pour garder sa chaumière, protéger ses bêtes, faire germer ses grains, mûrir ses moissons ; les nouveaux saints ne pouvaient être plus durs au pauvre monde (2). » Aussi trouvait-on dans un grand nombre de sources sacrées un remède pour chaque genre de maladies : maladies de l'esprit, difformités et maladies du corps ; les bestiaux aussi avaient leur saint protecteur.

(1) *Le Culte des eaux sur les plateaux éduens.*

(2) *Hist. de la civilisation française, t. 1, p. 312.*

« La dévotion dominante du xvi^e siècle, dit Carlier, a été celle des pèlerinages. » Mais c'est tout au plus si cet auteur en cite une douzaine pour l'arrondissement de Soissons.

Dans une notice ayant pour titre *Monuments historiques du Culte*, insérée dans notre *Bulletin*, t. VIII, p. 76, l'abbé Daras s'occupait aussi de cette question des pèlerinages populaires dont l'origine, disait-il, n'est pas sans intérêt pour l'histoire générale et particulière : il en comptait neuf pour notre arrondissement.

En 1858, l'abbé Palant la soulevait, lui aussi, au congrès archéologique de Laon, et citait, dans l'arrondissement de Soissons, seulement six lieux de pèlerinages.

Comme lui j'ai pensé « qu'il y aurait beaucoup à dire sur les origines des pèlerinages, sur les pratiques qui y étaient observées, et qui sont l'histoire et la poésie de nos contrées, la vie intime de nos pères, une des faces du passé et des coutumes locales. »

Je me suis donc livré à une enquête à ce sujet et il en résulte que l'arrondissement de Soissons ne comptait pas moins de trente-huit fontaines visitées par les malades, les unes plus fréquemment que d'autres dont le souvenir est à peu près perdu aujourd'hui.

C'est de ce travail que j'extraits les deux chapitres suivants sur les pèlerinages de sainte Geneviève à Blanzky et à Tartiers, comme j'en ai extrait pour le tome IX de notre *Bulletin* (3^e série, p. 76) les chapitres relatifs aux pèlerinages de sainte Berthe à Filain et de saint Crapard à Lhuys.

Patronne de Paris, sainte Geneviève l'est aussi de Blanzky et de Tartiers : dans ces deux localités le peuple avait coutume de l'invoquer pour la guérison de la fièvre.

L'origine de ce pouvoir attribué à sainte Geneviève remonte, semble-t-il, aux années 1129 et 1130, époque où Paris et la France étaient désolés par une sorte de fièvre endémique connue sous le nom de Mal des Ardents.

Nul remède ne pouvait arrêter ce fléau. A Paris le peuple apportait les malades à Notre-Dame et l'immense nef de la vieille basilique en était remplie. Les reliques de sainte Geneviève y sont apportées en grande pompe et à peine la châsse a-t-elle franchi le seuil de la cathédrale que les malades sont guéris.

La mémoire de cet événement fut conservée par une fête connue sous le nom de sainte Geneviève des Ardents, par une petite église qui portait le même nom et par cette strophe d'une ancienne prose :

*Fame cives pereant,
Tabe carnes ardeant,
Clades sistis noxias.*

« Que la famine exerce ses ravages, qu'un feu brûlant dévore ses malheureuses victimes, vous faites cesser tous ces fléaux. »

Des artistes, dit le P. Cahier, se sont plu à traiter ce sujet et à représenter sainte Geneviève un cierge à la main : le cierge étant sans doute l'emblème des ardeurs de la fièvre (1).

(1) *Caractéristiques des Saints*, t. II, p. 197.

Nos contrées eurent aussi à souffrir du terrible fléau. A Soissons, dit un chroniqueur, il mourut trois cents malheureux en un seul jour et on ne voyait que cadavres dans les églises et les cimetières. La ville était frappée de stupeur et les cœurs les plus durs saisis de la crainte d'être brûlés par un feu qui dévorait inopinément les plus proches voisins. L'église de l'abbaye Notre-Dame était le refuge des malades de la ville et des environs.

I. — Pèlerinage de sainte Geneviève à Blanzly

Ce village est situé sur la partie déclive de la chaîne de collines séparant les bassins de l'Aisne et de la Vesle. D'après Ed. Fleury il doit son nom (*Blanditia*, blandice, charme, caresse) à sa situation au haut d'une admirable vallée sillonnée par la Vesle et bordée au loin par de belles collines.

Ces charmes qui récréent la vue, la fertilité de son sol attestée par le dicton populaire:

Lesges et Cuiry,
Perles et Blanzly,
Sont la fleur du pays,

y attirèrent quelque grand propriétaire gallo-romain qui fit construire dans sa villa cette magnifique mosaïque découverte en 1858 et représentant Orphée charmant les animaux par les accords de sa lyre.

Ses eaux abondantes, surtout la source fort importante du Mont-Gelin, qui s'échappe du sol en cascade, presque au haut de la côte, durent recevoir

les hommages des premiers habitants de la contrée. Mais c'est une modeste fontaine, comme il convenait à une humble bergère, qui fut dédiée à sainte Geneviève.

Située tout au fond du vallon, elle est à peine visible au milieu des branches et des hautes herbes. Si le sentier qui y conduit n'est plus que faiblement tracé, il était autrefois beaucoup plus apparent. Avant la Révolution on y allait solennellement en pèlerinage le 3 janvier et le peuple la visitait fréquemment pour la guérison des malades souffrant de la fièvre. A qui alors s'étonnait que les arbres voisins eussent leur tronc entouré d'un lien d'osier ou de toute autre branche flexible, on répondait que c'était la coutume des pèlerins qui, par cette ligature, espéraient couper, suivant l'expression consacrée, la fièvre dont souffraient les personnes malades.

Le temps passe, tout meurt, le marbre même s'use, a dit un poète; aussi cette fontaine et la propriété attribuée à ses eaux ne sont plus guère connues, même des habitants de la commune.

Quant à la raison pour laquelle sainte Geneviève est la patronne de Blanzay, c'est qu'elle passa par ce village en allant assister à Reims au baptême de Clovis, à la conversion duquel elle avait beaucoup contribué. Il est d'ailleurs constant, d'après le testament de saint Remy, dit l'abbé Pécheur, qu'elle avait coutume de faire des voyages pour visiter l'église de Reims. De l'un de ces voyages la tradition a conservé le souvenir. Ne voit-on pas encore l'empreinte de son pied, le *Pas de sainte Geneviève*, dans une pierre

située sur la limite des territoires de Vauxcéré et de Blanzly ?

A 300 mètres de là, vers Blanzly, également au bord du chemin, est une autre pierre portant l'empreinte d'un pied d'homme : c'est en effet le *Pas de saint Leup*, dont la mémoire est aussi en vénération dans cette partie de l'arrondissement, ce qui se comprend à cause du voisinage de la collégiale qu'il fonda à Bazoches, et que Flodoard regardait comme le premier séminaire de l'Eglise de Soissons.

II. — Pèlerinage de sainte Geneviève à Tartiers

Sainte Geneviève, qui laissa ainsi une marque durable de son passage à Blanzly, vint aussi à Tartiers. La tradition rapporte qu'en allant visiter sainte Clotilde à Soissons elle se reposa près de la fontaine qui lui fut dédiée, dont l'eau eut par la suite la propriété de guérir de la fièvre, et au-dessus de laquelle on éleva, en 1855, une chapelle à la fois simple et gracieuse.

En 1702, cette fontaine fut réparée par Valentin Blondelet et Charles Coudray qui, le 6 mai, donnent quittance de la somme de 23 livres pour avoir refait la fontaine Sainte-Geneviève, relevé les murs voisins et fait un censureau pour conduire l'eau à travers du chemin, le tout à neuf. On employa à ce travail des pierres provenant de l'ancienne église de Tartiers, laquelle était dédiée à saint Martin.

L'église actuelle fut bâtie en partie des débris de celle de Milly, village disparu, autrefois situé dans la vallée. Elle fut commencée le 20 mars 1663 et

consacrée le 6 janvier de l'année suivante, sous le vocable de sainte Geneviève, comme celle de Milly, qu'elle remplaçait.

Il existe aux archives de la commune un acte d'arpentage en date des 8, 9, 10 et 11 octobre 1653 dressé par Louis Durand, arpenteur juré à Fontenoy, constatant que l'emplacement occupé par l'église de « Madame Sainte-Geneviève » a été cédé par damoiselle de Boismont, en échange d'une autre pièce appartenant à ladite église située au Moulin à vent et contenant un essein et trois verges.

Une confrérie de Sainte-Geneviève existait à Tartiers en 1700. D'après un acte du 20 avril de cette année, fait double entre Pierre Birot, curé, et Gervais Châtelain, marguillier, « la confrérie a charge et obligation de faire dire tous les mois pour les confrères, tant vivants que trépassés, une messe basse de Sainte-Geneviève et une messe haute de *Requiem* après l'octave du Saint-Sacrement ; pour lesquelles messes le marguillier de ladite confrérie paye chaque année au sieur curé six livres et au clerc quarante sols », le tout provenant tant d'une rente que de « l'argent qui se trouve chaque année dans le tronc de ladite sainte. »

E. BOUCHEL.



Note sur le Portail latéral de l'Église de Saint-Mard

Située sur un monticule, l'église de Saint-Mard produit un très bel effet dans le paysage ; toutefois, remaniée dans le cours des siècles, l'extérieur ne fait pas prévoir les beautés de l'intérieur, où de grands travaux de restauration exécutés avec un goût vraiment artistique par M^{lle} Rostan, à la fin du dernier siècle, lui ont rendu son aspect primitif.

Mon intention n'est pas de vous y introduire, et pourtant elle mériterait une visite, cette église dont Prioux a dit qu'elle pourrait servir de type pour une église de village et Ed. Fleury : « on peut tenir ce petit édifice pour un des plus complets et meilleurs patrons d'église de village comme proportions, dispositions et qualités artistiques (1). »

Nous n'en franchirons donc pas le seuil ; nous nous arrêterons devant le tympan du portail latéral divisé en quatre arcatures trilobées surmontées de pignons aux arêtes garnies de crochets et dans chacune desquelles est une petite scène dont les personnages et leurs attributs sont malheureusement très mutilés.

Prioux, qui en parle brièvement dans son *Répert. archéol.* (Bulletin, t. xvi, p. 58), dit ceci : « On y distingue un évêque et trois enfants dans une cuve baptismale ; une conjuration de l'esprit malin, une consécration d'autel, et une apparition de Jésus à Madeleine. »

(1) *Anti. et Monum. du dép. de l'Aisne*, t. iv, p. 132.

Il y a là trois erreurs que je voudrais rectifier.

L'évêque du premier compartiment est saint Nicolas ; les trois petits enfants ne sont pas dans une cuve baptismale mais bien dans un saloir où, sept ans auparavant, « comme pourceaux », les avait mis le boucher et d'où les tira vivants la parole de l'évêque.

Saint Nicolas, on le sait, est l'un des saints les plus populaires du calendrier, surtout dans les pays du Nord. Dans beaucoup d'églises il était représenté soit en peinture, soit en sculpture, bénissant les trois enfants ; à Presles il avait sa chapelle où étaient dites deux messes à chacune de ses fêtes pour Raoul de Presles et sa femme Jeanne de Chastel.

« Voici, dit le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, la signification du saloir et des trois petits enfants, d'après le trouvère normand Wace :

Trois clers aloient à l'école,
N'en ferai pas longue parole.
Lor oste par nuit les ochist,
Les cors mucha, l'avoir en prist.
Saint Nicolas par Dieu le sot ;
Sempres fu là, si com Dex plot.
Les clers à l'oste demanda ;
N'es pot céler, se li mostra.
Saint Nicolas par sa proière
Mit les ames et cors arière.
Por che c'as clers fist cele honor,
Font li clers sa feste a son jor. »

Jolie légende que Gérard de Nerval a racontée dans la ballade bien connue :

Ils étaient trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs.
S'en vont un soir chez un boucher, etc.

Cela se passait loin, bien loin, à Myre, en Lycie, au IV^e siècle.

Les deux scènes suivantes se rapportent à des faits locaux et pour les comprendre il faut remarquer que l'église de Saint-Mard, comme l'indique son nom, est dédiée à saint Médard. Ce saint a aussi sa légende que je transcris encore d'après le P. Cahier, qui lui-même, l'a tirée de Vincent de Beauvais (1).

« On raconte que, dans son enfance, gardant les chevaux de son père, il en donna un par aumône ; et, compte fait, le père, qui était cependant près regardant, ne trouva pas qu'il manquât rien. » Cette histoire est tellement reçue en Picardie, ajoute le P. Cahier, que, quand il pleut le 8 juin, on dit que c'est pour abreuver les poulains de saint Médard. Ce saint, dit-il aussi, est représenté avec, près de lui, un poulain ou plusieurs chevaux.

La scène de ce second compartiment dans lequel on distingue deux hommes et deux chevaux est évidemment celle où saint Médard fait l'aumône de l'un des chevaux de son père, et non une conjuration de l'esprit malin.

Dans le troisième compartiment nous voyons deux crosses, par conséquent deux évêques, et une femme, revêtue d'un long voile, courbée devant un autel : ceci n'est plus de la légende, mais de l'histoire

(1) *Caract. des Saints*, t. I, p. 210.

et il s'agit là, non d'une consécration d'autel, mais de la consécration de sainte Radegonde.

L'histoire, on la connaît. Du consentement de Clotaire, Radegonde a quitté la cour et s'est rendue à Noyon, près de l'évêque saint Médard qui, sur ses instances, malgré la défense des leudes présents, et comme frappé d'un coup de tonnerre, dit Fortunat, lui impose les mains et la consacre diaconesse : ce fait important de la vie de sainte Radegonde est aussi représenté sous les voussures du charmant portail de Missy.

Quand au second évêque, ce ne peut être que saint Germain, évêque de Paris, et j'en trouve la preuve dans Dormay (t. 1^{er}, p. 171). « Un écrivain du pays, écrit-il, a dit que Clotaire envoya à Radegonde deux illustres prélats, saint Médard et saint Germain d'Auxerre, pour la persuader de se rendre à sa volonté et de consentir au mariage : mais il se trompe en l'un des deux ; car saint Germain, évêque d'Auxerre, vivait dès le temps du pape Célestin 1^{er}, qui l'envoya en Angleterre, et mourut en 448, environ 80 ans avant ce mariage. Je mettrais plutôt en sa place saint Germain, abbé d'Autun, qui fut depuis évêque de Paris et qui écrivit plusieurs fois à Radegonde et reçut de ses lettres. Véritablement il ne fallait point d'autres ambassadeurs que ceux-là pour obtenir le consentement de cette princesse. »

Lorsque, plus tard, Clotaire voudra se rendre au monastère de Poitiers pour y reprendre sa royale épouse, c'est à saint Germain de Paris, qui accompagnait le roi, que s'adressera Radegonde pour le prier

d'intervenir auprès du roi et le dissuader d'aller jusqu'à Poitiers.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'artiste de Saint-Mard ait représenté saint Germain de Paris à côté de saint Médard dans cette scène de la consécration de sainte Radegonde.

E. BOUCHEL.



La Paroisse de Saint-Germain-lez-Villeneuve au XVIII^e siècle

Il est, joignant Soissons, une importante paroisse qui n'occupe qu'une place restreinte dans notre Bulletin : la paroisse de Saint-Germain-lez-Villeneuve, comme on disait autrefois.

D'anciens comptes de fabrique mis obligeamment à ma disposition par M. le Maire de Villeneuve, M. le comte de la Rochefoucauld, notre regretté collègue, m'ont permis de jeter un coup d'œil sur son passé.

Il y a là un intérêt réel. Nous assisterons à l'administration d'une paroisse sous l'ancien régime ; nous verrons la grande part qu'y prenaient les habitants ; nous connaissons les revenus « de l'œuvre et fabrique » ; ses obligations ; nous saurons « quand feut entamée telle besongne, quand achevée », comme dit Montaigne ; de vieilles coutumes disparues revivront ; et, chemin faisant, nous aurons le plaisir de rencontrer des noms de bourgeois, de négociants, d'artisans, sinon d'artistes Soissonnais.

Ces comptes, livre de raison de la paroisse, s'étendent, avec quelques lacunes, sur la période de 1700 à 1800 ; mais il me sera permis, je pense, de m'écarter de ces limites, comme aussi de chercher par ailleurs des documents s'y rattachant et les complétant.

Toutefois je n'aurai garde d'oublier le sage conseil

de La Fontaine ; loin donc d'épuiser la matière je n'en prendrai que la fleur : assez pour faire revivre un passé oublié et la vie religieuse d'une paroisse Soissonnaise au xviii^e siècle.

I. — L'Église

C'était une humble église, au cintre surbaissé,
L'église où nous entrâmes,
Où, depuis trois cents ans, avaient déjà passé.
Et prié bien des âmes.

Ces vers ne viennent-ils pas tout naturellement à l'esprit à l'aspect de la vieille et modeste église de Saint-Germain ? Si modeste qu'on la distingue à peine à côté de Saint-Pierre-le-Vieil sur les anciens plans de Soissons. Saint-Pierre-le-Vieil n'est plus, mais l'église de Saint-Germain, quoiqu'on dit, en 1781, qu'elle menaçait ruine, est toujours debout dans sa robuste vieillesse.

D'antiques souvenirs se rattachent à son origine.

« Les cimetières, dit Dormay, estoient en vénération parmy les premiers chrétiens et tous, sans exception, estoient hors des villes. » Après avoir cherché dans les livres et fait plusieurs réflexions sur les lieux, cet auteur en a trouvé un « deçà la rivière, en un lieu qui est entre Saint-Germain et Milempart. »

Dans ce cimetière, Filien, cinquième évêque de Soissons, fit construire une chapelle qui fut dédiée à sainte Thècle, vierge martyre, disciple de saint Paul, regardée comme la patronne de la première église qui ait été bâtie à Soissons.

C'est dans cette chapelle que saint Remy fit déposer le corps de saint Prince, son frère : à cette occasion il fit don de quatre sols à la chapelle Sainte-Thècle.

« Le cors de saint Prince, dit Berlette, fut enterré en une petite chapelle nommée Sainte-Tiècle près Saint-Germain dudict Soissons, depuis fut enlevé et mis en châsse en l'Eglise Cathédrale dudict lieu. »

Là aussi, en 540, fut inhumé saint Loup.

Il est encore question de cette chapelle au milieu du xiv^e siècle, à propos d'une donation faite à Saint-Crépin, par Jean de Mouy, écuyer, et Jeanne de Coudun, sa femme, habitants de Villeneuve : donation d'une terre sise devant la chapelle Sainte-Thècle (1).

Pendant l'occupation de Soissons par les Huguenots, en 1567-1568, « la chapelle Sainte-Thiècle, dit encore Berlette, fut du tout razée et démolye : au lieu de laquelle fut bastie la maison de Mil en Parlent. »

D'après Melchior Regnault cependant la chapelle Sainte-Thècle « estoit bastie près le lieu où est à présent une maison nommée Milenpard, et près d'icelle, ajoute-t-il, a esté bastie l'église parrochiale de Saint-Germain. »

Razée et démolie, dit Berlette, nos comptes n'en parlent pas ; mais on y voit figurer, dernier souvenir aujourd'hui disparu, la « Pierre Sainte-Thècle », alors un lieudit planté d'arbres dont la fabrique tirait profit.

(1) L'abbé Pécheur, *Ann. du diocèse de Soissons*, t. IV, p. 52.

Selon l'abbé Pécheur, l'église de Saint-Germain aurait suppléé à la chapelle Sainte-Thècle ; mais il doit exagérer quand il dit qu'elle subit le sort de celle-ci en 1567 (1). M. de la Prairie, qui l'a décrite dans son *Répertoire archéologique* du canton de Soissons, l'attribue au second tiers du XII^e siècle.

Le sanctuaire petit, comme tout le reste, « peu élevé et carré, qui devait être surmonté, dit-il, d'une tour en pierre, ne porte plus qu'un triste clocher en ardoise. »

D'après Houllier ce clocher, qui n'est guère plus élevé que les maisons voisines, renfermait trois cloches. On en a la preuve dans ces faits qu'en 1700 il fut payé 22 sols pour un brayer pour la moyenne cloche et, en 1721, une corde pour cette même cloche fournie par Lebel, cordier ; ailleurs il est parlé de la grosse cloche.

La fête patronale de Saint-Germain était célébrée solennellement le 31 juillet. Elle était annoncée la veille par un carillonneur, ordinairement celui de Saint-Vaast, qui recevait une livre pour son salaire.

La veille aussi, « Messieurs les vénérables prévôt, doyen, chapitre et chanoines de l'Eglise Cathédrale de Soissons » se rendaient à Saint-Germain pour y chanter les vêpres ; ils recevaient pour honoraires « selon la coutume » la modique somme de une livre deux sols six deniers.

Quelle était l'origine de cette assistance des chanoines de Saint-Gervais aux premières vêpres de Saint-Germain ? Faut-il la voir dans ce fait que lors

(1) Même ouvrage, t. I, p. 94 et t. V, p. 303.

de la fondation des Célestins par Enguerrand de Coucy il y avait dans son château de Villeneuve une chapelle dédiée à la Sainte-Trinité « de laquelle, dit Regnault, les chanoines de l'Église Cathédrale de Soissons estoient patrons et en faveur de la fondation quittèrent volontairement le droit de patronage », qui aurait été reporté à l'église de Saint-Germain avec celui de présentation à cette cure ?

Une coutume analogue existait d'ailleurs à Saint-Crépin-le-Grand, car nous savons par le journal de dom Chastelain, sous-prieur de cette abbaye au milieu du xviii^e siècle, que les chanoines de la Cathédrale s'y rendaient pour certaines vêpres.

De même, au xvii^e siècle, les « vicaire et enfans de cœur de Saint-Germain » allaient à la chapelle de l'Hôtel-Dieu chanter aux vêpres la veille et à la messe le jour des fêtes de la Dédicace et de sainte Marie-Madeleine, après quoi on leur servait une collation. Par une délibération du 7 juillet 1639, l'administration de l'Hôtel-Dieu décida qu'ils ne viendraient plus « regoutter dans le réfectoire des religieuses de cœur », mais qu'en compensation il leur serait donné 4 livres 10 sous (1).

Aux fenêtres de l'église, pour garantir les vitraux, étaient des châssis d'osier : c'est dire que les vitraux eux-mêmes étaient soigneusement entretenus.

En 1711 on paya à Charles Minouflet, maître-vitrier à Soissons, 8 livres pour deux panneaux de vitres mis en plomb neuf dans la chapelle de la Vierge. Melleville dit par erreur « qu'il florissait au

(1) Matton, *Inv. somm. des arch. hosp. de Soissons*, n^o 306.

xvi^e siècle » et M. Blanchard en a fait un peintre sur verre, vivant au xvii^e : nous voyons qu'il travaillait encore en 1711. « Cet artiste, dit-il d'après Brayer, exécuta la rose de l'église Saint-Nicaise de Reims. » Nos comptes viennent donc à l'appui de l'assertion de M. Blanchard rectifiant ce qu'avancait M. Givelet, que Ch. Minouflet était Rémois.

L'entretien de l'église, à la charge de la fabrique, fut toujours l'objet de la sollicitude des curés et des marguilliers, comme on va le voir par les principaux travaux effectués.

Le dimanche 18 novembre 1703 une commission est nommée dans une assemblée des habitants pour visiter les réparations à faire sur la sacristie et la chapelle Saint-Jean et surveiller les travaux.

En 1710, on paye 35 livres pour réparations au pavage de l'église, à la toiture, qui a été « refestée (1) » et au clocher.

En 1711, 34 livres pour la réparation de la toiture sur laquelle ont été employées 500 ardoises et 600 tuiles à 14 livres le mille prises au « Plessis-au-Leu ».

En 1712, 110 livres pour le même objet.

En 1713, encore 38 livres et 6 pour le plancher de la nef.

En 1734, on fit dans la chapelle de la Vierge un plafond qui coûta 102 livres ; pour un autre dans la chapelle de Saint-Jean et pour avoir ôté des naissances de voûtes on paya 107 livres.

(1) C'est-à-dire dont les joints des faitières ont été recouverts de plâtre.

Le 19 janvier 1735, le vent fit tomber le pignon de cette dernière chapelle, ce qui causa une dépense de 31 livres 19 sols, au paiement de laquelle contribuèrent l'abbé de Saint-Crépin pour 12 livres, le P. procureur des Célestins pour 6 livres et le curé de Noyant, chapelain de Saint-Gervais et décimateur de Saint-Germain, pour 6 livres.

Le 22 juillet 1742, le carillon annonçait aux habitants de Saint-Germain l'arrivée de Mgr de Fitz-James, évêque de Soissons, accompagné de ses « officiers ordinaires », vicaires généraux et chanoines. En la « maison curiale », le prélat se fit présenter les comptes et procéda à leur vérification en présence du curé, des marguilliers et autres habitants. Il ordonna qu'à l'avenir les titres et baux des propriétés de l'église seraient renseignés dans les comptes; sur le reliquat, il prescrivit de prélever la somme nécessaire pour décorer les deux chapelles attenant au chœur.

Ces travaux coûtèrent plus de 700 livres et furent effectués par Ruelle, maître-menuisier à Soissons, par Forêt, maître-sculpteur, et par Gosset, maître-peintre.

La même année, 70 livres sont payées pour travaux à la toiture de l'église.

En 1750, une somme de 203 livres fut encore employée à la réparation du clocher.

Même les murs du cimetière étaient à la charge de la fabrique qui paya pour leur entretien, en 1757, 29 livres; et, le 27 avril 1808, 24 livres à un nommé Debussy pour moëllons provenant de Saint-Jean, et destinés aux murs du cimetière.

« Objet de l'amour de ses pasteurs et de ses paroissiens, écrivait un auteur anonyme en avril 1838, à l'occasion de l'adjonction du bas-côté de droite, par leurs soins, cette église s'embellit jusqu'au jour où l'autel de saint Germain, nouvellement doré, devint la proie d'un brocanteur ; où les dalles luisantes du chœur ornèrent la salle de danse d'un cabaretier ; où les hennissements de chevaux malades remplacèrent les pieux cantiques des fidèles (1) ».

II. — Les Curés

La cure de Saint-Germain était séculière. Son titulaire était le 6^e des onze curés cardinaux « lesquels, dit Melchior Regnault, en cette qualité, sont tenus assister aucunes fêtes de l'année à la messe de l'Eglise Cathédrale revestus de leurs habits sacerdotaux, et se tenir debout moitié à costé dextre, et l'autre moitié à costé senestre de l'autel ». Ils étaient les conseillers de l'évêque et avaient le droit de dire leur avis dans les réunions ecclésiastiques, synodes ou conciles provinciaux. Selon Houllier le curé de Saint-Germain avait la 3^e place à gauche.

Il présentait à la cure d'Ambrief et, de concert avec le chapitre cathédral, l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand et les Célestins, dîmait sur le territoire de Villeneuve, qualifié par Houllier de hameau : hameau qui, en 1781, d'après une déclaration des habitants, comptait 80 feux, tandis que Saint-Germain n'en comptait que 9.

(1) Bibl. de Soissons, coll. Périn, n^o 4.000.

D'après un pouillé manuscrit de 1755, la cure valait 400 livres, et le chapitre y nommait de plein droit. Houllier, en 1783, en considérait le revenu comme médiocre.

Vers la même époque (1780), les habitants de Villeneuve déclaraient qu'il y avait beaucoup de pauvres honteux dans la paroisse et que le curé se trouvait souvent dans la *gebenne* par l'obligation de les assister; et, l'année suivante (23 décembre 1781), que la cure produisait au plus 680 livres de revenu annuel, « somme insuffisante à un prêtre, ajoutaient-ils, pour soutenir l'honneur de son état. » Le curé lui-même déclare alors qu'il est aussi pauvre que le le plus pauvre de ses paroissiens.

Voici la liste incomplète des curés de Saint-Germain :

1527. — Le premier connu se nommait Marin; en cette année il remboursa 60 sous tournois à un chanoine d'Amiens qui avait prêté cette somme à trois religieuses de l'Hôtel-Dieu revenant de cette ville à Soissons (1).

1592. — Damien Simonnet. Il est cité dans un acte du 30 septembre 1592, des minutes de M^e Jouy, notaire à Soissons, par lequel les Célestins se refusent à payer la contribution de guerre imposée pour soutenir la Ligue, comme faisant et représentant, avec d'autres prêtres, la plus grande et saine partie du clergé de la ville et banlieue de Soissons.

1693. — Driencourt.

1694. — J.-C. d'Angoulesme.

(1) Matton, *Arch. hosp. de Soissons*, n^o 397.

1694-1708. — François Vuillefroy. D'une famille Soissonnaise dont un membre, Nicolas Willefroy, était menuisier, rue Saint-Antoine, en face le puits d'Hermant, dans la seconde moitié du xvi^e siècle (1), qui donna un chanoine et un chapelain des Martyrs à la Cathédrale de Soissons, au barreau de la ville un avocat en Parlement, M. Vuillefroy figure dans l'*Armorial général de l'élection de Soissons*, par Ed. de Barthélemy sous le nom de Vilfroid ; il avait pour armoiries : d'azur à un crucifix d'or.

Le 21 janvier 1704, M. Vuillefroy fut parrain d'un enfant de M. Pierre Quinquet de Montpreux, son cousin germain, et de demoiselle Françoise Bernier, qui habitaient « Millanpart ».

Au 16 octobre 1708, M. Vuillefroy, qui avait quitté Saint-Germain, est qualifié chanoine de l'Eglise de Soissons.

Il était mort en 1738, sans oublier son ancienne paroisse : par son testament il lui avait légué 50 livres à charge d'un service funèbre qui coûta 3 livres.

1708-1718. — Charles Denis de Condren. En 1712 il fit faire par Jean du Rû, maître-menuisier à Soissons, un marche-pied en chêne au grand autel qui coûta 15 livres.

On a, du temps de M. de Condren, un règlement pour les sonneurs, ainsi conçu : « Du 10 juin 1714. Ont été nommés Guillaume Lévesque et Pierre Le Bel, pour faire les fonctions de sonneurs dans l'église, en la manière accoutumée et au surplus pour aller

(1) Suin, *Bull. de la Soc. Archéol. de Soissons*, t. XII, p. 116.

à la clochette les dimanches et fêtes de l'année ainsi qu'il s'est pratiqué du temps de M. de Villefroï ; au moyen de quoi, tant pour les rétributions d'obits que pour aller à ladite sonnette, il leur sera donné la somme de six livres par MM. les marguilliers de la fabrique. »

« Aller à la clochette », suivant l'expression usitée, c'était aller annoncer dans Villeneuve qui, comme on sait, est éloigné de Saint-Germain, les heures des offices.

Cette note signée de M. de Condren se lit au registre des baptêmes à la date du 29 novembre 1715 : « Charles Denis de Condren, prestre et curé de Saint-Germain, a esté attaqué et mordu à la joue gauche d'un loup enragé dont il a esté, grâce à Dieu, bien guéry, après avoir esté à la mère (*sic*). Le S^r curé a eu cette mauvaise attaque au-dessus de Venizel, à six heures du soir. De Condren. »

1718-1719. — De la Porte.

1719-1725. — Regnault. Comme on va le voir, ce prêtre a beaucoup contribué à l'ornementation de l'église.

En 1722, il fit faire un reposoir du Saint-Sacrement et un dais qui coûtèrent ensemble plus de 100 livres.

Le 12 décembre 1724, « a été convenu que l'on tomberait d'accord avec M. Givet pour faire une chässe, à la prudence de M. le curé, de Pierre Ménard, marguillier, Louis Archin, Etienne Le Long, Germain Dulieu, nommés et choisis pour conclure avec le sieur Givet. »

Quelles reliques devait renfermer cette chässe ? Rien ne l'indique. D'après l'abbé Roussel, il y avait

bien deux reliquaires, mais dans la chapelle du monastère : l'un de saint Pierre de Luxembourg, auquel les habitants de Villeneuve eurent beaucoup de dévotion, l'autre de sainte Apolline, invoquée contre le mal de dents.

En 1781, lors de l'exécution du décret de suppression des Célestins, les habitants demandèrent que ces reliques leur fussent conservées et Houllier dit qu'elles furent transférées dans l'église de Saint-Germain. Mais, si l'on en croit l'abbé Roussel, elles furent refusées, leur authenticité n'ayant pu être prouvée, et des deux reliquaires qui les contenaient, il ne reste pas de trace connue (1).

La recherche de la paternité fait actuellement l'objet de débats importants ; de longs délais sont prévus avant que puisse être intentée une action judiciaire. Mais, au XVIII^e siècle, on avait tôt fait de trouver un père à un enfant naturel.

Le 18 novembre 1724, à quatre heures du matin, le curé Regnault était réveillé par Jeanne Courdoux, sage-femme de Villeneuve, qui lui apportait à baptiser une petite fille en danger de mort, née le même jour, à une heure après minuit.

Le curé fait droit à la demande qui lui est adressée et, sur ses questions, la sage-femme lui apprend que l'enfant est née de Marie Dulieu, fille demeurant à Villeneuve, laquelle lui a déclaré que son enfant « provenait et provient » des faits de Hilaire Liancourt, cabaretier au faubourg Saint-Crépin-le-Grand. L'acte est dressé en conséquence et l'enfant inscrite

(1) L'abbé Roussel, *Hist. de l'abbaye des Célestins*, p. p. 40 et 174.

sous le nom de Jeanne, comme fille naturelle dudit Liancourt et de Marie Dulieu, « ses père et mère. »

Elevé à la dignité de chanoine de Saint-Gervais, M. Regnault n'oublia pas non plus son ancienne paroisse. En 1734, il lui attribua 1 livre 10 sols pour le salut de Saint-Germain et lorsqu'en 1737, le curé Brayer, échangeant l'ancien soleil contre un nouveau dut payer en retour une somme de 170 livres, M. Regnault y contribua pour celle de 100 livres.

Il était présent, en qualité de chanoine, à la visite épiscopale de 1742 et mourut vraisemblablement vers 1744, car en cette année, on lit sur le registre : « M. Regnault, ancien curé de Saint-Germain, a légué la somme de 50 livres qu'il a destinée à la décoration de l'église.

1725-1730. — De la Croix, prêtre, bachelier en droit canon et civil, curé-cardinal de Saint-Germain et chanoine de Sainte-Sophie.

Le registre de son administration manquant à la collection, nous en savons peu de chose. Par le compte qui suivit, on apprend qu'il fit faire au-dessus du maître-autel un lambris qui coûta 100 livres, sur laquelle somme il donna 93 livres 17 sols. On lit encore cette mention : « Gilles Raverdy, par son testament, a donné 30 sols au sieur curé, et M. de la Croix, pendant cinq ans n'a reçu que 15 sols. »

Lors de la visite épiscopale de 1742, M. de la Croix apposa sa signature, suivie de la qualité de vicaire général.

1730-1757. — Jean Brayer. C'est une famille essentiellement Soissonnaise, que la famille Brayer. Selon M. Collet, qui en donne une sorte de généalogie au

tome X, 2^e série, p. 139 de notre Bulletin, il y avait, pour ainsi dire, toute une dynastie du nom de Brayer. A la liste qu'il donne il y a lieu d'ajouter notamment : Louis Brayer, fils de Nicolas, marchand à Soissons, et de Marguerite Labouret, mort curé d'Ambleny, le 11 février 1724 (1); un autre Brayer, marchand d'étoffes à Soissons en 1740; Brayer Richebourg, ou de Richebourg, comme il signe en 1757, et qui, vers la même époque, vend un muid d'huile verte à l'Hôtel-Dieu de Soissons; Jean, curé de Saint-Germain, né vers 1682.

Celui-ci eut à cœur la beauté de son église et la richesse des ornements et objets du culte.

En 1730, il acheta à Delaplace, peintre, moyennant 6 livres, un tableau de saint Germain qui fut placé au haut de l'autel.

La même année, il chargea le P. Aveline, procureur des Célestins, de rapporter de Paris, une croix d'argent et son bâton, qui coûta 105 livres, sur laquelle somme le P. Aveline donna 10 livres.

En 1734, il vêtit la Vierge d'une robe de satin du prix de 11 livres 4 sols et paya à Meunier, peintre, pour avoir fait refaire par le sculpteur la tête de l'Enfant Jésus et pour avoir repeint les deux têtes, la somme de 3 livres.

En 1737, il achète à Alongé, orfèvre à Soissons, un ciboire du prix de 122 livres. Comme le soleil, le calice aussi est changé et il est ajouté à l'ancien 81 livres 4 sols, provenant « d'un particulier et du sieur curé. »

(1) Bull. de la Soc. archéol. de Soissons, t. IX, p. 173.

En 1738, on paye à Ruelle, maître-menuisier à Soissons, 136 livres 14 sols pour pose de lambris autour des deux piliers du chœur.

En 1740, il est payé à Forêt, maître-sculpteur à Soissons, un aigle du prix de 80 livres ; à Flamand, qui l'a doré, 90 livres ; à Duval, pour le pupitre en fer, 14 livres ; à Forêt encore, pour une pierre dure servant de support, 12 livres ; à Brayer, marchand d'étoffes, pour serge, 8 livres et à Caron, tapissier, pour façon d'une housse pour l'aigle, 6 livres.

L'année suivante, Alongé reçoit 4 livres pour avoir réparé la poignée de la paix d'argent, le haut de la petite croix d'argent, les avoir reblanchies et aussi les burettes d'argent.

En cette même année 1741, une personne « qui ne voulut pas être connue » fit don à l'église d'un encensoir d'argent ; c'est pourquoi M. Brayer fit venir de Paris une navette d'argent qui coûta 70 livres 17 sols.

En 1750, sur le produit des quêtes faites par les jeunes filles pour la décoration de l'église et les ornements, il achète à Pourcelle, « orphèvre » à Soissons, un « petit bassin d'argent à faire la quête » du prix de 29 livres.

Le 18 février 1793, nous retrouvons cette argenterie, non en l'église de Saint-Germain, mais au district de Soissons, où elle a été déposée en exécution de la loi du 10 septembre 1792. Il y a là, parmi un grand nombre d'objets provenant d'autres églises : l'encensoir et sa navette pesant 4 marcs ; la petite croix d'autel pesant 1 marc 4 onces 3 gros ; la paix, 3 onces ; le petit bassin des quêtesuses, 4 onces ; les

deux burettes, 4 onces 6 gros ; et c'est Pourcelle aîné qui en fait les pesées (1).

Le soleil, le calice et sa patène, le ciboir (*sic*), la custode, les « boettes aux huilles » et une coquille, le tout pesant 9 marcs 5 onces 4 gros, furent livrés au district le 4 frimaire an II (24 novembre 1793) ; et, le 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794), furent vendus les meubles et effets de la « ci-devant église du ci-devant Saint-Germain (2) ».

En 1744, M. Brayer fait décorer les chapelles restaurées l'année précédente. Volant, bonnetier, à Soissons, reçoit 45 livres 7 sols pour un tableau de la Vierge qu'il a fait venir de Paris. Plus de 80 livres sont employées pour rideaux, devants d'autels en étoffe blanche appelée canalet et en étoffe verte et rouge à fleurons d'or et d'argent.

Les enfants de chœur non plus n'étaient pas oubliés : à Pâques 1745, une personne qui n'est pas désignée leur fit présent de tuniques de taffetas rouges et vertes.

Nous arrivons à l'introduction de la liturgie Fitz-James ; elle coûta cher à la fabrique de Saint-Germain ; qu'on en juge !

On paye à Mme Courtois pour legraduel	23 ^l 10 ^s
Pour le missel, 2 bréviaires laïques et 6 processionaux, le tout en feuilles..	57 ^l 5 ^s
Pour le rituel en deux tomes.....	15 ^l
Pour un missel des morts.....	3 ^l
A Charles pour la reliure.....	30 ^l
Total....	128 ^l 15 ^s

(1) Bull. de la Soc. Archéol. de Soissons, t. VII, p. 90.

(2) Arch. comm. reg. des délib.

Quant à l'antiphonaire, les curé et habitants décident de le faire copier par le maître d'école François Flamand, en lui livrant le papier nécessaire, moyennant 20 sols par cahier, et avec cette réserve que « lequel livre sera sujet à visitation. »

Voici le détail de la dépense :

Payé au maître d'école.....	119 ^l 10 ^s
Payé à Jean Brayer. marchand à Soissons pour le papier.....	41 ^l
Pour la reliure en deux tomes.....	36 ^l
Total....	<hr/> 196 ^l 10 ^s

Veut-on connaître le sort de ces ouvrages ? Le 10 prairial an II (29 mai 1794), la municipalité prend une délibération pour l'envoi au district de tous les livres servant « dans la maison du ci-devant culte. »

En 1749, la fabrique achète encore 6 chandeliers argentés du prix de 220 livres et une lampe aussi argentée payée 90 livres.

Enfin, en 1756, M. Brayer fait confectionner par Caron, tapissier, et Gosset, peintre-vitrier, une bannière qui coûta 53 livres.

Ce fut vraisemblablement son dernier embellissement ; il mourut en effet le 12 janvier 1757, après avoir légué une somme de 100 livres à l'Hôtel-Dieu (1). Malgré ces grandes dépenses, il laissait entre les mains de Pierre Ménard, receveur-marguillier, un encaisse de 1069 livres. Il était âgé de 75 ans.

Le lendemain il fut inhumé au pied du grand

(1) Matton. Arch. hospitalières de Soissons, n° 572.

autel, côté de l'évangile, par M. de Rozay, chanoine, doyen de l'Église Cathédrale de Soissons, assisté de MM. Tondu, Robert, Ganault, Godart, curé de Saint-Aubin, Chollet, Thiverny, Grégoire, Godet, Dambry, un autre Thiverny et Brayer de Richebourg, parents et témoins.

1757-1776. — Pierre Godart. M. Godart était aussi d'origine soissonnaise. Son père, Adrien Godart, marié à Marie-Simone Tingry, était marchand de toile à Soissons. Il mourut à Saint-Germain, le 19 septembre 1775, à l'âge de 78 ans, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cette paroisse par M. Rigault, curé de Saint-Pierre-le-Vieil, en présence de MM. Godart, chanoine et Godart, curé de Saint-Germain.

La décoration de l'église continua sous la direction du curé Godart. En 1757, on paye à Georges Ruelle, maître-menuisier à Soissons, 112 livres pour une stalle, un banc-d'œuvre et un chandelier pour le cierge pascal, et à Caron, pour un plafond, 51 livres.

Le 11 novembre 1764, les curé, marguilliers et habitants de la paroisse décident : 1° de faire exécuter par Charré, maître-serrurier à Soissons, un christ avec un couronnement semblable à celui que Bernardet, aussi maître-serrurier à Soissons, avait fait pour l'église de Venizel et de le placer d'une manière convenable pour la somme de 150 livres ; 2° de faire installer dans l'église, par Georges Ruelle, des bancs pour les femmes, tous bien conditionnés, avec marche-pieds, sièges, dossiers, panneaux en chêne, à raison de 4 livres 10 sols par place ; 3° et de donner à Barthélemy Archin, laboureur et marguillier, la

permission de faire exécuter sur la maison du maître d'école les réparations nécessaires.

A la date du 10 février 1768, le curé Godart, certifie sur son registre de baptêmes, mariages et sépultures qu'il a publié au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui a précédé les Quatre Temps de chaque saison, l'édit du roi Henri second, de 1556, contre les femmes qui cachaient leur grossesse. On trouve cette mention en d'autres paroisses, mais souvent l'objet en est ignoré.

Le 14 juin 1776, M. Godart signe son dernier acte comme curé de Saint-Germain. Depuis le 23 décembre 1770, il était chanoine non résident de la collégiale de Berzy-le-Sec et secrétaire de ce chapitre. Si nous voulons suivre sa trace, nous le voyons entrer à celui de Saint-Gervais, le 7 décembre 1786 (1) ; il y jouissait d'une prébende de 2.932 livres 6 sols 4 deniers (2).

En 1793, son nom figure sur une aquarelle du musée parmi ceux des Soissonnais enfermés au Château de Clermont-en-Beauvaisis ; mais c'est par erreur que M. Collet, au t. X, 2^e Série p. 143 de notre Bulletin et l'abbé Pécheur au t. IX. p. 62 de ses *Annales* le qualifient curé de Saint-Germain.

1776-1793. — Jean Fidel Delaporte. M. Delaporte était originaire de Noyon, où il était né le 26 janvier 1745, de Pierre Delaporte, marchand d'étain en cette ville et de Marie Berge. On n'a pas le registre de son administration, qui s'exerça dans des temps difficiles.

(1) Note de M. l'abbé Lajeune, curé de Pommiers.

(2) Collet. *Bull. de la Soc. Archéol. de Soissons*, 2^e Série t. VIII, p. 362.

Par bref du Pape du 30 septembre 1778, le monastère des Célestins fut supprimé. Pendant près de deux ans, M. Delaporte s'opposa, jusqu'en Parlement, à l'enregistrement des lettres patentes données en faveur de cette suppression et de l'attribution des biens de la communauté à différents établissements,

Finalement il dut se soumettre. « Pour bien comprendre son attitude en la circonstance, dit l'abbé Roussel, il faut se rendre compte de sa situation. Comme prêtre, il devait s'incliner devant les décisions de ses supérieurs, ce qu'il fit en fin de compte : mais, comme curé, n'avait-il pas à défendre des intérêts sacrés, ceux de ses paroissiens et de sa cure ? (1) ».

Le 30 mai 1780, M. Delaporte donne, dans l'église de Saint-Germain, la bénédiction nuptiale à sa sœur Marie. L'acte de mariage fait connaître des noms de notables Soissonnais et c'est à ce titre que je le signale.

Ce sont : l'époux Jacques-Maximin Ringard (2), maître de pension, demeurant paroisse de Notre-Dame-des-Vignes, accompagné de ses amis, Quinquet de Margival, procureur et receveur des économats de Soissons et Liébert, aussi procureur à Soissons ; l'épouse était accompagnée de Godet, receveur des amendes des eaux et forêts, et ancien échevin et gouverneur de la ville de Soissons, de Louis Fidel Godet, marchand d'étain à Soissons, tous deux ses cousins, et de Godart, conseiller du roi en l'élection de Soissons.

(1) L'abbé Roussel, Hist. de l'abbaye des Célestins, p. 177.

(2) Officier public de la commune de Soissons, au 14 germinal an V. (Arch. de Villeneuve).

Au même titre, et encore d'après le registre paroissial, je dois signaler aussi, en 1777, Pierre-Antoine Bertrand, maître-fondeur sur la paroisse Saint-Léger

Vint la Révolution. En 1790, M. Delaporte, se séparant de la majorité des curés-cardinaux, ne mit pas sa signature au bas de leur protestation contre la délibération de la municipalité de Soissons leur enjoignant de prêter le serment civique : ainsi il faisait prévoir la ligne de conduite qu'il allait suivre.

Le 4 novembre 1792, il rédige pour la dernière fois, comme curé, les actes de l'état civil, qu'il signe ensuite et jusqu'au 10 nivôse an III (30 décembre 1794), en qualité d'officier public.

Le 2 frimaire an II (22 novembre 1793), il se présente devant les administrateurs du district de Soissons et déclare qu'il renonce à toutes les fonctions curiales et sacerdotales ; en conséquence il dépose sur le bureau ses lettres de prêtrise, et renouvelle le serment de vivre en véritable républicain ; il figure alors parmi les notables de la commune (1).

C'est en qualité d'officier public, que l'octidi de la première décade de frimaire an II (28 novembre 1793) il fait, devant la porte extérieure et principale de la maison commune de Villeneuve, la publication de son projet de mariage avec Elisabeth-Julie Lefèvre, institutrice à Soissons, qu'il épouse en cette ville le 18 frimaire an II (8 décembre 1793) et de laquelle il divorce devant l'officier de l'état civil de Villeneuve, le 3 prairial an III (22 mai 1795). Il n'avait pas été

(1) Arch. comm. reg. des délib.

dix-huit mois marié. On perd ensuite complètement sa trace.

III. — Les derniers Célestins

Ce n'est point sortir des limites de la paroisse que d'ajouter ce chapitre à ce qui figure au Bulletin sur l'abbaye des Célestins, d'autant que ceux-ci remplaçaient quelquefois les curés dans l'exercice du ministère paroissial.

Neuf religieux l'occupaient lors de sa suppression : On en connaît cinq qui étaient Nicolas Estocard, sous-prieur ; Bera, Lejeune, Lallier et Cousin : ces deux derniers y demeurèrent quelque temps après comme gardiens.

Antoine-Charles Bera, fut ordonné prêtre à Soissons en 1755 ; nommé chanoine honoraire de Saint-Gervais en 1805 et chanoine titulaire en 1818, il décéda le 26 juin 1819.

Philippe Lejeune, était né à Aubenton en 1737 ; ordonné prêtre à Limoges, il exerça dans ce diocèse, dans celui de Laon et dans celui de Soissons. Lors de la dispersion de sa communauté, il devint desservant de Sermoise. Il prêta serment à la constitution civile du clergé ; à la suppression du culte il se retira à Soissons, où il donnait pour vivre des leçons de latin et de français : c'est ainsi qu'il fut le premier maître du célèbre avocat, Alphonse Paillet. Il mourut à Soissons, le 6 septembre 1814.

Nicolas-François Lallier devint, lors de la suppression des Célestins, prêtre habitué de la paroisse Saint-Remy de Soissons ; insermenté, comme son

confrère Cousin, tous deux furent arrêtés en 1793, incarcérés au château de Clermont, et libérés le 9 pluviôse an III (28 janvier 1795). De retour à Soissons, Lallier y fut desservant d'oratoires jusqu'en 1802. Nommé chanoine honoraire en 1803, il fut promu chanoine titulaire l'année suivante et mourut à Soissons, le 10 mars 1806 (1).

Dans le partage des biens des Célestins, l'abbaye et ses dépendances étaient attribuées à la mense épiscopale ; Mgr de Bourdeilles s'y installa dans le courant de 1782 et en fit sa résidence d'été.

L'année suivante, il chargea le curé Delaporte de faire l'exhumation des corps des religieux inhumés dans différentes parties du monastère.

M. Delaporte y procéda le 4 juin et les fit déposer, conformément aux instructions qu'il avait reçues, dans une fosse derrière le grand autel de la chapelle au chant du *Libera* et du psaume *De profundis*. Cette funèbre cérémonie se fit en présence de M. Houllier, aumônier de Monseigneur l'Evêque, et curé de Saint-Christophe-à-Berry, d'Antoine Leroy, cleric-laïc et maître d'école, et d'autres habitants qui signèrent le procès-verbal au registre de la paroisse (2).

IV. — Les Revenus de l'Eglise

D'où la fabrique tirait-elle les revenus nécessaires pour faire face aux importantes dépenses dont j'ai

(1) Communication de M. l'abbé Lejeune, curé de Pommiers, et *Bull. de la Soc. Archéol. de Soissons*, t. X, 2^e Série, p. 143.

(2) Arch. municipales de Villeneuve.

dû n'indiquer que les principales? C'est ce qu'il faut maintenant rechercher brièvement.

. Ils provenaient des locations de maisons, granges, terres, vignes, prés, bois, produisant en 1741, 270 livres 12 sols.

Elle devait ces immeubles à d'anciennes fondations et pendant toute l'année se chantait, le dimanche, le *Salve Regina* « pour le repos des âmes de ceux qui avaient laissé à l'église le bien qu'elle possédait, et en général pour tous ses bienfaiteurs. »

Parmi les maisons, il en faut citer une appartenant, ainsi qu'une grange, appelée la Masure, par moitié à l'église et à la cure, une autre sise à Villeneuve, une troisième avec jardin devant l'église, une quatrième proche l'église.

Parmi les bois, il y a lieu de citer une île dite « la Place Jacques » que la fabrique soignait tout particulièrement en y plantant des « plançons », qu'elle faisait « armer » d'épines, nettoyer des mauvaises herbes et arroser pendant les chaleurs. Devenus arbres, ils lui procuraient d'importantes ressources.

Pour la jouissance de cette propriété, la fabrique payait au receveur du comté de Soissons, un surcens de 30 sols. En 1709, elle paya 10 livres, pour l'enregistrement du titre de propriété.

En 1744, Pierre Dupré, berger à Villeneuve, légua par testament à la fabrique, une somme de 250 livres, dont partie fut employée à l'acquisition de terres à Bagneux et partie placée sur le clergé de Soissons, à charge d'un salut du Saint-Sacrement le jour de Noël, à perpétuité.

Les titres de propriété et autres papiers de l'église

étaient conservés dans une armoire dite « la Cassille » fermée à deux clefs (1).

Une autre source de revenus étaient les obits. Ainsi l'église reçoit 10 livres pour un salut fondé le jour de l'Assomption et 6 messes basses, par la veuve Michel Bonnard, l'honoraire des messes basses étant alors de 8 sols; 3 livres pour l'obit d'Antoine Hénaut, 3 livres pour 4 messes fondées par Marie Hurtaut, 3 livres pour une fondation de Gilles Raverdy, etc.

Les droits d'inhumation dans l'église procuraient aussi quelques revenus à la fabrique. En 1701, elle reçoit 6 livres pour l'inhumation de M. de Berville, dans la chapelle de la Vierge, mais elle débourse 1 livre 5 sols pour faire repaver la place. En 1720, elle reçoit 1 livre 10 sols pour l'ouverture du pavé, pour l'inhumation d'un enfant de M. Philippe Labouret, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Soissons et de dame Marie de Baine, son épouse, de la paroisse Saint-Léger.

Cette même année 1720, la fabrique de Saint-Germain, bénéficia de deux recettes extraordinaires que je crois intéressant de signaler : l'une de 11 livres 2 sols « pour 18 écus et deux quarts d'écu aux armes de Navarre, qui étoient à 5 livres 8 sols, et qui ont été mis à 6 livres par déclaration du roy du 25 janvier 1720 » ; la seconde de 25 livres 17 sols 6 deniers

(1) Fréd. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne Langue française*, ne cite pas cette expression ; on peut la rapprocher de celles qu'il indique comme *cassel*, *casseau*, *cassiau*, *casiau*, signifiant *caisse*, *caisson* ; et encore *casset*, *betit coffre*, par exemple « un *casset* de boys à garder les corporaulx. »

« pour l'augmentation de 19 écus et un quart aux armes des trois couronnes et de l'écusson, qui n'étoient qu'à 6 livres et qui ont été mis, par la même déclaration, à 7 livres 10 sols. »

Le compte de cette année, rendu par le marguillier-trésorier en présence des autres marguilliers, du curé et des habitants de la paroisse, tous assemblés au « bureau de Saint-Germain », au son de la cloche, à l'issue des vêpres et en la manière accoutumée, présenta un excédent de recettes de 295 livres 15 sols 6 deniers, somme que le comptable était tenu de représenter « espèces par espèces en son compte suivant, savoir : 15 écus tant aux trois couronnes qu'à l'écusson à 7 livres 10 sols, 22 écus aux armes de Navarre à 6 livres, un louis d'or à l'écusson de 18 livres, 12 louis d'argent de chacun 50 sols, un louis d'argent de 40 sols, etc. »

Les places d'église produisaient peu, chacune se payant depuis 8 sols en 1700 jusqu'à 35 en 1741. En 1744, M. Quinquet, curé de Dommiers, remet 6 livres « d'argent » pour se conserver le banc que sa famille occupe dans la chapelle de la Vierge.

Les quêtes et offrandes étaient également d'un faible revenu. Ainsi la fabrique recevait en 1746, « pour les estreines » du premier jour de l'an, 1 sol 3 deniers : maigres étrennes ! pour la moitié des offrandes du Vendredi-Saint, 15 sols 6 deniers ; pour toutes les quêtes de l'année, 6 livres 9 sols : sommes qui n'indiquent pas une population très fortunée.

Aucun compte cependant ne se soldait sans « épargnes. »

Il est vrai qu'aucune recette, si minime fût-elle,

n'était négligée : ainsi on en constate une de 3 sols pour vente d'une vieille échelle, une de 9 sols pour des « bois traïnants » dans la Place Jacques.

V. — Les Maîtres d'École

Comme J. Simon, je pense « qu'on néglige trop l'histoire des écoles, dans les livres d'histoire générale : c'est, dit-il, en racontant les effets, oublier les causes (1) ». Mais où je ne suis pas d'accord avec lui, et j'ai déjà eu l'occasion de le montrer, c'est quand il ajoute que l'histoire n'avait rien à raconter en ce genre, avant 1789 : les comptes de Saint-Germain encore viennent contredire son assertion.

Une école existait dans cette paroisse au xvii^e siècle, car il est question du maître d'école, dès l'année 1700 : comme partout, il était clerc de l'église.

Il est fâcheux que nous n'ayons aucun acte de réception, lequel était écrit sur papier timbré coûtant 2 sols ; nous connaissons les obligations qui lui étaient imposées et les émoluments dont il jouissait.

Les comptes nous apprennent, qu'en qualité de clerc, il recevait au début du xviii^e siècle : pour droits et gages, 5 livres 9 sols ; pour assistance et chant aux obits, 5 livres 1 sol ; de la confrérie des Trépassés « suivant l'usage », 5 livres 9 sols ; de la confrérie de Saint-Hubert, aussi « suivant l'usage », 5 livres 9 sols.

Plus tard, en 1747, ses « droits et gages » furent portés à 13 livres.

• (1) *L'Ecole*, p. 15.

Le compte de 1734 apprend que le maître d'école était logé dans une maison sise à Villeneuve, et appartenant à l'église, moyennant un loyer de 18 livres. Elle était couverte de gluis (paille de seigle) et les planchers étaient faits avec de vieilles futailles. Elle était chargée d'un surcens de 13 livres envers M. Labouret, bourgeois de Soissons, puis envers Mlle Foucard.

En 1744, il fut décidé, par le bureau des marguilliers, que le maître d'école serait logé gratuitement dans cette maison ; même on y ajouta un hangar couvert en chaume qui coûta 60 livres : telle était la « maison d'école » au XVIII^e siècle.

Les documents relatifs à la suppression du monastère des Célestins, nous donnent quelques indications sur la situation matérielle du maître d'école.

Par une délibération du 6 août 1780, les habitants de Villeneuve demandaient que, sur les biens à provenir du monastère, 400 livres par année fussent applicables aux pauvres, aux malades et à la dotation du maître d'école, afin que celui-ci pût tenir école toute l'année et enseigner gratuitement les enfants pauvres.

Plus tard, dans la délibération du 23 décembre 1781, citée précédemment, ils rappelaient que les pauvres recevaient l'éducation du maître d'école qui en était payé par les religieux « ressource, ajoutent-ils, à laquelle ce maître, à raison de la modicité de sa place, ne peut suppléer, puisqu'il est dans la nécessité de se livrer à la moisson. »

Enfin, par le décret de suppression des Célestins, du 12 mai 1781, une maison sise à Villeneuve, et

environ deux arpents d'héritages en dépendant, étaient attribués au maître d'école, à la charge d'instruire gratuitement douze enfants du village, de l'un et l'autre sexe, désignés par le curé.

« Les maîtres d'école, dit un règlement de Mgr de Bourdeilles du 2 avril 1732, auront les cheveux courts et modestes et porteront toujours le surplis, la soutane et le bonnet carré pendant le service divin. » Ainsi nous apparaissent les clercs de Saint-Germain.

En 1701, on achète au « magister » un bonnet à cornes qui coûte 3 livres ; en 1705, un bonnet carré du prix de 50 sols ; sa soutane, fournie par Godart, drapier à Soissons, coûte, en 1756, 39 livres 12 sols. Ajoutons qu'il portait, avec le rabat, le camail garni de poil de chèvre et, pour diriger le chant, parcourait le chœur, le livre dans la main gauche et tenant de la droite le « bâton de chantre », au haut duquel était une sorte de niche renfermant une statuette du patron, œuvre de Noailles, sculpteur à Soissons.

Voici, pour clore ce chapitre, la liste des maîtres d'école de Villeneuve.

Antoine Pestel. L'acte de décès de ce « clerc et maître d'école » fait son éloge ; on y lit qu'il mourut le 8 mars 1710, à l'âge de 68 ans, après avoir exercé l'espace de 38 ans, les fonctions de clerc de la paroisse avec piété et édification : par là, il mérita l'honneur de l'inhumation dans l'église.

Jean Desmarest, figure de 1712 à 1722, comme faisant les fonctions de clerc.

Nicolas Péchereaux ; il décéda en exercice, à l'âge de 70 ans et par suite d'apoplexie, le 6 avril 1740.

Antoine-Louis Maloizelle, précédemment maître

d'école de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil ; il exerça à Villeneuve de 1740 à 1743.

François Flamand. C'est lui qui copia l'Antiphonaire manuscrit dont il a été parlé au chapitre II ; en 1757, il est qualifié ancien maître d'école et on lui paye 3 livres pour le papier et la « façon » des cantiques des matines.

Pierre-Louis Ducellier, 1758-1773.

Antoine Leroy, qui lui succéda, est qualifié en 1791, secrétaire-greffier de la municipalité.

VI. — Les Confréries

Comme les pèlerinages aux sources, aux pierres consacrées, les anciennes confréries sont de ces dévotions populaires dont l'origine est difficile à découvrir.

Il y en avait deux à Saint-Germain : la confrérie des Trépassés et celle de Saint-Hubert. Toutes deux existaient antérieurement au XVIII^e siècle, car les comptes en font mention dès l'année 1700. Chacune avait son compte spécial, son trésorier et ses marguilliers.

Comme ceux de la fabrique, les comptes des confréries étaient examinés annuellement « au bureau de Saint-Germain », devant les paroissiens assemblés au son de la cloche, à l'issue des vêpres.

Confrérie des Trépassés. — Entre autres articles de recette de la confrérie des Trépassés, il y a lieu de citer :

1^o Les quêtes dont le produit se montait en 1700 à 46 livres 9 sols.

2° Le produit de la vente du pain dit « des Trépassés », qui s'est élevée en 1722 à 49 livres 4 sols.

Recueilli chaque semaine, par le trésorier, qui parcourait les rues du village, portant une hotte d'osier du prix de 10 sols en 1700 et 18 en 1730, ce « pain des Trépassés » était vendu le dimanche aux enchères, à la porte de l'église ; en même temps le trésorier recevait les offrandes qu'on lui remettait au lieu de pain.

En 1742, Louis Raverdy « sous-aîné » étant marguillier des Trépassés, la confrérie avait en caisse 195 livres 11 sols. Ces sommes servaient notamment à faire dire des messes pour les défunts.

Le marguillier des Trépassés l'était en même temps de saint Sébastien, « en l'honneur et dévotion » duquel étaient dites des messes, dont le nombre variait suivant les ressources : 12 en 1700, 16 en 1722.

Peut-être faut-il voir dans ce culte rendu à saint Sébastien, une survivance d'une ancienne confrérie dont il ne reste pas d'autre trace ; ou simplement une dévotion due au voisinage de l'abbaye de Saint-Médard, où saint Sébastien était honoré de façon particulière.

Confrérie de Saint-Hubert. — En 1700, Michel Bonnard en était marguillier-trésorier, succédant à Sébastien Baragot, qui lui remettait un reliquat de 23 livres 9 deniers.

Elle n'avait guère pour ressources que le produit des quêtes et les cotisations payées par les confrères ; d'après le registre de la confrérie on voit qu'elle était encore très prospère en 1793, année où Louis Dela-

porte étant marguillier, elle comptait 302 membres.

Annoncée la veille et le jour même par un carillonneur que l'on faisait venir de Saint-Vaast, la fête de saint Hubert était célébrée à l'égal de celle du patron.

Le lendemain un service était chanté pour les confrères décédés, 13 en 1741, pour lesquels étaient aussi dites des messes suivant la somme dont la confrérie pouvait disposer.

Saint Hubert avait sa chapelle dans l'église : au-dessus de l'autel était un tableau de ce saint, payé 6 livres, en 1730, à Delaplace, peintre.

En 1738, on paye à Gosset, peintre, 12 livres « pour avoir fait l'image de saint Hubert », qui était un tableau attaché à deux flambeaux par des rubans.

Lors des grands travaux d'embellissement exécutés à la suite de la visite épiscopale de 1742, la chapelle de saint Hubert ne fut pas oubliée. Il fut payé à Ruelle, maître-menuisier à Soissons, 385 livres; à Forêt, maître-sculpteur, 75 livres; à Gosset, maître-peintre, 50 livres pour l'avoir vernie et avoir raccommodé la peinture du saint Hubert placé au-dessus du banc des marguilliers, le banc d'œuvre.

En 1744, Volant, marchand bonnetier à Soissons, reçoit 30 livres 7 sols 6 deniers pour un tableau de saint Hubert qu'il a fait venir de Paris.

Enfin, en 1745, Gosset reçoit encore 4 livres 10 sols pour deux tableaux attachés aux deux flambeaux de la confrérie de Saint-Hubert.

VII. — Milempart et la famille Quinquet

Il a déjà été question, au début de ce travail, de la maison dite Milempart, bâtie à la place de la chapelle Sainte-Thècle, dit Berlette, « près le lieu » où était cette chapelle, dit Melchior Regnault. Comme on l'a vu aussi elle était nommée autrefois Mil en Parlent, Milemparlent, comme écrivait encore M. de Condren, en 1709.

« Elle appartenait au temps de la Ligue, dit M. Suin, à Nicolas Facier, seigneur de Rocourt et de Mil en Parlent.

« Dans les minutes d'un seul notaire, ajoute-t-il, j'ai trouvé deux ou trois fois Mil en Par, sans doute par abréviation ; tous les autres actes, ils sont nombreux et passés devant des notaires différents, signés par Nicolas Facier, portent Mil en Parlent (1) ».

Haudicquer de Blancourt, dans son *Nobiliaire de Picardie* publié en 1695, cite Charles Bedé, seigneur des Fougerais, maréchal de bataille des camps et armées du roi et seigneur de Millampars-lès-Soissons, à cause de N. de Gonnellieu, son épouse. Il portait pour armoiries : d'azur à la licorne passante d'or.

Au commencement du XVIII^e siècle, Milempart appartenait à Pierre Quinquet de Monpreuil — plus tard de Monpreux — capitaine de cavalerie au régiment d'Imécourt. *L'Armorial général de l'élection de Soissons*, par Ed. de Barthélemy, lui donne pour armoiries : d'argent à trois quintefeilles de gueules posées deux et une. Il mourut à Milempart, le

(1) *Bull. de la Soc. archéol. de Soissons*, t. XII, p. 120.

1^{er} novembre 1712, à l'âge de 48 ans, et reçut la sépulture dans l'église Saint-Martin de Soissons.

Françoise Bernier, son épouse, lui avait donné, à Milempart, dix enfants, de 1699 à 1711 : il dut en avoir d'autres ; elle décéda le 16 juin 1741 à l'âge de 67 ans, et fut inhumée à Saint-Germain, dans la chapelle Saint-Jean, en présence de Antoine Quinquet, curé de Chavonne et de Pierre Quinquet ; curé de Dommiers, ses fils.

Elle légua à l'église Saint-Germain, une rente annuelle de 16 livres, pour fondation d'un salut du Saint-Sacrement le jour de saint Hubert, de quatre messes pour elle et son mari et de quatre autres messes à acquitter en l'église Saint-Martin.

Je n'ai pu établir le rapport existant entre Mme Quinquet et Jean-Guillaume Bernier, décédé à l'âge de 34 ans, le 3 mai 1730 et inhumé dans l'église Saint-Germain, en présence d'Antoine Bernier, curé de Taillefontaine ; de Guillaume Bernier, receveur de la Trasse ; de Servais, le jeune, notaire à Soissons et de Pierre-Christophe Quinquet ; il était fils de Guillaume Bernier, receveur de Passy et de Claude Bernier.

M. Firino a cité dans le tome XV du Bulletin, 3^e Série, plusieurs membres de la famille Quinquet « gens de bien, qui étaient nombreux, et par leurs alliances, composaient une grande partie de Soissons à la fin du xvii^e siècle ». C'était d'ailleurs une des plus anciennes familles de la bourgeoisie soissonnaise, qui fournit plusieurs personnes de marque.

Sans remonter à l'année 1568 où l'on trouve à Soissons, Anthoyne Quinquet, notaire royal au

bailliage de Vermandois (1), je voudrais ajouter quelques noms à ceux donnés par notre Vice-Président ; mais pour cela les comptes de Saint-Germain ne suffisent pas et il me faut recourir aux registres de l'état civil.

1699. — Antoine Quinquet de Monpreux, conseiller du roi et receveur des tailles en l'élection de Soissons, était marié à Geneviève Cuiret.

1700. — Pierre Quinquet de Monpreux était conseiller du roi, ancien receveur des tailles en l'élection de Soissons.

1702. — Nicolas Quinquet était fils de Nicolas Quinquet le jeune, conseiller du roi et son procureur en la police de Soissons, et de Jeanne Quinquet.

1704. — Geneviève Quinquet de Monpreux était veuve de Jean Regnault, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Soissons. *L'Armorial* donne à cette dame, comme à Nicolas qui précède, des armoiries très compliquées.

1724. — En l'église Saint-Germain, André-Simon Servais, fils de Simon Servais, notaire royal et de Anne Regnault, de la paroisse Saint-Quentin de Soissons, épouse Geneviève Quinquet, fille de Pierre Quinquet de Monpreux et de Françoise Bernier, et née à Milempart en 1699.

1732. — Antoine Quinquet de Monpreux était chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis.

1734. — Un Quinquet était curé de Frénoy-les-Roye.

(1) Suin, *Bull. de la Soc. Archéol. de Soissons*, t. XII, p. 66.

1747. — Antoine Quinquet, marié à Elisabeth d'Aversin, était maître de pension à Soissons.

1748. — A Chavonne, Antoine Quinquet de Montpreux, maître ès-art de la faculté de Paris, lequel, après avoir gouverné cette paroisse comme un bon pasteur l'espace de douze ans, meurt, au grand regret de ses paroissiens, à l'âge de 41 ans ; il fut inhumé dans la nef de l'église. Il était fils de Pierre Quinquet de Monpreux et de Françoise Bernier de Milempart, et né en 1707.

1751. — Sont mariés à Saint-Germain : Louis-Guillaume Legrand, receveur des aides de l'élection de Soissons et Geneviève-Sébastienne Servais, fille du défunt notaire et de Geneviève Quinquet. Ce mariage fut célébré par M. Pierre Quinquet, curé de Dommiers, en présence de : Nicolas Quinquet, écuyer, procureur du roi honoraire au bureau des finances, oncles de la marié ; Simon-Melchior Olivier, conseiller du roi, élu en l'élection de Soissons, son cousin-germain ; Jean-Nicolas Quinquet, avocat en Parlement, conseiller du roi, assesseur en la maréchaussée, son cousin.

1761. — Sont également mariés à Saint-Germain : M^e Anne-Marie-Pierre-Jean-François-Bernard du Mage, avocat en Parlement au bailliage et siège présidial de Laon et Anne-Antoinette Servais, fille des défunts André-Simon Servais et Geneviève Quinquet, de la paroisse Saint-Léger de Soissons, du consentement de M. Jean-Baptiste Leclerc, prêtre, prieur-curé de Saint-Léger et de M. Godart, curé de Saint-Germain, et, en outre des dénommés au paragraphe précédent, en présence notamment de M^e Pierre-Remy

Pourcelle, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame-des-Vignes et de Charles Lefébure, marchand et receveur de l'hôpital général.

1743-1770. — Aux archives de Ciry en 1743 et de Couvrelles en 1770, sont deux actes de mariage qu'il peut être intéressant de signaler. Le premier est celui de Jacques-François de Pompery avec Marie Quinquet, veuve de Jean-Baptiste Regnault, seigneur de Salsogne et en partie de Ciry, lieutenant au régiment de Condé-dragons ; le second est l'acte de mariage de Christophe de Pompery, frère du précédent, avec Geneviève-Françoise Regnault de Salsogne, fille de feu Jean-Baptiste Regnault, seigneur de Salsogne et de Marie Quinquet, et arrière-petite-fille de M. et Mme Quinquet-Bernier, de Milempart.

1782. — Enfin, en cette année, meurt Pierre-Christophe Quinquet de Monpreux, à l'âge de 73 ans ; précédemment curé de Rozières, il reçut la sépulture dans le chœur de l'église de Dommiers qu'il desservait depuis 1741 ; il était fils de Pierre Quinquet de Monpreux et de Françoise Bernier, de Milempart, où il était né en 1708, et où nous revenons après ce long détour.

En 1784, la maison de Milempart appartenait à M. Hutin, conseiller du roi en l'élection de Soissons, comme on l'apprend par un acte de baptême dans lequel figurent : marraine, sa fille Victoire ; parrain, messire Louis Joseph Aubin de la Salette.

Enfin, en 1793, était propriétaire de Milempart, Charlemagne Lalourcé, marié à Angélique Maupas ; il était, en l'an III, cultivateur et procureur de la commune. Ancien conseiller du roi au Châtelet de

Paris, dit M. Collet, il fut élu président de l'administration du canton rural de Soissons, le 10 brumaire an IV (1^{er} novembre 1795); ensuite juge au tribunal civil, il mourut à Milempart, le 27 septembre 1818, âgé de 67 ans : on voit sa tombe adossée au portail de l'église Saint-Germain (1).

VIII. — L'Inhumation de la femme Cézille

On se trompe si l'on croit que ce titre annonce un incident banal dans la vie de la paroisse : ce chapitre a aussi son intérêt constaté par un important dossier.

Le 14 novembre 1791, la femme Cézille, « de la Grande Burie », paroisse de Saint-Crépin-le-Grand, décédait. Où l'inhumer ? Cette paroisse a été supprimée et l'emplacement du cimetière de Saint-Pierre-le-Vieux, lieu ordinaire des sépultures, vendu.

Mais le petit cimetière de Saint-Germain est tout proche et c'est là que, en vertu d'un arrêté du directoire du district de Soissons, du 15 novembre, aura lieu l'inhumation.

Expédition de cet arrêté est aussitôt transmise à Jean-Louis Raverdy, maire, « par un particulier qu'il a reconnu pour être le bedeau de l'oratoire provisoire établi dans l'église de la ci-devant abbaye. »

A six heures du soir, car il y a urgence, le maire réunit le conseil général de la commune. La délibération, protestation énergique où l'on reconnaît la main du curé Delaporte, est trop longue pour être reproduite. Retenons-en seulement ceci.

(1) Bull. de la Soc. Archéol. de Soissons, t. XVII (2^e Série), p. 5 (2^e partie).

L'arrêté du directoire est irrégulier dans sa forme, Monseigneur l'Evêque du Département étant seul compétent ; il est préjudiciable aux droits et intérêts de la commune de Villeneuve, le directoire ayant outrepassé ses pouvoirs, en se permettant de disposer du cimetière de Saint-Germain, sans avoir consulté ni les officiers municipaux chargés des intérêts de la commune, ni le curé, ni les marguilliers, auxquels sont confiés les soins relatifs au service divin.

Le commune de Villeneuve, doit s'opposer formellement à l'exécution dudit arrêté, car il lui importe de prévenir toutes conséquences préjudiciables à ses droits et à ses intérêts.

C'est à la municipalité de Soissons, à donner la sépulture aux habitants de cette ville, et il eût été sage de ne pas aliéner le cimetière de Saint-Pierre-le-Vieux avant d'en avoir créé un autre.

Néanmoins, pour marquer qu'elle n'entend pas s'opposer à aucun arrangement, la municipalité de Villeneuve consent, pour cette fois seulement, à l'inhumation dans le cimetière de cette commune.

En conséquence, le 18 novembre, le curé de Saint-Germain est allé, accompagné de son clergé, jusqu'à la limite de sa paroisse, où se rend également le desservant de l'oratoire provisoire de Saint-Crépin, qui dit au premier : « Je vous laisse le corps. »

L'inhumation faite, on s'aperçoit que le sonneur de l'oratoire s'est « scandaleusement » emparé des cierges portés par six petites filles de l'hôpital, et il fallut l'intervention du procureur de la commune pour les faire restituer.

Mais, si l'on en croit une lettre de la municipalité

de Villeneuve au directoire du département, l'arrêté du district cachait des vues de la municipalité de Soissons.

« Depuis longtemps, dit cette lettre, des bruits sourds lui font craindre de voir se réaliser le projet de la réunion de la paroisse de Villeneuve à celle que l'on paraît se proposer d'établir au faubourg Saint-Crépin, dans l'église de la ci-devant abbaye, dont on a déjà fait un oratoire provisoire.

« A la suite de cette réunion on croirait sans doute, et comme une conséquence naturelle, réunir la commune de Villeneuve à la ville même de Soissons : ce qui aurait pour effet malheureux d'assujettir ses habitants à de nouvelles charges insupportables pour eux, et dont depuis peu d'années, ils avaient acheté la juste exemption au prix d'un procès long et dispendieux.

« L'administration du district se serait-elle flattée, par l'arrêté du 15 novembre, de parvenir à familiariser insensiblement la commune de Villeneuve avec l'idée d'une réunion qu'elle a jusqu'ici tout à la fois si énergiquement et si heureusement combattue ? Non ; les habitants de Villeneuve sauront faire valoir leurs droits lorsqu'il en sera temps (1) ».

On voit quelles graves conséquences pouvait avoir ce simple enterrement de la femme Cézille.

Mais cette union si redoutée n'avait-elle pas existé autrefois ?

Ainsi qu'on l'a vu, en 1592, Simonnet, curé de Saint-Germain est cité comme représentant, avec

(1) Arch. comm. de Villeneuve.

d'autres prêtres, la plus saine partie de la ville et banlieue de Soissons. Or on sait que, dans l'ancienne jurisprudence, ce mot signifiait l'étendue d'une lieue autour d'une ville, espace dans lequel se faisait la proclamation des bans ou ordonnances de l'autorité (1).

Peut-être aussi a-t-on remarqué cette expression de Berlette, situant la chapelle Sainte-Thècle « près Saint-Germain dudict Soissons. » Rousseau dit qu'elle était « aux murs de la ville. »

Berlette encore rapporte un titre de 1305 de la commune de Soissons, dans lequel on lit que « sont faictes deffenses aux faulxbourgs de Saint-Germain et es chemins de Villeneuve et de Brayne, ausquels lieux les maieur, jurez et commune pourront prendre leurs tailles comme ils ont accoutumé » ; que, de plus, « les bestiaux de la commune de Soissons, pourront paistre et pasturer sur les terres de Villeneuve, pareillement les bestiaux dudict Villeneuve, sur les terres de ladicte commune (2).

Les tailles dont il vient d'être question se percevaient encore en 1662, comme le constatent deux certificats ainsi conçus : « Je soussigné, greffier en l'élection de Soissons, certifie que les habitants du faubourg de Villeneuve-les-Soissons sont compris au roole des tailles de la paroisse de Saint-Martin de ladite ville. Fait le 26 août 1662. Martinet (3) ».

On a de plus, du même jour, deux certificats délivrés par C. Huberlan, employé à la distribution

(1) Bouillet : Dictionnaire des Sciences.

(2) Berlette : Bull. de la Soc. Archéol. de Soissons, t. XIX, 2^e Série, p. 119, 2^e partie.

(3) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Soissons, boîte 17, pièces 127 et 129.

du pain de l'hôpital général aux pauvres de la ville et fauxbourgs de Soissons, par chaque dimanche de ladite année ; il y est dit que « dans le nombre des pauvres de ladite ville et fauxbourgs, ont été compris les pauvres des fauxbourgs de Saint-Crépin-le-Grand, Saint-Germain et Villeneuve-lez-Soissons, lesquels ont eu leur part notable des aumônes dudit hôpital côme faisant partie de ladite ville et faubourgs (1) ».

Fondées ou non, les craintes des habitants de Villeneuve en 1791, ne se réalisèrent pas ; la paroisse resta indépendante, la commune aussi, et pas ne fut besoin de porter, comme ils se le proposaient, leurs doléances à la barre de l'Assemblée Nationale (2) : une rue, une simple rue, continua de marquer la limite du faubourg Saint-Crépin et de la paroisse Saint-Germain.

Pour celle-ci, avec le nouveau siècle, commence une nouvelle vie. Il faut, tout d'abord, réparer les ruines causées par la Révolution : c'est à quoi s'appliqueront notamment le curé, Nicolas Gérard Marin, le général Randon, comte Dulauloy, Mlle Randon, M. Lalourcé, M. Hua (3), etc. ; laissons-les à leur tâche.

La mienne est terminée. Je ne sais si j'ai réussi une peinture fidèle de la paroisse Saint-Germain au XVIII^e siècle : du moins l'ai-je esquissée avec ce profond respect du passé que recommande Renan.

E. BOUCHEL.

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu, boîte 17, pièces 123 et 124. — Voir aussi Matton, *Inv. somm. des Arch. hosp. de Soissons*, n° 838.

(2) Arch. comm. délib. du 15 novembre 1791.

(3) Arch. comm. comptes de la fabrique.

NOTES HISTORIQUES

SUR

BUCY - LE - LONG

à propos d'un plan de 1670

Le plan dont j'ai l'honneur d'offrir à la Société une reproduction photographique existe en original à la Bibliothèque Nationale (Ms. Fr. *Collection de Picardie*, vol. 282, p. 35) et, en minute, aux Archives de l'Aisne (G. 268). Il a été dressé en 1670 par Louis Gouvion, arpenteur et géomètre royal à Vailly, pour le chapitre de la cathédrale de Soissons. Des divers seigneurs tant laïques qu'ecclésiastiques qui se partageaient le terroir de Bucy, ce chapitre était celui qui en avait la plus grande part ; il était « le plus gros décimateur, le seigneur dominant », comme l'appellent d'anciens actes. Toutes les maisons relevant de lui à quelque titre sont indiquées sur le plan en question avec le nom de leurs occupants, et c'est naturellement cette dernière circonstance qui doit faire, pour les habitants actuels du village, le principal intérêt du document. Plusieurs d'entre eux, en effet, pourraient y retrouver les noms de leurs aïeux, c'est-à-dire leurs propres noms qui se perpétuent à Bucy depuis deux cent cinquante ans et plus ou n'en ont disparu que depuis peu (Bayart, Bertrand, Brigant (Bringant?), Brocheton, Brodin, Crépeau, Delaplace, Devaux, Dupré, Gourlé, Leclère, Macadré, Menot,

Moreaux, Pestel, Placet, Quinquet, Tassin, Tonin (Thomin ?), Tournemolle, etc.). Une telle continuité, assez fréquente dans nos villages de l'Aisne, est, me semble-t-il, tout à l'honneur du pays, c'est en somme une sorte de noblesse ; aussi ai-je pensé que Bucy posséderait avec plaisir ce vestige de son passé et, pour cette raison, j'en ai fait remettre à la mairie un autre exemplaire, à plus grande échelle, auquel j'ai joint quelques notes explicatives. M. le colonel Lecer m'ayant aimablement exprimé le désir que notre Société possédât, elle aussi, ces notes, je les reproduis ci-dessous un peu plus développées et augmentées de quelques autres, toutes fort sommaires du reste. Si notre Président veut bien les renforcer, à son tour, des commentaires que lui permet la connaissance personnelle qu'il a lui-même de Bucy, on me saura gré d'avoir accepté sa proposition. Pour moi, je ne fais guère autre chose ici que reproduire quelques fragments d'une petite brochure d'une centaine de pages (1) que je commis jadis et à laquelle je demande la permission de renvoyer pour de plus amples renseignements et pour l'indication des sources utilisées. Comme cette brochure n'a point paru dans le *Bulletin* et que, tirée à très petit nombre, elle ne serait peut-être plus facile à retrouver aujourd'hui, j'espère qu'on me pardonnera d'y avoir pris à peu près textuellement, me copiant moi-même sans vergogne, quelques-unes des lignes qui vont suivre : ajoutons avec la même franchise que le présent travail me donne, fort à

(1) *Notes pour servir à l'histoire de Bucy-le-Long*, Meulan, impr. Réty, 1900.

propos, l'occasion de compléter le précédent, ou même de le corriger, sur quelques points. Je l'avais écrit principalement, ce premier essai, à l'aide des registres paroissiaux conservés à la mairie de Bucy et qui datent de 1700 pour Bucy même, de 1634 pour le hameau de Sainte-Marguerite. D'utiles données m'avaient été fournies d'autre part, comme je pris plaisir à le reconnaître alors et comme il m'est très agréable de le redire en ce moment, par M. l'abbé Clairambaux, actuellement curé-doyen de Montcornet, jadis notre collègue à la Société, et par un autre de nos collègues que nous nous félicitons vivement de posséder encore, M. le chanoine Binet.

Je range ces notes sous une quinzaine de numéros correspondant aux chiffres du plan.

I. — Ancien chemin de Soissons à Vailly, dit communément « le voyeu de Vailly ». On remarque qu'il ne se confond pas, comme la route actuelle, avec la principale rue de Bucy ; il est tout à fait extérieur au village et le longe à peu près parallèlement. Il était devenu depuis longtemps simple chemin de culture et allait se perdre dans les terres quand son tracé a été repris en partie, il y a quelques années, par le chemin de fer de Soissons à Rethel.

C'est apparemment le « voyeu de Vailly » que suivirent, pour venir à Soissons, ceux de nos rois qui, après leur sacre à Reims, leur pèlerinage habituel à l'abbaye de Corbeny et un arrêt à Vailly dans « l'hôtel » qu'y possédait l'archevêque de Reims, firent leur entrée à Soissons ; tel dut être

notamment, dans des circonstances particulièrement mémorables, le cas de Charles VII dont on sait qu'il coucha à Vailly le 22 juillet 1429 et qu'il arriva à Soissons dans la matinée du lendemain. A ses côtés nos ancêtres purent voir et acclamer Jeanne d'Arc, alors aux jours les plus heureux de sa vie.

Pendant la période révolutionnaire, en 1798, le chemin indiqué sur le plan ou plutôt les réparations dont il avait déjà grand besoin furent l'occasion d'une sorte de cérémonie bien dans le goût et le ton de l'époque. C'était, semble-t-il, une entreprise assez simple que ces réparations : on résolut de leur donner le prestige d'une solennité publique. Le 22 avril, on arrêtait un programme qui, selon l'usage, comportait de la musique et de l'éloquence : « Chaque fonctionnaire se munira de pelles, de hoyaux ou de pioches. Arrivé au lieu indiqué, le président de l'administration municipale, — c'était, en 1798, M. Christophe Ferté, — après avoir fait un discours sur la nécessité de réparer les chemins et l'intérêt général qu'y ont tous les citoyens, donnera ainsi que ses collègues l'exemple du travail pendant lequel les citoyens chanteront des hymnes patriotiques. » On ne peut vraiment rien de mieux, c'était même si beau que, le jour venu, lesdits citoyens n'attendirent pas le signal officiel ; les magistrats, s'étant « transportés » sur le chemin en question, y trouvèrent les travailleurs déjà réunis, peut-être même à la besogne, et ils n'eurent qu'à « les encourager de leur présence et de leur exemple. » J'aime à penser que le président put tout de même placer le discours annoncé et que son éloquence ne fut point perdue.

2. — « Fief de Vaufourchy » ou, dans un acte de 1301, de « Voie fourchiée », désignations pittoresques qui n'ont pas cessé d'être exactes : elles venaient d'un carrefour qui a encore présentement la forme d'une fourche. L'habitation ainsi nommée fut occupée successivement, au XVIII^e siècle et depuis, par les familles Robinot, de la Noue (laquelle donna un maire à la ville de Soissons de 1820 à 1829), Laurens de Waru, Adam de Verdonne, Godard, Pinson. Notre dernier évêque de l'ancien régime, Mgr de Bourdeilles, y passa, paraît-il, plusieurs étés. Elle est occupée aujourd'hui par M. le c^t Dehollain, gendre de M. Alfred Lévesque, mort conseiller à la Cour d'appel de Paris, qui descendait d'une ancienne famille de magistrature soissonnaise.

Il y avait aussi, à Vaufourché, une auberge dont l'enseigne était une image du roi saint Louis.

3. — Eglise Saint-Martin, fondée avant le XII^e siècle, reconstruite aux XV^e et XVI^e. « J'ai été restaurée par Pierre Delarue, maçon, 1503 », nous apprend une inscription gravée autour de la tourelle du clocher. Il a déjà été question de cette église dans notre *Bulletin* et tous les archéologues de notre Société connaissent le grand et beau vitrail de l'*Arbre de Jessé*, orgueil plus de trois fois séculaire de la paroisse. Le nom de la famille Quinquet, qui le donna jadis, se lit encore maintenant au bas de ce vitrail : il se lit également sur notre plan de 1670.

J'ignore si c'est à la même famille que l'église doit d'autres vitraux plus petits, fort intéressants, de la même époque, qui représentent des épisodes de la vie

de saint Martin ; longtemps demeurés à l'abandon, ils ont été ingénieusement reconstitués et replacés il y a quelques années.

4. — « Presbytère du haut » : jusqu'en 1773, Bucy eut deux curés à la fois, sans que l'on distingue de hiérarchie, du moins absolue, entre eux deux. Cette dualité datait de loin ; on la remarque déjà dans un acte de 1195, — les deux curés s'appellent alors Guibert et Simon, — et dans un autre de 1303 où figurent un Eudes et un Roger, tous deux « prêtres de Bucy ». Il y avait conséquemment deux presbytères, d'ailleurs très voisins l'un de l'autre. Celui qu'on appelait « le presbytère de bas » était, comme le presbytère actuel, un peu au-dessous de l'église. La minute du plan conservée aux Archives de l'Aisne mentionne à côté « la maison du clerc », c'est-à-dire l'école. Les registres paroissiaux m'ont permis autrefois de reconstituer tant bien que mal, et non sans d'inévitables lacunes, la série de nos curés depuis le milieu du xvii^e siècle, celle de nos maîtres d'école depuis la première moitié du xviii^e. J'ai donné ces listes, avec celle de nos anciens maires, dans la brochure appelée plus haut.

5. — « Maison de M. Du Tour » : maison de campagne de la famille Du Tour de Noirfosse, de Soissons. Cette famille (1), signalée déjà au xvi^e siècle parmi les familles soissonnaises, est encore honorablement représentée à Bucy par MM^{mes} Delles-

(1) V. sur elle et sur le général de Noirfosse, mort à Bucy, en 1818, le *Bulletin de la Soc. Arch. de Soissons*, passim, et le *Carnet de la Sabretache*, 1901.

table et de Fonbrune. Quant à la « Maison de M. Du Tour », à laquelle fut réuni en 1773-1774 le « presbytère du haut », elle est actuellement la propriété de M^{me} Vaillant-Fontaine, ainsi que le bâtiment qu'on voit à gauche appelé sur le plan « maison du comte », c'est-à-dire du comte de Soissons qui y avait une « justice », autrement dit une sorte de tribunal au petit pied et une prison pour l'exercice de sa juridiction seigneuriale. Un acte daté de 1772 et relatif à cette « maison du comte » nous apprend que des « plaids généraux » y furent tenus par le « bailli et autres officiers du comté », notamment les 30 juin 1578, 3 juillet 1581, 27 juin 1583, 9 juillet 1584, 9 juillet 1587. En 1772, la justice du comte, alors le duc d'Orléans, ne se rendait plus pour Bucy dans cette maison, elle était, selon l'expression de l'acte cité, « réunie à la justice et aux prisons de Soissons ».

6. — « Prémontré » : vendangeoir et cellier de l'abbaye de ce nom, propriétaire de vignobles à Bucy (1). L'écusson qui surmonte encore la porte cochère et qu'entoure une belle guirlande de pampres et de raisins profondément fouillée dans la pierre contenait probablement les armoiries de l'ordre, elles auront été grattées pendant la Révolution. Cette maison, fut quelque temps le siège de la municipalité du *canton de Bucy*, ce village ayant été, de 1790 à 1799, le chef-lieu d'un groupement de onze communes :

(1) St Jean-des-Vignes avait aussi des terres importantes à Bucy ; la plupart lui furent procurées par Guillaume Goubet, originaire de Bucy, 24^e abbé de ce grand monastère (1455-1472).

Bucy, Braye, Chivres, Clamecy, Laffaux, Margival, Missy, Neuville-sur-Margival, Terny, Vregny et Vuillery. Par une rencontre assez curieuse, ce groupement rappelle d'assez près le groupement analogue résultant de la charte communale octroyée à Bucy en 1247 par le comte de Soissons, Jean de Nesle : tant il est vrai que l'histoire ne fait souvent que se recommencer elle-même alors qu'elle croit nous donner du nouveau. On ne voit pas de *mairie* ou d'hôtel de ville sur notre plan de 1670 : il est probable que l'assemblée des habitants se tenait, selon l'usage de l'époque, dans l'église, à l'issue de la messe paroissiale, peut-être, comme l'acte susdit de 1772 le donnerait à entendre, dans la « maison du comte », peut-être encore devant l'église, à l'endroit qui a continué jusqu'à nos jours de s'appeler « le perron municipal », et où le général de Noirfosse fit placer en 1812, probablement en souvenir de l'antique tradition, une inscription et un banc de pierre.

7. — « Logis de Mme Brodin » (Bourdin dans un « dénombrement » de 1721) : maison avec tourelle appelée quelquefois « fief du chapitre », occupée, au moins de 1577 à 1598, par une famille de La Fontaine, plus tard, notamment, par une famille Vaillant, dont un membre était, en 1762, lieutenant-général de la ville de Péronne, et, beaucoup plus près de nous, par les familles Chastaignier de Lagrange, Traizet, etc. Aujourd'hui à Mme veuve Gion. Dans les textes qui me sont passés sous les yeux, il y a, semble-t-il, quelque confusion entre ce « fief du chapitre » et un « fief de Bombert » qui en

était tout proche, avait les mêmes détenteurs, mais dépendait, lui, du comte.

8. — Ferme de la Montagne près de laquelle le plan, confirmé par la tradition, place un moulin à vent : cet agrément manque maintenant au joli fond de tableau qu'est « le mont de Bucy ». Au XVIII^e siècle, la ferme de la Montagne appartenait aux Dupleix de Bacquencourt, comme le château dont il sera question plus loin. Avant les Dupleix elle avait appartenu aux Lameth ; plus tard, elle appartint et appartient encore aux Montesquiou-Fezensac : trois noms de famille qui font figure dans notre histoire nationale.

9. — « Rue de la Croullerie » : on dit aujourd'hui « Croyère ».

10. — « Croix du Tii » : calvaire ainsi nommé sans doute parce qu'il se trouvait originairement à la rencontre de trois chemins. Il existe encore et produit fort bon effet sous le dais imposant dont le couvre un magnifique marronnier. Sauf avis plus compétent, je crois qu'il date du XVI^e siècle, du moins le svelte et haut fût de colonne d'un seul morceau de pierre qui porte à son sommet un crucifix de fer : louons la municipalité de l'avoir récemment sauvé d'un effondrement imminent qui aurait été fort regrettable. Un souvenir tragique se rattache à ce calvaire : en 1814, les ennemis, Prussiens ou Cosaques, fusillèrent à ses pieds un malheureux berger qu'ils accusaient, à tort du reste, d'avoir assommé deux des leurs. J'ai raconté autre part quelques-uns

des épisodes qui signalèrent, à Bucy, l'invasion de 1814 et qui sont restés gravés dans la mémoire populaire, notamment le combat du 13 mars entre Crouy et Bucy, aux environs de l'actuelle distillerie Beauchamps. 1814, si funeste à toute la contrée, le fut particulièrement à notre village dont les pertes, d'après un relevé officiel de l'époque, atteignirent le chiffre le plus haut des réclamations de tout le département et ce chiffre, paraît-il, n'était que peu au-dessus de l'affligeante réalité. Qu'on me permette de rappeler ici, à propos de 1814, le beau trait d'un simple domestique de M. Adam de Verdonne, nommé Leclère : ce brave homme laissa les Cosaques lui griller les jambes et la bouche plutôt que de leur livrer l'argenterie de son maître.

11. — « Les Bersaux » : aujourd'hui place publique du « Berceau ».

12. — Maison dite « de Saint-Antoine », à cause d'une antique et naïve statue de ce saint qui en surmontait la porte. Les habitants de Bucy, du moins jusqu'à ces dernières années, se montrèrent toujours fort attachés à cette statuette, d'ailleurs infiniment peu artistique, et, avec l'âge, fort vermoulue ; ils racontent volontiers que, pendant « la Grande Révolution », comme ils disent, on la dissimula soigneusement derrière des fagots et qu'on la sauva ainsi de la profanation. Elle a récemment disparu de sa niche maintenant écroulée, mais je crois savoir qu'elle n'est point détruite et peut-être la verra-t-on reparaitre quelque jour. Le plan indique, dans le voisinage de la maison de Saint-Antoine, de l'autre côté de la

rue, une maison appartenant à « Mme la baronne de Vézilly ». Les Vézilly étaient, je crois, une branche de la maison de Conflans ; dans un mémoire de 1698 l'intendant de Soissons les signalait « entre les plus qualifiés de la région ». Je ne crois pas que la baronne dont le nom figure sur le plan habitât Bucy d'une façon permanente, je n'ai jamais rencontré ce nom de Vézilly dans nos registres paroissiaux.

13. — « La grande maison » : château dont il reste une tour et qui, au xvii^e siècle, appartenait à la famille de Lameth ; il avait été auparavant aux Simon de Bucy qui comptèrent, au moyen-âge, un évêque de Paris, un évêque de Soissons, un premier président du Parlement, personnage considérable mêlé à quelques-uns des événements historiques de son époque, etc. Cette famille a donné son nom, c'est-à-dire celui de Bucy même, à un carrefour et à une rue de Paris ; quant au château, il appartient, après les Simon, aux Biche-Cléry et, après les Lameth, aux familles Duplex et de Montesquiou-Fézensac. Notre Société a bien voulu accueillir dans un de ses derniers *Bulletins* la notice que j'ai consacrée à ce château et à la famille des Simon. Le plus célèbre de ceux-ci, le premier Président, a été tout récemment l'objet d'une étude présentée à la Société de l'Histoire de Paris par le savant historien du Parlement, M. Félix Aubert (1). Je n'insiste donc pas davantage aujourd'hui sur cette famille. On remarquera que le plan de 1670 mentionne le château en ces termes :

(1) V. « Un grand magistrat du XIV^e siècle, Simon de Bucy », dans *Revue des Etudes historiques*, septembre-octobre 1913.

« la grande maison » : l'expression était traditionnelle, car le Simon de Bucy qui fut évêque de Soissons l'emploie, — « *magna domus* » — dans son testament daté du 28 janvier 1404. On lit « le grand hostel de Bucy » dans un acte du 27 juin 1409, « la grande maison de Bucy » dans un terrier de 1565.

A gauche du château et y attenant, mais plus près que lui de la rue, le plan nous signale « la chapelle Broyon » ; cela m'a été fort utile pour déterminer enfin, d'une façon décisive, l'emplacement de cette chapelle Broyon dont le nom n'était pas tout à fait oublié à Bucy, seulement je ne savais où la placer. Elle avait été fondée en 1313 par un des Simon de Bucy, le père du premier président ; elle existait encore, en tant que bénéfice ecclésiastique, vers le milieu du dix-huitième siècle, mais le chapelain n'était plus tenu à la résidence ; un décret de Mgr de Fitz-James, du 5 mars 1762, réunit le bénéfice à la communauté des boursiers du collège soissonnais de St-Nicolas. Quant à la chapelle elle-même, elle était déjà ou elle fut alors transformée en maison d'habitation, elle sert actuellement de maison de campagne à la famille Macherez.

14. — « Eglise Ste-Marguerite » : déjà sous ce vocable dans un document de 1195. Elle n'avait pas un curé particulier, elle était desservie alternativement par l'un des deux curés de Bucy, chacun sa semaine : il en fut ainsi jusqu'en 1773, date de la suppression de l'un des curés. Le curé conservé dut alors entretenir à Ste-Marguerite un vicaire amovible dans un presbytère construit, à la suite d'un échange,

aux frais de M. du Tour de Noirfosse. Du style roman le plus simple avec une porte latérale de la Renaissance, l'église de Ste-Marguerite, presque toute ruinée aujourd'hui, n'a certes pas une valeur architecturale qui l'impose à l'attention des archéologues et des artistes ; toutefois son très grand âge la rend infiniment vénérable, en même temps que nous charme et nous émeut son aspect rustique au milieu des buis et des romarins de son cimetière, rendu si vénérable, lui aussi, par le souvenir de tous les morts que tant de générations y déposèrent. Il serait bien à désirer que l'on pût assurer pour longtemps encore la conservation de l'humble monument qui fut associé aux joies, aux deuils, aux prières, aux espoirs de huit siècles et qui se trouve être en définitive le plus ancien témoin de la vie de notre village.

Les enfants de Ste-Marguerite sont obligés aujourd'hui d'aller à l'école de Bucy. Leur hameau avait autrefois son école à lui dont le maître s'appelait, en 1676, Nicolas Paris.

15. — « Maison des Trois villes » : ainsi nommée probablement parce que, par sa situation, elle appartient à la fois, ou presque, aux trois territoires de Bucy, Missy et Chivres ; c'était une ancienne maladrerie.

L'année où l'arpenteur Gouvion dressa pour Messieurs du Chapitre le plan qui vient de motiver ces quelques notes à bâtons rompus se place, chronologiquement, au centre de la période la plus heureuse, la plus féconde, du règne de Louis XIV : on a écrit qu'elle en était « le zénith ». En quelle mesure le

petit morceau de terre française que nous venons de parcourir participait-il à cette prospérité qui ne devait pas, hélas! durer autant que le règne? Tout ce qu'il nous est possible de conclure de tout ce que nous avons recueilli à son sujet, c'est que, relativement parlant, malgré d'incontestables misères et si profitables que soient les progrès accomplis depuis, il ne contenait probablement pas alors une quantité de bonheur, de bonheur réel et vrai, beaucoup moins grande que celle qu'il peut donner et qu'il donne en effet à ses habitants d'aujourd'hui.

F. BRUN.

DOCUMENTS CONCERNANT
LE BUREAU DES FINANCES
DE LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS

Son Organisation et son Personnel depuis l'origine

Les documents qui vont suivre sont conservés aux archives de l'ancien château de Loupeigne. Monsieur le Vicomte de Guinaumont a eu l'extrême obligeance de me les confier et de m'autoriser à en publier le texte.

Ces documents semblent avoir été rédigés par M. Lescarbotte de Beaufort, Trésorier de France au Bureau des Finances de Soissons vers la fin du xviii^e siècle (époux de Marie Danré d'Armancy, petite-fille de Samson Danré d'Armancy, procureur au même bureau), puis tenus à jour presque jusqu'à la veille de la Révolution, par une main autre que la sienne.

S'ils n'ont pas la valeur historique d'actes officiels, ils paraissent cependant présenter un caractère suffisant d'authenticité pour que l'on puisse y ajouter foi ; leur auteur probable ayant appartenu au Bureau des Finances, avait pu se documenter en effet dans les Archives mêmes de ce Bureau.

Les renseignements qu'ils nous donnent sur son

organisation et sur son personnel sont d'autant plus intéressants que notre *Bulletin* contient peu de choses sur le Bureau des Finances de Soissons, et que d'ailleurs les Archives Départementales elles-mêmes ne possèdent de tous ses anciens papiers qu'une vingtaine de liasses au plus, relatives à ses attributions seulement. Il existe toutefois encore à la Bibliothèque de Soissons les quelques pièces suivantes, qui peuvent être utiles à consulter pour l'histoire de ce Bureau ; elles font partie de la collection Périn ; savoir : (n° 4457) Sommes payées au Roi à l'occasion de réunions de charges, augmentations de gages, etc. . en 1720 — (n° 4741) Notes diverses tirées des titres et registres du Bureau (1673-1780), d'après des papiers provenant déjà de M. de Beaufort — (n° 4766) Arrêt du Conseil d'Etat de 1786, concernant le droit de survivance des offices.

Voici maintenant le texte des documents annoncés ci-dessus.

**A. — Noms des Officiers du Bureau des
Finances de la Généralité de Soissons,
depuis son établissement
jusqu'à présent.**

Le Bureau des Finances de la Généralité de Soissons a été créé par Lettres Patentes de Henri IV, données au camp devant La Fère au mois de novembre 1595. Il a été établi audit Soissons le 14 juin 1596 par Messieurs Charles Demorel, Nicolas Vieillart et Jacques Benoise, trésoriers généraux de

France audit bureau. Maître Claude Giroult ne s'y étant pu rendre à cause que le même jour il reçut ordre de M. le Duc de Mayenne de sortir dudit Soissons, néanmoins il ne laissa pas ledit jour de prêter le serment hors la porte de la ville ès mains desdits sieurs Morel, Vieillard et Benoise.

Par lesdites Lettres patentes, ledit bureau fut composé de deux Présidents qui étaient aussi trésoriers généraux de France, de huit autres Trésoriers généraux de France, de deux Receveurs généraux des Finances, de deux Contrôleurs généraux desdites Finances, de deux Receveurs généraux du taillon, de deux Contrôleurs généraux dudit taillon, de deux Greffiers, de deux Huissiers, collecteurs des finances, et de deux Huissiers dudit bureau.

Les Elections qui devaient composer ladite Généralité étaient celles de Soissons, Clermont, Crépy, Château-Thierry, Laon et Noyon.

Les Elections de Soissons, Clermont, Crépy et Château-Thierry ressortissaient auparavant en la Généralité de Paris et l'Election de Laon en celle de Châlons ; l'Election de Noyon ressortissait à Amiens. L'Election de Guise ayant été créée par édit du mois de juin 1614 y fut aussi ajoutée.

Les Greniers à Sel qui devaient aussi dépendre de ladite Généralité étaient ceux de Soissons, Crépy, Château-Thierry, Clermont, Coucy, La Ferté-Milon, Noyon, Laon, Vailly, Cormicy, Marle et Guise, lesquels greniers de Soissons et Coucy étaient auparavant de la Généralité de Blois, ceux de Crépy, Château-Thierry, Clermont et la Ferté-Milon ressortissaient à Paris, celui de Noyon à Amiens, et ceux

de Laon, Vailly, Cormicy, Marle et Guise à Châlons. Le Grenier à Sel de Fère ayant été depuis créé y fut ajouté ainsi que ceux de Vervins et Aubenton.

Dix mois après ledit Edit de création, et trois mois après l'établissement dudit Bureau, le roi par ses lettres patentes du 14 septembre 1596 supprima tous les Bureaux des Finances et toutes les Elections en dépendant : ladite interdiction fondée sur les plaintes des peuples du trop grand nombre d'officiers de finances. Pour l'exécution de ces lettres d'interdiction M^e Antoine Ribault, Intendant des finances et qui avait été pourvu de l'une desdites deux charges de président avant qu'il fut Intendant des Finances, fut commis par sa Majesté pour se transporter à Châlons et Soissons et faire signifier aux officiers desdits bureaux ladite interdiction, et faire les fonctions à l'exercice de leurs charges, tant par lui que par ceux qu'il choisirait pour ses subdélégués. Ledit Ribault, pour exécuter sa commission, se rendit à Soissons le 18 octobre de ladite année 1596 et aussitôt son arrivée fit savoir à Messieurs les Présidents et Trésoriers généraux de France le contenu en sa commission, les priant de s'assembler le lendemain au lieu accoutumé où l'on tenait le bureau qui était une maison proche la Grande Place, autrement dite le Grand Marché, où s'étant ledit jour 19 trouvés lesdits sieurs Ribault, ensemble Messieurs Giroult, Daubraye et Paisot, ledit sieur Ribault leur fit signifier ladite interdiction à quoi lesdits sieurs Trésoriers de France s'opposèrent avec protestation de continuer l'exercice de leurs charges jusqu'au remboursement actuel de leurs finances,

même de prendre à partie ledit sieur Ribault au cas qu'il voulut passer outre, et en effet nonobstant ladite interdiction, ils n'ont pas laissé de continuer d'exercer leurs charges et cette interdiction n'eut aucun lieu.

Les premiers pourvus desdites deux charges de Président furent lesdits sieurs Ribault et M^e Pierre Baudouin qui depuis étant devenus Intendants des finances se dédirent desdites charges de président auxquelles ils ne s'étaient pas fait recevoir, en faveur de Messieurs Pierre Saultes et Simon, et peu de temps après lesdites présidences furent supprimées et réunies au corps du Bureau, et ayant été rétablies par édit de décembre 1608, M^e Nicolas Vieillart, trésorier, fut pourvu de la première le 17 novembre 1611, reçu en la Chambre des Comptes le 14 décembre et installé au bureau le 30 dudit mois. M^e Pierre Vieillart lui ayant succédé, en fut pourvu le 7 octobre 1612, reçu en la Chambre le 15 novembre et installé au Bureau le 25 février 1613. M^e Louis Monsigaut l'ayant acquis, s'en fit pourvoir le 24 octobre 1619, recevoir en la Chambre le 18 novembre suivant et installé au Bureau le 13 mars 1620, et s'en étant démis peu de temps après en faveur de M^e Nicolas Graillet, et ledit sieur Graillet en faveur de M^e Mathieu Bontemps, ledit sieur Bontemps en fut remboursé par M^e Adrien Barrillon, lors ancien dudit Bureau, qui en fut pourvu le 6 mars 1621 et installé au Bureau le 26 avril suivant. Etant décédé, M^e Gloult en a été pourvu et remboursé pareillement par M^e Méréault qui en a été pourvu le 11 août 1639 et reçu au Bureau le 12 décembre

suisant. Depuis, M. Lefébures-Dessire en ayant été pourvu, fut remboursé par le Bureau.

L'autre qualité de Président fut levée aux parties casuelles par M^e Claude Giroult. Il s'en fit pourvoir recevoir et installer les mêmes jours que ledit M^e Nicolas Vieillart. Etant décédé, M^e François Giroult, son fils, en fut pourvu le 14 avril 1628 et aussitôt remboursé par M^e Claude Vise, qui en fut pourvu le 6 octobre 1629, reçu en la Chambre le 24 octobre et en ce Bureau le 29 des mêmes mois et an, et remboursé par le Bureau.

Par Edit d'avril 1627 le roi créa en chacun Bureau deux Présidents outre les deux anciens. Monsieur Lefebvre ayant levé la première desdites nouvelles présidences, en fut pourvu le 21 septembre 1627, reçu au Grand Conseil le 18 janvier 1629 et au Bureau le 23 avril suivant. La quatrième présidence fut levée par ledit sieur Bontemps. Il s'en fit pourvoir le 23 septembre 1627 et recevoir au Grand Conseil le 26 du même mois et installé au Bureau le 23 avril suivant. Ces dernières présidences ont été aussi remboursées par le Bureau. Le roi, par édit du mois de mars 1691, a créé un premier Président dans les Bureaux, cette charge n'ayant point été levée dans le Bureau de Soissons a été réunie par édit de novembre 1691.

Outre lesdits dix offices de Trésorier de France, il y en a eu encore treize de créés, savoir deux en août 1621, deux en 1626, quatre en 1627 ; un Trésorier de France garde-scel en mai 1633 et quatre Trésoriers de France en mai 1635 ; un Avocat et un Procureur du Roi pour la juridiction des domaines et

de la voirie en avril 1627 ; un Avocat et un Procureur du roi pour les finances en mai 1635 ; un Greffier triennal en avril 1628 ; et un premier Huissier concierge et garde-meubles en février 1626 : ce qui rait le nombre de vingt-trois Trésoriers de France, deux Avocats et deux Procureurs du roi, trois Greffiers et cinq Huissiers.

Par édit donné à Marly au mois de juillet 1702, le roi a créé deux offices de Chevaliers d'honneur en chaque compagnie supérieure et un en chaque Bureau des finances.

Le premier pourvu dudit office en ce Bureau, a été le sieur Jean-Baptiste Debeine de Neuville, en conséquence de la déclaration du roi donnée à Versailles le 8 décembre 1703, qui a dispensé les premiers pourvus desdits offices de faire preuve de noblesse en les annoblissant en cas de besoin eux et leurs enfants nés et à naître, voulant néanmoins qu'en cas de vente par eux desdits offices, ils ne puissent être remplis par d'autre que par des nobles d'extraction, ce qui a eu son exécution dans la personne du sieur Jean-Henry Guyot-Duchaffaut, second titulaire en vertu de lettres de noblesse qu'il en a fourni. Par autre déclaration donnée à Versailles le 24 mars 1744, le roi a dispensé ceux qui acquerront à l'avenir les offices des chevaliers d'honneur des Bureaux des finances de faire preuves de noblesse et les rend égaux en privilèges de toutes natures aux Trésoriers de France : en conséquence, le sieur Jean Vuillefroy a été le troisième titulaire et a été remplacé en novembre 1775 par le sieur François-Charles Vuillefroy, son fils.

Trésoriers des Finances (1)

Créations de Novembre 1595

Nicolas Vieillard	1 ^{er} déc. 1595	31 mai 1596	14 juin 1596
Pierre Vieillard	27 oct. 1612	15 nov. 1612	25 fév. 1613
Louis Monssigault	14 oct. 1619	18 nov. 1619	13 mars 1620
Nicolas Graillet	non pourvu	non reçu	
Mathieu Bontens	1 ^{er} janv. 1621	3 oct. 1621	7 mars 1622
Antoine Chatrier	19 janv. 1654	23 août 1658	20 nov. 1658
Hyerome Bachelier	10 nov. 1679	8 janv. 1680	15 mai 1680
Jean Charton	29 août 1687	17 sept. 1687	3 oct. 1687
Guilbert-Florimond Bonnet	4 mai 1724	15 mai 1724	12 juin 1724
Louis Joseph Lescarbottes de Beaufort	10 juil. 1751	20 juil. 1751	28 juil. 1751
Ch ^{tes} .-Fr ^{ois} .-Marie Constant d'Yanville	15 mai 1782	5 juin 1782	?
<hr/>			
Jacques Benoise	1 ^{er} déc. 1595	31 mai 1596	14 juin 1596
Claude Vise	25 juin 1616	23 août 1616	28 nov. 1616
Simon Vise	2 mai 1651	11 mai 1651	17 juil. 1651
Christophe Cadeot	3 mai 1670	21 mai 1670	26 mai 1673
Claude Charles	29 mars 1685	18 mai 1685	5 sept. 1685
Pierre Prévost	4 mai 1692	19 mai 1692	6 août 1692
Charles Aubert	27 déc. 1711	11 janv. 1712	15 janv. 1712
Charles-Nicolas Aubert d'Aubigny.	2 déc. 1740	22 déc. 1740	30 déc. 1740
Jean-Joseph Destremont	1 ^{er} mai 1761	8 mai 1761	20 mai 1761
Claude-François Vigneron de Breteuil	4 juil. 1781	10 juil. 1781	?
<hr/>			
Isaac Payot	1 ^{er} déc. 1595	23 juil. 1596	19 août 1596
Charles Payot	non pourvu	non reçu	
Louis Godet Dupont	18 janv. 1620	6 mars 1620	11 mars 1620
Jean de Saint-Germain	20 avril 1626	16 mai 1626	8 juin 1626
Charles Boulancq	1 ^{er} août 1675	16 sept. 1675	3 fév. 1676
Nicolas-Michel Marquette	31 août 1698	12 sept. 1698	3 déc. 1698
Marie-Joseph Dagneaux des Marais-			
Dampcourt	28 déc. 1757	9 janv. 1758	27 janv. 1758
Jacques-François Mennesson	26 fév. 1766	5 mars 1766	12 mars 1766
<hr/>			
Claude Giroult	1 ^{er} déc. 1595	31 mai 1596	14 juin 1596
François Giroult	13 avril 1628	6 août 1628	7 août 1628
Pierre Le Boistel	non pourvu	non reçu	
Charles Arrondeau	14 juil. 1669	22 août 1669	13 sept. 1669
François Carpentier	16 mars 1680	7 juin 1680	18 sept. 1680
François Carpentier	24 déc. 1722	7 janv. 1723	17 oct. 1723
Nicolas Prévost	20 juil. 1754	6-9 août 1754	16 août 1754

(1) La première date est celle des lettres de provisions, la seconde celle de la réception en la Chambre des Comptes, et la troisième celle de l'installation.

Claude Daubray	1 ^{er} déc. 1595	4 juil. 1596	19 août 1596
Pierre de Bermond.	1 ^{er} janv. 1602	15 juin 1602	19 juil. 1602
Henry Benoise	14 déc. 1623	27 janv. 1624	28 fév. 1624
François Perrault	7 avril 1628	6 août 1628	16 oct. 1628
Pierre Milet	1 ^{er} mai 1681	5 janv. 1682	28 nov. 1682
Alexis Bridault	1 ^{er} juil. 1723	8 juil. 1723	23 juil. 1723
Jean Bernier de la Martinière	10 déc. 1766	9 juil. 1767	20 juil. 1767
<hr/>			
Charles Morel	2 déc. 1595	29 déc. 1595	14 juin 1596
Fiacre Philippe	30 nov 1601	9 fév. 1602	8 mars 1602
Jacques Rousseau	23 nov. 1644	15 déc. 1644	25 janv. 1645
Jacques Rousseau (autre),	2 déc. 1663	4 juil. 1665	26 juil. 1665
Jean-Baptiste Pinterel-Devilleneuve.	20 mai 1685	2 juin 1685	15 juin 1685
Pierre le Proux d'Hennepieux	26 août 1641	25 sept. 1641	25 sept. 1641
François Granger	24 oct. 1760	8 nov. 1760	8 nov. 1760
<hr/>			
Adrien Barillon.	31 déc. 1595	18 mars 1597	9 mai 1597
Claude Gloux	19 août 1638	9 sept. 1639	30 sept. 1639
Frédéric-Antoine Charmolue	29 avril 1651	17 mai 1651	14 juil. 1651
Pierre-Antoine Charmolue	14 mai 1689	24 mai 1689	20 juin 1689
Jean-Simon Gosset,	23 déc. 1723	10 janv. 1724	27 janv. 1724
Jean-Nicolas Matigny de la Boissierre	12 sept. 1738	18 sept. 1738	29 sept. 1738
Antoine-Marc-Marie Leduc Dela-			
tournelle	23 juin 1762	3 juil. 1762	14 juil. 1762
André-Philippe Cadot de Villemonble	25 janv. 1786	4 fév. 1786	?
<hr/>			
Louis Charpentier	31 déc. 1595	21 mars 1597	11 juin 1597
Louis Charpentier (autre).	26 juin 1638	7 sept. 1641	non installé
Armand-Jean de Pigis.	16 juil. 1667	3 sept 1667	23 sept. 1667
Charles Bertherand	4 avril 1686	9 avril 1686	22 avril 1686
Antoine-Charles Bertherand.	8 oct. 1715	4 déc. 1715	16 déc. 1715
Daniel-François-Claude Soucany	1 ^{er} déc. 1762	11 déc. 1762	15 déc. 1762
Nicolas-Jérôme Beauvisage de Seuil	26 nov. 1766	4 déc. 1766	15 déc. 1766
<hr/>			
Michel Simon	4 janv. 1600	20 sept. 1600	7 oct. 1600
Jean Simon	4 nov. 1624	19 déc. 1624	7 janv. 1625
Jean Simon (autre)	10 juil. 1652	15 fév. 1653	17 mars 1653
Jean-Charles Levent	29 déc. 1686	18 janv. 1687	27 janv. 1687
Jean-Gabriel Legras	30 janv. 1712	15 fév. 1712	22 fév. 1712
Jean-Charles Levent	9 sept. 1732	13 sept. 1732	3 déc. 1732
Claude-Franç. Mayeux-Devauvillé	24 mai 1756	4 juin 1756	3 déc 1756
Pierre-Antoine Lesur	24 nov. 1784	3 déc. 1784	?
<hr/>			
Pierre Thierrault	14 mai 1598	6 août 1598	22 sept. 1598
Louis Chantercaux-Lefebvre.	14 avril 1618	14 juil. 1618	24 juil. 1618
Gabriel Chantereaux-Lefebvre	14 janv. 1658	30 janv. 1658	15 fév. 1658
Claude Chevalier	16 juil. 1713	21 juil 1713	11 août 1713
Michel Legras de Chalmont.	9 déc. 1740	22 déc. 1740	30 déc. 1740
Marie-Pierre-Antoine Le Tellier	10 juil. 1782	20 juil. 1782	?

Créations d'Août 1621

	pourvu	non reçu	
Robert Godfroy			
Nicolas Charpentier	27 janv. 1622	22 mars 1622	30 mars 1622
Nicolas Charpentier	17 août 1648	20 oct. 1648	9 nov. 1648
Claude Hébert	23 déc. 1650	7 janv. 1651	8 juil. 1651
Nicolas Hébert	19 mai 1664	17 juin 1664	4 juil. 1664
Edme-Jean Baudesson	19 juil. 1705	4 août 1705	22 déc. 1706
Jacques Girard	5 mai 1755	16 mai 1755	15 sept. 1755
(décédé le 12 juillet 1768)			
Claude-Alexis Blouquier	15 mars 1769	21 mars 1769	?
<hr/>			
Regnault de Grimbert	12 fév. 1622	24 juil. 1622	9 oct. 1622
Jacques Mérault	16 juil. 1628	31 août 1628	9 oct. 1628
Jacques Chantereaux-Lefebvre	20 fév. 1659	10 mars 1659	30 avril 1659
Louis Vigneron	20 mars 1661	9 avril 1661	11 juil. 1661
Claude de Son de Saint Paul	25 juin 1692	28 juin 1692	7 juil. 1692
Robert Cuyret	24 juil. 1727	4 août 1727	24 sept. 1727
Firmin de Sévelinges de Bertigny	10 avril 1739	18 avril 1739	15 mai 1739
Charles Soulard	12 juin 1750	23 juin 1750	1 ^{er} juil. 1750

Créations de Février 1626

Louis Godet	30 avril 1626	29 juil. 1626	30 sept. 1626
Philippe Berot	30 oct. 1632	22 déc. 1632	2 mars 1633
Médéric Bourduneau	pourvu	non reçu	
Jean Bourdain	12 juil. 1649	7 déc. 1650	20 juin 1651
Louis du Laurent	pourvu	non reçu	
Jean Gaigne	26 janv. 1660	24 avril 1660	14 mai 1660
Claude Regnault	1 ^{er} août 1692	11 août 1692	9 sept. 1692
Claude-Antoine-François Bellotte	30 janv. 1712	18 fév. 1712	22 fév. 1712
Denis-François Canet-Duguay	8 mai 1751	18 mai 1751	6 août 1751
Baltazar-François Picart-Révérènd	4 mai 1774	13 mai 1774	?
<hr/>			
Jacques Gobelin	30 avril 1626	5 juin 1627	19 juil. 1627
Christophe Chanu	30 juin 1673	11 sept. 1673	6 sept. 1675
Robert Racquet	24 mai 1686	3 juin 1686	10 juin 1686
Gilles Enguille Desrueaux	9 août 1719	23 août 1719	11 sept. 1719
Joseph-Catherine Capitain	30 juin 1740	9 juil. 1740	8 août 1740

Créations d'Avril 1627

Jean Dufayot	23 sept. 1627	4 nov. 1628	29 déc. 1628
Marc-Antoine Robinot	9 mars 1673	20 mars 1673	4 mai 1673
Pierre Claude-Auguste le Givre	8 oct. 1707	21 oct. 1707	26 oct. 1707
Jacques-Franç le Givre	9 juin 1725	16 juin 1725	18 août 1725
Louis Briault	10 mars 1751	20 mars 1751	2 avril 1751
Guillaume Delafargue	10 nov. 1762	24 nov. 1762	3 déc. 1762

Charles d'Espinoy	23 sept. 1627	7 nov. 1628	5 janv 1629
Charles-François d'Espinoy.	11 déc. 1651	9 mars 1658	29 janv. 1659
Claude Le Carlier	12 déc. 1689	28 déc. 1689	1 ^{er} fév 1690
Etienne Deblois	2 déc. 1713	13 déc. 1713	29 déc 1713
Jean-Antoine Sézille Dubuhat	31 déc. 1734	25 fév. 1735	18 mars 1735
Jean-Thomas Sézille-Dubuhat	29 août 1760	13 sept. 1760	29 sept, 1760
<hr/>			
Yves Descouturelle	23 sept. 1627	27 janv. 1629	31 janv. 1629
Nicolas Le Gras	30 juin 1663	2 août 1663	4 sept. 1663
Joseph-François Deblois	20 nov. 1687	22 déc. 1687	21 janv. 1688
Jean-Claude Deblois de Clamecy	30 janv. 1728	18 fév. 1728	5 mars 1728
Nicolas-Charles Hébert	29 janv. 1740	22 fév. 1740	16 mars 1740
Josph-Justin Pignières de la Boulloye	31 déc. 1761	22 janv. 1762	1 ^{er} fev. 1762
<hr/>			
Pierre Midorge	pourvu	non reçu	
Jean Midorge	1 ^{er} mars 1628	23 janv. 1629	23 avril 1629
Jean Desmarest	7 oct. 1634	15 janv. 1635	3 fév. 1635
Henry Bourdon	pourvu	reçu	non installé
Claude Villeaume Depuisselle	17 mai 1761	25 mai 1691	11 juin 1691
Antoine Leduc	2 juil. 1731	9 août 1731	3 sept. 1731
Adam-Joseph Lagnier	20 août 1757	3 sept. 1757	16 dec. 1757
Charles-Marie Prévost	12 août 1778	21 août 1778	?

Trésoriers Garde Scel

Création de Mai 1633

Vincent Vuisignier	4 août 1633	20 sept. 1634	3 nov. 1634
Philippe de Saint-Massant	26 nov. 1643	8 fév. 1644	31 août 1644
Philippe de Saint-Massant (autre)	25 mai 1664	10 juin 1665	8 juil. 1665
Gérard Coquault.	5 fév. 1691	15 fév. 1691	16 mai 1691
Pierre Clocquet	24 avril 1698	10 mai 1698	16 mai 1698
Jean-Baptiste Joseph Clocquet (fils).	29 mai 1727	17 juin 1727	21 juin 1727
Jean-Baptiste Catherine Robineau de la Mandreuse	31 déc. 1768	21 janv. 1769	?

Créations de Mai 1635

Antoine Gargant.	{ Pourvu, reçu et installé par M. Dorgeval, Intendant, à cause des difficultés que MM. les Trésoriers de France avaient apportées à son installation.		
Antoine Gargant (fils)	21 nov. 1643	non reçu	non installé
Charles Thibault.	29 oct 1646	17 nov 1646	17 déc. 1646
Charles Rousseaux	10 fév. 1659	10 mars 1659	26 mars 1659
Jean-Sébastien Legras	25 fév. 1696	15 mars 1696	28 mars 1696
Claude-Nicolas Gaudry.	5 avril 1743	11 mai 1743	20 mai 1743
André-Evrard-Martin Lescarbotte de Lécouffe	28 mars 1764	7 avril 1764	30 avril 1764

Jean de Compans	12 janv. 1637	14 juil. 1639	30 janv. 1640
Philbert-Antoine Bellotte	24 fév. 1678	2 août 1678	31 juil. 1679
Armand-Henry Gosset	8 août 1700	13 août 1700	23 août 1700
Joseph Capitain	21 mars 1711	27 mars 1711	13 avril 1711
René-Joseph Gastier de Sinzez	11 fév. 1754	20 fév. 1754	13 mai 1754
Nicolas-François Berlin de la Doutré	11 août 1779	21 août 1779	?
—			
Nicolas Vuisignier	12 janv. 1637	6 sept. 1640	24 sept. 1640
Vincent Vuisignier	17 oct. 1643	19 nov. 1643	25 nov. 1643
Arthus Poussin	6 juil. 1662	19 août 1662	6 oct. 1662
Jean-Baptiste Poussin	21 juil. 1709	3 août 1709	21 août 1709
Étienne-Firmin Martin Devrenne	23 nov. 1743	29 nov. 1743	20 déc. 1743
Charles-Joseph Beauvisage de Guny	28 nov. 1764	14 déc. 1764	21 déc. 1764
—			
Louis Drouin	7 mai 1637	6 juil. 1642	9 nov. 1644
Nicolas-Louis Drouin	30 nov. 1684	22 janv. 1685	23 mai 1685
Louis-François Drouin	12 déc. 1720	23 déc. 1720	18 déc 1722
Gabriel-Claude aux Couteaux du Fay	7 avril 1751	28 mai 1751	28 mai 1751
Charles Dumoulin	4 oct. 1757	24 oct. 1757	11 nov. 1757
Charles-Claude Dumoulin (fils).	11 fév. 1778	17 fév. 1778	?

Avocats du Roy

Création d'Avril 1627

Antoine Broûet	22 sept. 1633	26 mai 1634	7 juin 1634
Christophe Racquet	10 fév. 1684	28 fév. 1684	17 mars 1684
Jean-Baptiste Bouchel	11 juin 1695	15 juin 1695	11 juil. 1695
Claude-François Warel	7 mai 1723	25 mai 1723	7 juin 1723
Baudoin-Nicolas Lebœuf	20 juin 1739	26 juin 1739	20 juil. 1739
Claude-Joseph Bouchel Devirly.	17 mars 1755	30 avril 1755	9 mai 1755
Louis-Antoine Hutin	13 fév. 1777	10 mars 1777	?

Création de Mai 1635

André Pattelé	20 juil. 1658	25 oct. 1658	7 déc. 1658
Louis-Gervais Desalleverte	5 fév. 1670	25 juin 1670	12 nov 1678
Jean-Antoine Parmentier	23 avril 1689	31 mai 1689	4 juil. 1689
Pierre Lévêque	29 mars 1691	4 avril 1691	23 avril 1691
François Quillet	27 mai 1695	15 juin 1695	17 juin 1695
Jean-Baptiste Quillet	20 fév. 1739	27 fév 1739	16 mars 1739
Jean-Charles de Perthes	28 mars 1759	9 avril 1759	27 avril 1759
François Poidevin de Cambronne	16 juil. 1767	20 juil. 1767	5 août 1767
François-Louis-Charles Poidevin de Cambronne (fils)	6 juil 1785	12 juil 1785	?

Procureurs du Roy

Création d'Avril 1627

Claude Despinoy	30 nov. 1627	non reçu	non installé
Charles Le Prévost	17 janv. 1634	28 mars 1634	11 mai 1634
Jean Boineray	19 nov. 1670	7 août 1671	6 nov. 1671
Charles Danré	25 janv. 1674	16 mars 1674	4 avril 1674
François Danré	22 sept. 1691	26 oct. 1691	3 déc. 1691
Samson Danré	14 mai 1712	31 mai 1712	8 juil. 1712
François-Joseph Boullye	3 mars 1761	6 mars 1761	13 mars 1761

Création de Mai 1635

Pierre Fremin	10 août 1656	26 oct. 1656	8 nov. 1656
Jean-Baptiste Jourjain	30 nov. 1685	14 déc. 1685	22 avril 1686
Nicolas Quinquet	31 juil. 1715	6 août 1715	14 août 1715
Nicolas Denelle	6 sept. 1749	16 sept. 1749	15 oct. 1749
Charles-François-Florent Goulliart	26 fév. 1777	10 mars 1777	?

Greffiers anciens

Créations de Novembre 1595

Germain Simon	4 déc. 1595	14 juin 1596	jour de l'établissement du bureau
Nicolas Giry	?	Reçu le ?	
Remboursé par M ^e Ch. Paultet en 1608 [l'office] ayant été supprimé. (Rétabli par édicts de décembre 1613 et du 24 sept. 1616). [Voir suite en (A)].			
Guillaume Morain	31 déc. 1595	23 juil. 1596	
Simon Moguain	commis par le bureau le 26 mars 1605	reçu le 16 sept. 1605 en étant devenu propriétaire	
Remboursé par ledit Paultet en 1608 [l'office] ayant été supprimé. (Rétabli en 1613 et 1616). [Voir suite en (B)].			

(A)

Claude Bertherand	12 nov. 1616	non reçu	
Simon Moguain	18 janv. 1617	11 déc. 1617	
Pierre Cuyret	contrat du 19 mai 1622	31 août 1622	
Adrien Cuyret	?	29 nov. 1645	
Charles Cuyret	17 avril 1683	23 avril 1683	
Baudouin-Nicolas Lebœuf	6 mai 1728	24 mai 1728	
Nicolas Denelle	30 mai 1739	12 juin 1739	
Paul-Adjutor Darlus-Dubrosset	13 sept. 1755	24 sept. 1755	
Jean Chain	22 sept. 1779	8 nov. 1779	

(B)			
Simon Moguain	12 nov. 1616	11 déc. 1616	
Claude Bertherand	non pourvu	non reçu	
Guy de Billy.	contrat du 30 juin 1620	6 sept. 1620	
Vincent Vuisignier	contrat du 30 janv. 1629	31 janv. 1629	
François Poussin.	?	7 juin 1647	
Arthus Poussin	?	24 sept. 1657	
Jean Foucart	8 juil. 1677	19 juil. 1677	
Adrien Delacourt	3 avril 1703	23 avril 1703	
Pierre Delaplace	26 juil. 1720	7 août 1720	
Adrien-Marie Delaplace	30 janv. 1755	24 mars 1755	
François-Filhastre Duriez	29 janv. 1783	14 fév. 1783	

Greffier Triennal

Création d'Avril 1628

Pierre Cuyret	(1) .	}	?	?	
Vincent Vuisignier					
François Poussin.			?		7 juin 1647
Arthus Poussin			?		24 sept. 1657
Charles Cuyret			8 juil. 1677		28 juil. 1677
Adrien Delacourt			29 juil. 1728		20 août 1728
Jean Morel			17 fév. 1749		26 fév. 1749
Joseph Rousseau-Demontfrand.			23 juin 1762		3 juil. 1762
François.-Robert Fauquerel de la Panissaye			15 déc. 1779		22 déc. 1779

Chevaliers d'honneur

Création de Juillet 1702

« Un Rang fixe la troisième place » [sic] ?

Jean-Baptiste Debeine de Neuville	24 juil. 1704	dispensé de la réception	4 fév. 1705
Jean-Henry Guyho-Duchaffaut.	17 août 1737	12 sept. 1737	18 avril 1738
Jean Wuillefroy	13 août 1744	22 août 1744	11 sept. 1744
François-Charles Wuillefroy (fils)	29 nov. 1775	14 déc. 1775	?

(1) « Levé aux parties casuelles par M^e Pierre Cuyret et M^e Vincent Vuisignier, et ledit sieur Vuisignier y a été reçu au Bureau le....?... » est-il dit ici au document.

B. — Bureau des finances de Soissons

Offices. — Le Bureau des finances de Soissons est composé de 23 offices de Trésorier de France. Le Parquet est composé de deux avocats du roi et de deux procureurs du roi, lesquels font alternativement leur service par trimestre. Le greffe est composé de trois greffiers qui font alternativement leur service par année. Il y a en outre un office de chevalier d'honneur.

Gages. — Les trois premières charges ont des gages supérieurs à ceux des vingt autres offices.

Les gages anciens de la première de ces trois charges sont de 2.525 livres.

Les gages anciens de la seconde et de la troisième charge sont pour chacune de 2.500 livres.

Les gages anciens de chacun des vingt autres offices sont de 2.250 livres.

Nouveaux gages et augmentation de gages. — En exécution de l'édit de décembre 1743 portant taxe de trois millions à répartir sur tous les bureaux des finances, chaque trésorier de France du bureau des finances de Soissons a payé de ses deniers, et non par emprunt de compagnie, la somme de 4.532^l16^s6^d produisant au denier vingt 226^l12^s9^d dont a été fait augmentation de gages en l'état du roi.

Ces anciens et nouveaux gages sont assujettis à la retenue du dixième.

Revenant-bon de la première présidence et autres offices réunis. — A ces gages se joint le revenant-bon des

gages de l'office de Président et autres offices rachetés par la compagnie et réunis au corps des officiers.

Emoluments. — M. le duc d'Orléans ayant réuni le Soissonnais, le Laonois à son apanage et ayant établi à Soissons une chambre de domaine, le bureau des finances de Soissons a été privé de la connaissance des matières féodales qui précédemment étaient de son ressort et formaient le bénéfice de leur charge, de sorte que le partage du peu d'émoluments qui leur reste ne va, depuis l'établissement de cette chambre du domaine, qu'à 12^l ou 15^l pour chaque officier, somme trop modique pour en faire mention audit état de produits.

Franc-salé. — Chaque trésorier de France jouit de deux minots de sel de franc-salé attribués à leurs offices, mais depuis 1773, ils sont obligés de payer les 8^l du prix principal du sel, et la différence du prix du grenier, ce qui pour le grenier de Guise, monte à 45^l-0-3^d à payer pour ces deux minots.

Franc-salé ôté aux officiers vétérans qui ont vendu leurs offices et aux veuves. — Cy devant les officiers vétérans qui avaient vendu leurs offices et les veuves des officiers des bureaux des finances conservaient leur franc-salé pendant toute leur vie ; mais ils en sont privés depuis ladite époque de 1773.

PRIVILÈGES : Exemption de droits de franc-fiefs, exemption de taille, exemption de logement des gens de guerre. — L'exemption des droits de franc-fiefs pour ceux des officiers des bureaux des finances qui possèdent ou acquièrent des fiefs, est le seul de leurs anciens privilèges qui soit intact et qui n'ait reçu aucune atteinte.

La déclaration du roi de 1764 n'accorde la jouissance du privilège d'exemption de taille qu'à ceux des officiers des bureaux des finances qui résident et font en leur bureau leur service de sept mois.

L'ordonnance militaire de mars 1768 n'accorde la jouissance du privilège d'exemption de logement des gens de guerre qu'à ceux des officiers des bureaux des finances qui résident et font en leur bureau le service prescrit par la déclaration de 1764.

Résidence. — Indépendamment de la loi de la résidence, prescrite par la déclaration de 1764 pour jouir de l'exemption de taille, et par l'ordonnance militaire de 1768 pour jouir de l'exemption du logement de gens de guerre, les bureaux des finances viennent d'essayer une nouvelle atteinte tendant encore plus dangereusement à nécessiter cette résidence sans pouvoir l'é luder, de la part de la Chambre des Comptes qui (suivant la lettre de M. Randon de Pommery, receveur général des finances du Soissonnais, en date du 18 janvier 1774) avait arrêté et suspendu la réception du compte de ce receveur général pour l'exercice de 1771 jusqu'à ce qu'il eût rapporté à l'appui desdites quittances des gages des officiers du bureau des finances de Soissons pour ladite année, leurs procès-verbaux de chevauchée et les certificats de leur résidence. Le bureau des finances, justement alarmé de cette prétention de la Chambre des Comptes, qui mettrait le comble à la difficulté déjà très grande de vendre leurs offices après la vété rance acquise, et de la déclaration que leur faisait en conséquence M. Randon qu'il ne

pouvait plus leur faire aucun paiement soit de leurs gages soit des acomptes ordinaires pour payer les rentes dûes aux créanciers, se trouva d'autant plus embarrassé qu'il n'osa s'adresser et se pourvoir au Conseil dans la crainte qu'il ne confirmât par arrêt cette prétention de la Chambre des Comptes, comme étant l'exécution de la déclaration de 1764, sur laquelle elle la fondait. Il s'adressa avec les plus vives insistances à M. d'Ormesson qui (suivant la lettre de Lecouffe du 20 mars 1774) a eu la bonté de s'intéresser auprès de MM. de la Chambre des Comptes et de les engager à ne pas insister sur l'exécution de cet arrêté ou arrêt sur cet article du compte de M. Randon, ce qui a heureusement réussi. Mais comme la décision subsiste sans être annulée, et que c'est par considération personnelle pour M. d'Ormesson qu'elle n'a pas eu son exécution, ce succès n'est que pour le moment, et le danger de voir tout d'un coup renaître cette prétention et cette difficulté de la part de la Chambre des Comptes doit être regardée comme subsistant dans son entier.

Fixation et évaluation des offices lors et à propos de l'établissement du centième denier sur le capital desdits offices substitué à l'annuel sans indemnité du rachat fait en 1744 dudit annuel.

La liberté apparente laissée à tous les titulaires de fixer l'évaluation du capital de leurs offices, sur lequel capital serait réglé et fixé le montant du centième denier à payer par eux chaque année, substitué au pret et paulette, pour jouir de l'hérédité de leurs

offices en exécution de l'édit de février 1771 ayant paru au bureau des finances de Soissons un piège tendu pour autoriser le ministère à faire une réduction des gages proportionnée à l'évaluation du capital à raison du denier vingt, si cette évaluation du capital était inférieure au capital dont les gages actuels formeraient l'intérêt au denier vingt, s'est déterminé, sur ce principe, à fixer l'évaluation du capital des offices, sur le capital des gages anciens seulement, les nouveaux gages n'étant que l'intérêt de la finance payée par chaque titulaire en exécution de l'édit de décembre 1743. En conséquence, les gages anciens de la première charge étant de 2.525 elle a été fixée à 50.500, ceux des seconde et troisième charges étant de 2.500 elles ont été fixées à 50.000 chacune, et celle des vingt autres charges étant de 2.250 elles ont été fixées à 45.000, quoique ces prix excèdent de plus d'un quart celui que pourrait produire la vente desdits offices. Ce qui a opéré de centième denier 505^l sur la première charge, 500 sur la deuxième et la troisième et 450 sur les vingt autres charges de trésorier de France et la finance de 4.050^l que chaque officier dudit bureau des finances de Soissons avait payée en 1744 de ses deniers et sans emprunt pour rachat de l'annuel, en exécution de l'édit de décembre 1743 est devenue de nul effet et est tombée en pure perte pour lesdits titulaires.

Dettes du Bureau des finances de Soissons

Elles se distinguent en dettes anciennes, dettes modernes et dettes nouvelles.

Dettes anciennes. — J'entends par dettes anciennes

celles antérieures à l'année 1758 dont les capitaux montent à 293.920^l.

Elles ont été contractées tant pour acquits de taxe que pour acquisition de la charge de président et autres offices réunis à la compagnie qui en touche les gages en corps. Et comme il a été fait en billets de banque par emprunt au denier 40 des remboursements de partie des premiers emprunts faits au denier 20 il en résulte un revenant-bon sur le produit desdits offices de président et autres réunis lequel se partage entre les officiers.

Ne sera ici fait mention que pour mémoire des deux taxes payées en 1744 par la compagnie en exécution de l'édit de décembre 1743, l'un de 4.532^l 16^s 6^d payée par chaque officier à qui cette somme produit 226^l 12^s 9^d de nouveaux gages en augmentation de gages, et l'autre de 4.050^l payée pareillement par chaque officier de ses deniers pour rachat de l'annuel, attendu que ces deux taxes ont été acquittées *sans emprunt de compagnie*. Mais cette dernière taxe pour rachat de l'annuel est tombée en pure perte par l'édit de 1771 qui a substitué à l'annuel et sans aucune indemnité, quoique promise par ledit édit, le centième denier du prix principal de l'office.

Dettes modernes. — En exécution de l'édit d'Avril 1758 le bureau des finances de Soissons a payé pour sa part de la taxe exigée des bureaux du royaume 108.298^l par emprunt dont il paye aux créanciers l'intérêt au denier vingt qu'il reçoit pareillement du roi, assujéti à la retenue du dixième.

Dettes nouvelles. — Et en exécution de l'édit de février 1770 ledit bureau des finances de Soissons a payé pareillement pour sa part de la taxe exigée des bureaux du royaume 160.000^l, par emprunt, dont il paye l'intérêt aux créanciers au denier vingt qu'il reçoit pareillement du roi, assujetti à la retenue du dixième.

Total des dettes actuelles par emprunts 562.218^l.

Les intérêts de ces emprunts à payer aux créanciers se prélèvent sur les sommes pour lesquelles le bureau des finances de Soissons est colloqué en l'état du roi.

Obligation à passer par chaque récipiendaire aux dettes de la compagnie.

Tout récipiendaire est obligé avant de pouvoir obtenir main-levée d'opposition aux sceaux que le bureau ne manque pas de former, de passer devant notaires au Châtelet de Paris un acte contenant, après le détail y inséré de tous les contrats d'emprunts tant anciens que nouveaux faits par le bureau des finances de Soissons, pour les causes y exprimées sa déclaration qu'il a lesdits contrats pour agréables, qu'il les ratifie, approuve et confirme... à quoi outre ce qui est principalement affecté auxdites rentes et principaux, ledit sieur affecte et hypothèque *seulement* son dit office de trésorier de France et les gages et droits y attribués *et non ses autres biens.....*

Secret recommandé sur les dettes de la compagnie.

La compagnie recommande expressément à tous ses membres et au récipiendaire de garder un secret

inviolable sur le montant de ces dettes pour ne pas préjudicier à son crédit dans les cas de nouveaux emprunts à faire en corps pour acquits de taxes qui pourraient ultérieurement survenir et c'est dans cette vue du secret que l'acte susdit est passé à Paris. Mais le retard dans l'acquit des rentes aux créanciers causé par le retard du paiement des gages de la part des receveurs généraux, qui en laissant deux années d'arrérages, ont tellement anéanti le crédit des bureaux des finances de France qu'ils ne pensent plus se flatter de réussir à fournir par emprunts à l'acquit des taxes qui pourront survenir, et qu'ils seront obligés de les payer de leurs deniers. Ce qui, en augmentant les finances de leurs offices, ajoutera beaucoup à la difficulté de s'en défaire, déjà devenue très grande, par l'établissement du centième denier, et rendue très sensible par le défaut total de mutations depuis l'édit de 1771.

Taxe des annoblis.

En exécution du même édit de 1771, les officiers qui après avoir acquis la vétérance et conséquemment la noblesse personnelle, vendent leurs offices, sont obligés de payer 1.500 livres. Les seconds titulaires de père en fils qui après avoir acquis la vétérance, et conséquemment la noblesse transmissible vendent leurs offices sont obligés de payer six mille livres. Et si ces seconds titulaires meurent pourvus de leurs offices, leurs enfants sont obligés aussitôt après le décès de leur père de payer ladite somme de 6.000 livres le tout à peine de déchéance de la noblesse et de tous les privilèges qui en émanent.

Frais de réception. — Les frais de réception à l'office de trésorier de France sont depuis l'augmentation du marc d'or de 12 à 13.000 livres.

Rente sur les tailles appartenant au bureau des finances de Soissons.

Il appartient au bureau des finances de Soissons une rente sur les tailles de 597^l 3^s 0^d de laquelle déduction faite de 39^l 16^s 8^d pour quinzième d'amortissement, reste net 557^l 13^s 4^d dont 532^l sont distribuées aux trésoriers de France à raison de 21^l 0^s 6^d pour chacun et aux officiers du parquet; et les 25^l 13^s 5^d restantes sont délivrées à la bourse commune.

C. — Copie du modèle de réobligation aux dettes de la Compagnie du Bureau des finances de Soissons à signer par chaque récipiendaire (1)

Par devant les conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, fut présent.... demeurant à..., de présent à Paris, logé chez.... paroisse de.... ayant traité de l'office de président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons, dont était pourvu et revêtu M.... Lequel, en conséquence de l'acquisition qu'il a fait dudit office, et dûment informé de tous les emprunts faits par la compagnie des officiers dudit bureau des finances de Soissons, tant pour être admis à l'annuel en conséquence de la déclaration du roi du 2 sep-

(1) Ce modèle de réobligation est certainement antérieur à 1770, puisqu'il n'est pas fait mention des dettes *nouvelles*.

tembre 1692, pour le rachat de l'annuel suivant l'édit de décembre 1709, que pour la rénnion desdits premier et second commissaires des étapes en l'année 1696, de l'office de procureur du roi de l'Intendance créé en 1697 et de l'office de second président dudit bureau créé en 1704, pour tous lesquels il est dû en rentes au denier cinquante et au denier vingt à plusieurs créanciers, savoir :

	PRINCIPAUX	RENTES		
A M. Capitain au lieu de M. Cuyret, par contrat du 29 Décembre 1692	8.000	160		
Plus par contrat du dernier février 1693 .	3.500	70		
Aux ayants-cause de la dame Véron et du sieur Rillard, par contrat du 7 juil. 1697.	12.000	240		
Audit sieur Rillard ou ayants-cause, par contrat du 29 décembre 1698	11.550	231		
Aux enfants de M. Hébert, par contrat du 24 août 1712	18 450	369		
Aux ayants-cause de M. Le Fèvre d'Aubonne, par contrat du 23 octobre 1719.	37.500	750		
Aux héritiers du Sr de Son de Saint-Paul, restant dû du contrat du 7 février 1720 .	16.940	338	..	16
Aux ayants-cause du sieur Lévêque de Rozancourt, par contrat du 25 mars 1720.	42 310	846	..	4
Aux Etats de Bretagne, au lieu de M. le Givre, par contrat du 15 avril 1720. . .	21.350	427		
A M. de Bretigny, par contrat du 8 juillet 1720	34.000	680		
A M. Bertherand, par contrat du 18 août 1720	20.000	400		
Aux héritiers de M. Legras, au lieu de Gras d'Huisy, par contrat du 4 sept. 1720	25.720	514	..	8
Plus aux héritiers de la dite dame Legras, par contrat du 7 septembre 1720 . . .	22 000	440		
Bourse commune	3.000	60		
Au sieur Emery et à la dame Blanchard, par contrat du 28 août 1745	17.600	880		
TOTAL	293.920	6 406	8	0

Tous lesdits contrats portant clause expresse d'y

faire obliger les nouveaux pourvus d'offices de ceux qui viendront à décéder ou de vendre leurs charges.

Plus les rentes mentionnées aux contrats cy-après déclarés provenant des emprunts faits à constitution par lesdits sieurs officiers pour acquitter la somme de 108.298^l à quoi la compagnie du bureau des finances a été fixée par un rôle arrêté au Conseil le 18 octobre 1758 pour augmentation des finances en conséquence de de l'édit du mois d'août de la même année dûment enregistré au Parlement.

Scavoir :

Aux sœurs de l'Enfant-Jésus de Soissons, par contrat dn 30 octobre 1758 . . .	6.000	300		
A la fabrique de Saint-Jacques de Compiègne, par contrat du 11 novembre 1758 .	2 246	112	6	0
Au sieur Augustin Champion et sa femme, par contrat du 18 novembre 1758 . . .	3.000	150		
Au sieur Canet du Guay, par contrat du 27 novembre 1758	10 000	500		
Au sieur Nicolas de Nesle, par contrat du 27 novembre 1758	3.000	150		
Au sieur Jean-Baptiste Chaumier, par contrat du 29 décembre 1758	6 000	300		
Au sieur de Renty, par contrat du 5 janvier 1759	9.200	460		
A la dem ^{lle} Pieron de Bincourt ou ayants-cause, par contrat du 12 janvier 1759 .	2 000	100		
Au sieur Morel, greffier, par contrat du 25 janvier 1759	4.000	200		
A demoiselle Marie-Suzanne Quillet, par contrat du 30 janvier 1759	2 000	100		
A demoiselle Marie-Nicole Quillet, par contrat du 30 janvier 1759	2.000	100		
A Jean-Baptiste Housset, dit Champagne, par contrat du 15 mars 1759.	4.500	225		
A Louis Baclet, par contrat du 10 mars 1759	3.000	150		
Aux héritiers du sieur Guillaume Gayant, par contrat du 21 mars 1759	6.000	300		

Au sieur Antoine Briault, par contrat du 3 avril 1759	10.212	10	510	12	6
A l'Hôtel-Dieu d'Ouchy, par contrat du 10 avril 1759	2 000		100		
A M. Le Proux d'Hennepieux, par contrat du 1 ^{er} juin 1759	1.500		75		
Au sieur Morel et consors, par contrat du 2 juillet 1759	1 000		50		
An sieur Breston, avocat au Parlement de Paris, par contrat du 28 septembre 1759	10.000		500		
Au sieur de Résicourt de Reims, par contrat du 22 décembre 1759.	12.000		600		
Bourse commune au lieu du sieur Tripotant, aux héritiers duquel le remboursement a été fait par elle		639	10	31	19 6
TOTAUX	402.218	11.821		6	

Tous lesdits contrats, portant clause expresse d'y faire obliger les nouveaux pourvus des offices de ceux qui viendront à décéder ou à vendre leurs charges.

Pour à quoi satisfaire par ledit sieur.... après avoir pris connaissance et communication desdits contrats qu'il a dit bien savoir et entendre, a déclaré les avoir pour agréables, les ratifier, confirmer et approuver, et consent qu'ils soient exécutés. Et en conséquence en suivant les soumissions qu'il y a fait par son dit traité d'office par devant M^e...., notaire à le.... comme étant au lieu et place dudit.... dans ledit office, ledit sieur s'oblige avec Messieurs les autres officiers dudit bureau des finances de Soissons, solidairement, sans division ni discussion, renonçant aux bénéfices et exceptions de droit, de payer à l'avenir à compter du jour de sa réception les rentes constituées par tous lesdits contrats aux créanciers auxquelles elles appartiennent jusques au

remboursement qui pourra en être fait, de satisfaire et accomplir solidairement comme dit est à toutes les charges, clauses et conditions desdits contrats ainsi qu'il est porté par iceux, à quoi, outre ce qui est spécialement affecté auxdites rentes et principaux d'icelles, ledit sieur *oblige seulement son dit office* de trésorier de France et les gages et droits y attribués, et non ses autres biens, ce qui a été accepté par lesdits créanciers en présence des notaires sous-signés. Au moyen de quoi, si lesdits officiers et créanciers avaient formé leurs oppositions au sceau des Provisions dudit office, ledit sieur..... requiera qu'elle demeure nulle, comme ne pouvant et ne devant servir que d'une même chose avec le présent acte.

Et pour l'exécution des présentes et dépendances, ledit sieur a élu domicile en sa demeure ordinaire, en la ville de....., rue..., paroisse de....., auquel lieu nonobstant..... Fait et passé à Paris ès études le.....

**D. Obits fondé à l'abbaye de Saint-Léger
par M. Cocquault, le 4 septembre 1696**

Tous les officiers du bureau des finances, trésoriers de France, avocats et procureurs du roi et greffiers doivent s'assembler au bureau en robes et en partir pour aller en corps à Saint-Léger, d'où, au sortir du service fondé et célébré en cette abbaye les mêmes officiers retournent en corps et en robes au bureau où les religieux de Saint-Léger font remettre vingt livres de bougies dont il revient..... livres partagées entre les trésoriers de France présents..... livres

au parquet à partager entre les avocats et procureurs du roi et..... livres à partager entre les greffiers.

* * *

Il s'était élevé au sujet de l'acquit de cette fondation un procès entre les religieux de l'abbaye de Saint-Léger qui en contestaient l'acquit sur le fondement ou sous prétexte qu'ils étaient lésés, et les trésoriers de France qui l'exigeaient. Ce procès a été terminé par transaction du 15 juin 1725 suivant laquelle le bureau des finances pour procurer à ladite abbaye l'indemnité qu'elle requérait, a promis et s'est obligé de faire célébrer dans l'église de ladite abbaye seule, les services qu'il est dans l'usage de faire célébrer à la mort de chaque officier dudit bureau et qu'il faisait célébrer précédemment aux Cordeliers, et de payer pour chacun desdits services 15 livres en argent et 6 livres de cire en cierges, au lieu de 10 livres en argent et 3 livres de cire en cierges qu'il payait précédemment pour honoraires de chacun desdits services.

* * *

Obits fondés aux Minimes par M. Mérault

Premier, le 10 janvier pour dame Marie Dubuisson, première femme ;

Le deuxième, le 28 juin pour dame Marguerite Colbert, seconde femme ;

Le troisième, le 13 juillet pour ledit sieur Mérault ;

Et le quatrième, le premier jour vacant après le jour de Saint-Jacques, même mois de juillet.

Tous lesdits à neuf heures précises.

Nota. — Il n'y a que six trésoriers de France, les plus anciens de ceux qui se trouvent présents ou résidents qui doivent assister à ces quatre services sans robe. Il est délivré à chacun des six officiers assistants une livre de cire en bougies.

E. Cérémonial.

Quelles sont les occasions où le bureau va en corps pour complimenter ?

Lorsque le Roi, la Reine, les Princes du sang, Ministres et Secrétaires d'État, M. le Chancelier et M. le Premier Président du Parlement passent dans la ville.

Quelles sont celles où l'on ne va que par députation ?

A l'Evêque diocésain, à l'Intendant et à l'Intendante à leur première arrivée.

Quelles sont les différentes députations et le nombre des députés dont elles sont composées ?

Toutes les députations sont composées de quatre officiers, savoir : trois trésoriers de France et un officier du Parquet. Il est d'usage depuis un certain nombre d'années d'y joindre un greffier.

Aux députations plus nombreuses est-il plus d'huissiers qu'à celles qui le sont moins ?

Toutes les députations étant égales en nombre, le nombre d'huissiers est le même, c'est-à-dire au moins deux.

Quid pour un Prince du sang et sa qualification ?

On lui donne la qualité qui lui est dûe et la plus éminente, comme *Monseigneur* et *Votre Altesse sérénissime*.

Pour un secrétaire d'Etat et ministre d'Etat, et la qualification ?

Monseigneur et la compagnie va en corps.

Pour un Maréchal de France, qui n'a aucun commandement dans la province, et qui ne fait qu'y passer, quelle qualification ?

La compagnie ne va ni en corps ni en députation pour celui qui passe et séjourne dans la ville.

Pour un Maréchal de France gouverneur ou qui commande dans la province, si à ces dignités il réunit celle de Duc et Pair, lui rend-on quelque chose de plus ? si, lorsqu'il a une fois fait son entrée il sort de la province et fait une certaine absence, lui rend-on les mêmes honneurs qu'à son entrée, ou fait-on quelque chose de moins ? Quelle est la qualification ?

La compagnie va en corps voir le gouverneur de la province qu'il soit Maréchal de France ou Duc, la première fois qu'il entre dans la ville et on le qualifie de *Monseigneur*, et elle n'y va ni en corps ni en députation lorsqu'il y revient une seconde fois.

Quid pour un gouverneur de province lieutenant-général dans les mêmes cas, la qualification ?

En qualité de gouverneur seulement, la compagnie va en corps et le qualifie de *Monseigneur*, quand même il ne serait pas officier général.

Quid pour un gouverneur de province qui ne serait

pas promu au grade d'officier général et qui n'aurait que son titre de gouverneur ? la qualification ?

Même réponse.

Quid pour un Lieutenant-Général commandant dans la province ? la qualification ?

La compagnie n'a point d'usage pour cet article, le roi n'envoyant point de commandant dans cette province et elle n'a point été voir les lieutenants-généraux de la province qui n'y commandent pas à cause que l'un d'eux qui est venu à Soissons voulait exiger le titre de *Monseigneur* et que la compagnie ne voulait lui donner que celui de *Monsieur* et y aller seulement en députation.

Met-on quelque différence entre un gouverneur de province et un officier-général qui n'y vient que comme commandant ?

Comme il n'y a pas de commandant dans cette province ni en temps de guerre, ni en temps de paix, on ne peut donner une réponse sur cet article.

Quid pour un Lieutenant du Roi ?

Même réponse que dessus.

Quid pour un Cardinal ?

La compagnie ne va ni en corps ni en députation aux Cardinaux.

Quid pour l'Evêque diocésain lorsqu'il fait son entrée ?

La compagnie va en députation et le qualifie de *Monseigneur*.

Quid pour l'Intendant de la généralité lorsqu'il arrive la première fois ? la qualification ?

Ne va en députation à son arrivée seulement et non autrement, on l'appelle *Monsieur*.

Quid lorsqu'il revient après une absence considérable ?

On n'y va point.

Quid enfin pour les autres personnes que nous n'avons pas présentées et à qui il est dû ?

On n'en connaît point d'autres.

Est-il quelques étiquettes selon lesquelles les différentes personnes à qui l'on va rendre honneur doivent recevoir la compagnie en corps ou les députations ?

Il n'y a point de règles ni d'usage à cet égard et la compagnie a soin de se rendre certaine avant de faire la démarche, si on la recevra ou ses députations.

Est-il d'usage que les personnes à qui l'on va rendre honneur fassent une certaine conduite lorsque la compagnie ou les députés sortent ? Quelles sont les personnes qui sont tenues à ce cérémonial ? Quelles sont celles qui ne le sont pas ?

Il n'y a point de règles et d'usage fixes à cet égard : les politesses dépendent de celui qui reçoit les députations.

Si ceux qui seraient dans le cas de faire une certaine conduite y manquent, que doit-on faire dans la suite vis-à-vis d'eux dans les occasions qui exigeraient de nouveau qu'on y allât ? Doit-on retourner chez ces personnes ou n'y plus aller ?

C'est à la prudence des compagnies à décider de faire ce qui est convenable en pareille occasion.

F. Produit comparé des charges de deux Trésoriers de France en 1766 et 1775.
(Voir le tableau de la page suivante).

X. DE BUTTET.

	1766				1775			
	M. DE BEAUFORT		M. DE LÉCOUFFE		M. DE BEAUFORT		M. DE LÉCOUFFE	
	Produits de la charge	Déductions à faire	Produits de la charge	Déductions à faire	Produits de la charge	Déductions à faire	Produits de la charge	Déductions à faire
Gages anciens.....	2500		2250		2500		2250	
Nouveaux gages ou augmentation de gages résultant de l'édit de Décembre 1743.	226 12 9		226 12 9		226 12 9		226 12 9	
Capitations et retenues.....		216		216		216		216
Revenant brut sur les charges réunies..	138 7 1		138 7 1		138 7 1		138 7 1	
Revenant brut de la première présidence	72 4		65 2		64 19 11		64 19 11	
Rente sur les Tailles.....	21 0 6		21 0 6		21 0 6		21 0 6	
Droit de scel ..	2 5 6							
Franc salé.	100		100		pour mémoire		pour mémoire	
Dixièmes sur anciens et nouveaux gages..		250		225		272 13 4		247 13 4
Revenu pour contribution à l'ancien em- prunt pour annuel		124 0 5		124 0 5		124 0 5		124 0 5
Centième denier sur le prix principal auquel l'office est évalué.....						500		450
Frais de quittance du centieme..						2 16 0		2 16 0
Montant de 8 par livre du prix principal du sel perçus sur les deux minots de franc salé.....						45 0 3		45 0 3
TOTAUX.....	300 0 9 10	590 0 5	2501 0 6	565 0 5	2951 0 3	1160 10 1	2701 0 3	1085 10 1
RESTE NET.....	2480 9 5 ^d		2136 0 1 ^d		1790 10 2 ^d (1)		1615 10 ² ^d (1)	

(1) Non compris deux minots de franc-salé.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

DIX-NEUVIÈME VOLUME

(3^e série)

DU BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

A

	Pages
Académie de Soissons au xviii ^e siècle	xxi, xxvi, xxviii, xliii
Alongé, orfèvre à Soissons	233
Amelot de Chaillou, intendant de Bourgogne	12
Archéologie, Découvertes, Fouilles, etc. : Voir Chassemy, Condren, Cuisy-en-Almont, Pinon, Pommiers, Ressons-le-Long, Saint-Christophe, Sainte-Geneviève et Soissons	
Archives notariales (modèle de classement des vieilles)	xxxix
Argenterie de l'église de Saint-Germain	234
Arquebuse de Soissons (Restauration de la porte de l')	xvi, xxxiii

B

Babœuf (Monographie du village de)	vii
Belly de Bussy, « le Pékin de l'Empereur »	vii
Bernardet, maître-serrurier à Soissons.	237
Bertrand, maître-fondeur à Soissons	240
Bibliothèque de la Société (Classement des ou- vrages)	xviii, xxxiii, lxiii
Bibrax (compte rendu d'une brochure sur)	xx

	Pages
Blanzv (Pèlerinage de Sainte Geneviève à) . . .	vii, 211
Blérancourt (Seigneurs de)	xlviii
Boullours Notre-Dame des Vignes	xiv
Brayer, curé de Saint-Germain	232
Brodart (de), Seigneur de Saint-Guislain	204
Broyon (Chapelle de) à Bucy	273
Bruyères (La Cense de) [Voir <i>Erratum</i> p. 319] . . .	lviii
Bucy-le-Long (Vieux plan et notes historiques sur)	lxii, 262
— Souvenirs de 1814 et 1815	lxii, 270
— Chapitre (Fief du) ; Eglises	269, 266, 273
Bulletin : Distribution du tome XVI	vi
— — du tome XVII	lvii
— Echange avec la Société Archéologique de Clermont	xxxviii
— Remise de volumes par la Société de Château-Thierry	xliii
Bureau de la Société pour 1912	iv
Bureau des Finances de la Généralité de Soissons (Organisation et personnel)	lxii, 276

C

Cadrams solaires à Soissons et dans la région. . .	xxvii
Cathédrale de Soissons (Tableaux — jeux de fond d'anciens vitraux)	xxviii, xl
Célestins de Villeneuve près Soissons (Les derniers)	241
Celles-sur-Aisne : violent incendie en 1820	xl
Chapelle Sainte-Thècle (à St-Germain-les-Villeneuve)	221
Charly-sur-Marne (Notes sur l'ancien)	ii
Charpentier (Articles sur le général)	vii
Charré, maître-serrurier à Soissons	237
Chassemy (Fer de lance antique trouvé à).	iii
Cœuilleret Soissonnais	xxiii
Collège de Soissons (Restauration de la porte du)	xvii, xix
Colonel Riffaut du 67 ^e (Sa mort ; croquis).	ii
Compagnie des Bourgeois de Soissons	7
Condren (Fouilles de)	xxiv
Congrès des Sociétés savantes	xxv
Corcy (Hiérôme Hubert, Seigneur de)	187
Cuffies (Don à l'église).	161
Cuisy-en-Almont (Alignements de)	xxiv, xxxv
Curés de Saint-Germain-les-Villeneuve près Soissons	227

D

	Pages
De Condren, curé de Saint-Germain	229
De la Croix, curé de Saint-Germain.	232
Delaplace, peintre à Soissons.	238
De la Porte, curé de Saint-Germain.	230, 238
Deviolaïne Augustin, maire de Soissons	61
— Jean-Michel, conservateur des forêts	61
Don au Musée, par M. Aubineau.	xxxii
Don par M. Choron d'une photographie relative au siège de Soissons en 1870.	il
Dupleix de Bacquencourt, Intendant	5, 270
Du Rû, maître-menuisier à Soissons	229
Du Tour de Noirfosse (Famille)	267

E

Eglise de Saint-Germain	221
— Sainte-Marguerite de Bucy	273
— Saint-Martin, de Bucy.	266
Election de membres de la Société en 1912	iv, vi, xxiv, xxxiii
Emaux du reliquaire de Longpont	xl
Enceintes de Soissons	x, xv
Événements militaires de 1814-1815 : à Bucy	lxii, 270
— — de 1814 : à La Ville-aux-Bois	lvi
— — de 1814 : à Soissons	xxxviii
— — de 1870 : (Voir Soissons)	

F

Fère-en-Tardenois, par M. Moreau-Nélaton (don de cet ouvrage).	xxxix
Ferme de la Montagne, à Bucy	270
Feydeau de Brou, intendant de Bourgogne	10
Filain (Restauration de l'oratoire de Sainte-Berthe).	lvi
Fleurs et Bouquets, par M. Moreau-Nélaton (don de cet ouvrage).	xxxix
Fleury (Hiérôme-Hubert, Seigneur de).	187
Foigny (Essai étymologique sur) et ses propriétés	il
Forêt, maître-sculpteur à Soissons	226, 234
Fortifications de Soissons en 1816	iii
Frédégonde à Braine	lviii

G

	Pages
Généralité de Soissons (Organisation et personnel du Bureau des Finances de la)	LXII, 276
Godart, curé de Saint-Germain	237
Gosset, maitre-peintre à Soissons	226
Guise (Ephémérides du pays de).	VII

H

Histoire locale (Mention des articles de journaux et revues la concernant)	III
Historique du 15 ^e Régiment d'Infanterie	152
Hôtel de Folleville	XIV
— de Roye	XIV

I

Imprimeurs soissonnais (Liste des anciens)	LVIII
--	-------

J

Jeux de fond d'anciens vitraux de la Cathédrale de Soissons	XL
Jumigny (Disparition des peintures murales de l'église)	LV
Juridiction consulaire de Soissons	VI, XXVI, LXIII
Justice de Bucy	268

L

La Ville-aux-Bois : souvenir de 1814	LVI
Lecot (Notice nécrologique sur le cardinal)	VII
Légion d'Honneur (Promotions)	XXVI
Legrand-Delaleu (Notice sur).	XXXIV
L'Eleu de la Simone (Famille)	84
Lepelletier de Mortefontaine, Intendant de Soissons	XXXIV
Lhuys (Notice sur le village de)	XLIII
Longues-Raies (Fouilles au cimetière des).	VI, XVIII, XXI, XXVI

M

Maison (La Grande), à Bucy	272
Maitres d'école de Villeneuve.	246

	Pages
Maladrerie de Bucy	274
Malmaison (Ancien fief de la)	XLIII
Marin, curé de Saint-Germain	228
Mercin (Le Mont de Châtillon à)	LX
Meunier, peintre à Soissons	233
Milempart	252
Milly, village disparu	213
Minouflet, maitre-vitrier à Soissons	224
Monery (Rapport du capitaine-commandant, de) concernant la défense de Soissons en 1870	129
Monuments historiques (nouvelle loi sur leur conser- vation)	XX
Mouflaye (Ferme de)	XXIV

N

Nicolay (Famille de)	XXXIV
Noailles, sculpteur à Soissons	248
Noyon (Comptes rendus et mémoires du Comité de) — (Pouillé de l'ancien diocèse de)	VII VI

O

Offemont (La seigneurie d')	XXVII
Olivié (Le général)	57
Ordre donné pendant l'occupation allemande	III

P

Palais de Chartres	XVIII, XXIV, XLIV, LX
Pèlerinages de Sainte-Geneviève	208
Pille (Le général et sa famille)	XXXV, 1, 82
Plateau (Vœu pour une Histoire abrégée de Soissons)	XLIV
Pinon (Alignements de grès à)	XXVI
Pommiers (Fibules gauloises trouvées à)	XLIII
Pont de l'Aisne (Emplacement du) à Soissons	XLI, LIII
Porte-aux-Anes	XI, XIV
Pourcelle, orfèvre à Soissons	234
Prémontré (Vendangeoir de) à Bucy	268
Presbytères de Bucy	267
Propriété paysanne dans le Laonnois et le Sois- sonnais avant la Révolution	XXXIV

	Pages
Puiseux (Différend entre les seigneurs) et de Vivières	168
— (Don à l'église)	172, 178
— (Jean Féret, Seigneur de)	165
— (Partage de la terre et seigneurie de).	168
— (Vassan, Seigneur de)	165, 173

Q

Quinquet (Famille)	252
------------------------------	-----

R

Rangées doubles de grès	XLIII
Regnault, curé de Saint-Germain	230
Reissons-le-Long : tuile romaine d'Arlaines	XLIV
Révillon (Article sur les Seigneurs de).	VII
Ringard, maître de pension à Soissons.	239
Robert de Soissons, curé de Saint-Hilaire de Noyon	XLVIII
Roques-Salvaza (Rapport du chef d'escadron) sur le siège de Soissons en 1870.	XLIV, II, 96
Ruelle, maître-menuisier à Soissons.	226, 234
Rues des Bouloirs, de la Pomme-Rouge, du Jeu de Paulme, des Febves, Porte-aux-Anes, Richebourg, à Soissons	XIV, XV

S

Saint-Antoine (Maison de) à Bucy	271
Saint-Christophe-à-Berry : découverte d'un sarco- phage.	XXXV
Sainte-Berthe (Restauration de sa chapelle à Filain)	LVI
Sainte-Geneviève (Trouvailles à).	XXXII
Saint-Germain-lès-Villeneuve près Soissons (La pa- roisse de) au XVIII ^e siècle.	II, 220
Saint-Guislain (Prieuré et pèlerinage de).	XXVIII, 201
Saint-Hubert (Confrérie de) à Saint Germain-les- Villeneuve	250
Saint-Mard (Portail latéral de l'église de)	XXIII, 215
Saint-Vaast (dons à l'église et à l'Hôtel-Dieu).	160, 161
Sente du Pied d'Argent	XII
Simonnet, curé de Saint-Germain	228
Soissons : « La Commune de — » par M. Bourgin. Compte rendu	XXV, XLIV

	Pages
Soissons : Siège et défense en 1870	XL, 89, 92
— et le Soissonnais : Etudes de M. Laurendeau	VIII, xxviii
— Pierre de Vassan (vicomte de)	194
— Statuette découverte à	LIX
— Divers : (Voir Académie, Arquebuse, Bureau des finances, Cadrans solaires. Cathédrale, Collège, Enceintes, Fortifications, Imprimeurs, Juridiction consulaire, Longues-Raies, Rues, Vase gallo-romain, Voie romaine).	
Soucy : Partage de la terre et seigneurie	168

T

Tableaux de la Cathédrale de Soissons.	xxxix
Tarn-et-Garonne (Souhaits échangés avec la Société de)	v
Tartiers (don à l'église de)	160
— (Pèlerinage de Sainte-Geneviève à)	VII, 213
Tiercelin (Frère Jean), religieux célestin	xlvi
Trépassés (Confrérie des) à Saint-Germain	249
Tugny (Capitaine Gondalier de).	152

V

Vase gallo-romain (Inscription de)	i
Vassan (Les De).	v, 156
Vaufourchy (Fief de) à Bucy	266
Vézilly (Famille de).	272
Vigne (Culture de la) dans le Soissonnais.	xlvi
Villeneuve-lès-Soissons (Voir Saint-Germain).	
Villesavoye : ancien château et pierre tombale	xxxviii
Vivières (Différend entre les Seigneurs de) et de Puiseux	168
— (Tour de)	176
Voie romaine (Tronçon de) rue du Général Pille.	xxii
Vuillefroy, curé de Saint-Germain	229

TABLE DES MATIÈRES

du Tome XIX (3^e série)

	Pages
Procès verbaux des séances	1 à LXIV
Liste des membres de la Société	LXV à LXIX
Liste des Sociétés correspondantes	LXX à LXXIV
Le Général Pille, par M. R. Firino	1
Documents relatifs à la défense de Soissons en 1870, par M. le Lieutenant-Colonel Lecer	89
Les De Vassan, par M. R. Firino	156
Le prieuré et le pèlerinage de Saint-Guislain, par M. E. Bouchel	201
Pèlerinages de Sainte-Geneviève à Blanzy et à Tar- tiers, par M. E. Bouchel	208
Note sur le portail latéral de l'église de Saint-Mard, par M. E. Bouchel	215
La paroisse de Saint-Germain-lez-Villeneuve au xviii ^e siècle, par M. E. Bouchel	220
Notes historiques sur Bucy-le-Long, à propos d'un plan de 1670, par M. F. Brun	262
Documents concernant le Bureau des Finances de la Généralité de Soissons, son organisation et son personnel depuis l'origine, par M. X. de Buttet	276

ERRATUM

A la page LVIII, ligne 11, lire : « La *cense* de Bruyères... »,
au lieu de « La *cause* de Bruyères... »